

Une enquête d'exception

Sans-abri, sans-domicile : des interrogations renouvelées

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, la figure de l'indigent, du vagabond, du clochard, du sans-abri ou du sans-domicile a toujours suscité des réactions ambiguës de fascination et de rejet. Bien des facteurs y contribuent : le caractère « spectaculaire » de la vie dans la rue, « miroir de nos peurs et de nos solidarités » (Roulleau-Berger, 2004), les sentiments de compassion mêlée de culpabilité, l'attraction et la crainte, voire le dégoût devant des situations extrêmes de souffrance et de déshumanisation (1). Nombreuses sont les œuvres littéraires (Jack London, 1902 ; Georges Orwell, 1931), les enquêtes qualitatives, les recherches – à caractère essentiellement anthropologiques ou sociologiques (Georg Simmel, 1908 ; Alexandre Vexliard, 1957) – qui ont analysé dans le passé la typologie et les parcours des marginaux sans pour autant avoir réussi à infléchir les représentations collectives profondément ancrées dans l'inconscient collectif.

Il est cependant des périodes où l'augmentation ou la visibilité plus grande des personnes « à la rue » et l'apparition parmi elles de populations auparavant inconnues posent aux acteurs sociaux, aux responsables politiques, et à la société tout entière des problèmes nouveaux. En attirant l'attention sur ces périodes charnières, où le développement de la marginalité semble répondre à des bouleversements économiques et sociaux, les travaux du sociologue Robert Castel (1995a ; 1995b) ont soulevé une question importante pour l'orientation des politiques publiques. Pour lui, « ce qui se cristallise à la périphérie de la structure sociale – sur les vagabonds avant la révolution industrielle, sur les « misérables » du XIX^e siècle, sur les « exclus » d'aujourd'hui – s'inscrit dans une dynamique sociale globale » (Castel, 1995a) ; « la marginalité [...] trouve son origine dans les structures de base d'une société, l'organisation du travail et le système de valeurs dominantes. Les marginaux paient très cher leur écart, mais constituent en même temps un facteur de changement historique » (Castel, 1995b).

Ainsi, lorsqu'elles se développent et se transforment, les situations extrêmes de précarisation renverraient à un problème social majeur : outre les souffrances et les dangers qu'elles représentent, elles seraient en fait alimentées par l'émergence et le développement de zones de « turbulence sociale » que des actions ciblées seules sont impuissantes à réguler.

Au début des années 1990, un net regain d'intérêt et d'inquiétude s'est manifesté en France, comme d'ailleurs au niveau européen (2), au sujet des sans-abri.

« Il y a des sans-abri dans nos villes, on les voit, on les croise dans une société opulente où le nombre de m² par habitant n'a jamais été aussi élevé. Ils sont de plus en plus nombreux ou, en tous cas de plus en plus présents, de plus en plus visibles. Ils sont sur nos écrans, ils sont dans nos consciences. Combien ? Qui ? Pourquoi ? Que faire ? » (Cnis, 1996) (3).

1. Patrick Declerck (2001) a décrit de façon saisissante, la souffrance que recouvre, chez les plus désocialisés d'entre eux, le « tumultueux désordre des actes, l'inquiétante atonie de leur existence ».

2. « Après l'année internationale des sans-abri décrétée par l'ONU en 1987, le thème des sans-domicile émerge en Europe au début des années 1990 : la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri, la FEANTSA, est fondée en 1989 et financée par la Commission européenne qui la charge d'un rapport annuel sur les sans-abri... » (Marpsat, 2006).

3. Le groupe de travail sur les sans-abri, dont la création a été décidée par l'Assemblée plénière du CNIS en 1993, était présidé par Pierre Calame, président de la Fondation pour le progrès de l'homme. Sa vice-présidente, Françoise Euvrard, malheureusement décédée début 1995, a apporté une contribution décisive à la réussite de ses travaux.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) commençait alors à développer ses travaux sur la pauvreté, qui allaient se traduire par de très importants progrès de la connaissance (Économie et statistique, 1997 ; Freyssinet, 2006). Mais la quête de données chiffrées sur les sans-abri, de la part d'acteurs de tous bords, posait aux statisticiens des problèmes épineux. La variation des appellations – sans-abri, sans-domicile fixe, sans-logis, etc. –, le flou des définitions, n'étaient guère propices à un débat serein sur les chiffres (4). En tout état de cause, les populations les plus précaires étaient mal prises en compte par les recensements et les enquêtes générales. Les populations vivant en hébergement collectif, comptabilisées dans le recensement, ne sont pas interrogées dans la plupart des enquêtes courantes auprès des ménages, qui ne concernent le plus souvent que les ménages en logement ordinaire. Et les populations étrangères non francophones, les habitants de certains quartiers en grande difficulté, les personnes vivant en squat ou dans la rue, les gens très mobiles sont par définition difficiles à enquêter et se trouvent de ce fait « exclus » des statistiques. Seule une enquête spécifique, fondée sur des définitions rigoureuses et admises par tous, pouvait permettre d'approcher le nombre, les profils des personnes sans domicile et les processus qui les avaient conduites là.

Mais était-il légitime scientifiquement et éthiquement de mener une enquête statistique auprès des sans-domicile (Firdion et Marpsat, 1995) ? Et comment enquêter à grande échelle une population mouvante et en partie invisible ?

La genèse d'une enquête inédite

Si, depuis le milieu des années 1980, les travaux sociologiques sur l'exclusion, la disqualification, la désaffiliation (Paugam, 1991, 1996 ; Castel, 1995a, 1995b ; Laë, 2000), s'étaient beaucoup développés, les enquêtes qualitatives et ethnographiques sur les sans-domicile restaient au début des années 1990 en nombre assez limité. Seul un programme spécifique d'une assez grande ampleur avait été engagé en 1991 par le « Plan urbain » (5) sur les « sans-domicile fixe ». Certaines des recherches engagées à ce titre ont concerné des groupes délimités de sans-domicile, d'autres se sont penchées plus spécifiquement sur les processus conduisant à leur situation présente. Beaucoup ont étudié les conditions de vie à la rue, les stratégies de survie, les rapports aux institutions sociales (Pichon, 2000).

Néanmoins, ces travaux ne pouvaient éviter une tentative de quantification ; ils la rendaient d'une certaine façon encore plus nécessaire. Une enquête représentative, en mesurant la diversité des situations et leur importance respective était seule susceptible d'éviter la dominance injustifiée dans les représentations de certaines « figures » du sans-domicile plus frappantes ou plus médiatiques que les autres. De plus, en faisant apparaître l'importance respective des facteurs individuels et structurels, elle permettrait de doser l'importance relative des processus qui conduisent aux formes d'extrême précarité et donc d'orienter l'action des acteurs publics et sociaux.

4. Il est intéressant de noter, comme le fait Cécile Brousse (2005), qu'avec l'amélioration des services d'hébergement et la progression des travaux statistiques, la terminologie a évolué : les termes indiquant l'absence de toit ou d'abri (sans-abri, sans-logis) cèdent progressivement la place à des termes faisant référence à la privation de logement (sans-domicile, l'adjectif « fixe » étant lui-même progressivement abandonné). Cette évolution est sensible en France comme dans les pays de l'Union Européenne.

5. Service de recherche du Ministère de l'Équipement, créé en 1984.

Mais ne risquait-on pas, par un tel choix, de privilégier une approche appauvrie, « essentialiste » de la pauvreté, s'attachant à simplement compter, décrire la diversité des populations et étudier comment elles vivent ? Ceci alors que tous les travaux sociologiques français et étrangers récuse le raisonnement qui consiste à opposer les caractéristiques des pauvres à celles du reste de la population, insistant au contraire sur les relations d'interdépendance qu'ils entretiennent avec la société dont ils font partie (Paugam et Schultheis, 1998). Par ailleurs, pour les associations proches des sans-domicile, enquêter auprès de ces populations à grande échelle apparaissait très difficile sans une connaissance approfondie du terrain, que ne pouvait garantir le recours à un réseau étendu d'enquêteurs. L'importance des travaux et des discussions au sein du groupe du Conseil national de l'information statistique (Cnis), puis plus tard de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), les contacts établis pour la réalisation des enquêtes pilotes et la préparation de l'enquête proprement dite ont montré que ces difficultés pouvaient être résolues. Les méthodes qualitatives et quantitatives ne doivent pas être considérées comme des « paradigmes inconciliables » ; elles doivent et elles peuvent s'enrichir l'une l'autre (Marpsat, 1999). Et des méthodes d'enquête étendue peuvent, à certaines conditions, être respectueuses d'une population extrêmement fragilisée, et s'adapter à leurs conditions de vie, sans violer leur intimité.

Au final, une enquête nationale représentative est apparue possible. Aux États-Unis, dès les années 1980, et à la suite de violentes polémiques sur les estimations du nombre de sans-domicile, des travaux avaient été réalisés par le bureau du recensement (Firdion et Marpsat, 2000a). Dans le cadre des travaux du groupe du Cnis sur les sans-abri, l'Institut national des études démographiques (Ined) utilisa des éléments des méthodes américaines pour mener deux enquêtes pilotes : la première sur un échantillon représentatif de 591 utilisateurs de services destinés aux personnes sans domicile sur Paris au cours de l'hiver 1994-1995 (Firdion et Marpsat, 2000b) et la seconde, réalisée en 1998, auprès de jeunes sans domicile à Paris (Marpsat et Firdion, 2001 ; Amossé *et al.*, 2001). Les enquêtes de l'Ined ont prouvé à la fois la faisabilité d'une enquête élargie et l'intérêt de ses résultats (6).

Les premiers résultats de l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds

Les résultats les plus attendus de l'enquête concernaient *le nombre de sans-domicile* et ce malgré les prises de position très fermes du groupe de travail du Cnis (7). Les chiffres circulant avant la réalisation de l'enquête variaient de 100 000 à 800 000 personnes. Les premiers résultats de l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds* (ou *Sans-domicile 2001*), présentés début 2002 à l'ONPES (Brousse *et al.*, 2002a et 2002b), se situaient au bas de cette fourchette : une semaine du mois de janvier 2001, 93 000 usagers avaient fréquenté les services d'aide (hébergement ou distribution de repas chauds) au moins une fois ; parmi eux, on pouvait estimer à 86 000 le nombre de personnes sans domicile au sens de l'enquête (personnes qui ont passé la nuit précédente dans un centre d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation) : 70 000 adultes, 16 000 enfants les accompagnant.

6. Ces enquêtes montraient par exemple comment les modalités de sélection des centres d'accueil « construisaient » en quelque sorte une population hiérarchisée au sein même des populations précaires interrogées. « Ce groupe est plus à concevoir comme un agrégat résultant d'une série de processus de catégorisation, sélection et enfin hiérarchisation à l'œuvre tant sur le marché de l'emploi, du logement que du travail social » (Soulié, 2000).

7. « A ceux qui demanderont simplement « combien ? », nous répondons et nous continuerons à répondre simplement : non » (Cnis, 1996, p. 1).

Ce résultat qui pouvait apparaître « décevant » pour les associations s'occupant des sans-abri n'a pas suscité de controverse comparable à celle qui s'est développée aux États-Unis dans les années 1980, où les premiers résultats officiels avaient ramené les estimations de 2 à 3 millions de personnes à 300 000-350 000. Le paysage associatif français n'est, il est vrai, en rien comparable à celui des États-Unis. Et il ne fait aucun doute que les travaux préparatoires tant au Cnis qu'à l'ONPES avaient familiarisé les acteurs sociaux avec les contours très précis de la définition retenue (8). Celle-ci exclut les situations de logement difficiles (les gens contraints d'être hébergés par leurs proches, les occupants de logements surpeuplés ou insalubres), les non-francophones (9), les sans-domicile qui ne fréquentent pas les services d'hébergement et de repas, ainsi que ceux qui habitent dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants (10). De même, le choix pour l'enquête d'une période de référence courte (une nuit donnée) donnait des résultats nécessairement plus faibles qu'une période plus longue. La présentation des premiers résultats a rappelé ces limites et estimé, lorsque cela était possible, leurs incidences. C'est ainsi que certaines situations dites « particulières » de logement non prises en compte dans la définition retenue ont été estimées à l'aide des enquêtes *Logement* ou du recensement à quelque 300 000 personnes (11). De même, l'incidence du passage d'une référence journalière à une référence hebdomadaire a été estimée (à environ 5 % de plus). Par la suite, l'exploitation d'une question rétrospective posée dans l'enquête *Santé 2003* a permis d'estimer à 800 000 le nombre de personnes actuellement en logement ordinaire qui avaient dû séjourner au moins une fois dans la rue ou dans un centre. Enfin, une enquête complémentaire a été réalisée par l'Ined à la demande de l'ONPES, afin d'étudier les « marges » de l'enquête (12).

Les premiers résultats ont permis de confirmer *certaines des hypothèses tirées des enquêtes qualitatives et les résultats établis à partir des enquêtes pilotes de l'Ined, comme de mettre l'accent sur des phénomènes largement sous-estimés par l'opinion et les décideurs.*

Ainsi, les premières descriptions de la population enquêtée, plutôt masculine et jeune, mettent en évidence la part des étrangers, quatre fois plus élevée que dans la population française (13), celle des jeunes adultes de 18 à 29 ans (plus d'un tiers contre un quart dans l'ensemble de la population), la présence significative de femmes jeunes (autant d'hommes que de femmes dans la population des 18 à 24 ans) et celle de personnes accompagnées d'un ou de plusieurs enfants (le quart des sans-domicile). Ce qui confirme les constats faits par les acteurs de terrain quant à la transformation de la population qu'ils rencontrent et invite à réfléchir de façon urgente sur l'inadaptation du dispositif de prise en charge.

Autre résultat important : les allers et retours constants des sans-domicile entre divers modes d'accueil, largement conditionnés par leurs capacités et la sélection opérée en conséquence : centres d'urgence ouverts seulement la nuit, centres d'accueil et de réin-

8. Rappelons que la définition du sans-domicile retenue pour l'enquête recouvrait les personnes qui ont passé la nuit un jour donné dans un lieu non prévu pour l'habitation, ainsi que celles qui sont prises en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation.

9. Comptés, mais non enquêtés.

10. Comptés, mais non enquêtés.

11. 129 000 personnes logeant dans une habitation mobile ; 51 000 dans une chambre d'hôtel en payant, 41 000 dans une construction provisoire ou une habitation de fortune ; 80 000 en hébergement contraint chez des membres de la famille ou des amis (Brousse et al., 2002b, pp. 402-403).

12. L'enquête a porté sur un échantillon de 106 personnes rencontrées par les services itinérants, afin de voir si ces personnes présentaient des caractéristiques différentes des personnes interrogées par l'Insee en 2001 (Marpsat et Quaglia, 2000 ; Marpsat et al., 2004).

13. Alors que la population enquêtée, rappelons-le, ne comprenait pas les étrangers non francophones.

sersion ouverts en journée où l'on peut séjourner deux à six mois et souvent plus lorsqu'il n'y a pas de possibilité de relogement, logements ou chambres d'hôtel dépendant des structures d'accueil. Pour les sans-abri en particulier, la répartition à un moment donné des sans-domicile entre les personnes « à la rue » ou dans des abris de fortune (8 %) et les centres d'hébergement d'urgence ouverts uniquement la nuit (15 %) reflète mal les difficultés extrêmes des conditions de vie entre « la rue et le foyer » liées à la surcharge et aux conditions d'accueil de certains centres (une partie des personnes à la rue n'ont pas trouvé de place la nuit précédant l'enquête, ou ne veulent pas se rendre dans les centres en raison des conditions d'hygiène et de sécurité).

L'engorgement des centres est aussi la conséquence de l'allongement des durées de séjour : celles-ci dépassent souvent les durées réglementaires dans les centres de réinsertion, notamment pour les étrangers en attente d'un titre de séjour et les hommes âgés. Les sans-domicile accueillis uniquement la nuit ont également une ancienneté importante dans le dispositif.

Parmi les premiers résultats également, un constat qui a frappé l'opinion (14) : les sans-domicile ne constituent pas un monde coupé de la société. Près du tiers ont un travail (cette proportion étant plus élevée dans l'agglomération parisienne, Debras *et al.*, 2004), majoritairement dans des métiers ouvriers et employés sans qualification. La quasi-majorité déclare avoir de la famille et des amis et près des trois quarts disent entretenir des contacts assez fréquents avec eux même s'ils déclarent par ailleurs fréquemment souffrir de la solitude (Monrose, 2004). Ils ont des contacts avec les institutions sociales (70 % ont eu au moins un contact dans les douze derniers mois), plus fréquents encore avec les médecins et les travailleurs sociaux, ces contacts étant très variables selon l'ancienneté dans la condition de sans-domicile, l'âge et les conditions de vie (Avenel et Damon, 2003).

Nouvelles avancées

Au-delà des premiers résultats, la nouveauté de cette enquête, la complexité des questions posées par la littérature scientifique imposaient un travail en profondeur qui permette d'éclairer plusieurs questions centrales qui constituent la trame du présent numéro :

- l'interaction entre la politique d'assistance et ceux auxquels elle s'adresse : comment et selon quels critères se répartissent les personnes privées de logement personnel entre les différentes formes d'hébergement aidés ?
- les parts respectives de continuité ou de « rupture » de la population étudiée par rapport au reste du monde social : catégorie à part ou continuum de situations ?
- celles des facteurs individuels et structurels dans la genèse de la situation de sans-domicile : « misérabilisme ou déterminisme » ?

La santé des sans-domicile qui est un facteur de préoccupation important pour les autorités sanitaires et les travailleurs sociaux a fait par ailleurs l'objet d'un examen spécifique.

14. Fin 2005, donc avec un grand retard. Ce constat était présent dès 2000 dans la publication de l'enquête pilote de l'Ined et, en ce qui concerne l'enquête Insee, dans les Travaux de l'ONPES 2001-2002.

Pour finir, la parole des enquêtés a été recueillie dans une question ouverte en fin de questionnaire et a fait l'objet d'un traitement statistique qui fournit un riche complément aux résultats des seules questions fermées.

Interaction entre l'assistance et les différentes catégories de sans domicile

Cécile Brousse, après avoir décrit l'organisation du réseau d'hébergement et de distribution de repas chauds qui a servi de base à l'enquête, s'attache à étudier *le lien entre la catégorie des sans-domicile et les logiques de prise en charge de cette population*. Elle fait apparaître la forte hétérogénéité de la population étudiée, largement structurée par la configuration familiale et le rapport au marché du travail, en distinguant cinq groupes de taille inégale : les personnes seules sans activité professionnelle (45 %), essentiellement masculines ; une catégorie plus jeune et plus diplômée vivant également sans conjoint ni enfant mais disposant d'un emploi (22 %) ; un groupe composé majoritairement de femmes dont les trois quarts sont accompagnées de jeunes enfants (18 %) ; un quatrième groupe (13 %) composé de personnes relativement jeunes vivant en couple et pour la moitié d'entre elles avec des enfants ; des personnes âgées de plus de 50 ans (2 %) qui n'ont jamais vécues en couple et n'ont pas d'occupation professionnelle. Face à cette population, le réseau d'hébergement est fortement hiérarchisé, selon que la prise en charge est continue ou discontinue, individuelle ou collective, selon la plus ou moins grande stabilité des conditions de séjour et le degré d'appropriation du lieu. La répartition des différentes catégories entre les modes d'hébergement - depuis la rue jusqu'aux chambres d'hôtel et aux foyers logement - est dépendante du niveau de revenu, de la configuration familiale, du rapport au marché du travail. L'analyse des résultats laisse penser que les critères de sélection des structures d'accueil conduisent à réserver les formes d'hébergement les plus personnalisées et les plus stables à certains types de publics. La sélection s'opère alors, soit au moment de l'entrée dans le dispositif d'hébergement, soit par des processus de mobilité ascendante et descendante au sein du dispositif lui-même.

Coupure ou continuité

Cécile Brousse met ensuite en parallèle le groupe des sans-domicile et d'autres catégories de la population plus ou moins proches afin de situer la population des sans-domicile dans des ensembles plus larges - notamment celui des individus médiocrement logés et celui des personnes à très faibles revenus. Ce qui lui permet d'examiner si *les sans-domicile constituent un groupe homogène et occupent une place particulière dans l'ensemble des personnes pauvres*.

Les sans-domicile ont des caractéristiques proches de celles des autres personnes médiocrement logées : même proportion hommes/femmes, même part de personnes nées à l'étranger. Toutefois ils comptent plus de jeunes et nettement moins de cinquantenaires. En revanche, ils ont un taux de chômage nettement plus élevé et un taux d'inactivité deux fois plus important. L'analyse de la population des mal logés met en évidence les mauvaises conditions de logement des personnes seules, sans ressources scolaires, affectées par le chômage mais aussi la sur-représentation des hommes et des immigrés dans des formes de logement atypiques. À cet égard, la population des sans-domicile constitue un cas particulier au sein d'un problème plus général. C'est la faiblesse de leurs ressources

qui les empêche d'accéder à un logement indépendant, y compris dans les segments les plus dégradés du parc de logement.

En revanche, s'il ne fait aucun doute que les sans-domicile appartiennent au groupe des personnes à bas revenus, ils ne constituent en rien un modèle réduit de la grande pauvreté. Contrairement aux sans-domicile, les personnes à bas revenus ayant un logement indépendant sont plus nombreuses dans les petites agglomérations, avec une prédominance féminine et une part relativement importante des personnes de plus de 45 ans. Par ailleurs, l'hétérogénéité des niveaux de revenus des sans-domicile est grande : par rapport aux personnes titulaires de faibles revenus, ils comptent à la fois plus de personnes aux revenus extrêmement faibles, mais aussi davantage de personnes aux revenus relativement plus élevés. La composition des ménages est ici l'élément le plus discriminant, les ménages modestes ayant d'autant plus de chance d'occuper un logement du parc social qu'ils ont des enfants. Les critères d'admission dans le parc social contribuent à modérer en négatif les contours de la population sans domicile. L'hypothèse d'un *continuum* de situations entre sans-domicile et populations mal logées et celles disposant de bas revenus se trouve confirmée, de même que le rôle de la politique d'assistance et de logement social dans la détermination des contours de la catégorie des personnes connaissant les conditions de vie les plus précaires

Autre illustration du dégradé de situations entre la condition de sans-domicile et des populations voisines, un article de **Maryse Marpsat** met en évidence une pauvreté moins visible mais profonde, qu'elle appelle « *une forme discrète de pauvreté* ». Il s'agit des personnes qui, interrogées dans les distributions de repas lors de l'enquête, disposaient cependant d'un logement autonome et n'ont donc pas été retenues dans les analyses de la population sans domicile. Cet échantillon est comparé, d'une part, avec ceux qui ont déclaré n'avoir jamais eu de logement autonome et, d'autre part, avec ceux qui en ont eu un et l'ont perdu, en partant de travaux américains et espagnols comparables réalisés durant la décennie 1990. Pour une part importante, les utilisateurs logés ont été sans domicile à un moment de leur vie. Ils sont plus âgés et ce sont plus souvent des hommes, de nationalité française. Huit sur dix occupent leur logement seuls. Ils ont relativement moins de contacts extérieurs (famille, amis, travailleurs sociaux). L'examen des difficultés rencontrées avant l'âge de 18 ans ne révèle que de faibles écarts avec les deux autres catégories. Les différenciations sont plus nettes sur le plan du travail. Pour une très grande part, les personnes logées ont déjà travaillé et ont une expérience professionnelle assez longue mais, en raison d'un licenciement, d'une suppression d'emploi, de leur état de santé, de leur âge – facteurs qui souvent se cumulent –, elles sont beaucoup moins nombreuses à occuper un emploi au moment de l'enquête. La nature de leurs revenus les différencie également assez nettement de ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome et de ceux qui, en ayant eu un, l'avaient perdu au moment de l'enquête : les prestations comme l'allocation adulte handicapé, une pension de retraite ou le minimum vieillesse, l'allocation de logement occupent une place beaucoup plus importante. Les conditions de logement sont souvent sommaires et une partie des personnes enquêtées a cherché, sans y parvenir, à changer de logement durant l'année écoulée. Au total, ce travail permet de mettre en évidence une forme de pauvreté moins visible dans l'espace public mais qui n'en est pas moins profonde. Ces personnes, âgées pour la plupart, souffrent de solitude et habitent dans des logements de mauvaise qualité. Elles ont besoin d'aides d'organismes divers ou de particuliers pour compenser la faiblesse de leurs ressources. Pour une part non négligeable, les utilisateurs logés sont d'ailleurs d'anciens sans-domicile. Leur situation met en question les politiques de logement qui

ne permettent pas à certaines personnes, même bénéficiant d'allocations, d'accéder à un logement confortable ainsi que les modalités de réinsertion des personnes sans domicile qui les font « sortir de la rue », mais pas de la très grande pauvreté.

Facteurs individuels et facteurs structurels

Jean-Marie Firdion étudie *les liens entre la situation présente des personnes utilisatrices de service d'aide aux sans-domicile et les évènements survenus dans l'enfance*, éléments qui ne peuvent être considérés comme seulement individuels, mais renvoient également à des facteurs structurels. Il situe son étude dans le cadre de la théorie des « champs » et des « capitaux » de Pierre Bourdieu (1984), en se référant aux ressources ou capitaux que peuvent représenter dans l'univers des sans-domicile le niveau scolaire, les contacts entretenus, la santé, la perception de revenus du travail ou d'allocations. S'intéressant d'abord aux effets du placement dans l'enfance, il identifie les indicateurs de risque liés au contexte familial qui se trouvent significativement liés à cet évènement : violences dans la famille, parents malades ou décédés, famille en grande précarité, résultats qu'il commente à l'aide de nombreux travaux étrangers et français.

Puis, élargissant son étude, il cherche à estimer à l'aide des modèles qu'il a construits les effets respectifs des antécédents socio-familiaux (dont le placement), et les capitaux dont pouvaient disposer les personnes utilisatrices des services d'aide aux sans-domicile sur trois variables : occuper un emploi au moment de l'enquête, avoir été victime d'une agression au cours des deux dernières années, avoir fait une démarche auprès d'un service social (mairie, centre communal d'action sociale, bureau d'aide sociale) au cours des douze derniers mois.

S'agissant de l'exercice actuel d'un travail, les éléments déterminants sont de nature structurelle : capital scolaire (avoir au moins un diplôme, ne pas être illettré), capital social (contacts avec les parents, la famille, les amis), capital santé (jeunesse, se sentir en bonne santé).

Dans le cas des agressions subies, ce sont des facteurs individuels (le fait de vivre avec ses enfants, avoir dormi dans la rue ou dans un squat au cours de l'année) et socio-familiaux (placement, problèmes de violence dans la famille, décès des parents) qui ont la plus forte influence positive ou négative sur le risque.

Le recours au bureau d'aide sociale est influencé, pour les hommes par des facteurs socio-familiaux (placement, problèmes d'argent dans la famille, problèmes de violence dans la famille), mais pour les femmes par des formes de capital scolaire et social. Pour les deux sexes interviennent également des facteurs de contexte présent : être sans logement autonome stable depuis moins d'un an, avoir subi des agressions.

Ainsi, l'influence du mode de socialisation primaire et des liens familiaux se fait sentir à l'âge adulte dans cette population particulièrement défavorisée dans des domaines très divers : risque d'agression, démarches auprès d'un bureau d'aide sociale (pour les hommes). Mais pour la probabilité d'occuper un emploi actuellement, pour les démarches auprès d'un bureau d'aide sociale, pour les femmes, ce sont les facteurs structurels liés aux capitaux qui jouent le rôle le plus important, même dans le champ de l'action sociale. Même si des effets du contexte présent nuancent ces effets d'« héritage » social

et familial, et bien que les facteurs socio-familiaux ne soient bien entendu pas indépendants de facteurs structurels, Jean-Marie Firdion en conclut que l'approche en termes de capitaux permet de dépasser l'opposition classique entre les approches individualistes (souvent « misérabilistes ») et structurelles (souvent « déterministes »). Ses travaux permettent en tous cas de mettre l'accent sur des politiques de prévention qui sortent du cadre limité de l'aide sociale, tout en ouvrant des pistes fructueuses pour porter remède à des points faibles des dispositifs d'action sociale : prise en charge collective des enfants en dépit de l'instabilité résidentielle, évaluation des politiques de placement des mineurs notamment sur le plan affectif pour contrebalancer les effets très négatifs de certaines conceptions éducatives des centres.

La santé des sans-domicile

Abordant ensuite les questions relatives à la santé des sans-domicile qui préoccupent particulièrement les réseaux d'assistance et les autorités sanitaires, Patrick Peretti-Watel, puis François Beck, Stéphane Legleye et Stanislas Spilka comparent certains des résultats de l'enquête sur les sans-domicile à ceux concernant d'autres catégories de population.

Ainsi, **Patrick Peretti-Watel** examine la relation entre la santé et les relations interpersonnelles – sujet fréquemment traité par les études épidémiologiques récentes : les conclusions des travaux menés étant que les relations interpersonnelles n'améliorent pas la santé, mais contribuent à la maintenir lorsque surviennent des circonstances défavorables. Afin de vérifier ou d'invalider ces résultats sur une population particulièrement défavorisée (15), Patrick Peretti-Watel commence par décrire les liens relationnels des usagers des services d'aide en distinguant, en fonction du temps écoulé depuis le dernier contact, des « types relationnels » contrastés. L'étude des liens entre le réseau relationnel et la santé conduit à conclure que, toutes choses égales par ailleurs, les relations avec les proches ne distinguent pas les enquêtés selon qu'ils jugent leur santé très bonne, bonne ou moyenne. C'est aux deux extrêmes (très bonne et bonne *versus* médiocre mauvaise ou très mauvaise) que l'on constate un effet significatif, l'isolement relationnel étant bien associé à une mauvaise santé perçue. S'intéressant ensuite plus spécifiquement aux états dépressifs, il constate que, comme pour d'autres catégories de populations, c'est dans les cas de personnes souffrant de maladies chroniques ou graves que la rareté ou l'absence de contacts avec les proches sont significativement associées aux états dépressifs perçus, la rupture avec les proches étant plus préjudiciable que leur disparition. Pour les personnes ne rapportant pas de maladie chronique ou grave, les résultats sont contraires : les risques d'états dépressifs sont significativement plus faibles parmi ceux qui ont le plus souvent perdu leurs proches ou n'en ont plus à contacter. L'auteur émet alors l'hypothèse, tirée d'une étude américaine sur des familles très défavorisées de l'existence de dysfonctionnements familiaux suscitant des difficultés psychologiques au lieu de les résorber.

François Beck, Stéphane Legleye et Stanislas Spilka traitent de *l'alcoolisation des personnes sans domicile*. L'enquête *Sans-domicile 2001* permet de reconsidérer un certain nombre de préjugés qui attribuent systématiquement aux personnes sans domicile une consommation excessive d'alcool, sans tenir compte de la diversité des populations

15. L'auteur travaille sur l'ensemble des usagers des services d'aide, qu'ils soient ou non sans domicile propre.

et des situations concernées. Selon les résultats de l'enquête, les sans-domicile seraient même moins consommateurs que la population générale d'âge équivalent – résultats que les auteurs invitent à considérer avec prudence compte tenu de la nature des questions posées et des conditions de l'enquête. L'intérêt est cependant de montrer que, contrairement à ce qui est véhiculé par l'imagerie populaire, l'alcool n'est pas toujours aussi omniprésent dans les parcours des sans-domicile et de rappeler que les prises excessives correspondent le plus souvent à des états de très grande précarisation. Les limites de la comparabilité entre les questions de l'enquête *Sans-domicile 2001* et celles effectuées en population générale suggèrent aux auteurs des pistes d'amélioration pour l'avenir. Pour les individus présentant une alcoolisation excessive, l'analyse des temporalités et des contextes de cette pratique serait importante afin de savoir dans quelles situations d'urgence ou de conditions défavorables l'alcool est systématiquement consommé, et dans quelle mesure la consommation est moindre lorsque l'environnement s'améliore.

La parole des usagers

À la fin de l'enquête *Sans-domicile 2001*, une question ouverte avait été introduite pour, en quelque sorte, « redonner la main » aux enquêtés, soumis à de nombreuses questions rétrospectives souvent douloureuses à se remémorer. 52 % des usagers avaient répondu à cette question, matériau délicat à traiter statistiquement (inégaie longueur des réponses, effet enquêteur, etc.). **Gaël de Peretti** consacre le dernier article de ce numéro aux résultats d'une exploitation expérimentale des réponses. Cet article a un double intérêt. Méthodologique d'abord. Les questions ouvertes, dont l'usage s'est développé dans les dernières enquêtes de l'Insee, restent rarement exploitées, sinon pour les fermer *via* un postcodage plus ou moins détaillé, méthode critiquée par les partisans d'une analyse textuelle. La méthode expérimentée ici s'appuie sur un logiciel d'analyse lexicométrique, dont la méthodologie, les conventions et les limites sont présentées avec précision. Sur le fond, les résultats de cette exploitation apportent un éclairage nouveau, qui s'inscrit dans la nécessité clairement établie aujourd'hui par les acteurs sociaux comme par une majeure partie des chercheurs, d'une approche participative de la pauvreté. Le traitement statistique retenu permet de regrouper les répondants en 18 classes à partir du vocabulaire utilisé dans leurs réponses, tels que « le questionnaire est », « le logement est le problème majeur », « travailler », « le lieu d'hébergement est », « ma famille », etc.). À l'intérieur de chaque classe, la sélection des réponses caractéristiques permet d'« entendre » les préoccupations et les appréciations des enquêtés, matériau précieux pour améliorer le questionnaire et comprendre les rapports avec les services sociaux. La récurrence de certaines propositions peut aider à améliorer les pratiques. Et les défauts du système sont fortement soulignés – traitement trop souvent dans l'urgence, sous-estimation des délais nécessaires pour une réinsertion sociale –, de même que les problèmes aigus rencontrés par certaines catégories de sans-domicile : jeunes, sans-papiers, couples avec enfants.

*

* *

Lancée quelques années après les enquêtes américaines, première de par son étendue en Europe, l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds* de l'Insee en 2001 a permis des avancées importantes dans la connaissance des mécanismes de l'exclusion et des « turbulences » qui rejettent

tent en marge des sociétés développées de nouvelles couches de population. Les travaux présentés dans ce numéro témoignent de cet apport tant à la littérature scientifique, qu'aux réflexions sur les politiques sociales qui vont bien au-delà de la prise en charge directe des populations concernées. On ne peut que regretter que les acteurs politiques et sociaux, les médias, l'opinion tardent à se saisir de ces analyses, qui invitent à l'adoption de problématiques nouvelles d'analyse et d'action, plus collectives, et moins exclusivement centrées sur les individus et leurs comportements.

Marie-Thérèse Join-Lambert

(Inspectrice générale honoraire des affaires sociales, ancienne Présidente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

BIBLIOGRAPHIE

Amossé T., Doussin A., Firdion J.-M., Marpsat M. et Rochereau T. (2001), *Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire, enquête Ined, Paris et petite couronne, 1998*, CreDES, Biblio n° 1355, Paris.

Avenel M. et Damon J. (2003), « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : Quel recours aux institutions, aux prestations et aux professionnels des secteurs sanitaire et social », *Études et résultats*, Drees, n° 277.

Bourdieu P. (1984), *Questions de sociologie*, Les Éditions de minuit.

Brousse C. (2005), « Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses », *Genèses*, n° 58, pp. 48-71.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002a), « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002b), « Les sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds », *les Travaux de l'ONPES*, la Documentation Française, pp. 395-431.

Castel R. (1995a), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, p. 21.

Castel R. (1995b), « Les marginaux dans l'histoire », in *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte.

CNIS (1996), *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, Rapport final du groupe de travail sur les sans-abri, n° 29.

Debras B., Hélène Chamborédon H. et Thiéry P. (2004), « Dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur trois déclare avoir un emploi », *Insee Île de France « à la page »*, n° 241.

Declerck P. (2001), *Les Naufragés : avec les clochards de Paris*, collection « Terre Humaine », Plon.

Économie et statistique (1997), « La pauvreté une et multiple », n° 308-309-310.

Firdion J.-M et Marpsat M. (1995), « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2-3.

Firdion J.-M et Marpsat M. (2000a), « Les enquêtes statistiques sur les sans-domicile aux États-Unis », in Marpsat, Firdion (dir.), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF/Ined, pp. 63-106.

Firdion J.-M et Marpsat M. (2000b), « Les personnes sans domicile à Paris : caractéristiques, trajectoires et mode de vie », in *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion (dir.), Presses Universitaires de France/Ined, pp. 257-285.

Firdion J.-M et Marpsat M. (2001), « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire » *Recherches et prévisions*, n° 65, pp. 91-112.

Freyssinet J. (2006), « La mesure de la pauvreté : problèmes techniques et débats sociaux », *Actes du 11^e colloque de comptabilité nationale*, Paris, miméo.

Laë J.-F. (avec A. Farge) (2000), *Fracture sociale*, Desclée de Brouwer.

London J. (1902), *Le peuple d'en bas*, Phébus, libretto 1999.

Marpsat M. (1999), « Les apports réciproques des méthodes qualitatives et quantitatives. Le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », *Dossiers et recherches de l'Ined*, n° 79.

Marpsat M. (2006), « La préhistoire de l'enquête Insee sur les sans-domicile », *miméo*.

Marpsat M. et Quaglia M. (2002), *Étude sur les sans-domicile non francophones utilisant les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds*, document de travail, Ined.

Marpsat M., Quaglia M. et Razafindratsima N. (2004), « Les sans-domicile et les services itinérants », *Les Travaux de l'ONPES 2003-2004*, pp. 255-290.

Montrose M. (2004), « Les contacts familiaux et amicaux des personnes sans domicile », *Études et Résultats*, Drees, n° 311.

Orwell G. (1931), *Dans la Dèche à Paris et à Londres*, Paris, 10/18, Domaine étranger 2001.

Paugam P. (1991), *La disqualification sociale*, Presses Universitaires de France.

Paugam P. (1993), *La société française et ses pauvres*, Presses Universitaires de France.

Paugam P. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Presses Universitaires de France.

Paugam P. (dir.) (1996), *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte.

Paugam P. et Schultheis F. (1998), « Naissance d'une sociologie de la pauvreté », introduction à Georg Simmel, in *Les pauvres*, Presses Universitaires de France,, Quadrige pp. 13-19.

Pichon P. (2000), « Premiers travaux sociologiques et ethnographiques français à propos des sans-domicile fixe », in Marpsat, Firdion (dir.), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF/Ined, pp. 107-123.

Rouleau-Berger L. (2004), *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, Presses Universitaires de France, *Sociologie d'aujourd'hui*.

Simmel G. (1908), *Les pauvres*, Presses Universitaires de France Quadrige 1998.

Soulié C. (2000), « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans-abri à Paris », in Marpsat, Firdion (dir.), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF/Ined, pp. 211-255.

Vexliard A. (1957), *Le clochard*, Desclée de Brouwer 1998.

Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté

Cécile Brousse*

Les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds, concentrés dans les grandes villes, accueillent près de 55 000 personnes sans domicile par jour en hiver. Si une sur dix dort dans la rue ou dans des abris de fortune, la très grande majorité est hébergée par des collectivités territoriales ou par des associations caritatives.

Le groupe ainsi défini est particulièrement hétérogène : pour moitié des hommes seuls disposant de très faibles revenus, au chômage ou inactifs après avoir débuté leur carrière dans des métiers peu qualifiés mais aussi des personnes plus jeunes et plus diplômées, disposant plus souvent de revenus du travail, des jeunes mères de famille allocataires de revenus sociaux, des personnes nées à l'étranger qui vivent en couple avec des enfants, et enfin un petit groupe d'hommes seuls proches de l'âge de la retraite.

Pour accueillir ces personnes dans leur diversité, le secteur de l'hébergement est lui-même très segmenté selon que la prise en charge des résidents est individuelle ou collective, durable ou temporaire. Ainsi, on oppose l'hébergement en structure collective avec départ le matin, à l'hébergement dans des centres accessibles en journée, le séjour à l'hôtel ou dans des logements indépendants et enfin la vie dans les communautés de travail. Les établissements qui offrent la meilleure prise en charge sélectionnent leurs résidents en fonction de leurs capacités financières et de leur situation familiale. Ainsi, ceux qui vivent seuls et qui ont de très faibles revenus ont peu de chance d'être pris en charge de manière durable et personnalisée à l'inverse des personnes qui vivent en couple et/ou avec des enfants ou qui ont les moyens d'acquitter les frais d'hébergement. Cette hiérarchisation du réseau d'aide participe à l'orientation des sans-domicile dans les deux principales filières d'accès au logement, le parc social d'un côté, le parc des logements privés à faible loyer de l'autre.

* Cécile Brousse appartenait au moment de la rédaction de cet article à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee et au laboratoire de sciences sociales de l'École Normale Supérieure.
L'auteur remercie Christian Baudelot, Danièle Guillemot, Gaël de Peretti, Maryse Marpsat, Françoise Maurel et Emmanuel Soutrenon pour leurs commentaires éclairés, Bernadette de la Rochère et Emmanuel Massé pour l'avoir autorisée à reprendre pour cet article quelques-uns de leurs travaux élaborés en commun.

La demande d'information sur la population des sans-domicile s'est multipliée au début des années 1990, aboutissant à la création en 1993 d'un groupe de travail spécifique au sein du conseil national de l'information statistique (Cnis, 1996). Les premières investigations pilotes menées à son instigation incluaient une enquête sur les conditions d'accès au logement des populations à bas revenus (dans l'agglomération lyonnaise et en Seine-Saint-Denis) et une enquête sur les familles menacées d'expulsion (à Arras, Chartres et Marseille), ainsi que, bien sûr, des enquêtes auprès de personnes sans domicile (à Paris et Strasbourg). En particulier, l'Institut national d'études démographiques (Ined), a conduit à Paris durant l'hiver 1994-95 une enquête pilote auprès des usagers des services aux sans-domicile s'inspirant de méthodes d'investigation expérimentées aux États-Unis au milieu des années 1980 (Marpsat et Firdion, 2000). L'enquête nationale de l'Insee auprès d'un échantillon de 4 000 personnes de 18 ans ou plus fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds s'inscrivait dans la prolongation des travaux précurseurs de l'Ined. Elle a consisté à prendre contact avec les personnes par l'intermédiaire des services d'aide qu'elles fréquentent. Les services retenus sont d'une part l'hébergement, puisqu'une partie des sans-domicile est définie par le fait qu'ils fréquentent ce type de structures, et d'autre part les distributions de repas chauds sans lesquelles il serait impossible de contacter les sans-domicile qui dorment dans la rue sans jamais avoir recours aux centres qui leur sont destinés (cf. annexe).

Un dispositif géré par de nombreuses structures

En janvier 2001, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, on comptait 2 000 structures gérées soit par des associations caritatives soit par des collectivités locales. Neuf sur dix proposaient un service d'hébergement et une sur deux distribuait des repas gratuitement ou en échange d'une faible participation (cf. encadré 1). Dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, l'hébergement est pris en charge par 1 800 structures aux statuts juridiques très divers : 800 proposent des places en aide au logement temporaire (Alt), 760 des places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 680 offrent des places non conventionnées, 190 accueillent des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants et/ou sont conventionnées au titre de l'aide sociale à l'en-

fance (Brousse *et al.*, 2002c). Enfin, on compte une centaine de communautés de travail. Une structure sur trois bénéficie d'un mode de financement mixte, il s'agit principalement de CHRS ou de centres non conventionnés, disposant par ailleurs de places en Alt (cf. tableau 1).

Dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 45 000 personnes hébergées en moyenne une nuit de janvier 2001

Au sein d'une structure d'accueil, on peut distinguer différents types de services, selon la nature de la prise en charge. Chaque structure peut proposer une ou deux grandes catégories d'hébergement : d'un côté l'hébergement regroupé, assuré dans la structure elle-même, de l'autre l'hébergement dispersé ou éclaté. L'hébergement regroupé peut se décomposer selon la durée du séjour et les critères d'admission. On distingue alors l'hébergement de courte durée (moins de deux semaines) sans procédure d'admission (21 % des lits occupés) par opposition à l'hébergement de longue durée avec procédure d'admission (42 %). On retrouve ici la distinction courante entre les dispositifs « d'urgence » et les dispositifs « d'insertion ». L'hébergement dispersé s'effectue principalement en logement (29 %) ; néanmoins des places sont proposées

Tableau 1
Répartition des structures d'hébergement selon leur statut juridique

| | | En % |
|--|---|--------|
| Structure simple | CHRS (1) | 20 |
| | Centre d'accueil non conventionné à l'aide sociale | 20 |
| | Structure proposant des places en ALT (2) | 18 |
| | Centre maternel, accueil mère-enfant Communauté de travail | 6 3 |
| Structure mixte | CHRS (1) + places en ALT (2) | 11 |
| | Centre d'accueil non conventionné + places en ALT (2) | 8 |
| | CHRS (1) + centre d'accueil non conventionné | 4 |
| | CHRS (1) + centre non conventionné + places en ALT (2) | 3 |
| | Autres configurations | 7 |
| Ensemble | | 100 |
| 1. Centre d'hébergement et de réinsertion sociale. | | |
| 2. Aide au logement temporaire. | | |

Champ : structures offrant au moins un service d'hébergement hors centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) et centre d'hébergement provisoire (Cph), dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des structures d'accueil (février-avril 2000) et enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds (2001), Insee.

en chambres d'hôtel ou en foyer-logement, au titre de l'urgence (8 %). La plupart des services d'hébergement ainsi définis sont de petite taille. Les trois quarts des hébergés fréquentent des services d'une capacité inférieure à 50 personnes. Seulement 6 % des services accueillent plus de 50 personnes par nuit.

Un peu moins de 30 000 repas chauds servis midi et soir

L'aide alimentaire se présente sous deux formes : la distribution de repas ou de colis ali-

mentaires. L'étude ne retient que les distributions de repas chauds car les colis alimentaires, qui représentent la grande majorité de l'aide alimentaire distribuée en France, sont principalement destinés à des personnes disposant d'un logement. Les distributions de repas chauds se caractérisent par le fait qu'elles proposent de la nourriture directement consommable à heures fixes au moins une fois par semaine pendant la période d'enquête, et donc s'adressent davantage à la population sans domicile. La distribution a lieu soit dans un local spécialement conçu pour la restauration soit à un emplacement fixe (rue, place), la distribution s'effectuant alors au

Encadré 1

LES ORGANISMES RETENUS DANS LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Les distributions de repas chauds

Elles se caractérisent par le fait qu'elles proposent à heures fixes de la nourriture directement consommable au moins une fois par semaine pendant la période d'enquête, et donc s'adressent davantage à la population sans domicile. La distribution a lieu soit dans un local spécialement conçu pour la restauration soit sur un emplacement fixe (rue, place), la distribution s'effectuant alors au moyen d'une camionnette.

L'étude ne retient pas les colis alimentaires, qui représentent la grande majorité de l'aide alimentaire distribuée en France, car ils sont principalement destinés à des personnes disposant d'un logement.

Les services d'hébergement

Ils comprennent :

- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) assurant un hébergement (financement par l'aide sociale à l'hébergement, relevant de l'État) ;
- les centres maternels (financement par l'aide sociale à l'enfance, relevant des Conseils généraux) ;
- les hôtels sociaux ;
- les centres associatifs non conventionnés à l'aide sociale ;
- les places réservées à l'urgence dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs (FJT), les foyers de travailleurs migrants (FTM) ou les résidences sociales ;
- les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics ;
- les communautés de travail.

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ne figurent pas en tant que tels dans le champ de l'enquête. En revanche, parmi les structures mentionnées ci-dessus, quelques-unes peuvent avoir une section de type CADA, laquelle figure alors dans le champ de l'enquête.

Quelques repères historiques

En 1953, quatre types de centres ont été réunis pour constituer les CHRS : les centres de reclassement féminin (destinés à lutter contre la prostitution), les centres d'hébergement pour les indigents sortant des établissements hospitaliers, les centres d'hébergement pour ex-détenus, les centres d'hébergement pour les « vagabonds jugés aptes au reclassement et à leur famille ». Jusqu'aux années 1970, l'État et les collectivités locales contribuaient peu à l'hébergement des personnes sans domicile qui reposait principalement sur des institutions privées, confessionnelles pour la plupart, les dons et les donations étant le mode de financement le plus usuel. Entre 1974 et 1980, l'État appuie la création de nouveaux CHRS. En 1981, les centres maternels sont remplacés deux types de structures : les maisons maternelles (qui accueillent les femmes enceintes d'au moins sept mois ou les mères avec leurs nouveau-nés avec prise en charge intégrale par l'aide sociale à l'enfance) et les hôtels maternels qui servent à héberger les femmes seules avec enfants à la sortie des maisons maternelles contre une participation financière. Ensuite, dans le cadre du plan précarité de 1983-1984, les préfetures ont encouragé les associations à ouvrir des lieux d'hébergement et des distributions de repas. Durant cette même période, l'Armée du Salut a réactivé les distributions de repas chauds qui ne fonctionnaient plus depuis 60 ans. En 1984, le Conseil des ministres met en place un plan de lutte contre la pauvreté. Dans chaque département, des cellules d'urgence sont créées rassemblant l'ensemble des acteurs locaux et un dispositif « d'appels d'urgence » est mis en place. En 1985, les Restaurants du Cœur ouvrent les premiers points-soupe, l'Armée du Salut, le Secours Catholique et les compagnons d'Emmaüs fondent la Banque alimentaire. L'ouvrage de Julien Damon (2002) retrace de manière critique l'émergence de ces dispositifs destinés aux sans-domicile fixe.

moyen d'une camionnette. La moitié des repas de midi sont servis en centre à des personnes qui y sont hébergées, l'autre moitié l'étant par les restaurants sociaux ou des camionnettes dans la rue. Ces évaluations comprennent également les repas servis par les centres à des personnes non hébergées mais n'incluent pas les repas servis par les « maraudes » (1). Pour le soir, la part des repas servis en centre atteint 70 %. Par comparaison avec les services d'hébergement, les services de restauration dans la rue sont de plus grande taille. 30 % de ces services servent plus de 100 repas par jour, représentant environ 80 % de l'aide alimentaire fournie dans la rue.

Moins de repas servis dans la rue le dimanche

L'offre en matière d'hébergement et de restauration varie dans l'année. Cela vaut surtout pour la restauration. En effet, un service d'hébergement sur dix connaît au moins une période d'interruption annuelle contre six services de restauration sur dix. Les fermetures sont encore plus fréquentes pour les distributions itinérantes, seules deux sur dix étant ouvertes toute l'année.

Alors que les services d'hébergement sont ouverts sept jours sur sept, 58 % des distributions de repas dans la rue sont fermées au moins

un jour de la semaine. Le samedi, on distribue un quart de repas en moins qu'un jour moyen du lundi au vendredi. Le dimanche, ce phénomène s'accroît : on sert alors, dans la rue, 40 % de repas en moins.

Un dispositif d'aide concentré au cœur des grandes villes

Les grandes agglomérations accueillent une part importante des personnes privées de logement. Ainsi, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, on compte une place d'hébergement occupée pour 550 habitants contre seulement une place pour 825 dans les agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants (cf. tableau 2). En outre, les structures d'aide sont principalement situées dans les communes centre des agglomérations. En effet sur l'ensemble de la France, les communes périphériques prennent en charge environ un quart de l'hébergement, alors qu'elles représentent presque la moitié de la population des agglomérations. Ce constat s'applique en particulier au cas parisien où la commune centre ne représente que 23 % de la population de l'agglomération mais propose

1. Les maraudes sont des dispositifs récemment mis en place consistant à sillonner les rues afin d'apporter aide ou soutien aux personnes qui dorment dans la rue.

Tableau 2

Nombre de lits occupés et de repas servis gratuitement à des adultes (un jour moyen de la semaine hors samedi et dimanche)

En nombre de lits

| | Aides fournies aux adultes par les services d'hébergement et les distributions de repas chauds | | | Population totale de 18 ans ou plus (recensement de la population en 1999) | Nombre de lits occupés pour 10 000 habitants |
|----------------------------------|--|---|---|--|--|
| | Lits occupés en chambre, dortoir, hôtel, logement aidé | Repas de midi (y compris servis dans les centres) (1) | Repas du soir (y compris servis dans les centres) (1) | | |
| Ensemble | 54 041 | 28 364 | 31 345 | 45 762 351 | 12,2 |
| Agglomération de Paris | 13 750 | 6 369 | 10 599 | 7 379 236 | 18,6 |
| <i>Agglomérations</i> | | | | | |
| de 200 000 à 1 999 999 habitants | 17 566 | 8 836 | 9 020 | 9 757 778 | 18,0 |
| de 100 000 à 199 999 habitants | 5 668 | 2 962 | 2 708 | 3 143 065 | 18,0 |
| de 20 000 à 99 999 habitants | 7 220 | 4 316 | 3 817 | 5 942 219 | 12,2 |
| de 5 000 à 19 999 habitants (2) | 3 472 | 2 076 | 1 836 | 4 760 178 | 7,3 |
| de moins de 5 000 habitants (3) | 1 217 | 728 | 643 | 2 770 714 | 4,4 |
| Communes rurales (3) | 5 148 | 3 077 | 2 722 | 12 009 161 | 4,3 |

1. Dans les communes rurales et les agglomérations de moins de 20 000 habitants, les données concernant le nombre de repas ont été estimées par extrapolation (gris foncé).
2. Ces données proviennent d'une enquête par sondage réalisée à partir d'un échantillon de 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants. Les services d'hébergement situés dans ces unités urbaines ont été inventoriés puis enquêtés par téléphone. Cette enquête complémentaire donne des résultats comparables à ceux du recensement dans cette catégorie d'agglomération.
3. Ces données ont été obtenues à partir du recensement des centres d'hébergement d'urgence et de longue durée dans le cadre du recensement des collectivités de 1999.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, francophones usagers de services d'aide, âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

55 % des places d'hébergement. On retrouve des écarts encore plus marqués pour les services de restauration. Seulement, 18 % des repas sont servis dans les communes périphériques (26 % pour l'agglomération parisienne). Quant aux camionnettes de distribution itinérantes, elles circulent presque exclusivement dans les communes centre.

55 000 usagers par jour

En moyenne, 98 000 prestations (repas et nuitées) ont été servies chaque jour à des personnes de 18 ans ou plus dans l'ensemble des agglomérations de plus de 20 000 habitants pendant la période de référence de l'enquête, week-ends non compris. Les bénéficiaires sont beaucoup moins nombreux (54 500). En effet, environ 30 % de ces usagers bénéficient des trois prestations, 20 % de deux prestations (le plus souvent le repas du soir et l'hébergement, beaucoup plus rarement les repas de midi et du soir ou le repas de midi et l'hébergement), 50 % d'une seule prestation (il s'agit alors le plus souvent de l'hébergement) (cf. tableau 3). Sur une période moyenne de sept jours, quel que soit le jour initial (y compris samedi et dimanche), le nombre d'usagers a été estimé sur ce même champ géographique (agglomérations de plus de 20 000 habitants) à 70 800. Le chiffre est naturellement supérieur à celui des usagers jour, mais dans des proportions relative-

Tableau 3
Répartition des usagers de janvier 2001, selon le nombre d'aides utilisées
(un jour moyen de la semaine hors samedi et dimanche)

| A reçu | En % |
|-------------|------|
| Une aide | 48 |
| Deux aides | 16 |
| Trois aides | 25 |
| Aucune aide | 11 |

Lecture : la modalité « aucune aide » est une conséquence de la définition adoptée puisque les sans domicile sont contactés le jour de l'enquête (jour J) alors que le recours aux aides est mesuré sur les 7 jours précédents (soit de J-1 à J-7). Il est donc possible qu'une personne ayant fréquenté un service le jour J (celui où il a été enquêté) n'ait eu recours à aucune aide la semaine qui précède.

Lecture : 48 % des usagers un jour moyen utilisent une aide. La modalité « aucune aide » est une conséquence de la définition adoptée puisque les sans domicile sont contactés le jour de l'enquête (jour J) alors que le recours aux aides est mesuré sur les 7 jours précédents (soit de J-1 à J-7). Il est donc possible qu'une personne ayant fréquenté un service le jour J (celui où il a été enquêté) n'ait eu recours à aucune aide la semaine qui précède.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, francophones usagers de services d'aide, âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

ment limitées (+ 30 %). La raison en est que les services d'aide sont très majoritairement fréquentés, du moins sur courte période, par une « clientèle d'habités ». Ainsi, 59 % des personnes enquêtées ont déclaré avoir également recouru à un service d'hébergement ou de distribution de repas chauds chacun des sept jours précédant le jour où elles ont été enquêtées (cf. tableaux 4 et 5) (Brousse *et al.*, 2004).

Tableau 4
Répartition des usagers de janvier 2001, selon le mode d'utilisation des services d'hébergement et de distribution de repas chauds

| A reçu une aide pour | En effectif |
|---|-------------|
| l'hébergement uniquement | 25 606 |
| les repas de midi et du soir et l'hébergement | 16 752 |
| le repas du soir et l'hébergement | 7 453 |
| le repas de midi uniquement | 3 253 |
| le repas du soir uniquement | 2 849 |
| le repas de midi et l'hébergement | 1 675 |
| les repas de midi et du soir | 1 827 |
| aucune aide (1) | 7 197 |

1. La modalité « aucune aide » est une conséquence de la définition adoptée puisque les sans domicile sont contactés le jour de l'enquête (jour J) alors que le recours aux aides est mesuré sur les 7 jours précédents (soit de J-1 à J-7). Il est donc possible qu'une personne ayant fréquenté un service le jour J (celui où il a été enquêté) n'ait eu recours à aucune aide la semaine qui précède.

Lecture : 25 606 usagers ont utilisé uniquement un service d'hébergement un jour moyen de la semaine (hors samedi et dimanche). Les données pour les usagers présents dans les petites agglomérations proviennent d'une extrapolation. On a supposé que dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants, les profils de fréquentation des services étaient les mêmes que ceux observés dans celles de plus de 20 000 habitants.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, francophones usagers de services d'aide, âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

Tableau 5
Répartition des usagers selon l'intensité du recours aux aides

| Nombre de jours où l'utilisateur a recouru à une ou plusieurs aides | En % |
|---|------|
| Sept jours | 59,0 |
| Six jours | 4,8 |
| Cinq jours | 6,4 |
| Quatre jours | 4,0 |
| Trois jours | 5,4 |
| Deux jours | 4,0 |
| Un jour | 6,8 |
| Aucun jour | 9,7 |

Lecture : 59 % des usagers ont fréquenté le dispositif d'aide tous les jours d'un semaine moyenne de janvier 2001.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, francophones usagers de services d'aide, âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

Les trois quarts des usagers d'une semaine moyenne sont sans domicile

L'estimation du nombre de sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds a, elle aussi, été effectuée à l'échelle d'une semaine moyenne, sur la base d'une approche « opérationnelle » : il a en effet été convenu de classer en sans-domicile celles des personnes qui avaient déclaré à l'enquête avoir passé la nuit précédente dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation (dans la rue ou dans un abri de fortune). Sur le champ des agglomérations de plus de 20 000 habitants, ont ainsi été classés en sans-domicile 75 % des personnes fréquentant durant une semaine moyenne les services d'hébergement ou les distribution de repas chauds. Parmi les 70 800 adultes usagers de services au moins une fois au cours d'une semaine moyenne du mois de janvier, 53 000 sont sans domicile au sens de l'enquête (cf. encadré 2). Enfin, on peut estimer à environ 16 000 le nombre d'enfants les accompagnant. Il s'agit essentiellement des enfants accueillis avec leur mère dans les

centres maternels financés par l'aide sociale à l'enfance.

Un quart des usagers de services d'aide n'est pas sans domicile au sens de l'enquête

Parmi les usagers n'étant pas sans-domicile, la moitié a un domicile à titre personnel, comme locataire ou sous-locataire, l'autre moitié est logée de façon précaire, chez des particuliers, à l'hôtel ou dans un « squat » (2). Parmi ces usagers des services d'aide qui ne sont pas sans domicile au sens de l'enquête (c'est-à-dire la veille), 17 % ont été au moins une fois sans domicile dans la semaine. Ce sont principalement les usagers hébergés par des particuliers ou des membres de la famille, dont 22 % ont dormi dans la rue ou dans un centre au moins une fois dans la semaine. Ce constat explique que la définition choisie dans la présente étude

2. C'est-à-dire dans un logement sans titre d'occupation.

Encadré 2

COMMENT A-T-ON DÉFINI LA SITUATION DE SANS-DOMICILE ?

Une personne est dite sans-domicile un jour donné si, la nuit précédente, elle a eu recours à un service d'hébergement ou a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune). Ainsi définie, la catégorie des sans-domicile est plus large que celle des sans-abri : elle inclut les personnes hébergées pour une longue durée comme les femmes résidant en centre maternel. À l'inverse, cette définition peut paraître restrictive car elle exclut notamment les personnes sans logement et contraintes ainsi de dormir à l'hôtel (à leurs frais), d'être hébergées chez des particuliers ou d'occuper un logement sans titre. Enfin cette définition n'intègre pas non plus les personnes logées dans des conditions particulières (constructions provisoires, habitations de fortune, habitations mobiles).

Sur le plan du type d'habitat, le groupe des sans-domicile est donc très hétérogène. En revanche, il présente une grande homogénéité du statut d'occupation puisque ce critère participe à la définition retenue par l'Insee dans la lignée des travaux du Cnis (1996). En effet, par construction, les sans-domicile ont comme point commun d'être dépourvus de statut d'occupation de droit commun. Ce critère a été mobilisé pour classer comme sans-domicile les personnes hébergées par des associations et au contraire pour exclure les personnes logées par des associations au titre d'un contrat de location. Ainsi, nombreuses sont les structures d'hébergement œuvrant dans le domaine du relogement. Par l'intermédiaire de logements « passerelles » ou de baux glissants, elles essayent

d'accompagner les hébergés vers le logement de droit commun. Pendant une période intermédiaire, les hébergés acquittent un loyer sans être locataires à part entière. Dès lors qu'ils ont signé un bail de location ils sont considérés comme locataires de l'association et n'appartiennent plus à la catégorie des sans-domicile selon la définition retenue.

Le critère du statut d'occupation a également servi à distinguer les sans-domicile des autres personnes médiocrement logées comme les résidents de foyer-logement. Pour les distinguer nous nous sommes appuyés sur le statut d'occupation (essentiellement la durée de séjour) mais la frontière n'a pas toujours été facile à délimiter. Ainsi, les sans-domicile hébergés dans des structures collectives ont un statut proche de celui des résidents de foyer-logement (FJT, FTM, résidence sociale). Mais dans les foyers-logement, la durée de séjour est d'au moins un an, contre six mois renouvelables dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les centres maternels. En outre, les résidents de foyers-logement acquittant une redevance, ils ont une autonomie plus grande que les sans-domicile hébergés au titre de l'aide sociale. Mais la séparation entre les centres d'hébergement et les foyers de travailleurs n'est pas stricte. Les jeunes sans-domicile peuvent être acceptés à titre exceptionnel en foyer de jeunes travailleurs et, dans quelques grandes villes, des sans-domicile âgés sont accueillis dans des foyers-logement qui leurs sont spécifiquement destinés.

(situation la veille) conduite à une estimation du nombre de sans-domicile de l'ordre de 5 % inférieure à celle que l'on aurait obtenue à partir d'une définition plus large (occurrence de la situation de sans-domicile au moins une fois dans la semaine par exemple).

Le fait que tous les usagers de services d'aide ne sont pas sans domicile doit être relié aux caractéristiques des publics accueillis dans les distributions de repas chauds : 19 % n'ont pas de domicile, les autres sont logés de manière précaire (37 %) ou sont locataires (37 %). D'autres résident dans des foyer-logement, sortent d'hôpital ou de prison (7 %) (Marpsat, 2006, ce numéro).

Par la suite, l'étude se limite aux 46 800 adultes sans-domicile francophones usagers de services d'aide dans des agglomérations de plus de 20 000 habitants.

8 % des sans-domicile aidés dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation

En janvier 2001, la moitié des sans-domicile aidés occupe un lieu privé (cave, usine, voiture, cage d'escalier), le propriétaire ayant connaissance de cette situation dans un cas sur trois. L'autre moitié dort dans l'espace public : dans des lieux fermés (station de métro, gare, centre commercial) ou ouverts (rue, jardin public). Les trois quarts des sans-abri ont la possibilité de recevoir du courrier, la plupart étant domiciliés par une association. Les personnes qui dorment dans la rue ou dans des abris de fortune peuvent connaître des modes d'hébergement alternatifs sur de courtes périodes. Un tiers des sans-domicile dans la rue depuis plus d'une semaine déclarent ne pas y dormir tous les jours : ils se font héberger ponctuellement par de la famille, des amis ou recourent au dispositif d'hébergement. Mais plus du quart des personnes sans-abri la veille de l'enquête expliquent qu'elles sont arrivées trop tard au centre, qu'il était complet ou qu'elles avaient dépassé la durée réglementaire de séjour. Les deux tiers des sans-domicile aidés ne peuvent pas laisser leurs affaires à l'endroit où ils dorment. Ils les transportent avec eux (50 %), les laissent dans une consigne, les confient à des amis ou à une association. La moitié d'entre eux s'est rendue dans un accueil de jour au cours du mois précédent et un tiers a reçu des vêtements de la part d'une association, une mairie, etc.

Quant aux sans-domicile qui ne dorment pas dans la rue ou dans un abri de fortune, ils sont

pris en charge dans des conditions très diverses selon le type de structure d'hébergement. Or, il est possible de distinguer les structures d'hébergement selon deux critères : le caractère individuel ou collectif de la prise en charge et le fait que le suivi soit assuré de manière continue ou ponctuelle. Ces deux critères déterminent largement les conditions de vie des usagers (cf. graphique I). La classification met en évidence cinq types de services ayant des propriétés relativement différentes.

Une prise en charge temporaire et peu individualisée dans des centres d'hébergement qui n'ouvrent que la nuit

Ces centres très peu spécialisés sont situés pour la plupart dans les communes de grande taille. Ils ont des capacités d'accueil importantes et des taux de fréquentation supérieurs à la moyenne des centres, ce qui indique probablement que le taux d'encadrement y est plus faible que dans les autres établissements. Ils accueillent 13 % des sans-domicile bénéficiant d'un hébergement. Les trois quarts d'entre eux sont reçus dans des chambres de trois personnes ou plus. De plus, les personnes bénéficiant de ce type d'hébergement n'ont pas accès au centre dans la journée, la durée de séjour est souvent limitée à quelques jours (neuf fois sur dix elle ne doit pas dépasser deux semaines) et les fermetures à la fin de la période hivernale sont fréquentes. Ces discontinuités expliquent la brièveté des séjours dans ces centres. Ainsi, quatre résidents sur dix y sont hébergés depuis moins de deux semaines (contre moins de un sur dix dans les autres types d'hébergement). Le manque de continuité dans la prise en charge oblige les personnes concernées à recourir à des solutions alternatives pour pallier les lacunes du dispositif : repas pris dans les distributions gratuites, journées passées dans les accueils de jour, domiciliation auprès d'associations ou de mairies, utilisation de consignes pour stocker ses affaires, mobilité contrainte d'un centre à un autre, séjours chez des tiers, à l'hôtel ou dans la rue pendant les périodes où l'accès à ces centres est impossible. Dans ce contexte, le travail social est très limité. Par ailleurs, ces centres remplissent une mission d'ordre public. En effet, près d'une personne sur cinq ne s'est pas rendue dans l'établissement de sa propre initiative : un dispositif de « maraude », les pompiers ou un service de police l'y ont accompagnée. Cette catégorie de centres recouvre en réalité des modalités de séjour et de prises en charge très diverses : alors que dans la plupart de ces centres, la durée de

séjour est limitée à quelques jours seulement, quelques grands centres, situés pour beaucoup dans l'agglomération parisienne, accueillent les résidents pendant de longues périodes de temps tout en leur offrant une prise en charge minimale réduite au gîte.

Des centres ouverts en journée, où la prise en charge est de plus longue durée

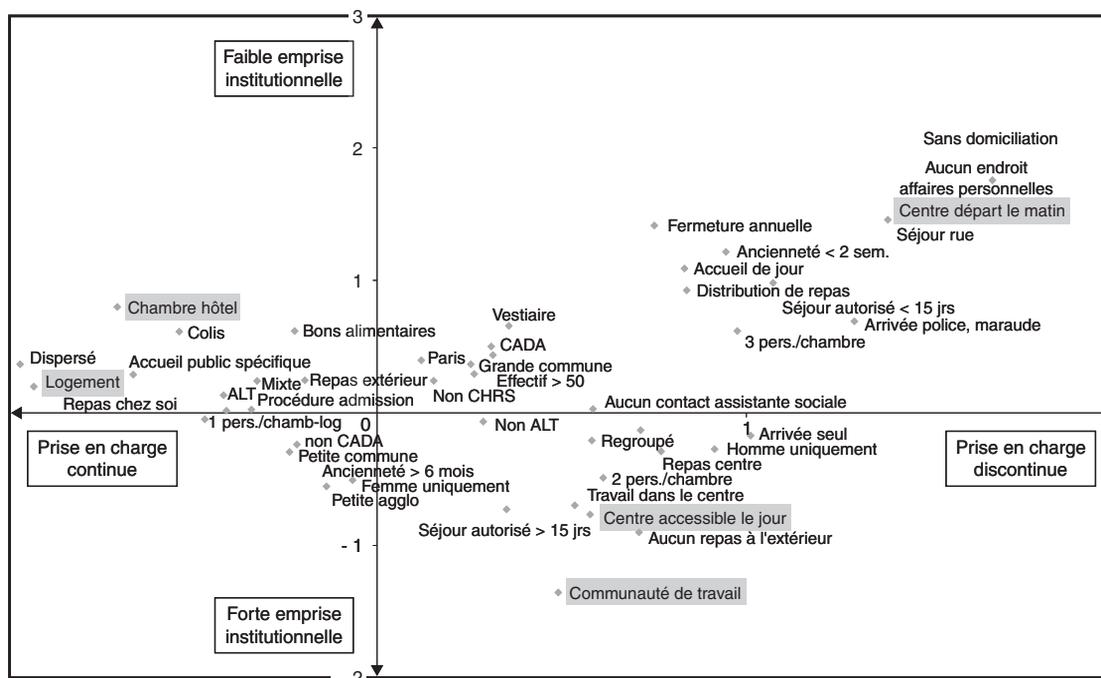
Dans les centres accessibles en journée et les quelques logements regroupés qui sont rattachés à cette deuxième catégorie, la prise en charge est plus durable car huit fois sur dix, elle peut excéder deux semaines et plus de 60 % des personnes hébergées ont une ancienneté comprise entre deux semaines et six mois. Ces centres accueillent 35 % des sans-domicile bénéficiant d'un hébergement. Ces établissements reposent sur un mode de vie communautaire : 30 % des personnes contribuent par leur travail au fonctionnement du centre. Plus de la moitié des personnes hébergées partagent leur chambre avec

une autre personne. La mixité y est moins fréquente que dans les autres services : un quart des établissements sont réservés aux femmes et près d'un tiers aux hommes. Le travail social accompli dans les centres féminins est centré sur le soin aux jeunes enfants et diffère donc radicalement de l'encadrement dans les centres exclusivement masculins. Par ailleurs, huit fois sur dix, plus de la moitié des repas sont pris dans l'établissement. Les deux tiers des établissements classés dans cette catégorie ont le statut de CHRS (cf. encadré 1).

Les communautés de travail : une prise en charge particulière

Elles sont constituées de chambres ou de studios regroupés en un même lieu. 6 % des sans-domicile hébergés le sont dans ce type d'établissement mais il s'agit du cas le moins fréquent. Les communautés de travail ont des caractéristiques particulières qui les distinguent des autres établissements : deux tiers des places sont

Graphique I
Les caractéristiques des services d'hébergement et les types de prestations qui leur sont associées



Lecture : l'analyse est réalisée sur les caractéristiques des prestations d'hébergement. Ainsi, certaines informations sont données par l'enquête auprès des répondants francophones, elles portent sur les caractéristiques des hébergés utilisant ces prestations (ancienneté du séjour, mode d'admission, type d'habitat, nécessité de quitter le centre, contact avec une assistante sociale, nombre de personnes dans la chambre, nécessité de travailler en échange de l'hébergement, type de repas), d'autres données ont été collectées à l'enquête téléphonique et se réfèrent soit au service (durée maximale du séjour, fermeture annuelle) soit à la structure c'est-à-dire à l'organisme gestionnaire (mixité de l'accueil, existence d'un public spécifique, nature juridique et mode de financement (CHRS, ALT, centre maternel, CADA, communauté de travail).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee et enquête téléphonique auprès des organismes gestionnaires de services d'aide, 2000, Insee.

offertes dans des établissements uniquement réservés aux hommes et près de la moitié des hébergés doivent travailler en échange de leur hébergement. Beaucoup y sont entrés de leur propre initiative et les durées de séjour sont nettement plus longues que dans les autres établissements : les trois quarts des hébergés résident dans la communauté depuis plus d'un an. Le taux de fréquentation est légèrement plus élevé que dans la moyenne des autres structures. De taille moyenne par rapport aux autres établissements, la communauté pourvoit à l'ensemble des besoins de ses membres et fonctionne en relative autarcie. Le contrôle de l'administration est plus réduit que dans les CHRS ou les centres maternels. Les procédures d'admission ne sont pas réglementées par une instance extérieure à la communauté. Les résidents recourent assez peu au réseau d'assistance conventionnel : ils utilisent rarement des bons ou des colis alimentaires. La moitié des résidents n'a pas rencontré d'assistante sociale au cours des douze derniers mois, soit trois fois plus que parmi les autres hébergés. Les hébergés mangent rarement à l'extérieur de la communauté. Enfin, les communautés de travail sont situées dans des zones peu urbanisées : 80 % sont installées dans des communes de petite taille (moins de 50 000 habitants) et sont souvent situées en zone périphérique.

Une prise en charge personnalisée et durable principalement dans des logements éclatés

À l'opposé des communautés de travail, ce quatrième type de service est bien plus répandu : le mode d'habitation se compose principalement de logements éclatés ou dispersés (76 %) et de quelques logements regroupés en un même lieu. Rares sont les cas où les personnes hébergées doivent cohabiter avec d'autres (un sur dix). Ce mode de prise en charge individualisé assure une grande autonomie aux intéressés (quatre sans-domicile sur dix en bénéficient) : ils prennent leur repas chez eux ou à l'extérieur (chez des parents, en ville), ils ne sont pas tenus de travailler pour la structure d'accueil. Le mode de financement est lui-même individualisé dans la mesure où 60 % des places ainsi occupées relèvent d'un financement au titre de l'aide au logement temporaire (Alt). La sélection à l'entrée, le recours aux assistantes sociales (dans plus de 90 % des cas), les effectifs réduits, les taux de fréquentation peu élevés montrent l'importance de l'accompagnement social dont bénéficient les personnes ainsi hébergées. Ce mode d'hé-

bergement est plus développé dans les petites communes et dans les agglomérations de taille moyenne où le coût des loyers est faible et l'implantation du réseau d'hébergement récente.

Les chambres d'hôtel : un mode d'hébergement voisin des centres avec départ le matin

Enfin, il existe une variante plus urbaine, moins confortable et plus précaire de ce mode d'hébergement individualisé : le séjour en chambre d'hôtel. Les sans-domicile bénéficiant d'un hébergement sont 5 % à souscrire à ce type d'hébergement. Les deux tiers de ces places d'hôtel sont situées dans l'agglomération parisienne. Les personnes concernées ont rarement la possibilité de manger chez elles : elles utilisent deux fois plus de bons alimentaires que les autres personnes hébergées et mangent fréquemment à l'extérieur (achat de nourriture, restaurant bon marché, repas chez des amis ou des membres de la famille). Les durées de séjour sont moins élevées que dans les logements dispersés et l'accès est plus souvent gratuit (sept fois sur dix). Ce mode d'hébergement a des points communs avec l'hébergement dans des centres avec départ le matin : durée de séjour plutôt faible, confort limité, taux de fréquentation élevé. Mais il s'adresse probablement à un public qui fait l'objet d'une sélection particulière. Ainsi, les gestionnaires de ces chambres d'hôtel sont-ils deux fois plus nombreux que les responsables des autres structures à déclarer accueillir un public particulier.

Ainsi, la segmentation des services d'hébergement ainsi que la prise en charge (continue ou discontinue, individuelle ou collective) renvoient au statut d'occupation des usagers lequel peut se décliner selon deux dimensions : la plus ou moins grande stabilité des conditions de séjour et le degré d'appropriation du lieu (utilisation plus ou moins privative). La description des conditions de vie des sans-abri suédois mobilise des catégories similaires (« *tenure security* » et « *privacy* ») (Sahlin, 2001). Néanmoins, par rapport aux approches antérieures, la classification ascendante hiérarchique permet de mettre en évidence les propriétés tout à fait particulières des communautés de travail par rapport aux autres structures d'accueil.

Le premier critère permet d'ordonner les structures selon la stabilité des conditions de séjour qu'elles offrent aux personnes hébergées. À ce titre, les deux types de structures qui s'opposent le plus sont les centres avec départ le matin et

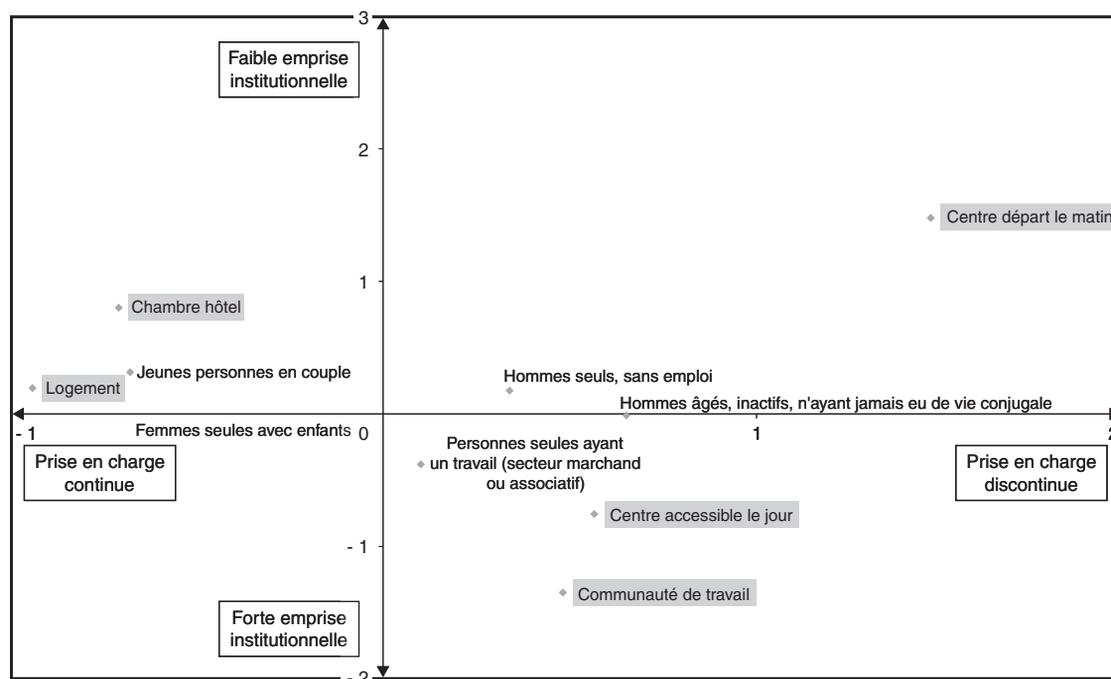
les logements éclatés. Mais les structures se distinguent aussi par leur caractère plus ou moins englobant ou « enveloppant » pour reprendre un des concepts développés par Goffman (1961) dans son analyse des établissements asilaires. On peut ainsi classer les structures selon leur degré d'emprise sur la vie quotidienne des hébergés. Les établissements où l'autonomie des résidents est la plus faible sont d'abord les communautés de travail, puis les structures collectives réservées aux femmes, puis les autres structures collectives. En revanche, les chambres d'hôtel, les logements éclatés et les centres de courte durée laissent davantage de liberté aux personnes hébergées.

Les sans-domicile aidés se distinguent par leurs revenus et leur situation familiale

Une classification ascendante hiérarchique, réalisée sur l'ensemble des personnes sans-domicile, fait apparaître cinq sous-ensembles de taille très inégale (cf. graphique II). Un premier groupe (45 %) est composé de personnes seules, sans activité professionnelle, essentiel-

lement masculines (80 %). Près d'un tiers de ces personnes sont au chômage depuis plus d'un an, un quart depuis moins d'un an. Plus du tiers ne cherchent pas d'emploi. Les réfugiés, qui n'ont pas le droit d'occuper un emploi, sont trois fois plus nombreux dans ce groupe que dans les autres catégories de sans-domicile. Sans revenu du travail, ni allocations familiales, ni allocations logement, ce groupe compte deux tiers d'individus dont le revenu est compris dans les deux premiers déciles : trois sur dix perçoivent des allocations chômage, quatre sur dix sont couverts par le RMI ou l'allocation adulte handicapé contre deux sur dix dans le reste du groupe des sans-domicile. Quasiment absente dans les autres catégories, la mendicité déclarée concerne 15 % des personnes de ce groupe. Dans cette catégorie en marge du marché du travail, la recherche d'un emploi prime sur celle d'un logement : au cours des 12 derniers mois, seul un tiers a effectué des démarches pour obtenir un logement. Non prioritaires dans les procédures d'accès au logement social, ces personnes seules restent privées de logement plus longtemps que les autres. Plus d'un quart a quitté son logement depuis plus

Graphique II
Projection des cinq classes de sans-domicile sur les deux premiers axes de l'ACM (variables supplémentaires)



Lecture : à chaque prestation d'hébergement correspond une personne sans-domicile. Sont projetées en variables supplémentaires les classes de sans-domicile définies au moyen de la classification (CAH) menée ci-dessus.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de plus de 20 000 habitants, prestations fournies par les services d'hébergement une nuit moyenne.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee et enquête téléphonique auprès des organismes gestionnaires de services d'aide, 2000, Insee.

de cinq ans. Les problèmes de santé et l'alcoolisme sont plus fréquents que dans le reste de la population (Beck *et al.*, 2006, ce numéro).

À l'opposé de ce groupe, la procédure de classification met en évidence une catégorie de sans-domicile (22 %) plus jeunes et plus diplômés que ceux du groupe précédent, vivant également sans conjoint ni enfant mais disposant d'un emploi dans le secteur marchand pour les deux tiers, dans le secteur associatif pour l'autre tiers. Les revenus du travail constituent la principale source de revenu des individus de ce groupe qui bénéficie d'un niveau de vie supérieure à la moyenne, quatre sur dix appartenant au quatrième décile de la répartition du revenu par unité de consommation. À la différence des précédents, les sans-domicile de ce groupe sont plus nombreux à effectuer des démarches pour trouver un logement. Moins isolés, il leur arrive plus fréquemment de se faire héberger par des membres de leur famille (17 % contre 10 %). Les uns comme les autres recourent à des amis pour se faire héberger (une fois sur quatre).

Quant au troisième groupe (18 %), il est composé principalement de femmes dont les trois quarts sont accompagnées de jeunes enfants. Leur rupture avec leur conjoint est récente (relativement aux ruptures masculines observées dans les autres classes). Peu diplômées, elles bénéficient toutefois d'un niveau de vie supérieur à la moyenne, leurs revenus sont composés d'allocations familiales pour les trois quarts d'entre elles et d'allocations logement, pour plus d'un quart. Près de la moitié ont un revenu compris dans le troisième décile. Plus de 70 % de ces femmes recherchent un logement, contre 50 % des autres sans-domicile. En revanche celles qui recherchent un travail sont plutôt sous-représentées. Leur mobilité est relativement limitée : 74 % habitent dans le département où elles avaient leur résidence antérieure contre 60 % des autres sans-domicile. Comparées aux autres sans-domicile, elles sont deux fois moins nombreuses à avoir gagné un département très urbanisé depuis qu'elles ont quitté leur logement. Elles sont légèrement plus nombreuses dans les petites agglomérations et l'agglomération parisienne n'exerce sur elle qu'une faible attraction. Elles sont deux fois plus nombreuses à pouvoir être hébergées chez leurs parents et deux fois moins nombreuses à avoir dû séjourner dans la rue depuis qu'elles ont l'âge de 18 ans.

Un quatrième groupe (13 %) est composé de personnes relativement jeunes vivant en couple et pour la moitié d'entre elles avec des enfants.

La part de ressortissants de pays étrangers est plus élevée que dans le reste de la population sans-domicile. Les trois quarts sont à la recherche d'un logement. Ces personnes en couple sont deux fois plus nombreuses que les autres sans domicile à bénéficier d'allocations familiales.

Un cinquième sous-ensemble très minoritaire (2 %) regroupe les personnes âgées de plus de 50 ans, essentiellement des hommes, qui n'ont jamais vécu en couple et qui n'ont pas d'occupation professionnelle. Ils perçoivent une retraite ou un minimum vieillesse (83 %) ou l'allocation adulte handicapé (14 %), ce qui leur assure un revenu plus élevé que la moyenne des autres sans-domicile. Les trois quarts sont dépourvus de diplôme. Ce sous-ensemble comporte une proportion élevée d'anciens travailleurs immigrés ainsi que des personnes ayant dû quitter leur logement devenu indisponible (fin de bail, destruction). De plus, neuf sur dix d'entre eux ont déjà occupé un logement indépendant mais près de la moitié l'ont perdu il y a plus de cinq ans. La recherche d'un logement ne concerne qu'un tiers d'entre eux. Les plus âgés attendent probablement de pouvoir être accueillis en maison de retraite.

Ces formes multiples d'éloignement du marché du travail et la variété des circonstances qui entourent la perte du logement, expliquent l'extrême diversité de la situation des sans-domicile. Cette diversité a été remarquée de longue date par les historiens et les sociologues. Castel (1995) souligne, par exemple, l'hétérogénéité des conditions qui mènent à des situations de dépendances reconnues, mais leur grande cohérence quant au rapport au travail.

L'importance des effets de sélection à l'entrée dans le réseau d'hébergement

Or, les personnes aux caractéristiques socio-démographiques différentes ne sont pas accueillies de la même manière dans le système d'hébergement, ni même probablement dans les distributions de repas chauds (Marpsat, 2006, ce numéro). Pour apprécier ce caractère sélectif du réseau d'hébergement, nous procédons à une analyse « toutes choses égales par ailleurs » au moyen d'un modèle polytomique non ordonné (cf. encadré 3) de manière à neutraliser les nombreux effets de structure (cf. tableau 6). Mais les illustrations que nous en donnons sont issues d'une approche simplement descriptive. Certaines variables sont le produit de la pratique des institutions plus que des caractéristiques intrinsèques des individus. La différen-

Tableau 6

Selon quels critères les sans-domicile aidés se répartissent-ils entre la rue et les différents segments du réseau d'hébergement ?

| | A séjourné la veille dans ... (versus centre sans départ le matin) | | | | |
|---|--|--|---|---------------------------|----------------------------------|
| | un lieu non prévu pour l'habitation (rue ou abri de fortune) | un centre avec départ obligatoire le matin | une chambre d'hôtel mise à sa disposition | une communauté de travail | un logement mis à sa disposition |
| Constante | - 2,80 **** | - 0,5961 ** | - 1,0919 ** | - 2,2704 **** | - 0,9083 **** |
| Type de ménage | | | | | |
| <i>Homme vivant seul</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Femme vivant seule | - 1,20 ** | - 1,65 **** | - 0,49 | - 0,24 | 0,43 *** |
| Femme vivant seule avec un ou plusieurs enfants | - 10,94 **** | - 3,11 **** | - 0,25 | - 1,22 *** | 1,28 **** |
| Personne vivant en couple sans enfant | - 10,05 **** | 0,46 | 1,05 ** | 0,86 ** | 1,85 **** |
| Personne vivant en couple avec un ou plusieurs enfants | - 0,19 | - 2,89 *** | 1,93 **** | 0,92 ** | 3,05 **** |
| Personne vivant dans un autre type de ménage | 1,11 ** | - 0,13 | 0,73 * | - 0,43 | 1,99 **** |
| Âge en années | 0,014 | 0,0224 **** | - 0,0209 * | 0,0222 ** | - 0,00170 |
| Situation des enfants | | | | | |
| Un ou plusieurs enfants ne vivant pas avec la personne | - 0,19 | - 0,28 * | 0,10 | - 0,24 | - 0,23 ** |
| <i>Aucun enfant ne vivant pas avec la personne</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Diplôme | | | | | |
| <i>Aucun diplôme, Certificat d'études primaire, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien | - 1,09 ** | - 0,43 * | 0,02 | 0,45 | 0,14 |
| Diplôme d'études de l'enseignement supérieur | - 1,31 ** | - 0,51 ** | 0,20 | - 0,54 | 0,35 * |
| Capacités en lecture | | | | | |
| Difficultés en lecture | 0,26 | - 0,0602 | - 0,0582 | - 0,05 | - 0,25 * |
| Aucune difficulté en lecture | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Occupation et conditions d'emploi | | | | | |
| Emploi en CDI ou en CDD | - 1,31 * | - 1,21 **** | - 0,12 | - 0,48 | 0,05 |
| Formes particulières d'emploi (apprenti, stagiaire, CES, intérim) | - 0,84 | - 0,96 **** | - 0,85 * | - 0,49 | 0,15 |
| Emploi sans contrat de travail | - 1,50 | - 0,43 | - 1,67 | 1,62 **** | - 0,89 *** |
| <i>Chômage</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Interdiction d'occuper un emploi (réfugié, etc.) | 0,22 | 0,49 ** | - 0,25 | - 0,72 | - 0,74 **** |
| Autre inactif | - 0,24 | - 0,27 | - 0,13 | - 0,59 ** | - 0,10 |
| Temps consacré à des emplois occasionnels au cours des 12 derniers mois (en mois) | 0,11 *** | 0,08 **** | 0,08 ** | - 0,09 * | 0,04 * |
| Pays de naissance d'ego et de ses parents | | | | | |
| <i>Né en France, les deux parents nés en France</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Né en France, au moins un des parents né à l'étranger | - 0,23 | - 0,20 | - 0,05 | - 0,56 ** | 0,16 |
| Né dans un pays étranger | 0,60 * | 0,24 | 0,41 | - 0,78 *** | 0,53 **** |
| Placement dans l'enfance | | | | | |
| A été placé en foyer ou en famille d'accueil | 0,36 | 0,04 | 0,54 ** | 0,07 | - 0,10 |
| <i>N'a jamais été placé ni en foyer, ni en famille d'accueil</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Décès des parents | | | | | |
| Père et mère décédés | 0,28 | - 0,12 | - 0,13 | 0,10 | - 0,29 ** |
| <i>Au moins un des deux parents encore en vie</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Hospitalisation | | | | | |
| A été hospitalisé au moins une fois au cours des 12 derniers mois | - 2,20 * | - 0,72 * | - 0,61 | 0,05 | - 0,11 |
| <i>N'a jamais été hospitalisé au cours des 12 derniers mois</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Alcoolisme | | | | | |
| A déclaré des problèmes d'alcool | 0,51 * | 0,06 | - 0,08 | - 0,12 | 0,10 |
| <i>N'a déclaré aucun problème d'alcool</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Revenus du mois précédent par unité de consommation | - 0,00004 | - 0,00050 ** | - 0,00020 | - 0,00072 ** | 0,00052 *** |
| Perception d'une allocation chômage | | | | | |
| A perçu des allocations chômage le mois précédent | - 0,82 * | - 0,52 *** | - 0,88 ** | - 0,86 *** | - 0,02 |
| <i>N'a pas perçu d'allocations chômage le mois précédent</i> | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |

→

Tableau 6 (suite)

| | A séjourné la veille dans ... (versus centre sans départ le matin) | | | | |
|--|--|--|---|---------------------------|----------------------------------|
| | un lieu non prévu pour l'habitation (rue ou abri de fortune) | un centre avec départ obligatoire le matin | une chambre d'hôtel mise à sa disposition | une communauté de travail | un logement mis à sa disposition |
| Perception d'une allocation logement | | | | | |
| A perçu une allocation logement le mois précédent | - 8,66 | - 0,95 ** | - 0,64 | 0,30 | 0,81 **** |
| N'a pas perçu d'allocations chômage le mois précédent | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Perception du revenu minimum d'insertion | | | | | |
| A perçu le RMI le mois précédent | - 0,11 | - 0,04 | - 0,36 | - 0,55 ** | - 0,04 |
| N'a pas perçu le RMI le mois précédent | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Mendicité | | | | | |
| A déclaré avoir fait la manche le mois précédent | 1,45 **** | 1,21 **** | 0,78 ** | - 2,20 ** | 0,16 |
| A déclaré n'avoir pas fait la manche le mois précédent | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Déménagement | | | | | |
| Aucun changement de région au cours des 12 derniers mois | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Changement de région au cours des 12 derniers mois | 0,59 | 0,81 **** | - 0,19 | 0,54 | - 0,49 *** |
| Changement de pays au cours des 12 derniers mois | 0,45 | 0,37 ** | 0,28 | 0,46 ** | - 0,39 *** |
| Nombre de mois où la personne a été sans-domicile au cours de l'année précédente | - 0,31 **** | - 0,11 **** | - 0,12 **** | 0,10 **** | 0,04 **** |
| Nombre de mois où la personne a séjourné dans la rue ou un abri de fortune au cours de l'année précédente | 0,62 **** | 0,14 **** | 0,18 **** | - 0,06 | - 0,03 |
| Taille de l'unité urbaine | | | | | |
| De 20 000 à 100 000 habitants | - 0,80 | - 1,35 **** | - 0,70 * | 0,31 | - 0,05 |
| De 100 000 et 2 millions d'habitants | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. | Réf. |
| Agglomération parisienne | 1,20 **** | 1,03 **** | 1,08 **** | - 0,57 * | - 0,69 **** |

Lecture : le modèle Logit polytomique utilisé ici permet de décrire les caractéristiques des sans-domicile aidés selon leurs conditions d'habitation. La modalité « séjourné dans un centre sans départ obligatoire le matin » est prise comme référence. Les résultats doivent se lire en écart aux caractéristiques de l'individu de référence. Les paramètres de la variable constante prennent en compte le fait que les catégories ne sont pas également présentées. Les seuils de significativité le sont à 0,1 % (****), 1 % (***) et 10 % (*).

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide, âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des usagers de services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

Encadré 3

LE LOGIT POLYTOMIQUE

La régression logistique polytomique sert à décrire le comportement d'une variable présentant plus de deux modalités. Par exemple, les sans-domicile aidés peuvent séjourné dans un centre sans départ le matin, dans un lieu non prévu pour l'habitation, dans un centre avec départ obligatoire le matin, dans une chambre d'hôtel, dans une communauté de travail ou dans un logement mis à disposition par une association ou un organisme public. On cherche à caractériser les individus qui connaissent ces conditions d'habitation.

Si l'on note X l'ensemble des variables qui semblent avoir *a priori* un impact sur les conditions d'habitation, pour chaque individu i de l'échantillon, la probabilité de connaître la condition d'habitation de modalité k s'écrit :

$$P_{ik} = \frac{\exp(-b_{k0} \cdot X_i)}{\sum_{t=0}^5 \exp(-b_{t0} \cdot X_i)}$$

Pour que le modèle soit identifiable, il est nécessaire de se donner une modalité de référence. Dans cet exemple, la modalité « séjourné dans un centre sans départ obligatoire le matin » est prise comme référence. b_{k0} est alors un vecteur de paramètres à estimer qui permet de caractériser les sans-domicile aidés connaissant la

condition d'habitation k plutôt que la condition d'habitation de référence. Lorsque l'échantillon comporte n individus et que ces observations sont indépendantes, la probabilité de connaître les conditions d'habitation observées s'écrit :

$$L = \prod_{i=1}^n \prod_{k=0}^5 P_{ik}^{n_{ik}}$$

où $n_{ik} = 1$ si l'individu i est dans la situation k et $n_{ik} = 0$ sinon. On estime alors par la méthode du maximum de vraisemblance, les paramètres b_{k0} ($k = 1, 2, 3, 4$ ou 5). Cette estimation, qui tend vers la vraie valeur des paramètres, quand le nombre d'observations est grand, permet de calculer les probabilités individuelles de chacune des conditions d'habitation à l'aide des égalités :

$$\hat{P}_{ik} = \frac{\exp(-\hat{b}_{k0} \cdot X_i)}{\sum_{t=0}^5 \exp(-\hat{b}_{t0} \cdot X_i)}$$

où \hat{b}_{k0} ($k = 1, 2, 3, 4$ ou 5) sont les valeurs estimées des paramètres. La qualité du modèle est obtenue en comparant les affectations théoriques dans les différentes classes aux situations effectivement observées.

ciation dans la prise en charge des usagers peut être inscrite dans le droit, notamment s'agissant de l'hébergement par la distinction entre les financements destinés à l'urgence sociale et ceux consacrés à l'insertion. On atteint donc ici les limites de validité du modèle logistique du fait de l'endogénéité de ces variables. Ainsi des caractéristiques apparemment individuelles sont en réalité le produit de l'action des institutions comme par exemple le fait de ne pas cohabiter avec ses enfants pour une femme hébergée en centre maternel, le fait de ne pas déclarer de problèmes d'alcool et de ne pas percevoir le RMI pour une personne hébergée dans une communauté de travail ou la perception d'une allocation de logement temporaire pour celles qui résident en logement. Dans cet univers où les comportements sont fortement contraints, il faut veiller à ne pas attribuer aux individus ce qui relève des institutions et de leurs critères de sélection.

Les sans-domicile qui ont des revenus élevés bénéficient d'un hébergement durable et peu contraignant

Ainsi, le revenu médian des personnes seules qui dorment dans la rue n'est que de 305 euros par mois alors qu'il s'élève à 488 euros pour les sans-domicile hébergés en logement. On peut supposer que la solvabilité est un des critères pris en compte pour l'admission dans une structure, dans la mesure où les hébergés participent souvent aux frais d'hébergement : 30 % de ceux qui dorment en chambre d'hôtel, 50 % de ceux qui sont accueillis en structure collective, et 80 % de ceux qui habitent en logement. Pour les personnes hébergées en hôtel ou en logement, la participation médiane au loyer mensuel s'élève à 91 euros.

Comme le niveau de revenu, la configuration familiale est un élément important. Les personnes isolées sans enfant séjournent plus fréquemment dans des structures collectives. Les personnes en couple bénéficient d'un mode d'hébergement plus autonome : 85 % des personnes en couple avec enfant(s) résident dans un logement contre 65 % des personnes accompagnées d'enfants mais ne vivant pas en couple. Par ailleurs, les familles ne peuvent pas être hébergées en tant que telles dans les centres maternels puisque la présence d'enfants de plus de trois ans y est interdite. Dans la régression logistique, avoir un enfant qui ne vit pas avec soi est associé au fait d'être dans une structure collective.

Le rapport au marché du travail intervient lui aussi : les sans-domicile qui ont un emploi dans le secteur marchand sont rarement hébergés dans des structures collectives de longue durée. Ils résident plus souvent dans des logements dispersés, à l'hôtel ou dans des centres de courte durée. À l'inverse, les personnes hébergées dans les communautés de travail ont rarement un emploi à l'extérieur de l'institution. Comme l'avait souligné Goffman (1961), les institutions les plus « enveloppantes » sont incompatibles avec les deux structures de base que sont la famille et le marché du travail.

Les sans-domicile originaires d'un autre département ou pays sont hébergés dans des établissements de court séjour

Autre élément discriminant, les sans-domicile qui n'ont pas d'attaches dans le lieu où ils se trouvent, sont pris en charge de manière ponctuelle. C'est le cas des personnes qui viennent d'une autre région ou d'un autre pays (déménagement dans les 12 mois précédents). Le fait de pouvoir justifier d'une appartenance au territoire facilite le recours à l'assistance car le réseau d'aide se tourne en priorité vers les membres de la communauté (c'est particulièrement net dans le cas de l'aide sociale à l'enfance attribuée au niveau du département) (Castel, 1995). Quoi qu'il en soit, le séjour dans un hébergement de courte durée est souvent un passage obligé pour les sans-domicile qui n'ont pas d'attaches locales. Ainsi, les étrangers sont plus souvent pris en charge dans les structures à faible emprise institutionnelle. Ils fréquentent rarement les communautés de travail. Ceux qui se déclarent dans l'impossibilité de travailler faute d'avoir un titre de séjour se tournent vers les centres de courte durée, ouverts à tous.

Un passé dans la rue peut être un handicap

Toutes choses égales par ailleurs, un séjour dans la rue ou dans un abri de fortune accroît la probabilité d'être hébergé ultérieurement dans les centres où l'accueil est le plus rudimentaire et ce faisant réduit probablement d'autant les chances d'accéder rapidement à un emploi et à un logement. En revanche, les personnes en mauvaise santé dorment plus rarement dans la rue soit que le réseau d'hébergement les accueille en priorité ou que ces personnes évitent d'elles-mêmes de dormir dans la rue.

Alors que les sans-domicile aidés sont plutôt jeunes dans leur ensemble, la proportion de ceux qui dorment dans la rue ou dans un abri de fortune croît avec l'âge. Les jeunes sans-domicile sont plus fréquemment accueillis en chambre d'hôtel, deux fois plus souvent que la moyenne des sans-domicile. Les responsables de structures d'accueil mettent souvent en avant leur volonté de ne pas « mélanger » ce jeune public avec des sans-abri plus endurcis ou de ne pas replacer ces jeunes dans des conditions voisines de celles qu'ils ont pu connaître dans leur enfance (foyer de la Ddass). Plus généralement, le placement dans l'enfance semble augmenter la probabilité de recourir aux formes d'hébergement plus individualisées (cf. tableau 6). En revanche, les sans-domicile les plus âgés sont majoritairement hébergés dans des centres, en chambre individuelle ou collective (70 % des plus de 60 ans). Ils se tournent aussi plus fréquemment vers les communautés de travail.

Les femmes sans domicile sont mieux prises en charge

La proportion d'hommes dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation est treize fois plus élevée que celle des femmes. Les réponses des anciens sans-domicile contactés dans le cadre de l'enquête *Santé* confirment largement ce point de vue : hommes et femmes ont eu recours au centre d'hébergement dans des proportions voisines et pour des périodes de temps semblables. En revanche, les femmes déclarent plus rarement avoir dormi dans la rue et mentionnent des durées de présence dans la rue plus courtes. Compte-tenu de la brièveté de leur séjour dans la rue, elles n'ont probablement pas le temps de fréquenter les distributions de repas chauds. Ainsi, elles sont peut-être légèrement sous-représentées par rapport aux hommes dans la catégorie des sans-domicile aidés définie à partir de l'enquête conduite en 2001, ce qui confirmerait une hypothèse déjà établie par Marpsat (1999). En outre, les hommes bénéficient d'un hébergement plus rudimentaire que les femmes (Brousse, 2006, ce numéro). Ils constituent environ 80 % de la clientèle hébergée en chambre ou en dortoir. Les hommes sont plus nombreux à fréquenter les centres où l'accueil est réduit au gîte et au couvert (départ obligatoire le matin, chambres collectives, etc.).

Cette différence en faveur des femmes s'explique en partie par la présence d'enfants les accompagnant. Les femmes sans-domicile accompagnées d'enfant(s), soit une sur deux, sont orientées

vers des modes d'hébergement davantage compatibles avec la vie familiale : les trois quarts sont hébergées en studio ou en appartement et un quart dans des centres d'hébergement où elles peuvent rester pendant la journée si elles le souhaitent. Cependant, même les femmes sans enfant ont des conditions d'hébergement plus satisfaisantes que les hommes : elles sont deux fois plus souvent hébergées en logement et trois fois moins souvent dans des centres avec départ obligatoire le matin (Marpsat, 1999, pour une analyse plus détaillée).

Compte tenu de la rareté des places, les structures qui offrent les meilleures conditions d'accueil sélectionnent leurs résidents

La sélection s'opère soit au moment de l'entrée dans le dispositif d'hébergement soit par des processus de mobilité ascendante ou descendante au sein du dispositif lui-même. On distingue en effet deux modes d'admission. Plus de la moitié des hébergés est admise par l'intermédiaire d'un service social dont on peut supposer qu'il effectue un choix parmi les candidats. Les autres sont arrivés sans procédure d'admission, soit sous la conduite de gendarmes, de pompiers ou d'une équipe de rue (12 %) soit de leur propre initiative (34 %) (dont les deux tiers seuls, un tiers accompagnés d'autres personnes). Les hébergés dont la candidature a été examinée par un service social bénéficient de conditions d'accueil plus favorables : par exemple, un cinquième doit quitter le centre le matin contre deux sur cinq pour les hébergés entrés sans procédure d'admission.

La segmentation provient de la sélection opérée par les structures offrant la meilleure prise en charge. Les usagers de ces structures « haut de gamme » ont des propriétés particulières : une proportion importante des sans-domicile hébergés en logement n'ont pas connu précédemment d'autres formes d'hébergement (ce sont en général ceux qui viennent de perdre leur logement ou qui ont des enfants). Ils ont été pris en charge directement après la perte de leur logement. D'autres ont d'abord été hébergés dans un ou plusieurs centres avant d'accéder à cette forme d'hébergement. Ainsi, en s'appuyant sur le parcours résidentiel des douze derniers mois, on constate qu'un tiers des personnes hébergées en logement a d'abord séjourné dans un centre d'hébergement. Comme le montre le profil de ces sans-domicile qui ont connu dans l'année un parcours ascendant (rue-centre ou centre-

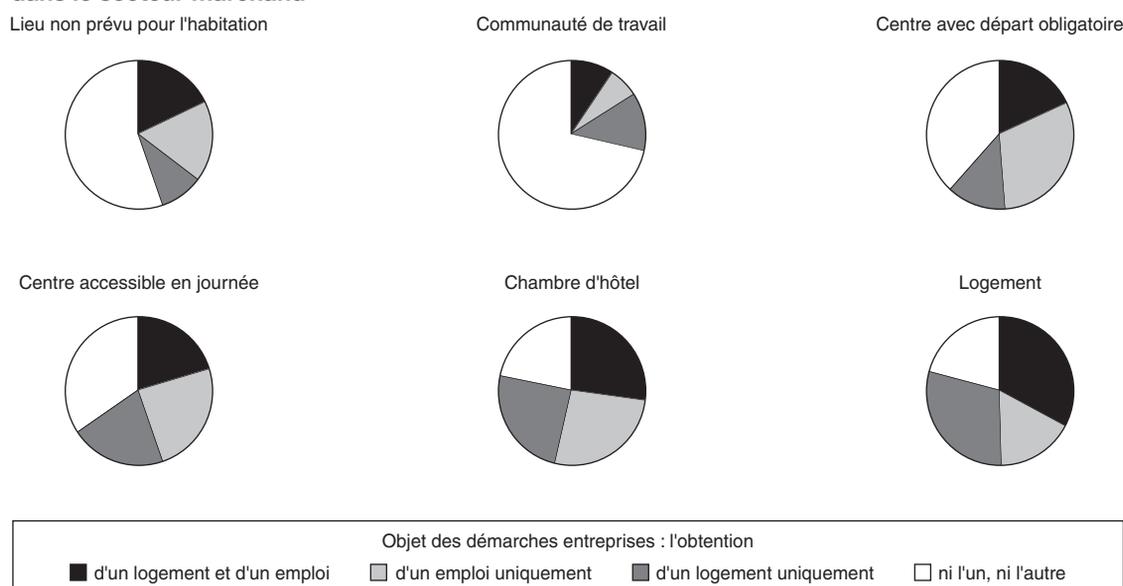
logement aidé) des processus de sélection sont probablement à l'œuvre : ce sont les mieux dotés financièrement, ceux qui peuvent témoigner d'un attachement local ou d'un mode vie traditionnel (en couple, avec des enfants) qui connaissent des mobilités ascendantes quand d'autres, en nombre plus réduit, présentent des trajectoires en sens opposé.

En définitive, il y a une homologie assez forte entre les classes de sans-domicile mises en évidence par la classification ascendante hiérarchique, et les conditions de vie. En effet, la projection des cinq classes de sans-domicile dans l'espace des structures d'hébergement montre que chacune de ces classes relève d'une prise en charge relativement spécifique (cf. graphique II).

On peut invoquer trois types d'explications à cette segmentation du réseau d'aide. Une raison historique : avant d'être regroupés dans les catégories des CHRS et des centres maternels, les centres d'hébergement étaient en fait déjà très spécialisés (cf. encadré 1). On peut aussi rappeler, à la suite de Charles Soulié, qu'à l'instar de tous les univers sociaux, celui de l'aide sociale à l'hébergement est très hiérarchisé. Les entretiens qu'il a réalisés l'ont conduit à analyser en termes de dualisme le réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris. Il oppose le secteur ouvert, c'est-à-dire sans condition d'en-

trée, au secteur fermé caractérisé par des procédures d'admission spécifiques et une prise en charge de meilleure qualité, chacun accueillant un public spécifique. Pour expliquer l'ajustement entre les centres d'hébergement et leur public, il recourt à une approche en termes de champs : les capitaux les plus valorisés dans cet univers du travail social sont la jeunesse, la féminité, le fait d'avoir des enfants en bas âge, la présence d'un handicap, le fait d'avoir des diplômes, de bénéficier d'allocations sociales, d'avoir un casier judiciaire vierge, d'être depuis peu à la rue, de ne pas manifester de problèmes d'alcoolisme. Sans doute faudrait-il prolonger cette analyse par une attention à la segmentation pouvant s'opérer au sein même des structures. En effet, à l'exception des communautés de travail, les structures où l'emprise institutionnelle est la plus forte semblent être les plus segmentées. Enfin, troisième élément, il existe sans doute un rapport entre la segmentation du réseau d'hébergement et l'accès au logement. Dans la partie haute du secteur de l'hébergement (centre accessible en journée, hébergement en logement), les résident(e)s recherchent en priorité un logement, ce qui ne les dispense pas de chercher également un emploi s'ils n'en ont pas. Comme les temps d'attente pour l'obtention d'un logement sont longs, la prise en charge de ces résidents est durable. À l'opposé, les sans-domicile hébergés dans les centres de courte durée recherchent un emploi plutôt qu'un logement,

Graphique III
Recherche d'emploi et de logement des sans-domicile aidés ne disposant pas déjà d'un emploi dans le secteur marchand



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide âgés de 18 ou plus.
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

la durée des épisodes sans-domicile obéit chez eux à la logique du marché du travail plus qu'à celle du marché du logement. Le cas extrême étant celui des personnes alternant séjours dans la rue et logement précaire au gré des emplois occasionnels (cf. tableau 6). Il existe néanmoins des cas particuliers : les étrangers qui espèrent voir leurs conditions de séjour régularisées, les travailleurs âgés qui attendent le passage à l'âge de la retraite, les handicapés une décision de la

Cotorep, les malades une amélioration de leur état de santé, les plus jeunes la perspective d'une union et enfin le cas de ceux qui n'attendent plus rien et qui ne recherchent plus ni emploi ni logement, soit qu'ils se satisfassent de la situation (les résidents des communautés de travail), soit qu'ils s'y résignent faute de mieux (cf. graphique III). (De Peretti, 2006, ce numéro, pour des éléments sur les attentes des sans-domicile). □

BIBLIOGRAPHIE

Aliaga C., Fournier L. et Brousse C. (2003), « France, Québec : une comparaison de la population des sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distributions de repas », *Solidarité-santé France-Québec*.

Avenel M. et Damon J. (2003), « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds », *Drees, Études et résultats*, n° 277.

Avenel M. et Damon J. (2003), « Un sans-domicile sur deux est allocataire d'une CAF », *L'Essentiel*, n° 20.

Ardilly P. et Le Blanc D. (2001), « Échantillonnage et pondération d'une enquête auprès de personnes sans domicile : un exemple français », *Techniques d'enquête*, vol. 27, n° 1, pp. 117-127.

Børner S. et Koch-Nielsen I. (1999), « The Heterogeneity of Homelessness and the Consequences for Service Provision », in Dagana Avramov (éd.), *Coping with Homelessness: Issues to be tackled and Best Practices in Europe*, Aldershot.

Brousse C. et Massé E. (2001), « L'enquête sans-domicile », *Actes des journées de méthodologie statistique 2000*, Paris.

Brousse C., Massé E. et de la Rochère B. (2002a), « Hébergement et des distributions de repas chauds : le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.

Brousse C., Massé E. et de la Rochère B. (2002b), « Hébergement et des distributions de repas chauds : qui sont les sans-domicile ? », *Insee Première*, n° 824.

Brousse C., Massé E. et de la Rochère B. (2002c), « Les sans-domicile usagers des services d'hébergement ou des distributions de repas chauds », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002*, La Documentation Française.

Brousse C., Massé E. et de la Rochère B. (2004), « L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *Courrier des statistiques*, n° 104.

Brousse C., Massé E. et de la Rochère B. (2006), « L'enquête sans-domicile 2001 », *Insee Méthodes*, n° 126.

Brousse C. (2006), « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Burt M.R., Aron Y.A., Lee E. et Valente J. (1999b), *Helping America's Homeless: Emergency Shelter or Affordable Housing?*, The Urban Institute Press, Washington, D.C.

Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, Collection « L'espace du politique ».

Conseil National de l'Information Statistique (1996), « Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement », *Rapport final du groupe de travail sur les sans-abri*, n° 29.

Damon J. (2002), *La question SDF. Critique d'une action publique*, PUF, collection Le Lien Social, Paris.

- Debras B. et Dorothée O. (2002)**, « Les sans-domicile usagers des services d'aide dans l'agglomération parisienne », *Insee-Île-de-France à la page*, n° 214.
- de Peretti G. (2006)**, « Les usagers ont-ils quelque chose à ajouter ? », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.
- Fassin D. (1996)**, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique Latine », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVII, pp. 37-35.
- Goffman E. (1961)**, *Asiles*, Éditions de Minuit, 1979, Paris.
- Marpsat M. et Firdion J.-M. (éds) (2000)**, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Presses universitaires de France/Institut national d'études démographiques, Paris.
- Marpsat M. (2002)**, « Les plus de 50 ans utilisateurs des lieux de distribution de repas chauds ou des centres d'hébergement pour sans-domicile », *Gérontologie et société*, n° 102.
- Marpsat M. (2006)**, « Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.
- Massé E. (2006)**, « Aspects statistiques », dans C. Brousse, B. de la Rochère et E. Massé (dir.), *L'enquête sans-domicile 2001, Insee méthodes*, n° 116, pp. 133-161.
- Monteil C., Bertrand D. et Woitrain E. (2003)**, « Les établissements d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale, activité, personnel et clientèle au 1^{er} janvier 1998 », *Séries statistiques, document de travail*, n° 49, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées.
- Robert C., Guillaot E., Malicet-Chebbah L. et Zittoun P. (2003)**, « L'institutionnalisation d'actions publiques locales à destination des SDF. Analyse comparative de trois villes : Lyon, Grenoble, et Orléans », in *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques. Articles de recherche*, PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), Éditions du ministère de l'Équipement, pp. 299-320.
- Soussain J. (2002)**, *Les SDF africains en France. Représentation de soi et effets d'étrangeté*, Éditions Karthala, collection Tropiques.
- Soutrenon E. (2005)**, « Offrons leur l'asile ! Fondements anthropologiques et enjeux politiques d'une représentation des clochards en "naufragés" », *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, miméo.
- Teissonnières G. (2003)**, « "Le gardiennage des pauvres" : les logiques sociales de l'urgence », dans P. Gaboriau et D. Terrolle (dir.), *L'ethnologie des sans logis*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-110.

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES FRÉQUENTANT LES SERVICES D'HÉBERGEMENT OU LES DISTRIBUTIONS DE REPAS CHAUDS

Le champ de l'enquête : les usagers des services d'aide

La méthode utilisée par l'Insee pour contacter les sans-domicile s'inspire de celles menées en France et aux États-Unis (Brousse *et al.*, 2004). Elle consiste à prendre contact avec les personnes par l'intermédiaire des services d'aide qu'elles fréquentent. Les services retenus sont, d'une part, l'hébergement, puisqu'une partie des sans-domicile est définie par le fait qu'ils fréquentent ce type de structures et, d'autre part, les distributions de repas chauds sans lesquelles il serait impossible de contacter les sans-domicile qui dorment dans la rue sans jamais avoir recours aux centres qui leur sont destinés. Par ailleurs, la période de collecte est déterminée en fonction du moment de l'année où les personnes sans-domicile ont tendance à fréquenter davantage les structures d'aide, c'est-à-dire en hiver (période pendant laquelle l'offre de services est d'ailleurs la plus importante). Pour éviter les doubles comptes, les enquêteurs demandent aux personnes interrogées quels lieux d'hébergement ou de restauration gratuite elles ont fréquenté pendant la semaine écoulée. En janvier 2001, l'Insee a donc interrogé 4 000 personnes âgées de 18 ans ou plus, dans 80 agglomérations de la France métropolitaine, de manière à obtenir un échantillon représentatif des adultes fréquentant les distributions de repas chauds ou les services d'hébergement, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Les enfants les accompagnant ont été recensés mais ils n'ont pas été enquêtés.

Les limites de l'enquête

Plusieurs catégories de sans-domicile ne sont pas prises en compte par la présente enquête ; en premier lieu, ceux qui dorment dans la rue pour une période de temps courte et ne font pas appel à un centre ou à une distribution de repas. Ce peut être, par exemple, le cas d'une personne qui, à la suite de violences conjugales, est forcée de passer une nuit à la rue. Le lendemain, elle est hébergée dans sa famille ou retourne dans son logement. L'enquête n'atteint pas non plus les sans-domicile qui dorment dans la rue de longues périodes de temps, connaissent le circuit d'assistance mais ne veulent pas y faire appel. Ils survivent avec des moyens de subsistance divers : revenus procurés par la « manche » ou petits boulots occasionnels, soutien des habitants du quartier, nourriture glanée sur les marchés, produits donnés par les commerçants. Enfin, sont également non-enquêtés les sans-domicile présents dans les agglomérations dépourvues de services d'hébergement ou de restauration gratuite. Il s'agit principalement d'agglomérations de petites tailles dans lesquelles on peut supposer que la précarité résidentielle conduit moins à dormir dans des lieux publics qu'à loger dans des constructions provisoires ou des habitations de fortune (les baraques de chantier, les caravanes immobilisées ou les locaux agricoles transformés en logement). On doit donc se contenter d'évaluer le nombre de sans-domicile qui, pour dormir ou se nourrir, ont un contact au moins hebdomadaire avec les associations caritatives ou les

collectivités locales. Une enquête méthodologique complémentaire, réalisée par l'Ined, en collaboration avec l'Insee, a tenté d'évaluer, par d'autres méthodes, la part des personnes sans-domicile qui n'ont pas de contact avec ces services d'aide.

Enfin, dans les analyses détaillées sur les caractéristiques des usagers puis dans celles portant sur les sans-domicile, la population des non-francophones ne sera pas prise en compte. Les entretiens ayant été réalisés en français uniquement, les locuteurs non francophones n'ont pu être enquêtés de manière détaillée. Ils ont néanmoins été dénombrés et, à ce titre, figurent dans les estimations du nombre d'usagers des services d'aide et du nombre de sans-domicile (sous la double hypothèse selon laquelle leurs profils de fréquentation du dispositif d'aide et leur situation vis-à-vis de logement sont similaires à ceux des locuteurs francophones). Les non-francophones représentent 14,5 % de l'ensemble des usagers et 10,5 % de la population sans domicile. Ils ont fait l'objet d'une étude complémentaire en février 2002 par l'Ined.

Le plan de sondage

L'échantillon résulte d'un tirage à trois degrés : les agglomérations, les visites, les usagers.

Le premier degré de sondage : tirage des agglomérations (juin 1999).

Le tirage au sort des agglomérations échantillons a été effectué proportionnellement à un critère de taille défini comme une combinaison de la population totale et de la capacité d'hébergement de personnes en difficulté telle qu'elle avait pu être évaluée à partir d'un fichier des établissements sanitaires et sociaux. Au total, ont ainsi été sélectionnées 80 agglomérations.

Un recensement complet des services d'hébergement et de distribution de repas chauds a été mené dans ces 80 agglomérations. En mars 2000, une enquête téléphonique auprès de 2 800 structures a été conduite afin de recueillir des informations complémentaires sur la nature et les caractéristiques des services proposés. Une base de près de 1 500 services a été ainsi constituée.

Le deuxième degré de sondage : tirage des visites (octobre 2000)

Les unités échantillonnées au second degré de sondage appartenaient à l'ensemble constitué du produit cartésien « service par jour d'enquête ». Le tirage au sort a été effectué proportionnellement à la fréquentation moyenne journalière telle qu'elle avait été déclarée lors de l'enquête téléphonique, déflatée de la probabilité de tirage de l'agglomération.

Le troisième degré de sondage : tirage des usagers des services (janvier-février 2001)

Le troisième degré de sondage s'appliquait aux prestations servies par unité « service par jour d'enquête »

à tirer au sort sur place le jour même de l'enquête à l'aide d'une table de tirage : quatre dans le cas général. Naturellement, « enquêter des prestations servies » revenait en pratique à enquêter les bénéficiaires des prestations en question. Ces prestations enquêtées ont été sélectionnées, soit par tirage au sort dans la liste des usagers du service, soit, en l'absence d'une telle liste en fonction du rang de passage des usagers à un point obligé : porte d'entrée, porte de sortie ou table de distribution des repas.

Les cas de refus de coopération des services tirés au sort ont été extrêmement peu nombreux (1 %). Ce faible taux de refus s'explique par le soutien des principales associations, consultées tout au long de la préparation de l'enquête. Un tiers environ des usagers associés aux prestations tirées au sort n'ont pas pu ou pas voulu participer à l'enquête.

Dans cette méthode d'enquête, un usager est interrogé avec une probabilité d'autant plus grande qu'il recourt

souvent aux services d'aide. La méthode dite du partage des poids corrige ce biais par un système de pondérations différenciées qui appelle la collecte d'une information complémentaire : le nombre de fois où ces personnes avaient recouru, au cours d'une période de référence, à un service d'hébergement ou à une distribution de repas chauds. Dans la pratique, cette « intensité de fréquentation » a été mesurée sur une période d'une semaine, celle précédant le jour d'enquête, au moyen d'un « semainier » intégré au questionnaire d'enquête. Ce questionnement complémentaire visait plus précisément à dresser la liste des lieux où avait mangé et dormi la personne pendant la semaine en question.

La méthode du partage des poids est un élément essentiel de cette enquête. Elle permet en effet de passer d'estimateurs sur les prestations (obtenus à partir des pondérations du plan de sondage) à des estimateurs sur les individus utilisateurs des services qui offrent ces prestations (Ardilly et Le Blanc, 2001 ; Massé, 2006).

Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ?

Cécile Brousse*

Comparés aux personnes qui occupent un logement ordinaire, les sans-domicile aidés vivent plus souvent seuls et disposent de faibles revenus. La plupart sont inactifs, au chômage ou occupent des métiers très peu qualifiés d'ouvriers ou d'employés. En outre, nombre d'entre eux ont connu des événements difficiles : immigration, séparation, décohabitation précoce, décès d'un des parents pendant l'enfance.

Quant aux anciens sans-domicile qui habitent à présent un logement ordinaire, ils ne se distinguent pas particulièrement du reste de la population et leur situation familiale est comparable. Néanmoins, ils sont plus souvent locataires d'un logement HLM ou d'un logement sans confort du secteur privé et aussi plus fréquemment hébergés chez des tiers. Les personnes qui sont restées privées de domicile le plus longtemps sont les célibataires, les hommes, mais aussi ceux qui n'ont pas eu d'expérience professionnelle, les personnes dont le niveau d'étude est le plus faible et l'état de santé le moins bon, autant de caractéristiques qui ont pu entraîner des difficultés économiques. Les personnes seules, celles qui sont privées de documents administratifs ou qui sont dotées de faibles revenus ont peu de chance d'accéder rapidement à un logement du parc social. Quant au parc privé locatif, il n'est accessible qu'à ceux qui acceptent des conditions de logement très dégradées au prix de loyers élevés.

La comparaison des sans-domicile et des personnes dont les conditions de logement sont voisines des leurs, soit par l'inconfort (chambre d'hôtel, logement sans équipement sanitaire), soit par la précarité du statut d'occupation, met en évidence les mauvaises conditions de logement des personnes seules, sans ressources scolaires, affectées par le chômage mais aussi la sur-représentation des hommes et des immigrés dans les formes de logement les plus atypiques. À cet égard, la situation des sans-domicile constitue un cas extrême d'un problème plus général.

** L'auteur appartenait au moment de la rédaction de cet article à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee et au Laboratoire de sciences sociales de l'École Normale Supérieure.
L'auteur remercie tout particulièrement Emmanuel Soutrenon, Danièle Guillemot, Christian Baudelot, Gaël de Peretti, Maryste Marpsat et Dominique Budin pour leurs relectures et les rapporteurs de la revue pour leurs remarques.*

Dans l'univers académique, plusieurs traditions de recherche s'opposent s'agissant de la question des sans-domicile : certaines accordent une grande importance aux liens sociaux dans l'explication du phénomène, d'autres à la pauvreté, aux difficultés d'accès au logement ou aux logiques institutionnelles.

Ainsi, des auteurs raisonnent en termes de ruptures et mettent en avant le rôle déterminant des événements survenus dans l'enfance et insistent sur le rôle du contexte familial. Il s'agirait avant tout de comprendre pourquoi la grande pauvreté touche certaines personnes plus que d'autres (Paugam et Clémenceau, 2003). Ils s'intéressent aux personnes qui ont rompu ou sont susceptibles de rompre les liens de filiation, d'intégration ou de citoyenneté qui les rattachent aux autres ou à la société dans son ensemble. Ces ruptures constituent des expériences marquantes, mettent à l'épreuve l'équilibre psychologique des individus et leur cumul compromet leur intégration sociale. D'après eux, la rupture des relations conjugales est celle qui est la plus souvent citée comme les ayant fait basculer, avant la perte du logement, de l'emploi, les difficultés dans l'enfance, les ennuis de santé et la chute des ressources. Du point de vue des politiques publiques, ces analyses appellent des mesures compensatrices, des politiques d'assistance voire des actions préventives.

Jusqu'à présent, la question des sans-domicile n'a guère éveillé l'intérêt des économistes, notamment en France. En revanche, aux États-Unis, l'économiste O'Flaherty a mené des analyses approfondies sur ce sujet. La présence d'un nombre important de sans-domicile proviendrait, selon lui, d'un déséquilibre entre la distribution des revenus et celle des logements (O'Flaherty, 1996). Autrement dit, les facteurs macroéconomiques seraient plus importants que les éléments d'ordre familiaux ou psychologiques, tels qu'on peut les saisir dans les biographies individuelles. Le revenu devient ici l'élément central, le prix du logement se fixant selon les lois du marché en fonction du degré de confort : à l'équilibre, les ménages doivent trouver équivalentes la qualité des logements sans aucun confort et la privation complète de logement. Dès lors, c'est bien la faiblesse de leurs revenus qui empêche la plupart des sans-domicile de s'acquitter des loyers donnant accès aux logements disponibles sur le marché (y compris les plus vétustes). Ainsi, selon ce modèle, le nombre de ménages sans-domicile

constituerait une variable d'ajustement entre l'offre et la demande de logement.

Une enfance marquée par les privations

Une personne sans domicile sur cinq a dû quitter le domicile de ses parents avant l'âge de 16 ans (proportion six fois plus élevée que dans le reste de la population). Parmi eux, près des trois quarts ont été accueillis dans un foyer de l'enfance et/ou placés en famille d'accueil (cf. Firdion, 2006, ce numéro, sur les conséquences du placement en foyer de l'enfance). Un tiers a connu des difficultés économiques avant l'âge de 18 ans, soit trois fois plus que chez les personnes occupant un logement ordinaire. La moitié des sans-domicile aidés (1) a été marquée par la maladie ou le décès d'au moins un de ses parents avant l'âge de 18 ans, taux là encore trois fois plus élevé que dans le reste de la population et 40 % des sans-domicile ont vu leurs parents divorcer ou se séparer dans leur enfance, contre 20 % des personnes en logement ordinaire (cf. encadrés 1 et 2). Enfin, les sans-domicile sont deux fois plus nombreux à appartenir à une grande fratrie (six enfants ou plus) et deux fois moins nombreux à être enfant unique.

Masculin au deux-tiers, le groupe des sans-domicile aidés se compose principalement de personnes seules ...

Les personnes seules et sans enfant représentent 70 % de la catégorie des sans-domicile aidés contre à peine 22 % des personnes occupant un logement ordinaire. Parmi les personnes seules, celles qui n'ont jamais vécu en couple sont encore plus nombreuses chez les sans-domicile. Ceci est particulièrement net chez les hommes sans domicile dont 30 % n'a jamais vécu en couple alors que ce taux ne dépasse pas 4 % chez les occupants d'un logement ordinaire. Par ailleurs, les mères de jeunes enfants sont une composante importante de la catégorie des sans-domicile aidés. Elles représentent la moitié des femmes sans-domicile. En outre, les sans-domicile aidés constituent une population relativement jeune comptant très peu de personnes âgées (la moitié a moins de 35 ans). Si la structure par âge de la population fémi-

1. Les sans-domicile aidés sont les personnes fréquentant les services d'hébergement et distribution de repas chauds définis comme sans-domicile au sens de l'Insee c'est-à-dire si, la nuit précédente, elles ont eu recours à un service d'hébergement ou ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation.

Encadré 1

LES DIFFÉRENTES SOURCES MOBILISÉES

Dans un souci de comparaison, seules sont étudiées, quelle que soit la source de données utilisée, les personnes dont l'âge est compris entre 18 et 65 ans, qui sont sorties du système scolaire et qui résident dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, situées en France métropolitaine.

Les sans-domicile aidés

En janvier 2001, l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds a permis de questionner 4 000 francophones âgés de 18 ans ou plus. L'enquête atteint une population plus large que celle des personnes privées de domicile personnel car certains usagers de distribution gratuite de repas peuvent disposer d'un logement ou être logés par un tiers alors qu'une personne est dite sans-domicile si la veille de l'enquête elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (la rue ou un abri de fortune) ou a eu recours à un service d'hébergement. Ainsi, l'étude se limite ici aux seuls usagers de ces services (distribution de repas chauds et d'hébergement) adultes francophones sans domicile dits sans-domicile aidés (pour plus de précisions sur l'enquête, Brousse, 2006, ce numéro et Brousse *et al.*, 2006).

Les comparaisons générales

Différentes sources de données ont été utilisées selon le type de variables : le recensement au 1/20^e, les enquêtes *Santé*, *Logement* et *Famille* ainsi que l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds*.

L'enquête *Famille* est la source de données la plus mobilisée car elle présente le meilleur compromis entre la taille de l'échantillon (200 000 observations concernant les personnes adultes âgées de 18 à 65 ans résidant dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, la finesse des données relatives aux conditions de logement et la richesse des informations individuelles. L'absence d'information sur le revenu et l'état de santé limite toutefois le champ d'investigation. L'enquête *Famille* est aussi utilisée pour comparer les sans-domicile aidés aux résidents de foyers de travailleurs et aux personnes logées en HLM.

Les anciens sans-domicile

En 2002, l'Insee a introduit des questions relatives aux épisodes sans domicile dans l'enquête *Santé*. Les enquêtés ont répondu successivement à trois questionnaires puis à un questionnaire auto administré portant sur les problèmes de santé délicats et sur l'histoire familiale (décès des parents, pauvreté dans l'enfance). Au total, 16 000 ménages ont répondu à

l'enquête soit 25 000 personnes âgées de 18 ans ou plus parmi lesquelles 24 000 ont répondu à l'enquête auto administrée.

La définition des épisodes sans domicile retenue dans l'enquête *Santé* est similaire à celle utilisée pour l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds* afin de faciliter les comparaisons même si la comparabilité entre les deux sources de données n'est pas parfaite.

En effet, les sans-domicile qui n'utilisent aucun des services d'hébergement et de distribution de repas chauds échappent à l'opération statistique alors que l'enquête *Santé* atteint toutes les personnes ayant été sans-domicile qu'elles aient ou non recouru à des services d'aide. Néanmoins, pour cette dernière qui est déclarative, il est difficile de savoir si les personnes hébergées en logement ou à l'hôtel par l'intermédiaire d'associations ou de mairie ont répondu avoir été hébergées en centre (ce problème se rencontre surtout pour les périodes récentes où cette forme d'hébergement s'est développée). À l'inverse, d'anciens résidents de foyer de travailleurs ont pu déclarer avoir séjourné en centre d'hébergement. De plus, les enquêtes rétrospectives reposent sur les déclarations des personnes et non sur l'observation des situations en temps réel. Elles sont donc limitées par les capacités de mémoire des répondants notamment ceux dont le parcours résidentiel est complexe ou ceux qui sont âgés. Enfin, seuls sont interrogés les anciens sans-domicile qui occupent effectivement un logement ordinaire au moment de la collecte (ceux qui sont décédés ou qui résident en institution échappent au champ de l'enquête). Quoiqu'il en soit, à l'inverse des opérations transversales, les enquêtes rétrospectives sous-représentent les épisodes de privation de logement les plus longs (Rossi, 1991).

En définitive, les anciens sans-domicile ont été nombreux à ne pas répondre au questionnaire auto administré, les difficultés d'écriture ou de compréhension du français étant les raisons les plus fréquemment invoquées. Dès lors que l'on veut introduire l'histoire familiale dans l'analyse, l'échantillon des répondants se réduit à 350 personnes anciennement sans domicile ce qui limite la précision des résultats.

Les personnes médiocrement logées

Les personnes qui connaissent des conditions de logement médiocres sont mal connues au plan statistique. Enfin, les sans-domicile aidés mis à part, les autres personnes médiocrement logées n'ont pas fait l'objet d'enquête nationale spécifique.

L'échantillon complémentaire au recensement (1/20^{ème}) est de taille suffisante mais n'offre à l'analyse qu'un petit nombre de variables, les conditions de logement sont peu détaillées et le revenu des ménages n'est pas mentionné. Les échantillons des enquêtes *Logement* →

nine se concentre autour de la classe des 25 à 35 ans, celle des hommes est plus proche de la structure par âge de la population occupant un logement ordinaire (cf. graphique I). Enfin, la population des sans-domicile aidés compte de nombreuses personnes originaires d'un pays étranger. Ainsi, par rapport aux occupants d'un logement ordinaire, on compte chez les sans-domicile aidés trois fois plus de personnes nées dans un pays du Maghreb ou de l'Europe de l'Est et douze fois plus de personnes originaires d'un pays de l'Afrique sub-saharienne.

... très fragilisées sur le marché du travail

Près des trois quarts des sans-domicile aidés appartiennent aux classes populaires, la moitié n'a aucun diplôme. La présence de quelques cadres sans-domicile (3 %) est due principalement à l'immigration puisque six cadres sans domicile sur dix sont des ressortissants étrangers. En outre, avec 40 % de chômeurs et 30 % d'inactifs, les sans-domicile aidés sont très nettement à l'écart du marché du travail. Ce constat serait renforcé si l'on tenait compte du fait que la

Encadré 1 (suite)

et *Santé*, quoique riches en informations, sont de petite taille lorsqu'ils sont réduits aux personnes médiocrement logées et ne comprennent pas les personnes logées en structures collectives (foyers de travailleurs, etc.). Par construction, l'enquête *Logement* place le ménage au centre de l'analyse or toutes les personnes d'un même ménage ne partagent pas les mêmes conditions de logement notamment celles qui sont logées de manière atypique : les domestiques ou les salariés logés, les pensionnaires, les enfants ou les amis hébergés. Ces dernières ont souvent un accès limité aux ressources du logement, n'ont pas nécessairement la même histoire résidentielle, ni les mêmes intentions de mobilité. Elles se distinguent aussi par la

configuration familiale, le niveau de vie ou la participation au loyer. Dès lors, dans de nombreux domaines, il est difficile de comparer les caractéristiques des personnes concernées par ces conditions de logement médiocres faute de données individuelles. Quant à l'enquête *Santé*, plus riche en données individuelles, elle ne permet pas d'isoler avec précisions les différentes formes de logement médiocre. Compte tenu de ces limites, seuls sont utilisés l'enquête *Logement*, le recensement (1/20^{ème}) et l'enquêtes *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds* pour situer les sans-domicile aidés dans le champ des personnes médiocrement logées.

Encadré 2

LES PRISES EN COMPTE PARTICULIÈRES

Les sans-domicile logés en logement ordinaire figurant à la fois dans le champ de l'enquête auprès des usagers des services d'aide et dans celui des diverses enquêtes utilisées pour cette étude, il a fallu identifier des populations comparables. À cet égard, les personnes identifiées par l'enquête *Logement* comme étant logées gratuitement par une association ont été exclues. Ces personnes n'étant repérables ni dans l'enquête *Santé*, ni dans l'enquête *Famille*, l'ensemble des personnes logées gratuitement ont été supprimées du domaine de comparaison impliquant ces deux enquêtes.

De plus, les résidents de foyers de jeunes travailleurs (FJT) et les résidents de foyers de travailleurs migrants (FTM) sont présents dans le recensement au 1/20^{ème} et dans l'enquête *Famille* mais sont regroupés au sein de la même catégorie statistique. Afin de les distinguer, les données du recensement ont été utilisées sous l'hypothèse que si un district comprenait une majorité de personnes nées à l'étranger, tous les résidents de foyers de travailleurs habitant ce district étaient des travailleurs migrants. Ce critère relativement imparfait a pu conduire à des erreurs de codage, en particulier,

dans les cas où il existe plusieurs foyers de travailleurs dans un même district ou bien si la taille d'un foyer est trop faible pour que l'échantillon des résidents de ce foyer soit représentatif, il se peut alors que des FJT aient été classés comme FTM en raison du fait qu'ils accueillent quelques jeunes gens nés à l'étranger. Les données agrégées concernant ces deux populations doivent donc être considérées avec précaution.

La catégorie des personnes hébergées par des parents ou des amis pour raisons économiques correspond à celle des hébergés contraints, caractérisés par le fait qu'elles seraient en mesure d'habiter un logement autonome si elles en avaient les moyens financiers (Bessière et Laferrère, 2002). Cette définition conduit à isoler, parmi les enfants qui ont vécu dans un logement indépendant et qui sont revenus habiter chez leurs parents, ceux qui on dû le faire pour des raisons financières de ceux qui ont rencontré des problèmes de santé ou qui sont revenus pour aider leurs parents. S'agissant des personnes hébergées par des amis, il importe là aussi d'isoler celles qui sont dans cette situation pour des raisons financières (ce qui exclut notamment les cohabitations de type conjugales ou amicales).

moitié des « emplois » qu'ils occupent concerne en fait le secteur non marchand ou représente la contrepartie de prestations d'hébergement (De la Rochère, 2003). Chez les sans-domicile qui travaillent, la part de ceux qui bénéficient d'un contrat de travail à durée limitée (hors CDD) est cinq fois plus importante que dans le reste de la population. Enfin, près de huit sans-domicile aidés sur dix appartiennent à un ménage du premier décile de la distribution des revenus. Toutefois, chez les femmes, l'appartenance au second décile de revenus est un peu plus fréquente que chez les hommes.

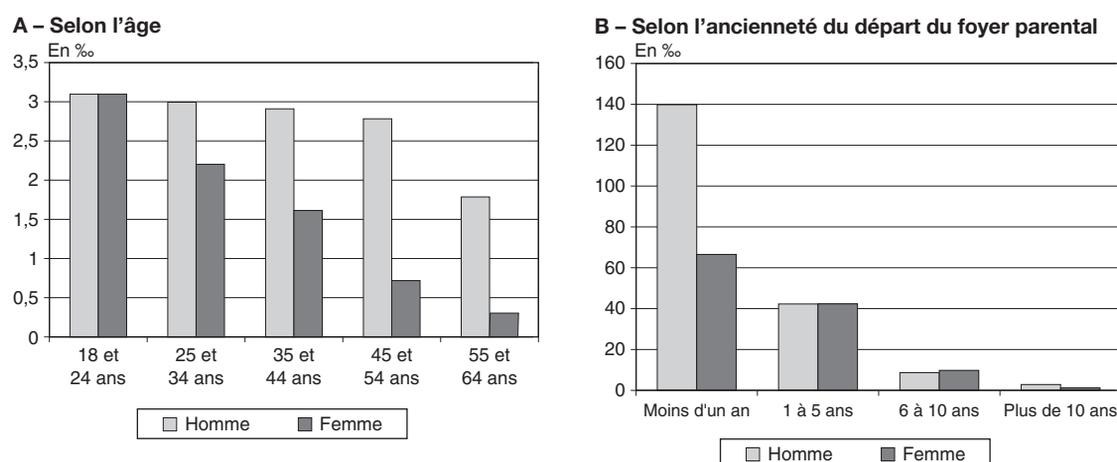
Séparation, décohabitation, émigration, expulsion précèdent l'entrée dans la situation de sans-domicile

Quand on les interroge sur les circonstances qui les ont amenés à quitter leur logement, les sans-domicile aidés invoquent le plus fréquemment : le départ du domicile conjugal (26 %), la fin de la vie commune avec les parents (21 %), l'arrivée sur le territoire national (19 %), la privation de logement pour raisons économiques (expulsion, impossibilité de payer le loyer) (16 %), ou matérielles (destruction, insalubrité, fin de bail) (3 %), les sorties d'institutions (foyer de travailleurs, hôpital, prison) (12 %) et enfin les déménagements motivés par des raisons économiques (recherche d'emploi, mobilité professionnelle) ou personnelles (mise en couple, agrandissement de la famille) (3 %). À chacune

de ces circonstances est associé un profil particulier d'individus (cf. tableau 1). Les expulsions, les sorties d'institutions ou l'immigration concernent un public masculin, la décohabitation plutôt des hommes assez jeunes, le départ du domicile conjugal plutôt des personnes d'âges intermédiaires, hommes ou femmes.

On retrouve dans ces événements la plupart des ruptures décrites par des sociologues spécialistes de la pauvreté et de l'exclusion sociale lesquels accordent une grande importance aux questionnements rétrospectifs (Paugam et Clémenceau, 2003). Ce type d'approche donne une image fidèle de la population sans domicile et des multiples difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées (notamment psychologiques), en raison des trajectoires qui sont les leurs. Mais de ces déclarations rétrospectives sur les causes de la perte du logement antérieur (ou « du basculement » dans la détresse pour reprendre les termes employés par ces auteurs), la tentation est grande de tirer une interprétation en termes causaux et donc de placer au centre de l'analyse des événements de types familiaux (séparation, décohabitation). En fait, les réponses au questionnaire rétrospectif sur les causes de la perte du logement ne permettent pas d'établir un classement des événements impliquant la perte du domicile. En effet, en premier lieu, les personnes restent sans-domicile plus ou moins longtemps, selon les circonstances qui les ont conduites à quitter leur logement (cf. tableau 2). Ainsi, les personnes sorties d'institu-

Graphique I
Les sans-domicile dans la population générale



Lection : entre 25 et 34 ans, dans la population générale, trois hommes pour mille et deux femmes pour mille sont sans-domicile.
 Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile francophones, usagers de services d'aide).
 Sources : enquête Famille, 1999, Insee et enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

Tableau 1

Les principales caractéristiques des sans-domicile aidés et des occupants de logement ordinaire

En %

| | Sans-domicile aidés | | | Occupant d'un logement ordinaire | | |
|---|---------------------|-------|-------|----------------------------------|-------|-------|
| | Ensemble | Homme | Femme | Ensemble | Homme | Femme |
| Revenu par unité de consommation (1) | | | | | | |
| Premier décile | 74 | 76 | 72 | 11 | 10 | 12 |
| Deuxième décile | 13 | 11 | 15 | 10 | 10 | 11 |
| Troisième à dixième décile | 10 | 10 | 10 | 79 | 80 | 77 |
| Catégorie socioprofessionnelle | | | | | | |
| Agriculteurs, commerçants et chefs d'entreprises | 5 | 6 | 4 | 5 | 7 | 3 |
| Cadres, professions intellectuelles | 3 | 3 | 2 | 12 | 16 | 9 |
| Professions intermédiaires | 8 | 9 | 7 | 12 | 16 | 9 |
| Employés | 33 | 19 | 56 | 29 | 15 | 42 |
| Ouvriers | 41 | 57 | 12 | 20 | 33 | 8 |
| Chômeurs n'ayant jamais travaillé | 4 | 2 | 8 | 1 | 1 | 1 |
| Autres inactifs sans profession | 7 | 4 | 11 | 20 | 12 | 27 |
| Occupation actuelle | | | | 0 | | |
| Indépendant | 1 | 2 | 0 | 5 | 5 | 5 |
| En CDI ou autre contrat sans limite de durée | 7 | 6 | 10 | 43 | 44 | 43 |
| En CDD | 4 | 4 | 5 | 4 | 4 | 4 |
| Autre contrat à durée limitée (CES, intérimaire, stagiaire) | 16 | 19 | 10 | 3 | 3 | 3 |
| Chômeur depuis plus d'un an | 21 | 22 | 19 | 4 | 4 | 4 |
| Chômeur depuis moins d'un an | 20 | 19 | 22 | 3 | 4 | 3 |
| Inactif | 30 | 29 | 33 | 37 | 36 | 37 |
| Diplôme | | | | | | |
| Aucun diplôme | 46 | 46 | 46 | 17 | 17 | 17 |
| Certificat d'études primaire, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges | 18 | 15 | 23 | 25 | 25 | 25 |
| CAP, BEP | 19 | 23 | 13 | 25 | 25 | 25 |
| Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien | 10 | 9 | 12 | 13 | 13 | 13 |
| Diplôme d'études de l'enseignement supérieur | 7 | 8 | 6 | 19 | 19 | 19 |
| Âge | | | | | | |
| Entre 18 et 24 ans | 20 | 16 | 28 | 14 | 14 | 14 |
| Entre 25 et 34 ans | 30 | 27 | 35 | 25 | 26 | 25 |
| Entre 35 et 44 ans | 25 | 25 | 25 | 24 | 23 | 24 |
| Entre 45 et 54 ans | 18 | 23 | 10 | 23 | 22 | 23 |
| Entre 55 et 64 ans | 7 | 10 | 2 | 15 | 15 | 15 |
| Type de ménage et histoire conjugale | | | | | | |
| Personne vivant seule sans enfant n'ayant jamais vécu en couple | 25 | 31 | 14 | 3 | 4 | 3 |
| Personne vivant seule sans enfant ayant déjà vécu en couple | 33 | 44 | 13 | 12 | 12 | 13 |
| Famille monoparentale | 19 | 3 | 47 | 7 | 7 | 7 |
| Couple sans enfant | 7 | 6 | 9 | 29 | 28 | 29 |
| Couple avec un ou plusieurs enfants | 9 | 8 | 12 | 42 | 42 | 42 |
| Autre | 7 | 8 | 6 | 7 | 7 | 7 |
| Statut matrimonial | | | | | | |
| Célibataire | 62 | 65 | 58 | 41 | 44 | 39 |
| Marié | 15 | 12 | 21 | 49 | 49 | 49 |
| Veuf | 2 | 2 | 3 | 2 | 1 | 3 |
| Divorcé | 20 | 21 | 18 | 8 | 6 | 10 |
| Pays de naissance | | | | | | |
| Né en France, dans un pays de l'Union européenne (UE15) | 69 | 70 | 67 | 94 | 94 | 94 |
| Né dans un pays européen hors Union européenne (UE15) | 3 | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 |
| Né en Algérie, au Maroc ou en Tunisie | 16 | 17 | 13 | 4 | 5 | 4 |
| Né dans un autre pays d'Afrique | 12 | 10 | 16 | 1 | 1 | 1 |
| Ancienneté de la présence en France métropolitaine | | | | | | |
| Sans objet, né en France | 66 | 67 | 63 | 90 | 90 | 90 |
| Ancienneté inférieure à un an | 9 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 |
| Ancienneté comprise entre 1 et 5 ans | 8 | 6 | 11 | 0 | 0 | 0 |
| Ancienneté supérieure à 5 ans ou plus | 17 | 17 | 18 | 9 | 9 | 9 |
| Catégorie socio-professionnelle du père | | | | | | |
| Ouvrier, employé | 67 | 66 | 68 | 55 | 55 | 54 |
| Cadre, membre des professions libérales, artisan, commerçant, agriculteur | 33 | 34 | 32 | 46 | 45 | 46 |

→

Tableau 1 (suite)

En %

| | Sans-domicile aidés | | | Occupant d'un logement ordinaire | | |
|--|---------------------|-------|-------|----------------------------------|-------|-------|
| | Ensemble | Homme | Femme | Ensemble | Homme | Femme |
| Décès des parents | | | | | | |
| Père et mère décédés | 21 | 25 | 14 | 18 | 17 | 18 |
| Au moins un des deux parents encore en vie | 79 | 75 | 86 | 82 | 83 | 82 |
| Âge au départ du foyer parental | | | | | | |
| Sans objet, n'a pas quitté le foyer parental | 1 | 1 | 1 | 13 | 16 | 11 |
| Départ avant l'âge de 16 ans | 21 | 22 | 19 | 2 | 3 | 2 |
| Départ entre 16 et 29 ans | 74 | 72 | 77 | 82 | 78 | 85 |
| Départ à l'âge de 30 ans ou plus | 5 | 5 | 4 | 2 | 3 | 2 |
| Taille de la fratrie | | | | | | |
| Un enfant (ego) | 6 | 7 | 4 | 11 | 11 | 11 |
| Deux ou trois enfants | 28 | 27 | 29 | 47 | 48 | 47 |
| Quatre ou cinq enfants | 27 | 27 | 27 | 23 | 23 | 23 |
| Six enfants ou plus | 39 | 38 | 40 | 19 | 18 | 19 |
| Taille de l'unité urbaine | | | | | | |
| De 20 000 à 200 000 habitants | 31 | 28 | 35 | 36 | 36 | 36 |
| De 200 000 et 2 millions d'habitants | 39 | 40 | 36 | 36 | 36 | 36 |
| Agglomération parisienne | 31 | 32 | 29 | 28 | 27 | 28 |
| Pauvreté dans l'enfance (1) | | | | | | |
| Difficultés économiques avant l'âge de 18 ans | 34 | 32 | 38 | 11 | 10 | 12 |
| Aucune difficulté économique avant l'âge de 18 ans | 66 | 68 | 62 | 89 | 90 | 88 |
| Maladie ou décès d'un des parents (1) | | | | | | |
| Maladie ou décès avant l'âge de 18 ans | 48 | 51 | 53 | 16 | 15 | 16 |
| Ni maladie ni décès avant l'âge de 18 ans | 52 | 49 | 47 | 84 | 85 | 84 |
| Divorce ou dispute entre les parents (1) | | | | | | |
| Divorce ou dispute avant l'âge de 18 ans | 41 | 37 | 49 | 23 | 20 | 25 |
| Ni divorce ni dispute avant l'âge de 18 ans | 59 | 63 | 51 | 77 | 80 | 75 |
| État de santé déclaré (1) | | | | | | |
| Bon | 17 | 19 | 14 | 30 | 33 | 27 |
| Moyen | 36 | 35 | 37 | 51 | 50 | 51 |
| Mauvais | 47 | 46 | 49 | 19 | 17 | 22 |

1. Les variables proviennent de l'enquête Santé.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Santé, 2003, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

Tableau 2

Les circonstances du départ du logement antérieur, des sans-domicile aidés

En %

| | Départ du domicile parental | Départ du domicile conjugal | Expulsion, coût du loyer | Sortie d'institution (1) | Entrée sur le territoire (2) | Fin disponibilité logement (3) | Déménagement (4) | Ensemble |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------|----------|
| Genre | | | | | | | | |
| Homme | 60 | 52 | 72 | 69 | 67 | 78 | 63 | 63 |
| Femme | 40 | 48 | 28 | 31 | 33 | 22 | 37 | 37 |
| Pays de naissance | | | | | | | | |
| Né en France | 61 | 78 | 77 | 84 | 21 | 75 | 77 | 64 |
| Né à l'étranger | 39 | 22 | 23 | 16 | 79 | 25 | 23 | 36 |
| Âge | | | | | | | | |
| 18-24 ans | 42 | 10 | 12 | 33 | 17 | 13 | 15 | 21 |
| 25-34 ans | 31 | 30 | 23 | 22 | 35 | 9 | 37 | 29 |
| 35-44 ans | 13 | 30 | 26 | 22 | 26 | 26 | 29 | 24 |
| 45-54 ans | 8 | 21 | 27 | 18 | 16 | 23 | 13 | 17 |
| 55-64 ans | 5 | 8 | 10 | 5 | 3 | 17 | 6 | 7 |
| 65 ou plus | 1 | 1 | 3 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 |

1. Foyer, hôpital, prison.
2. Quand certaines de ces circonstances étaient associées comme l'entrée sur le territoire national et le départ du domicile conjugal ou le déménagement pour raisons économiques, le motif de l'entrée sur le territoire a été retenu.
3. Fin de bail ou d'emploi, décès, insalubrité, destruction.
4. Pour raisons familiales ou recherche d'emploi.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

tions ou parties du domicile parental sont privées de logement depuis plus longtemps que les personnes ayant quitté le domicile conjugal ou leur pays d'origine, les premières sont donc sur-représentées par rapport aux secondes (cf. tableau 3). Dès lors, le poids des diverses circonstances est biaisé par ces écarts relatifs à la durée des épisodes sans domicile. En second lieu, les événements qualifiés de « ruptures » ne sont analysés que dans la mesure où ils touchent les sans-domicile alors que ces événements peuvent affecter le reste de la population.

L'émigration est l'événement le plus associé à la condition de sans-domicile ainsi que la fragilité de la position sur le marché du travail

Pour savoir quels événements (ou quelles ruptures) expliquent le mieux le fait d'être sans-domicile, il est nécessaire de prendre en compte non seulement la fréquence d'apparition de ces événements dans la population générale et chez les sans-domicile, mais aussi les liens que ces événements entretiennent les uns avec les autres. Ainsi, la perte de l'emploi est un facteur de divorce, l'arrivée sur le territoire peut inaugurer une période de chômage ou l'inverse. Par ailleurs, les individus qui ont perdu dans leur enfance l'un de leurs parents sont aussi plus nombreux à avoir connu la pauvreté ou à

avoir été placé dans un foyer de la Ddass. D'où la nécessité d'analyser l'ensemble de ces événements en tenant compte de leur dépendance mutuelle (cf. annexe).

Le fait d'avoir émigré récemment est l'élément le plus associé au fait d'être sans-domicile et il l'est davantage encore pour les femmes que pour les hommes, notamment chez celles qui sont originaires d'Afrique sub-saharienne. La première année du séjour en France est une période particulièrement difficile sur le plan de l'accès au logement (cf. graphique I). Ce sont bien sûr les immigrés ressortissants des pays pauvres qui connaissent les difficultés de logement les plus importantes. Toutefois, dix ans après leur arrivée en France, la privation de logement touche les immigrés dans des proportions semblables au reste de la population. Il n'est pas exclu que des conditions de logement difficiles aient incité certains immigrés à retourner dans leur pays, au moins temporairement. Cependant, faute d'information sur le taux de retour dans le pays d'origine, cette hypothèse demande à être confirmée.

Chez les hommes, la précarité du contrat de travail vient en seconde position après l'émigration ; sont ici concernés les salariés en stage et en contrat emploi solidarité (CES), ainsi que ceux qui travaillent pour une agence d'intérim.

Tableau 3
Le temps écoulé depuis la perte du logement des sans-domicile aidés

En %

| Temps écoulé depuis la perte du logement antérieur | Départ du domicile parental | Départ du domicile conjugal | Expulsion, coût du loyer | Sortie d'institution (1) | Entrée sur le territoire | Fin disponibilité logement (2) | Déménagement (3) |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|------------------|
| Ensemble | | | | | | | |
| Moins d' 1 an | 18 | 53 | 37 | 12 | 44 | 30 | 52 |
| Entre 1 et 2 ans | 13 | 18 | 26 | 18 | 28 | 40 | 24 |
| Entre 3 et 9 ans | 39 | 10 | 18 | 26 | 15 | 16 | 9 |
| 10 ans ou plus | 30 | 19 | 19 | 44 | 13 | 14 | 15 |
| Homme | | | | | | | |
| Moins d' 1 an | 16 | 30 | 31 | 12 | 48 | 23 | 53 |
| Entre 1 et 2 ans | 10 | 21 | 27 | 18 | 22 | 42 | 19 |
| Entre 3 et 9 ans | 36 | 14 | 18 | 23 | 13 | 19 | 9 |
| 10 ans ou plus | 38 | 35 | 24 | 47 | 17 | 16 | 19 |
| Femme | | | | | | | |
| Moins d' 1 an | 21 | 75 | 54 | 12 | 35 | 51 | 48 |
| Entre 1 et 2 ans | 18 | 16 | 22 | 16 | 41 | 36 | 34 |
| Entre 3 et 9 ans | 43 | 6 | 19 | 32 | 19 | 4 | 9 |
| 10 ans ou plus | 18 | 3 | 5 | 40 | 5 | 9 | 9 |

1. Foyer, hôpital, prison.
2. Fin de bail ou d'emploi, décès, insalubrité, destruction.
3. Pour raisons familiales ou recherche d'emploi.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, sans-domicile francophones usagers de services d'aide âgés de 18 ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Puis suit le fait d'avoir divorcé et d'être au chômage. Chez les femmes, la hiérarchie est légèrement différente. Le fait d'avoir perdu son emploi dans l'année vient immédiatement en seconde position après l'émigration, suivi de facteurs qui ont un pouvoir discriminant équivalent : le fait d'élever seule ses enfants, d'avoir quitté ses parents avant l'âge de 16 ans, de n'avoir jamais rencontré de conjoint et d'exercer un travail dans le cadre d'un contrat précaire. Puis viennent des éléments de moindre importance ; chez les hommes : le fait de n'avoir jamais vécu en couple, d'avoir dû quitter le foyer familial avant l'âge de 16 ans, d'être originaire d'un pays d'Afrique sub-saharienne et enfin le veuvage. S'agissant des femmes, l'ordre des facteurs de second rang diffère sensiblement. Viennent d'abord le veuvage et le divorce, le fait d'être originaire d'un pays de l'Est, d'avoir de nombreux frères et sœurs, puis le fait d'être parti de chez ses parents après l'âge de 30 ans et enfin d'avoir moins de 25 ans.

Malgré leur importance dans la trajectoire des sans-domicile, le fait d'avoir émigré ou la grande précarité sur le marché du travail ne sont pas les aspects les plus commentés dans les études sur ce sujet alors que l'effet des ruptures familiales et leurs conséquences psychologiques sont largement développés.

La condition de sans-domicile est largement liée à la faiblesse des ressources économiques

En confrontant les résultats précédents, où la population générale est connue au moyen de l'enquête *Famille*, aux analyses menées sur les données de l'enquête *Santé* dans laquelle le revenu est disponible, le fait de vivre sans conjoint apparaît toujours comme la première caractéristique des personnes privées de domicile, confirmant ainsi l'analyse précédente, la faiblesse des revenus vient en seconde position (cf. annexe). Néanmoins, des variables significatives sans le revenu perdent de leur pouvoir discriminant lorsqu'on l'intègre : le fait d'être jeune ou chômeur, d'être né à l'étranger, de vivre seul ou d'avoir connu la pauvreté dans l'enfance car ces caractéristiques sont en fait largement sur-représentées dans le groupe des individus à bas revenus sans domicile ou non (cf. annexe). La faiblesse du revenu agit de deux manières. Soit, elle est directement à l'origine de la perte du logement (expulsion, impossibilité de s'acquitter d'un loyer, etc.) soit, elle rend très difficile l'accès à un nouveau logement lorsqu'on a

quitté le sien pour une raison ou pour une autre (séparation, décohabitation, émigration, sortie d'institution comme une prison ou un foyer).

L'insuffisance des ressources financières est la raison essentielle qui conduit les sans-domicile à ajourner leur recherche de logement (cf. graphique II). Certains ont des ressources tellement limitées qu'ils n'auraient pas les moyens de chercher un logement : se déplacer, avoir des vêtements présentables, avancer une caution. D'autres entreprennent des démarches mais essuient des refus faute d'avoir les ressources nécessaires (cautions, feuilles de salaires). Ceux qui ont eu des difficultés à s'acquitter du loyer de leur logement antérieur reçoivent moins de propositions que ceux qui ont dû quitter leur logement pour d'autres raisons. D'autres, enfin, se voient proposer un logement mais doivent le refuser pour des raisons économiques : leur budget est trop limité pour les loyers proposés ou l'éloignement du logement entraînerait des frais de déplacement qu'ils ne pourraient assumer. De plus, les personnes dotées de revenus très faibles sont aussi en état d'infériorité sur le marché matrimonial ce qui réduit probablement leur possibilité de rencontrer une personne logée (ou non) et donc d'accéder plus rapidement à un nouveau logement (éventuellement par l'intermédiaire du secteur associatif), ce phénomène étant sans doute plus accentué chez les hommes.

L'effet du chômage est atténué lorsque l'on prend en compte les revenus mais reste néanmoins important

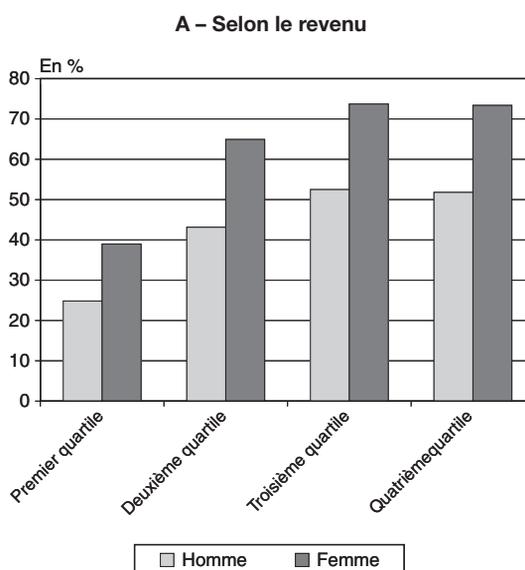
La perte de l'emploi peut conduire les chômeurs à abandonner leur logement pour chercher un emploi dans une autre ville, un autre département, et à devenir ainsi sans-domicile. Chez les salariés du secteur privé logés par l'employeur le lien entre la perte d'emploi et celle du logement est particulièrement marqué (cas d'employés de maison, de travailleurs saisonniers, d'ouvriers sur les chantiers itinérants, d'intermittents du spectacle, d'employés de la restauration ou de l'hôtellerie). Dans leur cas, le caractère saisonnier de leur emploi accroît la précarité résidentielle. En outre, les chômeurs sont désavantagés sur le marché du logement car ils présentent moins de garanties que les personnes occupant un emploi. Enfin, pour la plupart, la recherche d'un emploi prime sur celle d'un logement. D'une part, ils doivent se montrer disponibles sur le marché du travail, ce qui suppose une certaine mobilité géographique et

d'autre part, faute de garanties professionnelles, il leur faut d'abord trouver un emploi avant de se préoccuper de leurs conditions de logement.

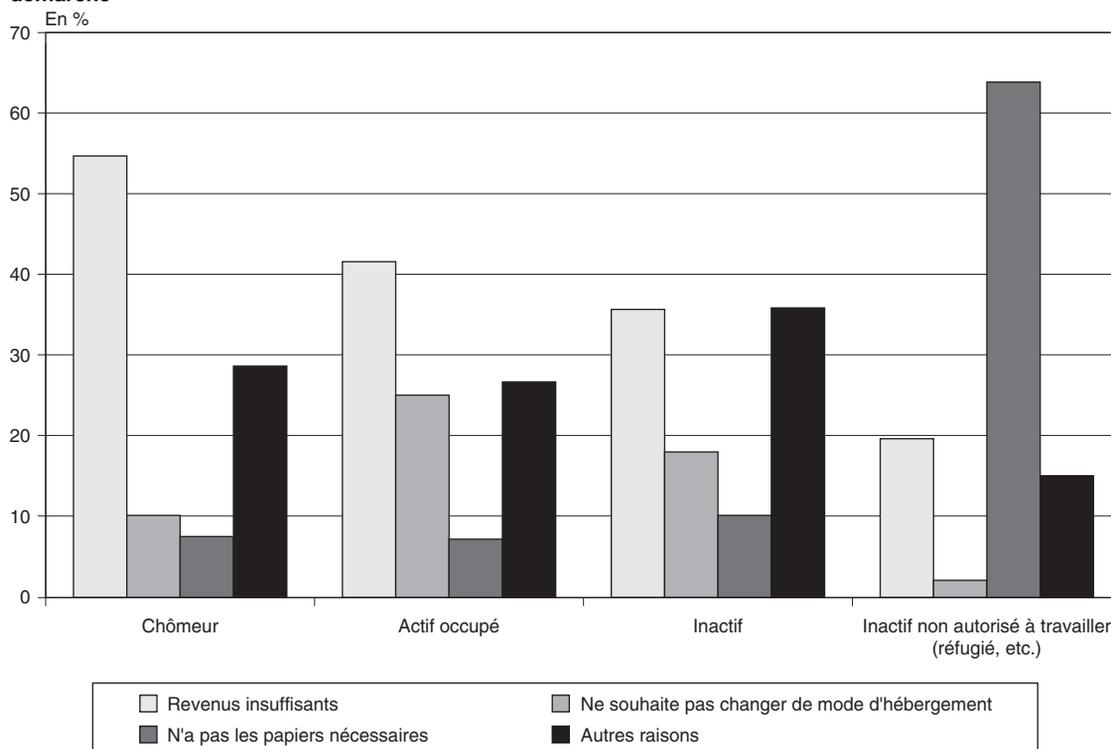
Sur le plan des caractéristiques démographiques, l'utilisation des données des enquêtes *Famille* et *Santé* conduisent à des conclusions similaires. La jeunesse des sans-domicile et des

femmes en particulier ne constitue pas en elle-même un facteur explicatif. Cette caractéristique des sans-domicile s'explique par le fait que la plupart des événements qui causent la perte du logement (départ du domicile parental, conjugal et entrée sur le territoire national) se produisent à des âges jeunes et ce sont eux qui accompagnent la privation de logement plus que la jeu-

Graphique II
Les démarches entreprises ou non par les sans-domicile aidés pour accéder à un logement dans les douze derniers mois



B – Le type de raison invoquée et la situation sur le marché du travail pour ceux n'ayant entreprise aucune démarche

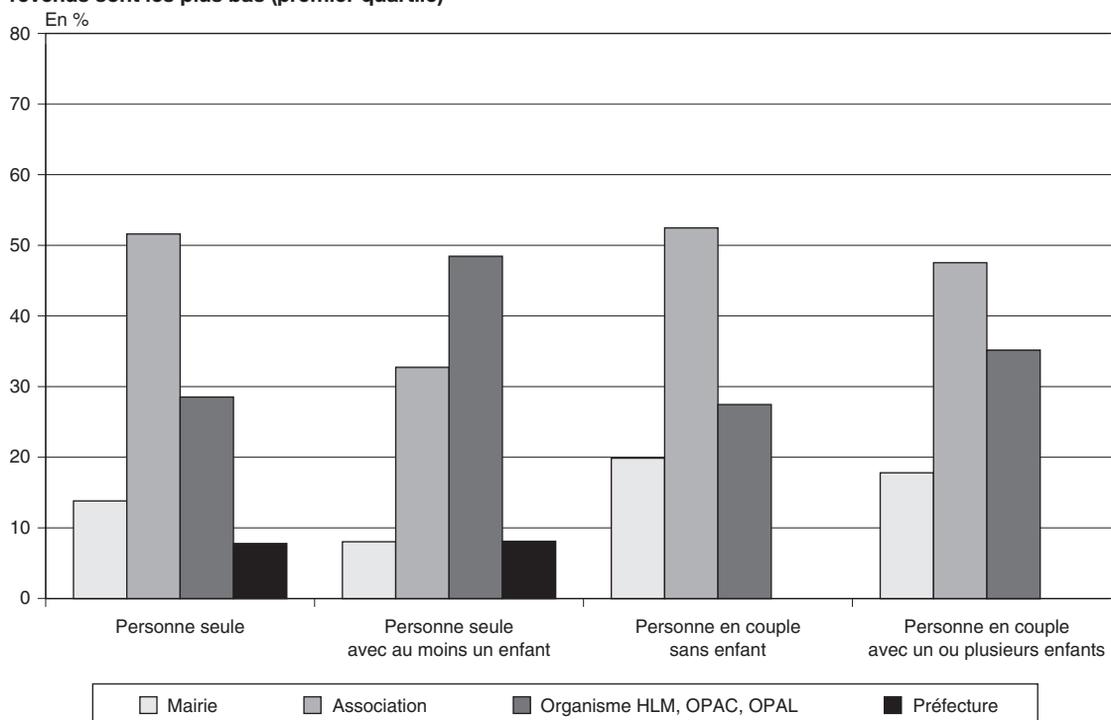


nesse des personnes concernées. D'ailleurs, la sur-représentation des jeunes diminue quand sont pris en compte, dans le modèle explicatif,

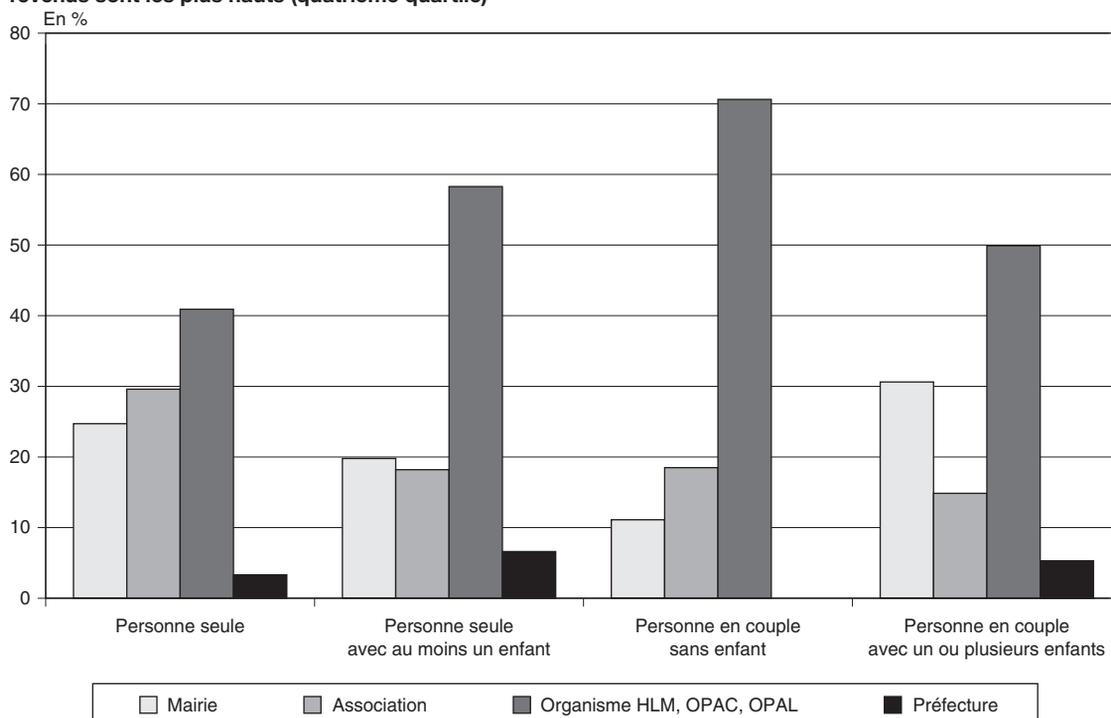
les événements ayant entraîné le départ du lieu de résidence antérieure. En effet, une fois ces effets neutralisés, il reste que les jeunes femmes

Graphique II (suite)

C – Dernier organisme consulté dans le cadre de recherche de logement par les sans-domicile aidés dont les revenus sont les plus bas (premier quartile)



D – Dernier organisme consulté dans le cadre de recherche de logement par les sans-domicile aidés dont les revenus sont les plus hauts (quatrième quartile)



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes francophones âgés de 18 à 65 ans.
 Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee.

(18 à 35 ans) sont légèrement sur-représentées parmi les sans-domicile aidés et que les hommes âgés de plus de 55 ans et les femmes de plus de 45 ans sont au contraire sous-représentés (cf. annexe).

Enfin, les deux enquêtes mettent en lumière un élément important ; certains événements paraissent avoir des conséquences limitées dans le temps – séparation chez les femmes surtout, fin de la vie commune avec les parents, perte de son emploi ou arrivée en France – quand d'autres, au contraire, ont des répercussions à plus long terme : décès ou maladie du père ou de la mère, départ précoce de chez les parents, pauvreté dans l'enfance. Autant d'événements qui ont pour conséquences directes l'impossibilité durable voire définitive pour les enfants d'être aidés par leurs parents.

Les personnes qui ont été sans-domicile par le passé occupent un logement HLM, sont hébergées chez des tiers ou sont locataires d'un logement sans confort

S'il est ainsi possible de comprendre l'entrée dans la situation de sans-domicile qu'il s'agisse de causes immédiates (décohabitation, séparation, émigration) ou d'éléments plus structurels (vivre seul, revenus limités, chômage, manque de soutien familial), il est plus difficile de connaître les conditions de sortie de l'état de sans-domicile. Ce deuxième aspect – l'accès à un nouveau logement – étant beaucoup plus rarement traité dans la littérature quantitative, en raison probablement du manque de données alors que plus de six sans-domicile sur sept se disent insatisfaits de leurs conditions d'habitation.

La durée de la privation de logement est extrêmement variable selon les individus. Comme en témoignent les anciens sans-domicile interrogés dans le cadre de l'enquête *Santé*, ils ont eu des parcours résidentiels très divers. La période sans domicile a représenté une phase passagère pour les uns, une expérience durable pour les autres : si 20 % des anciens sans-domiciles sont restés en centre d'hébergement moins de trois mois au cours de leur vie d'adulte, 15 % y ont séjourné plus de 3 ans depuis l'âge de 18 ans, 25 % ont séjourné dans la rue ou dans un abri de fortune moins de deux semaines, 28 % ont connu cette situation pendant plus d'un an (cf. tableau 4). Certains ont été sans domicile une seule fois au cours de leur vie, d'autres ont dû faire face à ce problème de manière récurrente. Bien entendu le caractère rétrospectif du questionnaire intro-

duit un biais car les plus âgés des anciens sans-domicile déclarent mécaniquement des épisodes plus longs. Mais, la forte variabilité des durées demeure importante, même lorsque l'on tient compte de l'âge des répondants.

Grâce à l'enquête *Santé*, nous disposons de quelques informations sur les conditions de logement des personnes qui ont été sans-domicile par le passé (cf. tableau 5). Tout d'abord, 40 % des anciens sans-domicile sont hébergés en logement HLM, 25 % sont locataires d'un logement sans confort du parc privé, 10 % sont hébergés chez des tiers ou logés gratuitement. En population générale, on trouve des taux deux à trois fois inférieurs. Cependant, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'accès à la propriété n'est pas fermé aux anciens sans-domicile, un sur sept étant propriétaire du logement qu'il occupe actuellement (ou conjoint du propriétaire). Mais plus d'un tiers de ces logements n'ont pas le confort minimal. Il resterait à savoir dans quelles conditions ces logements ont été acquis (mise en couple, achat, héritage, auto-construction). Pour disposer d'une représentation complète du devenir résidentiel des anciens sans-domicile, il resterait à connaître la proportion de ceux qui habitent en collectivité (hôpital, maison de retraite, foyer de travailleurs, prison). Enfin, la photographie proposée ici ne reflète qu'imparfaitement les conditions de logement des sans-domicile telles qu'on les auraient observées juste après la fin de leur période de privation de logement, lesquelles étaient proba-

Tableau 4
Les anciens sans-domicile selon le temps passé en centre d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation

| Depuis l'âge de 18 ans : | En % | | |
|---|---------------|---------------|----------|
| | Né avant 1970 | Né après 1970 | Ensemble |
| A vécu en centre d'hébergement | | | |
| - moins de 3 mois | 24 | 17 | 22 |
| - de 3 mois à un an | 32 | 44 | 36 |
| - de un an à trois ans | 25 | 23 | 27 |
| - trois ans ou plus | 17 | 10 | 15 |
| A séjourné dans un lieu non prévu pour l'habitation | | | |
| - moins de deux semaines | 19 | 29 | 25 |
| - de deux semaines à deux mois | 16 | 27 | 21 |
| - de deux mois à un an | 25 | 15 | 24 |
| - un an ou plus | 39 | 19 | 31 |

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, occupant un logement ordinaire, ayant connu au moins un épisode sans-domicile depuis l'âge de 18 ans.
Source : enquête Santé, 2003, Insee.

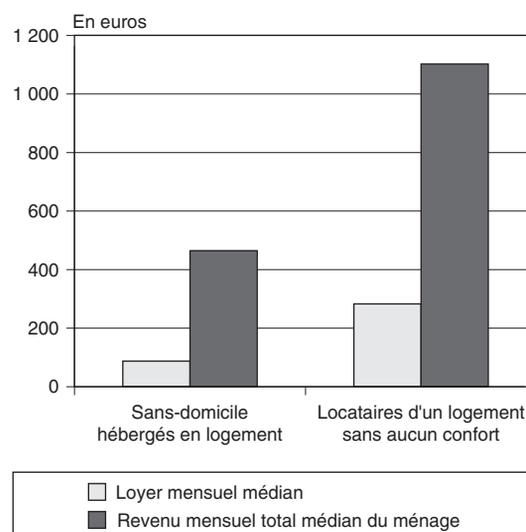
blement moins satisfaisantes. Par exemple, les personnes interrogées dans les distributions de repas chauds dans le cadre de l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds en 2001* peu de temps après avoir connu des épisodes sans domicile apportent une information qui semble conforter cette hypothèse puisque une proportion importante est logée dans un logement sans aucun confort, réside chez des tiers ou habite un logement sans titre d'occupation (Marpsat, 2006, ce numéro).

Pas de logement du parc privé y compris dans les segments les plus dégradés sans ressources suffisantes

Pour les sans-domicile « les plus aisés » c'est-à-dire ceux qui sont hébergés en logement par une association ou un organisme public, le revenu médian perçu est de 450 euros par mois, insuffisant pour les loyers les moins coûteux du parc privé. En effet, le loyer médian des logements sans confort sanitaire s'élève à 300 euros par mois hors aide au logement (cf. graphique III). Certes, les personnes hébergées en logement contribuent à leurs frais d'hébergement en versant à l'association ou à la mairie qui les logent une participation au loyer de l'ordre de 90 euros (en valeur médiane), montant très en-deça du prix du marché. En définitive, les sans-domicile les plus aisés et *a fortiori* ceux qui ont des revenus plus modestes connaissent une situation

proche de celle décrite par O'Flaherty (1996) où la faiblesse de leurs ressources économiques les privent d'accéder à un logement du parc privé.

Graphique III
Revenus et loyers acquittés par les ménages sans-domicile hébergés en logement et les ménages locataires d'un logement sans aucun confort, loué vide ou meublé



Lecture : les logements sans aucun confort sont des logements sans installations sanitaires ou sans W.-C. à l'intérieur, qui se répartissent en chambres d'hôtel et en logements loués meublés (un quart) et en logements loués vides (trois quarts).
Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans.
Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Logement, 2002, Insee.

Tableau 5
Les anciens sans-domicile selon leurs conditions de logement actuelles

| | | En % | |
|---|-----------------------------------|--|--|
| | | Personnes ayant déjà été sans-domicile | Personnes n'ayant jamais été sans-domicile |
| Hébergé chez des amis | Tous niveaux de confort confondus | 1 | 0,3 |
| Cohabite avec ses parents sans jamais avoir eu de logement indépendant | | | 9 |
| Cohabite avec ses parents après avoir déjà occupé un logement indépendant | | 4 | 1 |
| Logé gratuitement (2) | sans confort (1) | 2 | 1 |
| | avec confort | 3 | 2 |
| Locataire d'un logement non HLM (2) | sans confort | 8 | 4 |
| | avec confort | 27 | 14 |
| Locataire d'un logement HLM (2) | sans confort | 11 | 3 |
| | avec confort | 28 | 10 |
| Propriétaire d'un logement (2) | sans confort | 4 | 6 |
| | avec confort | 11 | 50 |

1. Un logement est dit sans confort s'il présente au moins une des caractéristiques suivantes : nombre de pièces par personne inférieur à l'unité, absence d'installations sanitaires ou de W.-C. à l'intérieur du logement, absence de chauffage central ou présence d'humidité.
2. Hors personnes hébergées chez des amis et cohabitant avec ses parents.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, occupant un logement ordinaire.
Source : enquête Santé, 2003, Insee.

Autre résultat qui confirme l'importance des facteurs économiques, d'après l'enquête *Santé*, ceux des sans-domicile qui ont retrouvé un logement ont des revenus sensiblement plus élevés que les personnes actuellement sans-domicile (plus de la moitié des anciens sans-domicile ont un revenu situé dans le troisième décile de revenus ou dans les déciles supérieurs, contre un dixième seulement des sans-domicile actuels). En corollaire, la part d'actifs occupés est deux fois plus importante chez les anciens sans-domicile qu'elle ne l'est chez les sans-domicile et la part de chômeurs deux fois plus faible (cf. graphique IV). On peut donc supposer que l'amélioration des conditions de logement des personnes privées de logement dans le passé est due en partie à l'augmentation de leurs revenus et au fait d'avoir retrouvé un emploi. Mais le phénomène inverse n'est pas exclu, le retour vers l'emploi ayant pu être favorisé par l'accès à un logement. Enfin, les personnes qui sont restées sans-domicile le plus longtemps sont probablement celles qui ont dû faire face aux difficultés financières les plus sérieuses. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les personnes sont restées sans-domicile d'autant plus longtemps qu'elles ont connu par le passé des problèmes de santé, qu'elles sont dotées d'un faible capital scolaire et qu'elles n'ont pas eu d'expérience professionnelle, autant de caractéristiques associées au fait de percevoir de très bas revenus, en particulier si elles se cumulent (cf. annexe).

Pourtant, trois phénomènes semblent aller à l'encontre du raisonnement micro-économique

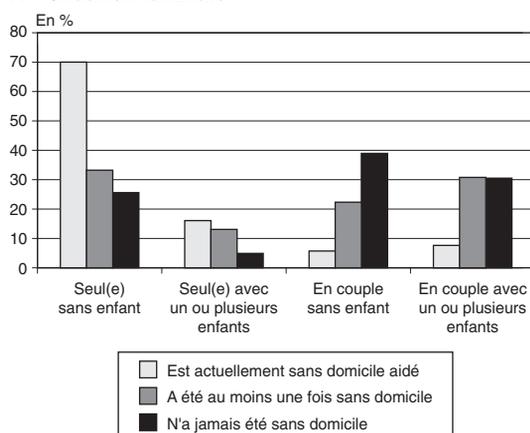
qui vient d'être esquissé ici. Le secteur de l'hébergement caritatif est extrêmement différencié du point de vue du prix demandé aux hébergés et de la qualité du service offert. Dans le modèle théorique, la qualité zéro est offerte à tous les sans-domicile. En réalité, une partie des services d'hébergement sont payants notamment les plus personnalisés (Brousse, 2006, ce numéro). Il n'est pas rare d'ailleurs que des sans-domicile refusent une proposition de logement pour des raisons de confort. En effet, si plus de la moitié refuse parce que le loyer demandé est trop élevé, d'autre mettent en avant l'insalubrité, une surface trop petite ou une mauvaise localisation. Ensuite, le modèle de O'Flaherty ne rend compte ni de l'importance (à revenu égal) du nombre de personnes seules, avec ou sans enfants parmi les sans-domicile, ni du fait que des individus ayant des revenus encore plus faibles que les sans-domicile habitent un logement ordinaire (cf. graphique V). En fait dans le contexte français, contrairement aux hypothèses micro-économiques, l'accès au logement n'est pas totalement laissé au jeu des acteurs individuels (ménages et bailleurs privés) en raison du rôle joué par le parc de logements sociaux.

Les conditions à remplir pour accéder à un logement du parc social : vivre en couple avec des enfants...

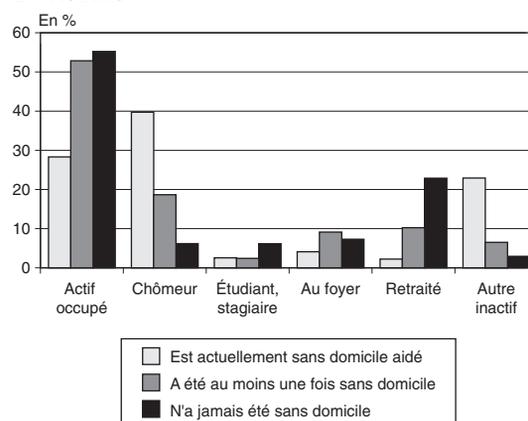
Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui ont de très bas revenus sont majoritairement logées dans le parc social (cf. tableau 6). Ainsi,

Graphique IV
Comparaison socio-démographique des sans-domicile aidés, des anciens sans-domicile et des personnes ne l'ayant jamais été

A – Situation familiale

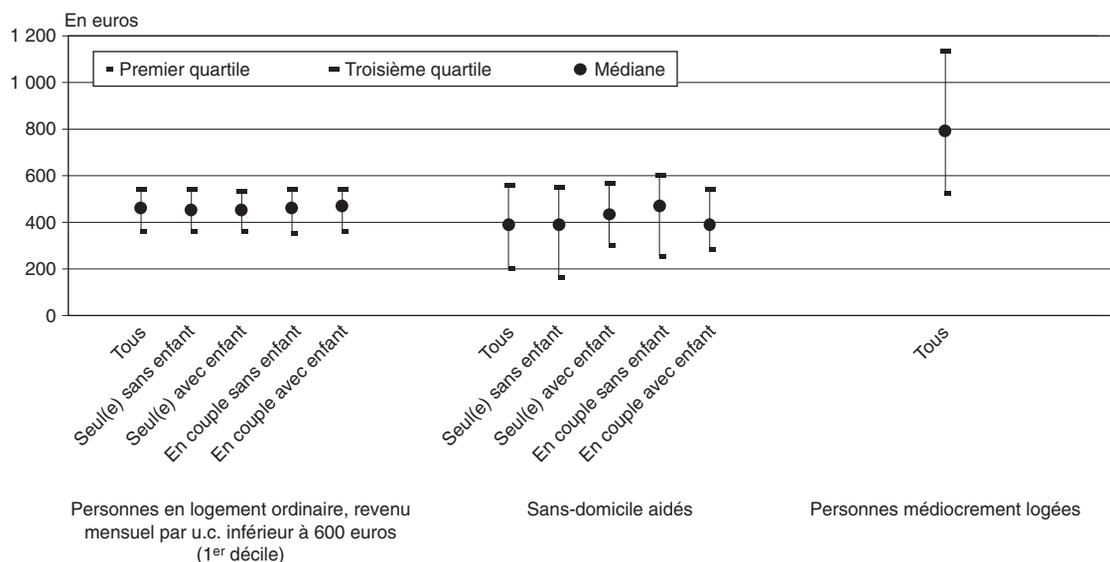


B – Activité



Champ : individus âgés de 18 ans ou plus, France métropolitaine, agglomérations de plus de 20 000 habitants.
 Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête *Santé*, 2002, Insee.

Graphique V

Revenus mensuels par unité de consommation des sans-domicile aidés, des personnes à bas revenus occupant un logement ordinaire et des personnes médiocrement logées


Lecture : pour comparer les niveaux de vie de personnes appartenant à des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu mensuel corrigé par unité de consommation (u. c.) à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Pour les personnes en logement ordinaire, il s'agit du revenu total après transferts mais hors allocation logement. Pour les sans-domicile aidés, il s'agit du revenu total après transferts allocations logement incluses (11 % des sans-domicile aidés déclarent percevoir une allocation logement).

Les personnes médiocrement logées ne comprennent pas les résidents des foyers de travailleurs et les personnes logées chez des particuliers (domestiques, hébergés pour raisons économiques).

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Logement, 2002, Insee.

Tableau 6

Relation entre les épisodes sans domicile antérieurs et la probabilité d'être actuellement logé en HLM (régression logistique)

| | Paramètre | Pr > ChiSq |
|---|-----------|------------|
| Constante | - 2,3885 | < 0,0001 |
| Revenu par unité de consommation | | |
| Premier décile | 0,6521 | < 0,0001 |
| Deuxième décile | 0,5863 | < 0,0001 |
| Troisième décile | 0,4222 | < 0,0001 |
| Quatrième décile | 0,1901 | 0,0065 |
| Cinquième décile | Réf. | |
| Sixième décile | - 0,3139 | < 0,0001 |
| Septième décile | - 0,3422 | < 0,0001 |
| Huitième décile | - 0,4890 | < 0,0001 |
| Neuvième décile | - 0,6846 | < 0,0001 |
| Dixième décile | - 1,5642 | < 0,0001 |
| Anciens séjours en centre d'hébergement | | |
| A séjourné au moins une fois dans un centre d'hébergement | 0,6511 | < 0,0001 |
| N'a jamais séjourné dans un centre d'hébergement | Réf. | |
| Anciens séjours dans la rue ou dans un abri de fortune | | |
| A séjourné au moins une fois dans la rue | 0,1601 | 0,3101 |
| N'a jamais séjourné dans la rue | Réf. | |

Lecture : les variables suivantes figurent également parmi les variables de contrôle : le genre, l'âge, le pays de naissance, la situation familiale, le niveau d'études, la catégorie socio-professionnelle, les périodes de chômage, la taille de l'unité urbaine.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, occupant un logement ordinaire, hors personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile).

Source : enquête Santé, 2003, Insee.

dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 70 % des individus âgés de 18 à 65 ans appartenant à un ménage dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à 400 euros occupent un logement HLM. Ce constat est peu surprenant dans la mesure où les logements HLM sont justement destinés à ceux qui n'ont pas les revenus suffisants pour accéder à un logement du parc locatif privé (Driant et Rieg, 2004).

Les ménages de conditions très modestes ont d'autant plus de chance d'occuper un logement ordinaire (en fait, un logement du parc social), qu'ils vivent en couple (cf. graphique VI). La situation familiale est d'ailleurs le paramètre qui explique le mieux la probabilité d'être sans-domicile plutôt que locataire d'un logement HLM. Si on les compare aux personnes qui vivent en couple, à niveau de diplôme et à position sur le marché du travail équivalente, les hommes seuls mais aussi les femmes seules (qu'elles soient mères de famille ou pas) sont plus nombreux à être sans-domicile et moins nombreux à résider dans le parc de logement HLM. Et parmi les personnes qui vivent en couple, s'opposent celles qui ont des enfants à celles qui n'en ont pas : les premières sont plus souvent logées en HLM et moins souvent sans-domicile que ne le sont les deuxièmes.

Par ailleurs, l'approche rétrospective permise par l'enquête *Santé* montre, elle aussi, l'importance de la situation familiale. Toutes choses égales par ailleurs, on compte davantage de personnes qui vivent en couple parmi les anciens sans-domicile que parmi les sans-domicile (cf. graphique IV). Néanmoins, faute d'information sur la date de leur union, il est difficile de savoir si la rencontre du conjoint a favorisé l'accès à un logement notamment HLM ou bien si c'est le phénomène inverse qui s'est produit. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, les célibataires sont restés sans domicile plus longtemps que les personnes mariées, veuves ou divorcées.

Les critères d'admission dans le parc social contribuent probablement à expliquer ces différences puisqu'en règle générale, les couples sont prioritaires par rapport aux personnes seules. Au demeurant, les chercheurs français se sont peu intéressés à l'hypothèse selon laquelle les critères d'admission dans le parc social pourraient modeler les contours de la population sans-domicile. En revanche, les chercheurs britanniques portent une attention particulière au cas de ces sans-abri célibataires (*Single homelessness*).

Dans ce pays, en effet, non seulement les sans-domicile qui vivent seuls ne sont pas prioritaires pour l'accès aux logements municipaux, ceux-ci étant réservés aux personnes en couple, aux pères et aux mères de famille (Fitzpatrick *et al.*, 2000) mais cette règle est inscrite dans la loi relative au logement (*Housing act*), alors qu'en France, elle a un caractère moins officiel.

Cependant, on ne peut pas non plus exclure un attrait plus grand des couples pour le logement social. Ainsi, 81 % des sans-domicile qui vivent en couple avec des enfants ont engagé des démarches auprès d'organismes HLM dans les 12 derniers mois et 67 % de ceux qui vivent en couple sans enfant. Mais les mères de famille qui n'ont pas de domicile et qui vivent seules désirent tout autant habiter un logement HLM. Ainsi, au cours de l'année précédente, elles sont 76 % à avoir adressé une demande à un organisme HLM.

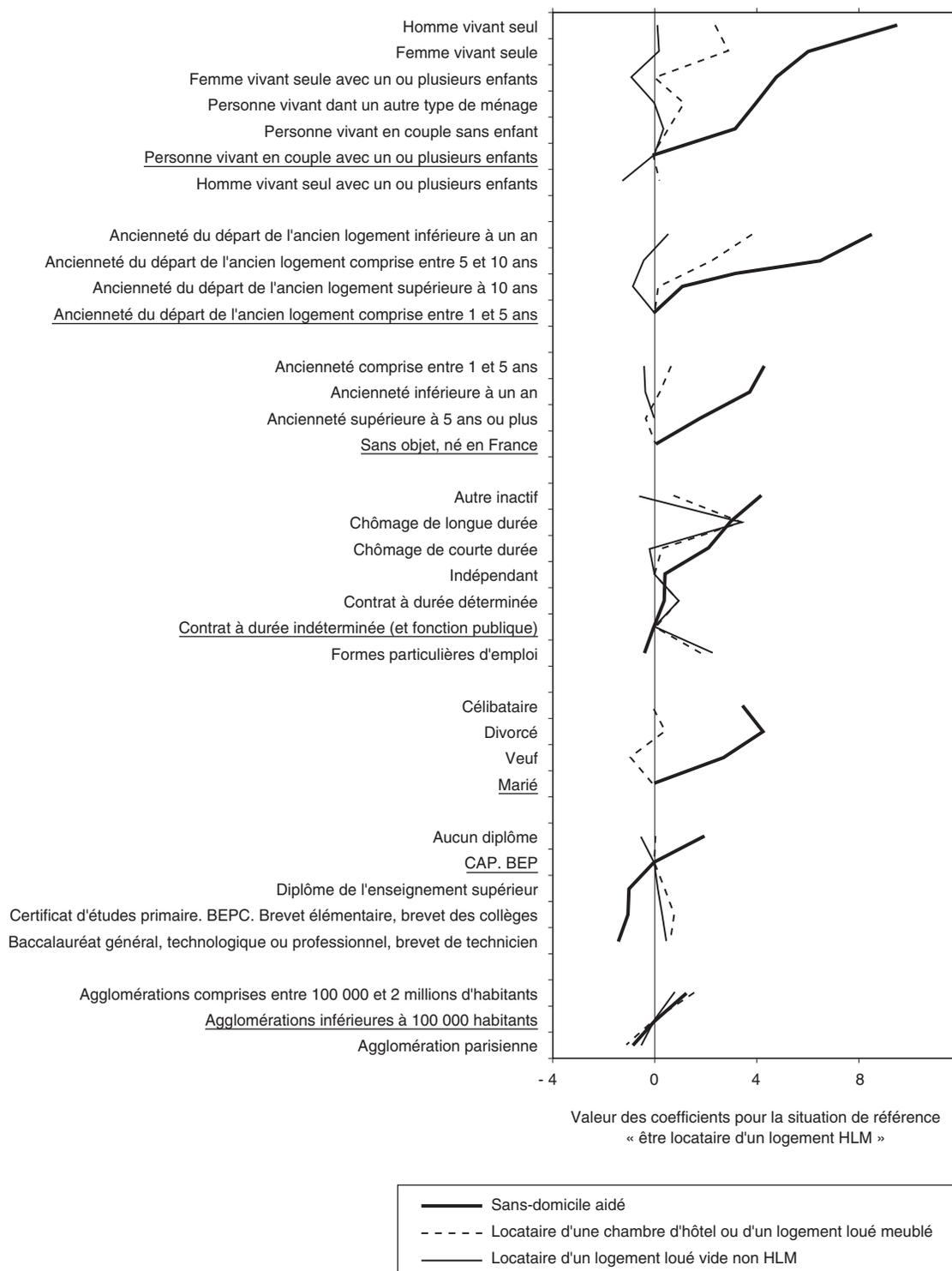
...et avoir déposé sa demande longtemps à l'avance, tout en bénéficiant de revenus suffisants

Un autre facteur a une importance capitale : les temps d'attente pour l'obtention d'un logement social sont très longs. Ainsi, parmi les sans-domicile qui ont fait une demande auprès d'un organisme HLM dans les 12 derniers mois, un quart seulement a reçu une proposition et un autre quart devrait être recontacté ultérieurement. La moitié restante a essuyé un refus, faute d'avoir des revenus suffisants. Dans ces conditions, toutes choses égales par ailleurs, on compte en logement HLM très peu de personnes qui viennent de perdre leur logement alors que, parmi les sans-domicile, cette situation est au contraire très fréquente, on compte également moins de chômeurs et d'inactifs parmi les locataires de logement HLM que parmi les sans-domicile.

Enfin, le réseau d'hébergement n'est pas neutre dans l'accès à un logement du parc social. En effet, le fait d'avoir été hébergé dans un centre augmente toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'occuper un logement HLM alors que le séjour dans la rue est sans effet (cf. tableau 6). Ce résultat, qui suggère l'existence de filières d'accès aux logements sociaux, est peu surprenant compte tenu de l'activité déployée par les centres d'hébergement pour aider les résidents à obtenir un logement dans le parc social, les garanties qu'ils apportent aux bailleurs sociaux par la sélection qu'ils opèrent

Graphique VI

Les sans-domicile aidés, les locataires d'un logement meublé ou loué vide non HLM relativement aux locataires d'un logement HLM



Lecture : la modalité « être locataire d'un logement loué vide HLM » est prise comme référence. Les paramètres de la régression sont représentés sur le graphique, ils doivent se lire en écart aux caractéristiques de l'individu de référence (soulignées). Tous les paramètres sont significatifs au seuil de 0,1 % à l'exception de ceux qui concernent le diplôme (modalités 1 et 3). Les effectifs sont de 3 369 personnes sans-domicile, 1 127 locataires de meublés, 26 949 locataires non HLM et de 22 749 locataires HLM.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, adultes âgés de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf pour les sans-domicile)

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

sur les candidats. Du point de vue des sans-domicile, la stratégie à suivre pour être accepté en logement HLM est de se montrer sous le jour le plus favorable pendant leur séjour en centre d'hébergement (exemplarité dans la tenue du budget, stabilité, recherche d'emploi, suivi de stages de formation). En outre, en attribuant aux personnes en couple les formes d'hébergement les moins stigmatisantes (l'hébergement individualisé), le secteur de l'hébergement n'est pas neutre car il favorise l'accès de ces personnes à un logement ordinaire.

De multiples conditions à remplir pour être logé en logement collectif ou hébergé par des membres de sa famille

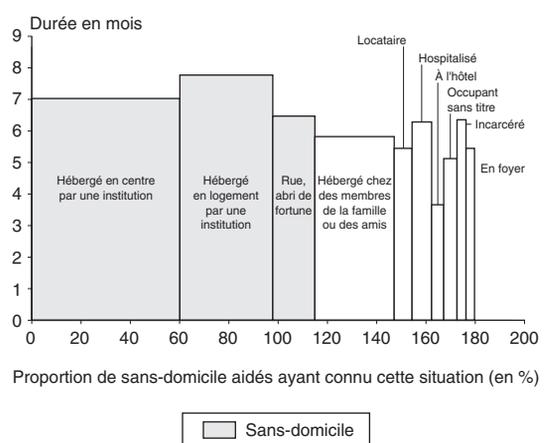
Sous certaines conditions, les sans-domicile peuvent avoir accès à des formes de logement collectives. Mais toutes sont soumises à des critères d'admission. Finalement les plus âgés des sans-domicile peuvent être pris en charge en maison de retraite ou dans un hospice. Les plus jeunes des sans-domicile et les hommes seuls ont des alternatives que n'ont pas les autres. S'ils ont un emploi, des documents administratifs en règle, un titre de séjour, l'accès à un foyer de travailleur leur est ouvert.

En matière d'aide au logement, le soutien apporté par la famille est un élément déterminant. Selon la situation économique des parents, cette aide peut prendre des formes multiples : aide à l'accession à la propriété, prêt d'un logement à titre gratuit, cautionnement, contribution au loyer, hébergement. L'hébergement chez des parents est l'une des principales alternatives à la situation de sans-domicile. Les conditions nécessaires sont, bien entendu, que l'un au moins des parents ne soit pas décédé, qu'il ait des capacités d'hébergement, et qu'il soit bien disposé à l'égard de son fils ou de sa fille. Dès lors, un éventail assez large de cas de figure rendent difficile voire impossible l'hébergement chez les parents : décès, maladie grave ou disparition du père ou de la mère, lieu de résidence des parents éloigné (autre pays, autre région), logement des parents de petite taille, revenus limités, fratrie nombreuse, abandon par les parents dans l'enfance, conflit parents-enfant. En définitive, les sans-domicile qui ont quitté leurs parents avant l'âge de 16 ans ont très peu recours à l'hébergement chez des tiers.

Pour les autres, l'hébergement reste une alternative et 22 % des sans-domicile étaient héber-

gés, un an auparavant, chez des parents ou des amis. Ce sont les plus jeunes des sans-domicile qui ont été hébergés le plus longtemps, ceux qui n'ont pas d'emploi, ceux qui sont arrivés en France récemment, qui vivent seuls ou avec un seul un enfant à charge. Enfin, les sans-domicile divorcés ont été plus souvent accueillis chez des tiers que les célibataires, ceux dont le père est ouvrier ou employé plus que les autres. Mais cette forme d'aide ne constitue en rien une alternative durable car elle est limitée dans le temps : au cours des 12 derniers mois, les sans-domicile ont été hébergés en moyenne six mois durant chez des parents ou des amis (cf. graphique VII). Un conflit avec l'hébergeant provoqué par la cohabitation, les difficultés financières de l'hébergeant, un changement dans sa situation familiale peuvent contraindre la personne hébergée à déménager. Ceux qui ne peuvent pas compter sur un appui familial ont encore la possibilité de se faire héberger chez des amis, ce qui suppose bien entendu d'avoir pu se constituer un solide réseau amical. Mais, là encore, cette forme de logement est temporaire.

Graphique VII
Les conditions d'habitation au cours des 12 derniers mois des sans-domicile aidés ayant quitté leur logement (ou celui de leurs parents) depuis plus d'un an



Lecture : parmi les sans-domicile ayant quitté leur logement (ou celui de leurs parents) depuis plus d'un an, 60 % d'entre eux ont été hébergés en centre par une institution pendant sept mois en moyenne au cours des douze derniers mois et près de 20 % ont séjourné dans la rue au cours des 12 derniers mois pendant 6,5 mois en moyenne. Un sans-domicile aidé peut connaître durant une année plusieurs conditions d'habitation qui se succèdent ce qui explique que la somme soit supérieure à 100 %.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de plus de 20 000 habitants, sans-domicile francophones, usagers de service d'aide, âgés de 18 ans ou plus.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Les conditions de sortie de la situation de sans-domicile dessinent en creux le profil des personnes sans domicile

En définitive, les caractéristiques des sans-domicile dépendent assez nettement de la nature des difficultés rencontrées sur le marché du logement : le fait de vivre seul limite l'accès à un logement du parc social, la faiblesse des revenus et le manque de documents administratifs (titre de séjour, bulletin de salaire) rendent difficile l'accès à toutes les formes d'habitation réglementées (foyers de travailleurs, logement locatif privé ou social). Enfin, les personnes privées de soutien familial n'ont pas d'autre issue que d'être sans-domicile quand toutes les alternatives institutionnelles font défaut et que le coût d'accès à un logement du secteur libre est trop onéreux (cf. schéma). Dès lors, le profil des sans-domicile est moins le produit de leur histoire familiale, que des contraintes qui régulent l'accès aux diverses formes de logement (critères d'admission en logement social et en foyer, coût des logements du parc locatif privé).

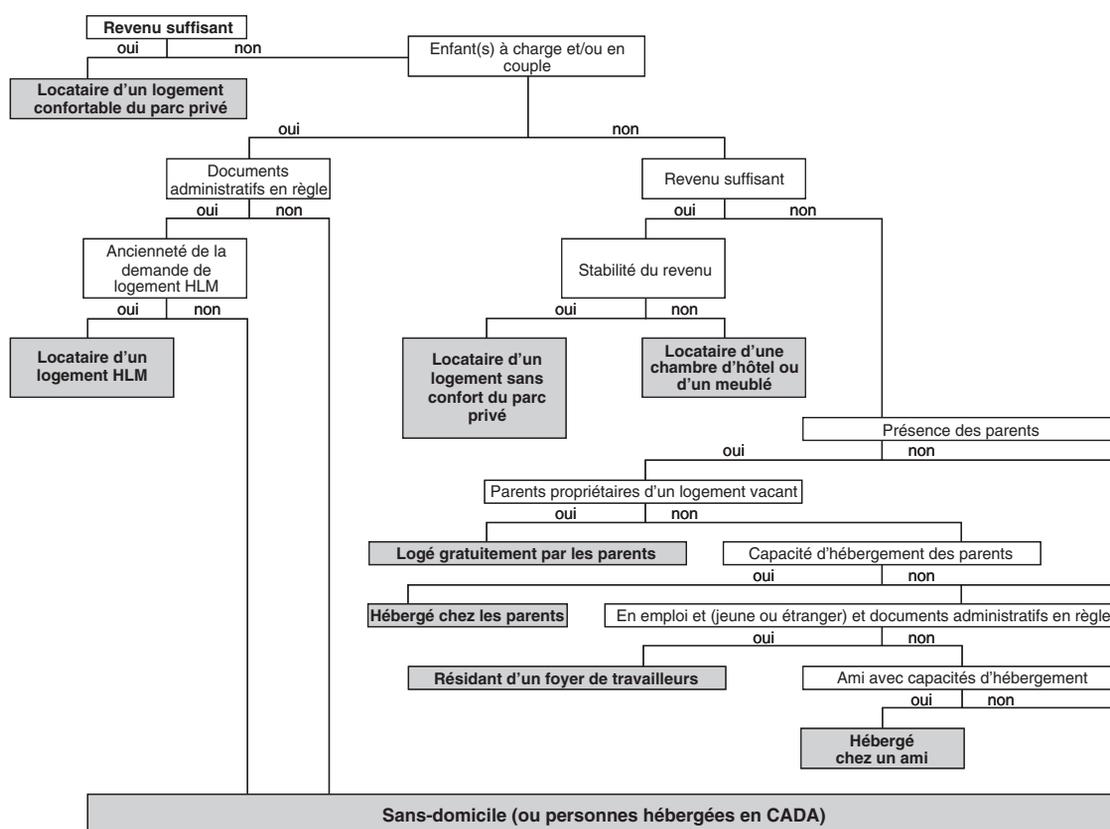
Les sans-domicile représentent un dixième des 500 000 personnes connaissant les plus mauvaises conditions d'habitation

En raison de la mobilité des sans-domicile entre différentes formes de logement alternatives, la comparaison des sans-domicile non plus à l'ensemble de la population mais aux personnes qui connaissent des conditions d'habitation similaires aux leurs, soit par l'inconfort soit par la précarité du statut d'occupation serait sans doute plus adéquate.

Au total, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, 470 000 personnes âgées de 18 à 65 ans et sorties du système scolaire connaissent de très mauvaises conditions d'habitation (cf. encadré 3). Parmi elles : 29 % occupent en tant que locataires ou sous-locataires un logement sans aucun confort (dans un cas sur quatre, il s'agit d'une chambre d'hôtel, d'un garni ou d'un meublé ; dans trois cas sur quatre d'un logement loué vide), 4,5 % sont des salariés du secteur privé logés à titre payant ou gratuit par leur employeur dans un logement sans aucun

Schéma

Critères de sélection pour entrer dans les différentes formes de logement



Encadré 3

LES LOGEMENTS SANS CONFORT OU HABITÉS SANS STATUT D'OCCUPATION

Parmi les personnes les plus médiocrement logées, on retient celles dont le statut d'occupation est faiblement protecteur quel que soit le niveau de confort du logement (pensionnaires, hébergés chez un particulier, salariés logés chez l'employeur hormis les occupants d'un logement sans titre d'occupation car aucune des enquêtes utilisées ici ne permet de les identifier) ou celles qui bénéficient de conditions de confort très limitées et ne sont pas propriétaires de leur logement (habitat collectif, logement sans équipement sanitaire ou sans W.-C. à l'intérieur). La définition des logements sans aucun confort aurait pu reposer sur d'autres critères comme celui du nombre d'habitants par mètre carré ou de la vétusté du bâti mais le critère des équipements sanitaires a été retenu car les données sur lesquelles il repose sont présentes dans toutes les enquêtes et parce qu'il permet de retenir le type d'habitation ayant le plus de points communs

avec les lieux non prévus pour l'habitation.

Néanmoins, la qualité du type d'habitat et le statut d'occupation ne sont pas des dimensions indépendantes. En effet, à l'inconfort de l'habitation s'ajoute fréquemment la précarité du statut d'occupation (cf. tableau). Ainsi, toutes les personnes logées dans des structures collectives ont un statut d'occupation n'offrant que des garanties minimales (durée du séjour limitée, modalités d'occupation définies par un règlement intérieur). Par ailleurs, parmi les personnes occupant un logement sans aucun confort, nombreuses sont celles qui ont un statut d'occupation précaire : salariés logés gratuitement par leur employeur et surtout locataires de logement meublés. Au type d'habitat et au statut d'occupation, il conviendrait d'ajouter la dimension de la précarité des conditions d'habitation selon les recommandations de Clanché (1998a).

Tableau
Les conditions d'habitation les plus médiocres

En milliers

| Statut d'occupation (1) | Type d'habitation dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants | | | | | Ensemble |
|--|---|--------------------------|---|-------------------|------------------|---------------|
| | Lieu non prévu pour l'habitation | Structure collective (2) | Logement (y compris pièces indépendantes, chambres d'hôtel) | | | |
| | | | sans aucun confort (3) | sans confort (3)s | avec confort (3) | |
| Aucun statut d'occupation | 5 | | Nd | Nd | Nd | 5 |
| Hébergé par une institution | | 30 | 5 | 2 | 26 | 63 |
| Résident d'un foyer de travailleurs migrants | | 85 | | | | 85 |
| Résident d'un foyer de jeunes travailleurs | | 47 | | | | 47 |
| Hébergé chez un ami ou un parent éloigné pour raisons économiques | | | 2 | 1 | 31 | 34 |
| Hébergé chez ses parents pour raisons économiques | | | 2 | 7 | 81 | 90 |
| Pensionnaire, sous-locataire | | | 2 | 3 | 53 | 58 |
| Logé chez l'employeur (domestique ou salarié logé) | | | 0 | 0 | 5 | 5 |
| Logé par l'employeur dans un logement indépendant à titre gratuit ou payant (salarié du secteur privé) | | | 29 | 23 | 408 | 460 |
| Autre logé dans un logement indépendant à titre gratuit (4) | | | 39 | 60 | 925 | 1 024 |
| Sous-locataire ou locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel (5) | | | 58 | 12 | 321 | 391 |
| Locataire, sous-locataire d'un logement loué vide HLM | | | 24 | 170 | 7 710 | 7 904 |
| Locataire, sous-locataire d'un logement loué vide non HLM | | | 176 | 376 | 7 002 | 7 554 |
| Propriétaire accédant | | | 15 | 298 | 7 791 | 8 104 |
| Propriétaire non accédant | | | 135 | 30 | 7 517 | 7 682 |
| Ensemble | 5 | 162 | 487 | 982 | 31 870 | 33 786 |

1. Pour les ascendants de la personne de référence, ainsi que ses enfants et ses petits-enfants (hors ceux qui sont hébergés pour raisons économiques) il s'agit du statut d'occupation de la personne de référence.

2. Logements regroupés, studio, chambre, dortoir.

3. Un logement est dit sans aucun confort s'il est sans installations sanitaires ou sans W.-C. à l'intérieur, sans confort s'il comporte installations sanitaires et W.-C. à l'intérieur du logement et qu'il est sans chauffage ou chauffé par des appareils indépendants. Enfin, un logement est dit avec confort s'il comprend installations sanitaires, W.-C. à l'intérieur du logement et chauffage central.

4. Hors logé gratuitement par l'employeur pour les salariés du secteur privé et les personnes logées à titre gratuit par une association.

5. Les quelques personnes logées par l'employeur dans un logement meublé sont considérées comme logées par l'employeur et non comme locataire d'un logement loué non vide.

Lecture : en gris clair sont identifiés les sans-domiciles aidés et en gris foncé les personnes logées de manière médiocre. Les personnes sans statut d'occupation qui occupent un logement ordinaire ne peuvent être identifiées (Nd) par le biais des enquêtes utilisées.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee ; enquête Logement, 2002, Insee ; recensement de la population 1/20^{ème}, 1999, Insee.

confort. D'autres sont logées chez des particuliers : 18 % habitent chez leurs parents et 7 % sont hébergées par des amis ou des membres de leur famille éloignée (oncle, tante) pour des raisons financières, alors qu'elles avaient déjà vécu dans un logement indépendant, 5 % sont des pensionnaires ou sous-locataires et participent à ce titre aux frais d'hébergement et 1 % sont des salariés occupant le même logement que leur employeur (pour les deux tiers des domestiques et pour un quart des salariés agricoles). À ces personnes, il convient d'ajouter les résidents de foyer de jeunes travailleurs (7,5 %) et ceux des foyers de travailleurs migrants (15 %). Les sans-domicile aidés représentent 10 % de cet ensemble.

Quoique moins touchés par le chômage et l'inactivité, les autres personnes très mal logées ont de nombreux points communs avec les sans-domicile aidés

Tout comme les sans-domicile, les personnes les plus médiocrement logées se distinguent du reste de la population par une forte proportion d'hommes (deux sur trois), de personnes nées à l'étranger (trois sur dix) et d'ouvriers (quatre sur dix). Sur les autres plans, les personnes les

plus médiocrement logées ont des caractéristiques proches de celles des sans-domicile mais ces caractéristiques se présentent de manière un peu moins accentuées. Ainsi 76 % des personnes médiocrement logées vivent seules, soit deux fois plus qu'en population générale, cette proportion atteint 86 % chez les personnes sans-domicile. En outre, les personnes mal logées sont également en retrait du marché du travail mais avec un taux de chômage légèrement moins élevé que celui des sans-domicile (30 % contre 40 %) et un taux d'inactivité deux fois moins important (17 % contre 30 %). Enfin, les personnes les plus mal logées se démarquent du reste de la population par une proportion élevée de personnes n'ayant aucun diplôme (36 % contre 17 % en population générale). Chez les sans-domicile ce taux atteint 46 %.

Toutefois, deux caractéristiques opposent les sans-domicile aux autres personnes mal logées. Chez les personnes les plus mal logées mais ayant un domicile personnel, on compte très peu de mères de famille élevant seules leurs enfants alors que la part de mères isolées parmi les sans-domicile est identique à celle que l'on observe dans la population générale (cf. encadré 4). Par ailleurs, si les personnes les plus mal logées se concentrent dans l'agglomération parisienne,

Encadré 4

ANALYSE EN COMPOSANTES MULTIPLES SUR LE CHAMP DES PERSONNES CONNAISSANT DE TRÈS MAUVAISES CONDITIONS D'HABITATION

Une analyse en composantes multiples sur les caractéristiques socio-démographiques de la population des personnes médiocrement logées permet de situer plus précisément le groupe des sans-domicile relativement à chacune des autres catégories de personnes médiocrement logées. À cette fin, ont été projetées en variables supplémentaires les conditions d'habitation des personnes médiocrement logées. Un premier axe distingue d'un côté les jeunes célibataires nés en France et relativement diplômés, de l'autre les personnes plus âgées, nées à l'étranger, souvent mariées (cf. graphique A). Le second axe se rapporte aux positions professionnelles : il oppose les personnes les plus diplômées, cadre ou technicien occupant un emploi, plus souvent de sexe masculin et habitant l'agglomération parisienne aux personnes sans diplôme, au chômage ou inactives, plus souvent de sexe féminin et résidant en dehors de l'agglomération parisienne.

Dans cet espace simplifié, les personnes occupent des positions particulières selon leurs conditions de logement (cf. graphique B). Les résidents des foyers de jeunes travailleurs et les personnes hébergées s'opposent ainsi aux résidents de foyers de travailleurs

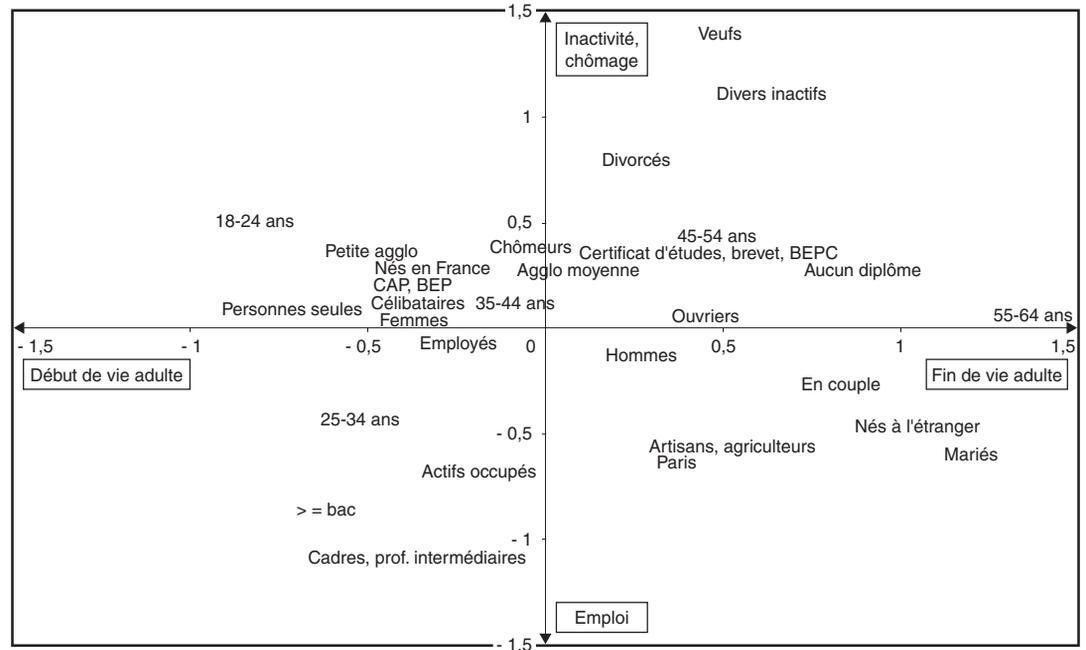
migrants et aux personnes logées par leur employeur. Les personnes sans domicile se répartissent de manière uniforme car leur profil démographique n'est pas très spécifique mais aussi parce qu'elles présentent sur le plan démographique une plus grande diversité que les autres groupes de mal logés. Ce premier axe semble également distinguer les formes de mal-logement selon leur caractère plus ou moins durable : mal logement temporaire s'agissant des jeunes nés en France (hébergement chez des tiers, ou en foyer de jeunes travailleurs) et mal logement plus durable, affectant les personnes nées à l'étranger et sans qualification (foyer de travailleur migrant, logement sans aucun confort).

Le long du deuxième axe se démarquent nettement d'un côté, les personnes logées par leur employeur ou dans un foyer de jeunes travailleurs car elles occupent un emploi et les individus sans domicile et les personnes hébergées par des membres de la famille ou des amis pour des raisons financières, ces derniers étant majoritairement au chômage ou inactifs. Ce second axe oppose aussi les types d'habitat. Les hommes et les habitants de l'agglomération parisienne expé-



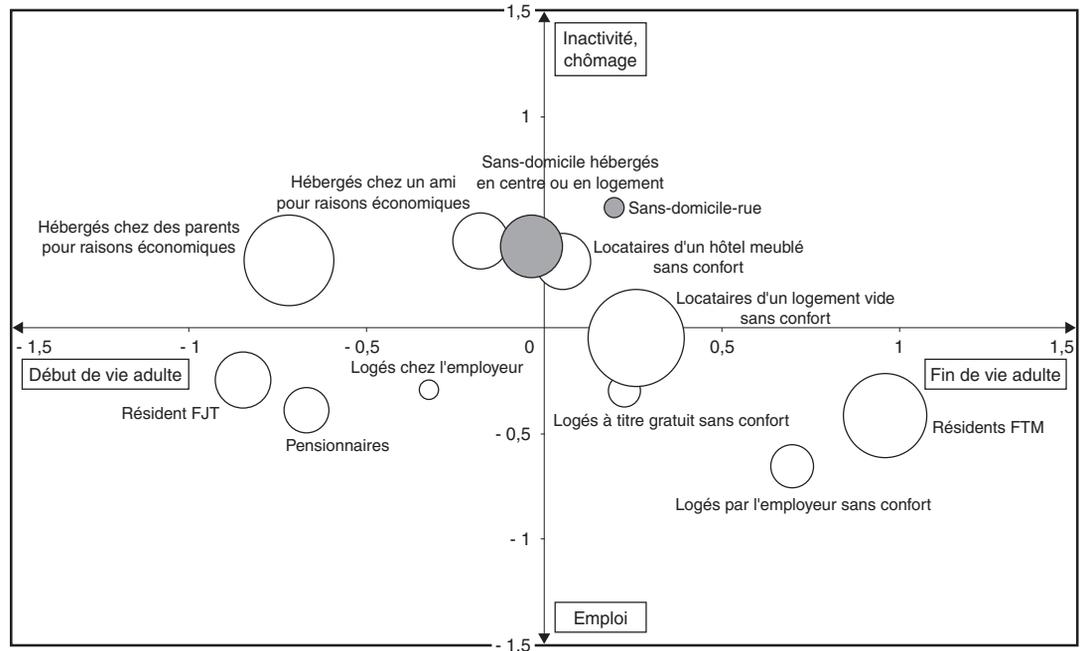
Encadré 4 (suite)

Graphique A
Les caractéristiques individuelles des personnes médiocrement logées (variables actives)



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.
 Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Logement, 2002, Insee et recensement de la population (1/20^{ème}), 1999, Insee.

Graphique B
Les conditions d'habitation des personnes médiocrement logées (variables supplémentaires)



Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.
 Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Logement, 2002, Insee et recensement de la population (1/20^{ème}), 1999, Insee.



les sans-domicile font exception, leur implantation géographique étant plus proche de celle de la population générale (dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants).

Une analyse toutes choses égales par ailleurs permet de hiérarchiser les caractéristiques individuelles associées aux mauvaises conditions de logement en tenant compte, autant que possible, des liaisons entre les variables (les jeunes sont souvent célibataires et diplômés, les immigrés habitent fréquemment l'agglomération parisienne). L'analyse met en évidence les mauvaises conditions de logement des personnes seules, célibataires essentiellement, des personnes qui sont touchées par le chômage, mais aussi dans une moindre mesure la sur-représentation des hommes, des immigrés et des personnes sans diplôme (cf. annexe). Même si les coefficients des régressions ne sont pas parfaitement comparables (en raison de la taille des échantillons notamment), on constate que les variables associées à la situation de sans-domicile sont relativement proches de celles qui sont liées au fait d'être médiocrement logées. Dans les deux cas, le fait de vivre seul est très discriminant. Toutefois, les sans-domicile sont souvent veufs ou divorcés alors que les autres personnes médiocrement logées sont plus souvent célibataires. En outre, le chômage est un trait caractéristique des sans-domicile comme des autres personnes médiocrement logées. Par

contre, si le fait d'être un homme est associé à de mauvaises conditions d'habitation, cela ne semble pas être le cas pour la situation de sans-domicile. Seconde différence, toutes choses égales par ailleurs, les immigrés sont plus nombreux parmi les sans-domicile qu'ils ne sont parmi les autres personnes médiocrement logées.

Mais la situation de sans-domicile est la moins durable de toutes les mauvaises conditions d'habitation

Les sans-domicile aidés ont la plus faible ancienneté puisque seulement 1 % étaient dans le même lieu d'habitation dix ans plus tôt. Les sans-domicile étant contraints de changer fréquemment de lieu d'habitation (centre d'hébergement, emplacement dans l'espace public), l'ancienneté du séjour dans un endroit donné est nécessairement très faible. En utilisant un critère moins restrictif, tel que la durée écoulée depuis la perte de l'ancien logement occupé plus de trois mois, on obtient des anciennetés plus importantes mais toujours très faibles vis-à-vis de celles des autres personnes médiocrement logées. Le classement des individus les plus mal logés selon l'ancienneté dans le lieu d'habitation donne un aperçu du caractère plus ou moins précaire et désirable de certaines conditions d'habitation. 7 % des locataires d'une chambre

Encadré 4 (fin)

mentent davantage que les femmes des formes d'habitations collectives (centres d'hébergement, foyers de travailleurs), les séjours en chambres d'hôtel, l'hébergement chez des tiers tandis que les femmes et les habitants d'agglomérations petites ou moyennes connaissent des formes d'habitation plus autonomes, en logement ordinaire principalement fut-il sans aucun confort. La présence d'enfant est un élément déterminant mais les femmes sans enfant semblent également logées de manière plus autonome que les hommes.

En définitive, les sans-domicile aidés ont de nombreux points communs avec les locataires de chambre d'hôtel ou de meublé sans confort, avec les personnes hébergées chez des amis faute de ressources économiques suffisantes pour avoir un logement. Par contre, ils ont un profil relativement différent de celui des résidents de FJT, plus jeunes et actifs mais différent également des résidents de FTM plus âgés et de nationalité étrangère pour la plupart.

La mobilité à court terme entre les formes d'habitation est probablement faible car les caractéristiques démographiques sont relativement stables sur courte période. Toutefois, la proximité sur le premier axe des

sans-domicile hébergés en centre ou en logement et des jeunes hébergés chez des tiers ou des personnes locataires d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel rend vraisemblables les transitions entre ces différents états. La mobilité le long du deuxième axe est plus probable compte tenu des transitions éventuelles entre emploi, chômage et inactivité. Ainsi, le chômage peut conduire un salarié à quitter son employeur et son logement pour une chambre d'hôtel. À l'inverse, un jeune hébergé chez ses parents peut être admis en foyer de jeunes travailleurs après avoir obtenu un emploi et un sans-domicile peut travailler l'été dans des emplois agricoles en étant logé par son employeur.

La mobilité des sans-domicile dans l'espace des formes de logement médiocre est donc en partie prévisible compte-tenu de la place centrale qu'ils occupent et des proximités avec les personnes hébergées chez des tiers et avec celles qui logent à l'hôtel. Pour les femmes, les personnes en couple et/ ou avec des enfants, les possibilités de mobilité entre les formes de logement médiocres paraissent plus limitées. Les logements sans équipements sanitaires, les foyers de travailleurs étant peu adaptés à la vie de famille.

d'hôtel ou d'un logement loué meublé n'ont pas déménagé dans les dix dernières années de même que 16 % des pensionnaires, 17 % des résidents de foyer de jeunes travailleurs, 24 % des personnes hébergées chez des amis, 25 % des personnes logées à titre gratuit dans un logement sans aucun confort, 35 % des salariés logés chez leur employeur, 44 % des locataires d'un logement sans aucun confort loué vide et 60 % des salariés logés sans aucun confort par leur employeur. Ce sont les résidents de foyers de travailleurs migrants qui connaissent les plus fortes anciennetés : 62 % occupaient déjà le même foyer dix ans plus tôt.

À des degrés divers, les formes de logement atypique remplissent une fonction d'accueil pour les personnes qui entrent sur le marché du logement

En évaluant toutes choses égales par ailleurs au moyen de l'enquête *Famille* mais cette fois-ci, en population générale, la probabilité d'être logé en HLM plutôt que d'être sans-domicile, d'occuper une chambre d'hôtel ou un logement loué meublé, il apparaît que les personnes sans-domicile tout comme celles qui sont logées à l'hôtel ou en meublé ont quitté leur ancien logement récemment alors que celles qui habitent en logement HLM l'ont quitté depuis beaucoup plus longtemps (cf. graphique VI). Cette observation montre non seulement la longueur des délais nécessaire à l'accession à un logement du parc social en même temps que la faible mobilité des personnes qui y résident. De ce point de vue, les centres d'hébergement accueillant des sans-domicile tout comme les chambres d'hôtel ou les logements meublés paraissent être majoritairement des lieux d'attente.

*
* *

La comparaison des sans-domicile aux personnes médiocrement logées, telle qu'elle a été entreprise dans de nombreux pays du Nord de l'Europe, les a conduits à proposer des défini-

itions de la situation de sans-domicile plus large que celle que nous connaissons en France, contribuant ainsi à ancrer la question « sans-domicile » dans la problématique de l'accès au logement.

En France comme dans la plupart des États du Sud et de l'Est de l'Europe, le ministère chargé des affaires sociales est le principal acteur de l'assistance aux personnes privées de logement. Les sans-domicile relèvent de la lutte contre la pauvreté et les enquêtes statistiques auprès des sans-domicile sont réalisées en partenariat avec les observatoires de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans les pays du Nord de l'Europe, les ministères chargés du logement sont davantage impliqués dans la prise en charge des sans-domicile et les statistiques les concernant sont intégrées aux comptes du logement (Brousse, 2004 et 2005). Les sans-domicile sont ainsi moins perçus comme des personnes vivant dans l'extrême pauvreté que comme des personnes ayant des difficultés d'accès au logement.

Tous ces pays se distinguent non seulement par la façon dont ils prennent en charge les sans-domicile et par la manière de les dénombrer mais aussi par la définition qu'ils donnent de cette population. Dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe, la définition des sans-domicile recouvre un nombre limité de situations : le fait de dormir dans la rue ou dans un centre d'hébergement de courte durée. Dans ces pays, et en France en particulier, les sans-domicile sont présentés comme un groupe homogène bien distinct du reste de la population et caractérisé par une pauvreté extrême et des difficultés spécifiques. Dans les pays du Nord de l'Europe, les définitions de la population sans domicile comprennent des cas de figure plus nombreux. La Suède représente un cas extrême puisqu'elle inclut dans sa définition des sans-domicile non seulement les personnes qui dorment dans la rue ou dans des centres d'hébergement mais aussi les détenus qui sortiront de prison sans logement ou les personnes qui vivent temporairement chez des amis s'ils ont été en contact avec des organismes sociaux. □

BIBLIOGRAPHIE

Bernardot M. (1999), « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au xx^e siècle. », *Actes de l'histoire de l'immigration*.

Bessière S. et Laferrère A. (2002), « Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête *Logement* de 1996-1997 », *Documents*

de travail de la direction des statistiques démographiques et sociales, Insee, n° F0204.

Bresson M. (2003), « Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXV, pp. 311-326.

Brousse C. (2004), « The Production of Data on Homelessness and Housing Deprivation in the European Union: Survey and Proposals », *Eurostat Working Paper*, n° 04008.

Brousse C. (2005), « Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses », *Genèses*, n° 57, pp. 48-71.

Brousse C. (2006), « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Burrows R. (1997), « The social distribution of the experience of homelessness », dans Burrows R., Pleace N. et Quilgars D. (eds), *Homelessness and social policy*, London, Routledge, pp. 50-67.

Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris.

Chamboredon J.-C. (1971), « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, n° XII, pp. 335-377.

Clanché F. (1995), « Le confort des logements dessine aussi l'espace social », *Économie et statistiques*, n° 288-289, pp. 91-114.

Clanché F. (1998a), « Le classement des situations de logement : les sans domicile dans des nomenclatures générales, note méthodologique », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, pp. 181-196.

Conseil National de l'Information Statistique (1996), « Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement », *Rapport final du groupe de travail sur les sans-abri*, n° 29.

de la Rochère B. (2003a), « La santé des sans domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n° 893.

de la Rochère B. (2003b), « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.

Driant J.-C. et Rieg C. (2004), « Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, La Documentation française, Paris.

Fack G. (2005), « Pourquoi les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus éle-

vés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002) », *Économie et statistique*, n° 381-382, pp. 17-40.

Fassin D. (1996), « Exclusion, Underclass, Marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique Latine », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVII, pp. 37-75.

Fitzpatrick S., Kemp P. et Klinker S. (2000), *Single Homelessness. An Overview of Research in Britain*, Bristol, The Policy Press for The Joseph Rowntree Foundation.

Insee (1996), « Pauvreté et accès au logement dans le Grand Lyon, une enquête pilote », *Les dossiers de l'Insee Rhône-Alpes*, n° 109.

Laferrière A. (2005), « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et statistique*, n° 381-382, pp. 147-175.

Marpsat M. (1999), « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, pp. 885-932.

O'Flaherty B. (1996), *Making Room: The Economics of Homelessness*, Cambridge, MA: Harvard University Press.

Paugam S. (2000), *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, Quadrige, 256 p.

Paugam S. et Clémenceau M. (2003), « Détresse et ruptures sociales. Enquête auprès des populations s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion », in *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques. Articles de recherche*, PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), Éditions du ministère de l'Équipement, pp. 133-161.

Rossi P.H. et Shlay A.B. (1992), « Social Science Research and Contemporary Studies of Homelessness », *Annual Review of Sociology*, vol. 18, pp. 129-160.

Sahlin I. (2001), « Homelessness in Sweden: An avoidable Problem », in *International Perspectives on Homelessness* Valerie Polakow and Cindy Guillean (éds).

Segaud M., Bonvalet C. et Brun X. (éd.) (1998), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 412 p.

Verger D. et Fall M. (2005), « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, pp. 91-107.

Tableau A

Qui sont les sans-domicile aidés ? Comparaison avec la population générale (enquête *Famille*)

| | Être sans-domicile aidé | |
|--|--|--|
| | Homme | Femme |
| | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) |
| Ensemble | 0,81**** | 1,52**** |
| Catégorie socioprofessionnelle | | |
| Agriculteurs, commerçants et chefs d'entreprises | -0,41* | -0,26 |
| Cadres, professions intellectuelles | -0,63**** | -1,09* |
| Professions intermédiaires | -0,49**** | -0,07 |
| Employés | -0,2 | <i>Réf.</i> |
| Ouvriers | <i>Réf.</i> | 0,14 |
| Chômeurs n'ayant jamais travaillé | 0,08 | 1,07 |
| Autres inactifs sans profession | -0,58**** | -1**** |
| Occupation actuelle | | |
| Indépendant | 0,1 | -0,84 |
| <i>En CDI ou autre contrat sans limite de durée</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| En CDD | 2,14**** | 5,25**** |
| Autre contrat à durée limitée (CES, intérimaire, stagiaire) | 11,82**** | 9,24**** |
| Chômeur depuis plus d'un an | 9,26**** | 14,24**** |
| Chômeur depuis moins d'un an | 8,71**** | 20,61**** |
| Inactif | 0,48* | 2,53**** |
| Diplôme | | |
| Aucun diplôme | 2,27**** | 2,42**** |
| <i>Certificat d'études primaire, BEPC, Brevet élémentaire, brevet des collèges</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| CAP, BEP | 0,68** | -0,4 |
| Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet de technicien | 0,2 | 0,03 |
| Diplôme d'études de l'enseignement supérieur | -0,34 | -0,81* |
| Âge | | |
| Entre 18 et 24 ans | 0,58* | 2,48**** |
| <i>Entre 25 et 34 ans</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Entre 35 et 44 ans | -0,06 | -0,78**** |
| Entre 45 et 54 ans | -0,04 | -1,27**** |
| Entre 55 et 64 ans | -0,33 | -1,46**** |
| Type de ménage et histoire conjugale | | |
| Personne vivant seule sans enfant n'ayant jamais vécu en couple | 5,8**** | 9,99**** |
| Personne vivant seule sans enfant ayant déjà vécu en couple | 2,84**** | 1,61** |
| Famille monoparentale | -0,57** | 10,79**** |
| Couple sans enfant | -0,56**** | -0,87** |
| <i>Couple avec un ou plusieurs enfants</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Autre | -0,3 | -0,45 |
| Statut matrimonial | | |
| Célibataire | 4,13**** | 1,84**** |
| <i>Marié</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Veuf | 3,85**** | 7,46**** |
| Divorcé | 10,31**** | 5,87**** |
| Pays de naissance | | |
| <i>Né en France, dans un pays de l'Union européenne (UE15)</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Né dans un pays européen hors Union européenne (UE15) | 0,83 | 4,32**** |
| Né en Algérie, au Maroc ou en Tunisie | 1,27**** | 1,71** |
| Né dans un autre pays d'Afrique | 4,46**** | 12,45**** |
| Ancienneté de la présence en France métropolitaine | | |
| <i>Sans objet, né en France</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Ancienneté inférieure à un an | 36,27**** | 56,05**** |
| Ancienneté comprise entre 1 et 5 ans | 6,58**** | 21,85**** |
| Ancienneté supérieure à 5 ans ou plus | 0,13 | 0,1 |

Tableau A (suite)

| | Être sans-domicile aidé | |
|---|--|--|
| | Homme | Femme |
| | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) |
| Catégorie socio-professionnelle du père | | |
| <i>Ouvrier, employé</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Cadre, membre des professions libérales, artisan, commerçant, agriculteur | -0,14 | -0,53** |
| Décès des parents | | |
| Père et mère décédés | 0,63** | 1,31** |
| <i>Au moins un des deux parents encore en vie</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Age au départ du foyer parental | | |
| Sans objet, n'a pas quitté le foyer parental | -0,79**** | -1,5**** |
| Départ avant l'âge de 16 ans | 4,93**** | 10,6**** |
| <i>Départ entre 16 et 29 ans</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Départ à l'âge de 30 ans ou plus | 0,55 | 2,82** |
| Taille de la fratrie | | |
| Un enfant (ego) | -0,31 | -0,69 |
| <i>Deux ou trois enfants</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| Quatre ou cinq enfants | 0,4* | 1,11** |
| Six enfants ou plus | 1,11**** | 3,22**** |
| Taille de l'unité urbaine | | |
| <i>De 20 000 à 200 000 habitants</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> |
| De 200 000 et 2 millions d'habitants | 0,42** | 0,17 |
| Agglomération parisienne | 0,24 | -0,25 |

Lecture : les différences de probabilité prédites sont significatives au seuil de 0,1 % (****), 1 % (***), de 5 % (**) et de 10 % (*). Deux régressions logistiques distinctes ont été conduites : l'une sur la population masculine, l'autre sur la population féminine. Le chiffre indiqué dans la colonne intitulée « différence de probabilité prédite » correspond au différentiel de taux par rapport à la situation de référence « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, par rapport au fait d'être marié, le fait d'être célibataire augmente la proportion d'hommes sans-domicile de 4,13 pour 10 000. Pour combiner les résultats relatifs à deux variables différentes, il faut revenir aux para-

mètres sous-jacents pour chaque modalité en utilisant la formule : $\beta = \beta_0 - \ln \left[\left(\frac{1}{p + p_0} \right) - 1 \right]$ où $\beta_0 = -\ln \left(\frac{1}{p_0} - 1 \right)$, les additionner et recalculer l'écart à la situation de référence en utilisant la formule inverse : $p = \frac{1}{1 + \exp(-\beta_0 - \beta)} - p_0$.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Famille, 1999, Insee.

Tableau B

Qui sont les sans-domicile aidés ? Comparaison avec la population générale (enquête Santé)

| | Être sans-domicile aidé | |
|--|--|--|
| | Sans le revenu | Avec le revenu |
| | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) |
| Constante | 0,4**** | 0,1**** |
| Revenu par unité de consommation | | |
| Premier décile | // | 2,9**** |
| Deuxième décile | // | 0,4** |
| Troisième à dixième décile | // | Réf. |
| Catégorie socioprofessionnelle | | |
| Personnes n'ayant jamais travaillé | 0,1 | 0 |
| Agriculteurs exploitants/artisans, commerçants | 0,3 | 0 |
| Cadres, professions libérales/professions intermédiaires | Réf. | Réf. |
| Employés | 0,3 | 0 |
| Ouvriers | 0,5 | - 0,1 |
| Occupation | | |
| Indépendant | 0,1 | 0 |
| Salarié en contrat sans limite de durée | Réf. | Réf. |
| Salarié en contrat à durée limitée | 0,9** | 0,1 |
| Chômeur | 2,2**** | 1,1** |
| Inactif | 3,6**** | 0,4** |
| Mode de cohabitation | | |
| Personne seule sans enfant | 11,8**** | 4,7**** |
| Personne seule avec un ou plusieurs enfants | 7,7*** | 1,6*** |
| Personne en couple sans enfant | 0 | 0,1 |
| Personne en couple avec un ou plusieurs enfants | Réf. | Réf. |
| Statut matrimonial | | |
| Célibataire | - 0,2 | - 0,1 |
| Marié | Réf. | Réf. |
| Veuf | - 0,2 | - 0,1 |
| Divorcé | - 0,3 | - 0,1 |
| Sexe | | |
| Homme | 0,7** | 0,3*** |
| Femme | Réf. | Réf. |
| Âge | | |
| Entre 18 et 24 ans | 0,1 | 0 |
| Entre 25 et 34 ans | 0,2 | 0,3 |
| Entre 35 et 44 ans | Réf. | Réf. |
| Entre 45 et 54 ans | - 0,1 | 0 |
| Entre 55 et 64 ans | - 0,3** | - 0,1 |
| Pays de naissance | | |
| France, UE15, autre pays | Réf. | Réf. |
| Autres pays européens (y compris la Turquie) | 0,9 | 0 |
| Algérie, Maroc, Tunisie | 0,6* | 0,1 |
| Pays africains hors Algérie, Maroc, Tunisie | 2,4**** | 0,7**** |
| Taille de l'unité urbaine | | |
| De 20 000 à 100 000 habitants | - 0,1 | 0 |
| De 100 000 à 2 000 000 habitants | Réf. | Réf. |
| Agglomération parisienne | 0,1 | 0,1 |
| État de santé déclaré | | |
| Bon | - 0,1 | 0 |
| Moyen | Réf. | Réf. |
| Mauvais | 0,3 | 0 |
| Pauvreté dans l'enfance | | |
| Difficultés économiques avant l'âge de 18 ans | 0,3 | 0,1 |
| Aucune difficulté économique avant l'âge de 18 ans | Réf. | Réf. |

Tableau B (suite)

| | Être sans-domicile aidé | |
|---|--|--|
| | Sans le revenu | Avec le revenu |
| | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) | Différence de probabilité prédite (1 / 10 000) |
| Maladie ou décès d'un des parents | | |
| Maladie ou décès avant l'âge de 18 ans | 1,2**** | 0,4**** |
| Ni maladie ni décès avant l'âge de 18 ans | Réf. | Réf. |
| Divorce ou dispute entre les parents | | |
| Divorce ou dispute avant l'âge de 18 ans | 0,2 | 0,1** |
| Ni divorce ni dispute avant l'âge de 18 ans | Réf. | Réf. |

Lecture : les différences de probabilité prédites sont significatives au seuil de 0,1 % (****), 1 % (***), de 5 % (**) et de 10 % (*). Deux régressions logistiques distinctes ont été conduites : les deux régressions ont pour variable d'intérêt le fait d'être sans-domicile aidé, mais dans la première régression le niveau de revenu du ménage ne figure pas dans les variables explicatives alors que dans la seconde le niveau de revenu est inclus. Le chiffre indiqué dans la colonne intitulée « différence de probabilité prédite » correspond au différentiel de taux par rapport à la situation de référence « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, le fait d'appartenir au premier décile de la distribution des revenus augmente la part de sans-domicile aidé de 2,9 pour 10 000 par rapport au fait d'appartenir au groupe

des déciles 3 à 10. Pour combiner des résultats relatifs à deux variables différentes, il faut revenir aux paramètres sous-jacents pour

chaque modalité en utilisant la formule : $\beta = \beta_0 - \ln \left[\frac{\frac{1}{p + p_0} - 1}{1} \right]$ où $\beta_0 = -\ln \left(\frac{1}{p_0} - 1 \right)$, les additionner et recalculer l'écart à la situation de référence en utilisant la formule inverse : $p = \frac{1}{1 + \exp(-\beta_0 - \beta)} - p_0$. Le nombre d'observations est de 10 750 dont 3 369

sans-domicile.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes logées à titre gratuit (sauf les sans-domicile francophones usagers de services d'aide).

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee et enquête Santé, 2003, Insee.

Tableau C

Qui sont les sans-domicile aidés et les personnes les plus mal logées ?

| | Personnes les plus médiocrement logées | | Sans-domicile aidés | |
|---|--|---|-------------------------------|---|
| | Part dans la catégorie (en %) | Différences de probabilités prédites (1 / 10 000) | Part dans la catégorie (en %) | Différences de probabilités prédites (1 / 10 000) |
| | N=10 440 | | N=3 390 | |
| Constante | | 106**** | | 2,24**** |
| Catégorie socioprofessionnelle | | | | |
| Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 2 | - 60**** | 5 | 0,73 |
| Cadres ou professions libérales | 5 | - 68**** | 2 | - 1,41 |
| Professions intermédiaires | 11 | - 47**** | 7 | - 0,67 |
| Employés | 33 | Réf. | 29 | Réf. |
| Ouvriers | 40 | - 2 | 38 | 0 |
| Personnes n'ayant jamais travaillé | 14 | 43** | 22 | 0,66 |
| Occupation | | | | |
| Actif occupé | 49 | Réf. | 29 | Réf. |
| Chômeur | 28 | 206**** | 40 | 8,22**** |
| Retraité | 3 | - 66**** | 1 | - 2* |
| Inactif | 20 | 87**** | 30 | 8,93**** |
| Diplôme | | | | |
| Sans diplôme | 36 | 77**** | 46 | 1,49 |
| Certificat d'études primaire, BEPC, brevet des collèges | 17 | Réf. | 18 | Réf. |
| CAP, BEP | 23 | - 20* | 19 | - 0,83 |
| Baccalauréat, brevet de technicien | 12 | - 33*** | 10 | - 1,11 |
| Diplôme d'études de l'enseignement supérieur | 12 | - 62**** | 7 | - 1,73*** |
| Genre | | | | |
| Homme | 64 | 110**** | 64 | 1,83** |
| Femme | 36 | Réf. | 36 | Réf. |
| Âge | | | | |
| Entre 18 et 24 ans | 16 | 127**** | 20 | 1,11 |
| Entre 25 et 34 ans | 27 | 37*** | 30 | 0,5 |
| Entre 35 et 44 ans | 19 | Réf. | 25 | Réf. |
| Entre 45 et 54 ans | 24 | 26* | 19 | - 1,01* |
| Entre 55 et 64 ans | 15 | 12 | 7 | - 1,73*** |
| Mode de cohabitation et statut matrimonial | | | | |
| Personne seule, célibataire, sans enfant | 52 | 281**** | 48 | 59,19**** |
| Personne seule, divorcée, veuve ou mariée sans enfant | 16 | 143**** | 23 | 82,57**** |
| Personne seule avec un ou plusieurs enfants | 9 | - 78**** | 16 | 7,03**** |
| Personne en couple sans enfant | 13 | - 55**** | 6 | 3,9 |
| Personne en couple avec au plus deux enfants | 8 | Réf. | 5 | Réf. |
| Personne en couple avec trois enfants ou plus | 2 | - 95**** | 3 | - 0,45 |
| Pays de naissance | | | | |
| Né en France | 64 | Réf. | 65 | Réf. |
| Né dans un autre pays | 36 | 107**** | 35 | 2,41**** |
| Taille de l'unité urbaine | | | | |
| De 20 000 à 199 000 habitants | 28 | - 14 | 29 | - 0,46 |
| De 200 000 à 2 000 000 habitants | 31 | Réf. | 38 | Réf. |
| Agglomération parisienne | 41 | 60**** | 33 | 0,45 |

Lecture : les différences de probabilité prédites sont significatives au seuil de 0,1 % (****), 1 % (***), de 5 % (**) et de 10 % (*). Deux régressions logistiques distinctes ont été conduites ; elles se rapportent toutes les deux à l'ensemble de population : la première régression a pour variable d'intérêt le fait d'appartenir à la catégorie des personnes les plus médiocrement logées et la deuxième le fait d'appartenir à la catégorie des sans-domicile aidés. Pour chaque modalité, le chiffre indiqué dans la colonne intitulée « différence de probabilité prédite » correspond au différentiel de taux par rapport à la situation de référence « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, le fait d'être au chômage augmente la proportion de personnes médiocrement logées de 206 pour 10 000 par rapport au fait d'être un

actif occupé. Pour combiner des résultats relatifs à deux variables différentes, il faut revenir aux paramètres sous-jacents pour chaque modalité en utilisant la formule : $\beta = \beta_0 - \ln \left[\frac{1}{p + p_0} - 1 \right]$ où $\beta_0 = -\ln \left(\frac{1}{p_0} - 1 \right)$, les additionner et recalculer l'écart à la situation de référence en utilisant la formule inverse : $p = \frac{1}{1 + \exp(-\beta_0 - \beta)} - p_0$.

Champ : France métropolitaine, agglomérations de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 à 65 ans, hors étudiants et personnes résidant à l'hôpital, en caserne ou en maison de retraite.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee, enquête Logement, 2002, Insee et recensement de la population au 1/20^{ème}, 1999, Insee.

Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds

Maryse Marpsat*

Si l'enquête sur les personnes fréquentant les centres d'hébergement et les lieux de distribution de repas chauds a pour apport principal une meilleure connaissance des personnes sans domicile utilisatrices de ces services d'aide, elle permet aussi de voir que des personnes disposant de logements ont recours à ces mêmes services de restauration. On met là en évidence une forme de pauvreté sans doute moins visible dans l'espace public, mais qui n'en est pas moins profonde. Pour une partie des personnes concernées, il s'agit d'ailleurs d'anciens sans-domicile qui ont pu retrouver un logement sans pour autant sortir de la pauvreté. Le handicap physique ou mental qui touche une partie de ces personnes logées a pu être la cause de leur pauvreté, en les écartant du marché de l'emploi ou en leur rendant son accès plus difficile. Cette situation se retrouve régulièrement dans les entretiens, par exemple dans le cas d'ouvriers du bâtiment qui ont eu un accident du travail, parfois sans être déclarés. Par ailleurs, une fois reconnu, ce handicap leur assure une relative protection et un revenu régulier, quoique faible, qui leur évite de se retrouver sans logement.

Malgré des revenus plus élevés provenant généralement de la perception d'allocations, ces personnes, souvent âgées, souffrent de la solitude et leurs ressources les limitent souvent à des logements de mauvaise qualité. L'aide de différents organismes et des particuliers est nécessaire à beaucoup pour compenser en partie leurs mauvaises conditions de logement et leurs faibles revenus. La fréquentation des accueils de jour et des distributions de repas a aussi une fonction sociale, en leur permettant d'avoir quelques échanges.

* L'auteur appartient à l'Ined, unité de recherche « Mobilités, territoires, habitat et sociabilité ».

Les usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds sont interrogés dans l'enquête *Sans-domicile 2001* (Brousse *et al.*, 2002 a, b, c), avec pour objectif principal d'atteindre les personnes sans domicile. Toutefois, parmi les personnes interrogées dans les distributions de repas, près d'un tiers disposent d'un logement autonome, au sens où elles sont locataires ou propriétaires de leur logement, ou sont logées gratuitement par leur employeur (cf. encadré 1). Ces repas gratuits leur permettent de s'alimenter malgré des revenus généralement très faibles.

Les autres enquêtés, sans « logement autonome » au sens précédemment défini, ont passé la nuit précédente dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation – il s'agit alors de personnes sans domicile au sens de l'enquête –, ont été hébergés par de la famille ou des amis, ou ont dormi dans un squat, une chambre d'hôtel qu'ils ont eux-mêmes payée, ou une institution (foyer de travailleurs, hôpital, prison, etc.). Pour toutes ces personnes sans logement autonome, les passages d'une situation à l'autre sont fréquents : on peut rester quelques nuits dans un squat, s'en faire déloger par des services de sécurité, finir la nuit dehors, ou être hébergé par quelqu'un de façon provisoire entre deux séjours dans un centre d'hébergement. Mais au-delà des multiples situations dans lesquelles ils peuvent se trouver au moment de l'enquête, ces enquêtés se divisent en deux groupes : ceux qui ont déjà bénéficié d'un logement autonome et l'ont perdu, et ceux qui n'en ont jamais eu.

Le but est ici de repérer les caractéristiques, les trajectoires et les conditions de vie des enquêtés qui disposent actuellement d'un logement autonome. On les comparera aux deux autres catégories d'enquêtés, ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome, d'une part, ceux qui en ont eu un et l'ont perdu, d'autre part. On réservera le terme de logements autonomes à ceux dont les personnes ont pu disposer en propriété ou location *pour une durée d'au moins trois mois* (cf. encadré 1). On déplace ainsi le projecteur sur les utilisateurs logés, dont on cherche à comprendre pourquoi ils n'ont pas perdu leur logement ou, l'ayant perdu, ont pu en retrouver un. *Étant donné les faibles effectifs en jeu, les résultats chiffrés doivent être interprétés avec prudence, plutôt comme donnant à voir des pistes à explorer ultérieurement, et participant d'un faisceau de présomptions où ils s'ajoutent aux conclusions de travaux plus qualitatifs, entretiens approfondis ou observations de terrain.*

Les utilisateurs logés n'en sont pas pour autant très favorisés : toutes les personnes qui font appel à des services d'aide se trouvent dans des situations difficiles ; celles qui disposent d'un logement ne sont pas toujours assurées de pouvoir y rester longtemps, vivent souvent dans l'inconfort (1), ou peuvent connaître diverses autres difficultés liées à leur habitat (Clanché (2), 2000). Par ailleurs, les personnes qui disposent d'un logement et fréquentent les distributions de repas ne sont pas représentatives de l'ensemble des ménages à bas revenus. Par exemple, si quelques familles avec de jeunes enfants recourent à ces distributions – y compris dans les points-soupes itinérants comme ceux des Camions du Cœur – les familles à bas revenus utilisent plutôt des colis alimentaires, qui peuvent être cuisinés et consommés à domicile, lorsqu'elles disposent d'une installation pour faire la cuisine, et que le gaz et l'électricité n'ont pas été coupés. Ces familles, auxquelles les associations viennent fréquemment en aide (3), ne figurent pas dans l'enquête car seules les distributions de repas chauds ont été enquêtées et non celles d'aliments à cuisiner, afin d'avoir une plus grande chance d'interroger des personnes sans logement. Enfin, au sein même des deux catégories de personnes sans logement autonome étudiées ici, il existe une grande diversité de trajectoires et de caractéristiques (cf. Brousse, 2006, ce numéro), qui est bien résumée par les différents types d'hébergement (espace public, centres collectifs d'urgence ou de plus longue durée, appartements, etc.) auxquels elles ont accès (Marpsat et Firdion, 2000, chapitre 9).

Deux études de référence sur les États-Unis et l'Espagne

Aux États-Unis, Sosin (1992) a comparé les utilisateurs des distributions de repas de Chicago selon qu'ils étaient ou non sans domicile. Il disposait d'un échantillon de 531 personnes recueilli au cours de l'été 1986, dont 178 sans domicile et 353 logées. Ces repas incluent ceux distribués dans les centres d'hébergement, ce qui en fait une méthode d'échantillonnage assez proche de celle de *Sans-domicile 2001*. Sosin essaie de déterminer les facteurs qui

1. Parfois dans un inconfort plus grand que certaines personnes logées en appartement par les services d'aide et qui sont, elles, classées par l'Insee comme sans domicile.

2. Cet article, qui résume une partie des travaux du groupe « sans-abri » du Cnis, décrit une classification générale de l'ensemble des situations de logement selon plusieurs dimensions, qui permettent de repérer divers types de difficultés.

3. Cf., par exemple, les statistiques annuelles du Secours Catholique.

LE CHAMP DE L'ÉTUDE

Les résultats présentés ici sont tirés de l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds* (dénommée aussi *Sans-domicile 2001*), réalisée par l'Insee du 15 janvier au 15 février 2001 dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants, auprès d'un échantillon de 4 084 personnes (cf. Brousse, 2006, ce numéro). Le tirage de l'échantillon a été effectué en trois étapes : les agglomérations, puis les 846 sites de services dans une liste exhaustive de 1 464 sites établie pour les agglomérations sélectionnées, enfin les utilisateurs dans les services tirés. Grâce à des pondérations tenant compte de la possibilité pour un individu d'utiliser plusieurs services, cet échantillon est représentatif des utilisateurs de ces services, de 18 ans ou plus et francophones, au cours d'une semaine moyenne. Tous les pourcentages présentés dans cet article reposent sur des données pondérées. Enquêter dans les distributions de repas permet d'atteindre en partie les sans-domicile qui ont dormi dans un lieu public la veille de l'enquête (et pour la plupart y dorment encore le jour de l'enquête, donc ne peuvent être trouvés en centre d'hébergement). Par construction, les quelques personnes locataires ou propriétaires de leur logement ont été nécessairement interrogées dans une distribution de nourriture.

Les distributions de repas sont gratuites ou à faible participation (par exemple, un euro). Certains services d'hébergement sont gratuits, d'autres non. Pour donner un ordre de grandeur, la participation dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ne doit pas dépasser un certain pourcentage des revenus des ménages, qui peut aller de 10 % à 40 % selon le type de ménage et la fourniture ou non de repas.

L'Insee définit la situation de « sans-domicile » à partir de la situation de logement des enquêtés la veille de l'enquête. Ces situations sont classées en 10 catégories, dont les cinq dernières correspondent aux « sans-domicile » au sens restreint (analogues aux *literal homeless* étudiés aux États-Unis) :

1. – locataire, propriétaire d'un logement ou logé gratuitement par l'employeur ;
2. – occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais ;
3. – occupant sans titre d'un logement ;
4. – hébergé en logement par une tierce personne ;
5. – autre cas de logement précaire (prison, hôpital, FJT, FTM, etc.) ;
6. – sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin ;
7. – sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée ;
8. – sans-domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure ;
9. – sans-domicile hébergé en logement par une structure ;

10. – sans-domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation.

Dans ce sens « restreint », il y a 3 525 personnes sans domicile dans l'échantillon.

Dans cet article, on définit comme « sans logement autonome » les personnes qui, la veille de l'enquête, ne sont ni locataires, ni propriétaires d'un logement, ni logées gratuitement par leur employeur, soit les situations 2 à 10. La situation de logement la veille de l'enquête nous permet ainsi de distinguer les personnes disposant d'un logement (situation 1, soit 11 % des enquêtés), les personnes sans domicile au sens restreint (situations 6 à 10, 76 %), les autres situations d'absence de logement autonome (situations 2 à 5, 13 %) (pour des résultats plus précis, cf. tableau A).

Afin de construire, parmi les enquêtés, les trois catégories de personnes sur lesquelles on fait porter l'analyse, soit celles qui n'ont jamais eu de logement autonome, celles qui en ont eu un mais l'ont perdu, et celles qui disposent actuellement d'un tel logement, on utilise une seconde variable, donnant la réponse à la question : « Avez-vous vécu au moins trois mois dans un logement dont vous étiez vous-mêmes (ou votre conjoint) locataire ou propriétaire ? ».

Selon cette seconde variable, 10 % des enquêtés occupaient un logement en propriété ou location au moment de l'enquête, et ceci depuis plus de trois mois ; 59 % en avaient occupé un mais n'y vivaient plus ; 27 % disaient ne jamais avoir disposé d'un tel logement ; enfin, 4 % n'ont pas répondu. Une difficulté provient de ce que les logements de fonction, qui font partie de la situation 1, ne sont pas inclus dans cette question.

Le croisement de ces deux variables fait apparaître quelques cas un peu complexes :

- cas A : des personnes déclarant occuper actuellement et depuis plus de trois mois un logement en propriété ou en location mais qui n'étaient pas la veille dans un tel logement (39 personnes dans l'échantillon non pondéré) ; en dehors d'un petit nombre de personnes ayant passé la nuit précédente en prison ou à l'hôpital, il s'agit de personnes vivant à l'hôtel, chez un tiers ou dans un logement procuré par un organisme d'aide ;

- cas B : des personnes ayant dormi la veille dans un logement dont elles se disent propriétaires ou locataires, mais déclarant, soit avoir perdu le logement autonome dont elles avaient disposé pendant plus de trois mois (un examen attentif des différents cas concernés montre qu'il s'agit pour la plupart soit de personnes qui occupent ce logement depuis moins de trois mois, soit de personnes logées en appartement par des organismes d'aide), soit n'en avoir jamais eu (pour la plupart, il s'agit de personnes payant une certaine somme pour occuper un logement, sans avoir nécessairement de bail ; ce logement peut être fourni par un organisme



Encadré 1 (suite)

d'aide, par un tiers qui est cohabitant ou non, ou être un hôtel meublé).

Par ailleurs, quelques personnes déclaraient avoir vécu au moins trois mois dans le logement actuel et y avoir dormi la veille, mais ne déclaraient pas un logement en propriété ou location comme situation principale de logement au cours des trois mois précédents (cf. tableau B décrivant pour l'année écoulée la situation principale de logement mois après mois). On les a

écartées de l'analyse. Il s'agissait de personnes ayant emménagé récemment, de personnes hébergées ou logées par une association, et d'une personne ayant fait un long séjour à l'hôpital.

Pour clarifier les idées, on a écarté ces quelques cas présentant des incohérences ou une situation de logement très récente et travaillé sur un champ restreint de 3 805 personnes, concernant 92 % des enquêtés, et défini dans le tableau B (il s'agit des cases grisées).

Tableau A
La situation de logement la veille de l'enquête

En %

| | Situation de logement la veille de l'enquête | Personnes enquêtées dans une distribution de repas (1 054 soit 32 % du total pondéré) | Ensemble des enquêtés (4 084) |
|--------------------------------|---|---|-------------------------------|
| Disposant d'un logement | Locataire, propriétaire, logé par l'employeur | 31 | 11 |
| Sans logement autonome | Occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais | 4 | 1 |
| | Occupant sans titre d'un logement | 7 | 3 |
| | Hébergé en logement par une tierce personne | 4 | 1 |
| | Prison, hôpital, FJT, FTM... | 21 | 8 |
| | Sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin | 9 | 11 |
| | Sans-domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée | 5 | 27 |
| | Sans-domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure | 1 | 4 |
| | Sans-domicile hébergé en logement | 2 | 28 |
| | Sans-domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation | 17 | 6 |
| Total | | 100 | 100 |

Lecture : sur 100 personnes enquêtées dans une distribution de repas, 31 étaient propriétaires, locataires ou logées par l'employeur.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Tableau B
Les trois catégories d'enquêtés retenues

| Situation vis-à-vis du logement la veille de l'enquête | La personne a-t-elle vécu au moins trois mois dans un logement dont elle était elle-même (ou son conjoint) locataire ou propriétaire ? | | | | |
|--|---|---|---|-------------|---------------|
| | Oui, et c'est le logement occupé actuellement | Oui, et c'est un logement que la personne a quitté | Non, jamais | Non réponse | Total |
| Propriétaire, locataire, logé par l'employeur | Dans le champ : parmi les 199 (9 %) personnes de cette case, on retient comme « personnes ayant un logement autonome » celles qui déclarent leur logement comme situation principale dans les trois derniers mois (188, soit 8 %) | Cas B (30, soit 1 %) | Cas B (14, soit 7 %) | 36 (1 %) | 279 (11 %) |
| Sans-domicile « au sens restreint » ou autre forme d'absence de logement autonome | Cas A (39, soit 1 %) | Dans le champ : 2 460 (58 %) « personnes ayant eu un logement autonome et l'ayant perdu » | Dans le champ : 1 157 (27 %) « personnes n'ayant jamais eu de logement autonome » | 149 (3 %) | 3805 (89 %) |
| Total | 238 (10 %) | 2 490 (59 %) | 1 171 (27 %) | 185 (4 %) | 4 084 (100 %) |

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

font passer d'une situation précaire à l'absence de domicile. D'une part, afin d'établir ce qui détermine la première perte de logement, il compare les personnes qui n'ont jamais été sans domicile à celles qui le sont pour la première fois ; d'autre part, pour examiner ce qui entraîne le retour à la situation de sans domicile, il compare les personnes relogées après une période sans logement, à des sans-domicile qui n'en sont pas à leur première période sans logement.

Sosin teste quatre explications courantes de la perte du logement : la perspective socio-institutionnelle (*social institutional perspective*), selon laquelle les personnes sans domicile n'auraient pas pu accéder à certaines ressources qui ont fait office de filet de sécurité pour les autres ; l'explication par les troubles mentaux, l'alcoolisme, ou d'autres « handicaps » dans lesquels l'auteur inclut le passage par la prison (*disability explanation*) ; celle par la marginalisation sociale (*alienation explanation*), mesurée par le placement dans l'enfance, l'engagement dans l'armée ou le célibat ; enfin celle par l'insuffisance de la formation professionnelle et l'éloignement du marché du travail (*occupational deficiency explanation*). D'après cette étude, les variables correspondant à la perspective socio-institutionnelle seraient les meilleurs prédicteurs de la perte de logement, les autres facteurs, quoique souvent mis en avant, n'ayant que peu d'influence, et seulement pour certaines catégories d'enquêtés. Le faible rôle de certains facteurs qu'on pourrait penser conduire à la perte du logement, comme la maladie mentale, s'expliquerait par la protection relative dont bénéficient ceux qui rencontrent de ces difficultés.

Pour tester l'explication socio-institutionnelle, Sosin utilise des variables concernant la dernière ou l'actuelle période de logement : la perception de prestations monétaires comme la *General Assistance* (4) ou l'*AFDC (Aid to Families with Dependent Children)*, la cohabitation avec d'autres adultes, et le montant du loyer. Pour donner un exemple de résultats, lorsque l'auteur compare les hommes qui ont toujours eu un logement à ceux qui l'ont perdu pour la première fois, le seul facteur significatif (en faveur de garder son logement) est de vivre avec un autre adulte. Les résultats sont différents en ce qui concerne les femmes, pour lesquelles le fait de percevoir des prestations est un facteur protecteur significatif. Par ailleurs, une hypothèse forte de ce travail est qu'avant de perdre leur logement, les sans-domicile étaient en

majorité dans une situation proche de celle des personnes logées qui utilisent les distributions de nourriture, ce qui n'est pas nécessairement vérifié (apparemment, aucune question de l'enquête ne permet de savoir si les sans-domicile enquêtés utilisaient déjà les distributions de repas avant de perdre leur logement).

De leur côté, afin de comparer les personnes sans domicile à des personnes en situation de grande pauvreté mais disposant d'un logement, des chercheurs espagnols, qui avaient déjà conduit en février-mars 1997 une enquête auprès de 289 sans-domicile de Madrid, ont constitué de juin à décembre 1997 un échantillon complémentaire de 136 personnes logées. Ces personnes, pour être retenues dans l'enquête, devaient utiliser divers services d'aide de la ville de Madrid, qu'ils soient destinés prioritairement aux sans-domicile ou non (des distributions de nourriture, des vestiaires et des bains-douches), et ne pas s'être trouvées sans logement pendant plus d'une semaine au cours de leur vie (Muñoz *et al.*, 2004). En raison de cette dernière condition, cet échantillon de personnes logées est différent des échantillons français et américain, dans lesquels une partie non négligeable de ces personnes a connu la rue, parfois même sur une longue période.

Selon l'étude madrilène, les personnes logées enquêtées dans ces différents services avaient formé des liens conjugaux plus souvent que les sans-domicile, même si ces liens s'étaient souvent défaits ; leur formation était plus élevée (en partie en raison des diplômes de certains migrants) et leur situation actuelle vis-à-vis de l'emploi plus favorable ; la perception qu'elles avaient de leur état de santé, ainsi que leur accès aux soins, étaient meilleurs. D'après la plupart des indicateurs, les personnes logées de cet échantillon recueilli dans une population touchée par la pauvreté occupaient une situation intermédiaire entre les sans-domicile et la population générale.

Disposer d'un logement, l'avoir perdu ou n'en avoir jamais eu

Les informations de l'enquête *Sans-domicile 2001* sur les personnes disposant d'un logement ont été obtenues dans un lieu de distribution de repas chauds, qu'il s'agisse d'un

4. À l'époque, avant la réforme des prestations sociales aux États-Unis.

restaurant ou d'une distribution itinérante. Ces personnes habitent plus souvent la province : en effet, si environ un tiers de l'ensemble des enquêtés (5) ont été interrogés dans l'agglomération parisienne, ce n'est le cas que d'un quart de ceux qui disposent d'un logement (les personnes n'en ayant jamais eu étant, elles, proportionnellement plus nombreuses dans la capitale).

Une part importante des utilisateurs logés ont été sans domicile à un moment de leur vie. Par construction du champ de cette étude (cf. encadré 1), ils occupaient leur logement depuis au moins trois mois au moment de l'enquête ; généralement, cette ancienneté est beaucoup plus longue, puisque plus de huit sur dix déclarent avoir disposé d'un logement tout au long des douze mois précédents. Mais, que les enquêtés disposent ou non d'un logement autonome, environ la moitié disent avoir déjà dormi dans la rue. Si les personnes logées ont été un peu moins nombreuses à y avoir passé de longues périodes (6), la différence n'est pas si importante. Parmi les personnes qui ont connu la rue et disposent actuellement d'un logement, certaines ont pu continuer à utiliser des distributions de nourriture qu'elles ont connues lorsqu'elles vivaient dehors, et parfois même y revenir pour ne pas perdre le contact avec certains de leurs anciens compagnons d'infortune (7).

Les personnes logées sont plus âgées, plus souvent des hommes et de nationalité française

L'âge est l'un des facteurs qui peuvent expliquer ces différences de situation par rapport au logement : les jeunes qui vivaient auparavant chez leurs parents, chez un membre de la famille, placés dans une institution ou en famille d'accueil, n'ont jamais eu de logement « à eux ». C'est en prenant de l'âge qu'ils peuvent accéder à un logement, le perdre et éventuellement en retrouver un.

Quoique ce rôle de l'âge soit réel (cf. tableau 1), il reste que, même chez les plus de cinquante ans, 10 % déclarent n'avoir jamais eu de logement à eux. Il est difficile de savoir qui sont exactement ces personnes âgées qui n'ont jamais disposé d'un logement personnel. Au cours d'entretiens avec des sans-domicile, sont apparus quelques cas de personnes âgées n'ayant jamais eu de logement autonome : personnes ayant toujours connu des conditions de vie très précaires dans des habitations de fortune ; ou personnes ayant toujours été hébergées

5. En données pondérées.

6. 13 % des gens logés, 17 % de ceux qui n'ont pas encore retrouvé de logement et 15 % de ceux qui n'en ont jamais eu déclarent avoir passé au moins un an en tout dans la rue.

7. Comme il a été dit lors de divers entretiens conduits par l'Ined.

Tableau 1
Quelques données démographiques

| | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
|-------------------------|--|--|------------------------------------|-------|
| Moins de 30 ans | 13 | 27 | 64 | 37 |
| De 30 à moins de 50 ans | 58 | 55 | 30 | 48 |
| 50 ans ou plus | 29 | 18 | 6 | 15 |
| <i>Total</i> | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Femmes | 23 | 34 | 32 | 33 |
| Étrangers | 12 | 27 | 39 | 29 |
| Célibataires | 62 | 52 | 84 | 62 |
| Mariés | 13 | 16 | 9 | 13 |
| Divorcés, séparés | 21 | 29 | 6 | 22 |
| Veufs | (4) | 3 | (1) | 3 |
| <i>Total</i> | 100 | 100 | 100 | 100 |

Unités et %

| | | | | |
|--------------|-----|-------|-------|-------|
| Effectifs | 188 | 2 460 | 1 157 | 3 805 |
| (% en ligne) | 8 | 63 | 29 | 100 |

Lecture : sur 100 personnes actuellement dans un logement autonome, 13 ont moins de trente ans.

En gras : les pourcentages supérieurs à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude. Ainsi, 64 % des personnes qui n'ont jamais eu de logement autonome ont moins de trente ans, alors que seulement 37 % des personnes étudiées sont dans cette tranche d'âge.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

par un membre de leur famille, par exemple en raison de troubles psychiques ou de déficiences intellectuelles, qui leur rendent difficile de se maintenir seules dans un logement si celui qui les héberge décède.

Les personnes disposant d'un logement autonome sont plus souvent des hommes que dans les deux autres catégories. Cela tient en partie au mode de prise en charge des femmes avec enfants, qui sont plus souvent hébergées dans un logement procuré par un organisme d'aide (et restent ainsi dans la catégorie « sans-domicile » de *Sans-domicile 2001*), ou relogées en logement social, auquel cas, si besoin est, elles font plutôt appel à des distributions de nourriture à préparer et ne viennent pas avec leurs enfants sur les sites de distribution de repas chauds.

Les personnes de nationalité étrangère (8) sont proportionnellement plus nombreuses parmi celles qui n'ont jamais eu de logement autonome et assez rares parmi les personnes logées. Une partie de cet effet est dû à l'âge des migrants : en effet, les migrants récents qui fréquentent les services d'aide destinés aux sans-domicile sont souvent des jeunes, qui, dans leur pays d'origine, partageaient encore le domicile parental ; à leur arrivée en France, ils disposent rarement d'un logement autonome, en raison de leur situation vis-à-vis de l'emploi et de leurs faibles revenus. Les étrangers plus âgés, souvent en France depuis longtemps et sans doute en situation régulière (9), ont été plus nombreux à pouvoir disposer d'un logement, quoique très peu l'aient conservé parmi les utilisateurs des services d'aide. Toutefois, à tout âge les étrangers sont plus nombreux que les Français à n'avoir jamais disposé de logement autonome.

De plus, les étrangers en situation irrégulière ainsi que les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler. Ils ne peuvent donc pas montrer des bulletins de salaire à un logeur éventuel, et disposent de peu de ressources. À la date de l'enquête (soit avant la loi du 10 décembre 2003), on distingue l'asile conventionnel et l'asile territorial (10). Seuls les demandeurs d'asile conventionnel bénéficient d'une allocation lorsqu'ils ne sont pas hébergés dans un centre spécialisé de type CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile). Il s'agit de l'allocation d'insertion (11), accordée pour un an au maximum. Les personnes en situation irrégulière et les demandeurs d'asile qui n'ont pu trouver de place dans un CADA (12) dorment alors souvent en centre d'hébergement (Dourlens, 2004), en squat, chez des compatriotes

amis ou parents, gratuitement ou contre une rémunération.

L'impossibilité d'occuper un emploi déclaré a des conséquences directes sur l'accès au logement. Parmi les personnes étrangères qui déclarent ne pas avoir le droit de travailler, soit 8 % de notre échantillon et 28 % des étrangers enquêtés, une seule dispose d'un logement autonome ; parmi les autres étrangers, une moitié environ en a eu un (en général dans le pays d'origine) et l'a perdu ou quitté, l'autre moitié n'en a jamais eu.

Un sentiment de solitude chez les personnes logées

Les personnes logées de l'enquête française présentent des caractéristiques un peu différentes de celles étudiées par l'équipe espagnole citée plus haut : elles vivent à peine plus souvent en couple que celles qui n'ont pas de logement (cf. tableau 2), beaucoup moins souvent avec des enfants, et très peu avec des amis. Au total, huit sur dix occupent seules leur logement. Elles sont encore célibataires dans une proportion égale à la moyenne des enquêtés, plus souvent que celles qui n'ont pas retrouvé de logement mais moins que celles qui n'en ont jamais eu, qui sont plus jeunes (cf. tableau 1). Contrairement au cas madrilène on ne peut donc pas dire qu'il s'agit de personnes ayant formé des liens qui se sont rompus, plus fréquemment que les personnes sans logement.

L'âge plus élevé des personnes logées explique en grande partie qu'elles aient moins souvent

8. Rappelons que si les personnes non francophones étaient dénombrées, l'enquête elle-même porte seulement sur les francophones.

9. Cette donnée ne figure pas dans l'enquête.

10. L'asile conventionnel concerne des réfugiés au sens de la convention de Genève du 27 juillet 1951, qui définit ainsi toute personne « qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». L'asile territorial, instauré par la loi du 11 mai 1998, prend en compte les risques encourus du fait de groupes ou d'organismes distincts des autorités publiques.

Il existe aussi quelques cas d'asile constitutionnel, instauré par la même loi du 11 mai 1998 et accordé « à toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté » et d'asile humanitaire, protection temporaire accordée hors de tout cadre législatif lors de certains conflits. Après la loi de 2003 n'existent plus que l'asile conventionnel et la « protection subsidiaire ».

11. Qui était au 1^{er} janvier 2001 de 60,52 francs par jour, soit environ 277 euros pour un mois de 30 jours.

12. Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

des contacts avec leurs parents, souvent décédés. Selon leurs déclarations, elles ont aussi moins souvent des amis personnels en dehors de leur parenté (cf. tableau 2) et peuvent moins souvent compter sur quelqu'un pour une aide financière en cas de « coups durs ». Il s'agit ici de la perception qu'ont les enquêtés de leur situation ; ainsi, Paugam et Zoyem (1997) ont montré que l'aide « potentiellement mobilisable » déclarée par les ménages et celle effectivement perçue quand se présente une difficulté ne coïncident pas. Enfin, si près de la moitié des personnes enquêtées, logées ou non, ressentent la solitude « souvent » ou « très souvent », la réponse « très souvent » est beaucoup plus fréquente chez ceux qui disposent d'un logement. Ce sentiment de solitude dans le logement est bien connu des travailleurs sociaux qui cherchent à reloger des personnes isolées : il est important d'aider la personne à qui on cherche un logement à maintenir ou à élargir son réseau social, si on ne veut pas mettre en péril le succès de ce relogement. La même conclusion ressort des travaux du groupe IMPACT sur le relogement de personnes sans-abri dans plusieurs pays de la Communauté européenne (Busch-Geertsema, 2003). Quoique se sentant aussi isolées sinon plus que les personnes sans logement autonome, ces personnes logées ont moins de raisons et d'occasions de consulter les professionnels du travail social, et ne peuvent trouver auprès d'eux une compensation à ce manque de liens et d'aide potentielle qui découle de leur réseau de

relations réduit. En effet, dans les douze derniers mois, ceux qui disposent d'un logement ont fréquenté beaucoup moins souvent un travailleur social (assistante sociale, éducateur, etc.) que les autres enquêtés : cela a été le cas d'un peu moins de la moitié des personnes logées, alors que plus de sept sur dix des autres enquêtés ont eu un tel contact, par exemple lors d'un séjour dans un centre d'hébergement. La fréquentation des distributions de repas peut aussi avoir pour but de pallier cette solitude, comme l'expriment (13) certains des enquêtés logés : « Si je viens c'est pour rencontrer du monde » ; « Je suis contente de l'association où je prends mes repas, car non seulement on mange mais aussi on nous écoute », ont-ils dit aux enquêteurs.

L'origine sociale et les difficultés au cours de la jeunesse

L'examen des difficultés rencontrées par les enquêtés avant l'âge de 18 ans ne révèle que de faibles écarts entre les trois catégories. Les personnes logées de l'enquête sont un peu plus nombreuses que les autres à avoir été placées dans leur enfance, à avoir un père inconnu, et à avoir connu diverses difficultés pendant leur

13. Certaines déclarations figurent « en clair » dans le questionnaire, notamment, à la fin, la réponse à la question « Souhaitez-vous ajouter des informations que ce questionnaire n'a pas permis de recueillir ? » (de Peretti, 2006, ce numéro).

Tableau 2
Contacts et relations

| | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
|---|--|--|------------------------------------|-------|
| Vivant en couple | 14 | 12 | 10 | 12 |
| Vivant avec des enfants | 9 | 25 | 12 | 20 |
| Vivant avec des amis | (3) | 6 | 10 | 7 |
| Ayant eu un contact en 2000 (1) | | | | |
| – avec sa mère | 42 | 48 | 63 | 52 |
| – avec son père | 23 | 31 | 40 | 33 |
| N'ayant pas d'amis | 39 | 32 | 27 | 31 |
| Pensant pouvoir compter sur quelqu'un pour une aide financière | 38 | 44 | 46 | 44 |
| Déclarant se sentir seul « très souvent » | 35 | 26 | 23 | 26 |
| Ayant fréquenté un travailleur social dans les 12 derniers mois | 49 | 78 | 72 | 74 |

1. Y compris par lettre ou téléphone.

Lecture : sur 100 personnes disposant d'un logement autonome au moment de l'enquête, 14 vivent en couple. En gras : les pourcentages supérieurs à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude. Ainsi, 39 % des personnes qui vivent dans un logement autonome déclarent ne pas avoir d'amis, alors que seulement 31 % des personnes étudiées sont dans ce cas. Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20). Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1). Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

jeunesse, parfois suivies de très près par celles qui n'ont jamais eu de logement (cf. tableau 3).

L'origine sociale des enquêtés ne peut être indiquée que par la profession de leurs pères, car étant donné le faible taux d'activité des mères, on ne peut entrer dans le détail de leurs professions. Les mères des personnes logées étaient plus souvent actives que celles des personnes sans logement autonome. Leurs pères étaient moins souvent ouvriers – et dans ce cas plus souvent qualifiés – et plus souvent artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres ou membres d'une profession intermédiaire (cf. tableau 3).

Le travail et la formation

Une très grande partie des personnes logées ont déjà travaillé et ont une expérience professionnelle assez longue (cf. tableau 4). Ceci les rapproche des personnes ayant perdu leur logement, mais les éloigne de celles qui n'en ont jamais eu, dont l'expérience professionnelle est plus réduite. En revanche les personnes logées sont beaucoup moins nombreuses à travailler au moment de l'enquête, ou à avoir exercé un travail – à temps complet ou non – pendant au moins un mois au cours de l'année précédente.

On verra plus loin que les personnes disposant d'un logement souffrent davantage de problèmes

de santé. Ces problèmes peuvent avoir contribué à en éloigner certaines du marché du travail, provisoirement ou définitivement. Lorsqu'elles décrivent leur passé professionnel, les personnes logées déclarent plus souvent de longues périodes de maladie ou d'hospitalisation entrecoupées de quelques périodes d'emploi. Parmi ceux qui ont déjà exercé un emploi sans arrêt pendant au moins six mois, les personnes logées invoquent plus souvent que les autres des raisons de santé pour justifier de l'interruption du dernier emploi de cette durée (cf. tableau 5). Toutefois, les problèmes de santé ne sont que la deuxième raison citée par les personnes logées, la première étant « le licenciement individuel ou collectif, la suppression d'emploi ou la faillite de l'entreprise », plus liée au contexte économique.

C'est pour les personnes qui n'ont jamais eu de logement à elles que les alternances emploi-chômage et les activités saisonnières sur plusieurs années sont les plus fréquentes, indices d'une expérience professionnelle chahutée (cf. tableau 4). Dans leur ensemble, les personnes sans logement autonome ont surtout perdu leur emploi parce qu'elles ont démissionné (pour d'autres raisons que leur état de santé), ou, en second lieu, à la fin d'un CDD, d'une mission d'intérim ou d'un emploi occasionnel. La dernière profession exercée pendant plus de six mois ne fait pas apparaître de très grosses différences entre les trois catégories (cf. tableau 4). La plus forte fréquence des emplois d'ouvriers

Tableau 3
Jeunesse et origine sociale

| | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
|---|--|--|------------------------------------|-------|
| Placés pendant l'enfance (en %) | 29 | 21 | 24 | 22 |
| Père inconnu ou perdu de vue (en %) | 13 | 10 | 10 | 10 |
| Origine sociale | | | | |
| Mère (1) inactive (en %) | 43 | 53 | 57 | 53 |
| Père (2) ouvrier (en %) | 35 | 42 | 44 | 42 |
| Ratio OQ/ONQ parmi les pères ouvriers | 3,4 | 2,9 | 2,2 | 2,7 |
| Père (2) artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre ou profession intermédiaire (en %) | 33 | 28 | 22 | 27 |
| 1. Sur les 3 695 qui répondent à la question sur la profession de leur mère « pendant la majeure partie de la scolarité » de l'enquêté. 2. Sur les 3 562 qui répondent à la question sur la profession de leur père. | | | | |

Lecture : Sur 100 personnes vivant dans un logement autonome au moment de l'enquête, 29 ont été placés pendant leur enfance. Parmi les personnes vivant dans un logement autonome au moment de l'enquête, ceux dont le père était ouvrier qualifié sont 3,4 fois plus nombreux que ceux dont le père était ouvrier non qualifié.
En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 29 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont été placées dans leur enfance, alors que seulement 22 % des personnes étudiées sont dans ce cas.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

qualifiés se trouve chez les personnes qui n'ont pas retrouvé de logement, et celle des emplois d'ouvriers non qualifiés chez ceux qui n'en ont jamais eu. La répartition des employés correspond à la féminisation plus ou moins grande des catégories.

Plus âgées, les personnes disposant d'un logement sont plus nombreuses à avoir un niveau d'études faible, ne dépassant pas le primaire. En revanche, le lien entre niveau d'études et

diplôme est différent d'une génération à l'autre. Ainsi ceux qui n'ont jamais eu de logement, plus jeunes, ont fait plus d'années d'études, comme l'ensemble de leur génération ; mais, comme les personnes logées, environ un sur deux n'a pas de diplôme. On retrouve le résultat d'une enquête de 1998 auprès de jeunes utilisateurs de service d'aide aux sans-domicile à Paris et dans sa banlieue, selon laquelle environ un jeune enquêté sur deux était sans diplôme (Marpsat et Firdion, 2001).

Tableau 4
Travail et formation

| | En % | | | |
|---|--|--|------------------------------------|-------|
| | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
| Situation vis-à-vis du travail | | | | |
| N'a jamais travaillé | (6) | 7 | 17 | 9 |
| A travaillé cinq ans ou plus | 69 | 65 | 24 | 53 |
| Travaille actuellement | 13 | 27 | 29 | 27 |
| A eu le travail comme occupation principale au moins un des douze mois précédant l'enquête | 36 | 48 | 48 | 47 |
| Déroulement des périodes de travail (pour les 3 429 personnes qui ont déjà travaillé) | | | | |
| A toujours travaillé régulièrement | 28 | 33 | 24 | 30 |
| A travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption, avant de se retrouver au chômage ou avant de cesser de travailler | 23 | 26 | 15 | 23 |
| A eu des activités saisonnières sur plusieurs années | (6) | 8 | 17 | 10 |
| A connu des périodes alternant emploi et chômage | 35 | 30 | 40 | 33 |
| A connu de longues périodes de maladie, d'hospitalisation ou d'incarcération et quelques périodes d'emploi | (8) | 3 | 3 | 4 |
| Dernière profession exercée pendant plus de six mois (pour les 2 559 qui ont eu un tel emploi (1)) | | | | |
| Ouvrier non qualifié, ouvrier agricole | 29 | 23 | 35 | 26 |
| Ouvrier qualifié | 14 | 22 | 16 | 20 |
| Agent de service, d'entretien, employé hôtellerie restauration | 15 | 14 | 16 | 15 |
| Employés | 14 | 21 | 17 | 19 |
| Formation | | | | |
| Niveau d'études au plus primaire | 27 | 20 | 13 | 19 |
| Diplômes (2) : | | | | |
| Pas de diplôme ou CEP, DFEO | 53 | 45 | 52 | 48 |
| BEPC, CAP, BEP | 24 | 37 | 34 | 35 |
| Baccalauréat ou plus | 23 | 18 | 14 | 17 |
| 1. Et ne l'occupent plus. Les résultats sont très proches si on tient compte de ceux qui occupent encore un tel emploi. 2. CEP : Certificat d'études primaires. DFEO : Diplôme de fin d'études obligatoires. BEPC : Brevet d'études du premier cycle. CAP : Certificat d'aptitude professionnelle. BEP : Brevet d'études professionnelles. | | | | |

Lecture : Sur 100 personnes vivant dans un logement autonome au moment de l'enquête, 27 ont un niveau d'études ne dépassant pas le primaire.

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 69 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont travaillé cinq ans ou plus, alors que seulement 53 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Des problèmes de santé

Les enquêtés logés qui ne travaillent pas ne sont pas pour autant beaucoup plus souvent au chômage que les autres : 12 % sont retraités (contre 3 % pour l'ensemble des enquêtés (14)) et 21 % en invalidité (contre 6 %). Les déclarations sur l'origine des ressources et celles concernant l'état de santé se recoupent. En effet, une personne logée sur cinq déclare avoir perçu l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) au cours des douze derniers mois. Par ailleurs, même si ces données déclaratives doivent être prises avec précaution, seuls 42 % des enquêtés disposant d'un logement autonome déclarent que leur santé est bonne ou très bonne, contre plus de la moitié des autres catégories (cf. tableau 5). Ils ne sont que 22 % à ne déclarer aucune maladie (chronique ou grave), soit beaucoup moins que les deux autres catégories étudiées. Ils sont également plus nombreux à en déclarer trois ou plus, et à être pris en charge à 100 % pour une maladie grave. Lorsqu'on compare la prévalence déclarée des maladies entre les trois catégories d'enquêtés, les personnes logées semblent souffrir

davantage de la plupart d'entre elles. Elles sont toutefois particulièrement nombreuses à souffrir de séquelles d'accidents ou de maladie grave, ce qui correspond à leur perception plus fréquente de l'AAH.

Ces problèmes de santé sont en relation avec l'âge plus élevé des personnes logées mais aussi avec leur nationalité. Collet *et al.* (2003) ont montré sur un échantillon de personnes fréquentant les centres de soins gratuits, personnes dont les conditions de vie sont aussi très précaires, que les étrangers présentaient moins souvent que les Français des problèmes psychiques et des comportements « à risque » (mesurés par les accidents et la consommation d'alcool et de drogue). Ils attribuent ces résultats au fait que l'émigration sélectionne une population spécifique. Par ailleurs, selon un rapport de Médecins du Monde cité par Collet *et al.*, les comportements à risque des étrangers croîtraient avec l'ancienneté du séjour en France. Ces hypothèses

14. Étudiés ici, soit 92 % des personnes enquêtées par Sans-domicile 2001 (cf. encadré 1).

Tableau 5
La santé

| Proportion (%) de ceux... | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
|--|--|--|------------------------------------|-------|
| ... ayant quitté leur dernier emploi de plus de six mois (1) pour raisons de santé | 21 | 9 | 5 | 9 |
| ... déclarant avoir une bonne ou une très bonne santé | 42 | 51 | 58 | 52 |
| ... ne déclarant aucune maladie chronique ou grave | 22 | 31 | 46 | 34 |
| ... déclarant au moins 3 maladies chroniques ou graves | 45 | 33 | 21 | 31 |
| ... pris en charge à 100 % pour une maladie grave | 29 | 21 | 12 | 19 |
| ... déclarant souffrir de séquelles de maladies graves ou d'accidents | 32 | 14 | 11 | 15 |
| ... déclarant souffrir de dépression | 35 | 25 | 17 | 24 |
| ... déclarant souffrir de troubles mentaux (hors états dépressifs ou dépression) | (12) | 6 | 4 | 6 |
| ... ayant pris des somnifères, des médicaments contre l'anxiété ou des antidépresseurs durant les 7 derniers jours | 28 | 23 | 13 | 21 |
| ... consommant de l'alcool souvent ou occasionnellement | 55 | 50 | 44 | 49 |
| ... ayant eu des remarques de l'entourage sur leur consommation d'alcool (2) | 11 | 20 | 19 | 19 |
| ... ayant besoin d'alcool le matin pour se sentir en forme (2) | (3) | 13 | 8 | 10 |

1. Parmi les 2 838 personnes qui ont occupé ou occupent un emploi de plus de six mois.
2. Parmi les 1 746 personnes qui déclarent consommer de l'alcool souvent ou occasionnellement.

Lecture : sur 100 personnes occupant un logement autonome à la date de l'enquête, 45 déclarent au moins trois maladies chroniques ou graves.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 21 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont quitté leur dernier emploi de plus de six mois pour raisons de santé, alors que seulement 9 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

ses sont vérifiées sur notre champ d'étude, où pour la dépression, les séquelles d'accidents graves ou de maladie chronique, et l'indicateur de consommation d'alcool retenu dans cet article (« avoir besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme »), les étrangers qui sont entrés en France avant 1998 occupent une place intermédiaire entre les Français et les étrangers entrés plus récemment (15).

Les enquêtés logés déclarent plus souvent avoir pris au cours des sept derniers jours des somnifères, des médicaments contre l'anxiété ou des antidépresseurs, et consommer « souvent ou occasionnellement » de l'alcool. Cette prise de substance psycho-actives peut avoir pour but de lutter contre le sentiment de solitude qu'ils sont nombreux à exprimer.

Des revenus liés à la santé, à l'âge et au logement

L'enquête *Sans-domicile 2001* relève la nature des diverses ressources monétaires, identifie la principale et donne le montant global, pour un « ménage » composé de l'enquêté et de son

conjoint, enfant ou ami éventuel (ce qui pose quelques problèmes de définition lorsque les personnes ne vivent pas dans un logement).

Les personnes disposant d'un logement autonome déclarent toutes (sauf une) disposer de ressources. En dehors de l'allocation logement, huit sur dix perçoivent une allocation ou une prestation (retraite, chômage, allocation adulte handicapé, etc.). Même si elles sont les moins nombreuses à bénéficier d'aides financières ponctuelles d'organismes ou de particuliers, c'est le cas de plus du quart d'entre elles. Un quart a des revenus provenant d'un travail. À l'opposé, ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome sont les plus nombreux à n'avoir aucune ressource, à percevoir des revenus du travail ou des aides ponctuelles (cf. tableau 6). Dans cette catégorie, il y a de nombreux jeunes et de nombreux étrangers, dont certains en situation irrégulière, ou entrés en France depuis moins de trois ans, donc des personnes ne pouvant bénéficier du RMI (sur

15. Il semble en être de même pour les autres troubles psychiques mais les effectifs sont trop faibles chez les étrangers pour se prononcer sur le rôle de l'ancienneté du séjour en France.

Tableau 6
Revenus

| | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
|---|--|--|------------------------------------|-------|
| Proportion de ceux percevant des revenus provenant (en %)... | | | | |
| ... du travail | 25 | 31 | 38 | 32 |
| ... d'une allocation autre que logement | 81 | 64 | 37 | 58 |
| ... d'une aide (organismes, particuliers) | 27 | 35 | 40 | 35 |
| Aucune ressource (y compris pas d'allocation logement) | (0) | 7 | 14 | 8 |
| Source principale de revenus le mois précédent (en %) | | | | |
| RMI | 20 | 23 | 11 | 19 |
| AAH | 19 | 5 | 5 | 6 |
| Revenus du travail | 13 | 22 | 31 | 24 |
| Retraite ou minimum vieillesse | 12 | 3 | (1) | 3 |
| Revenu médian pour une personne seule (en euros mensuels) (1) | | | | |
| | 503 | 396 | 305 | 389 |
| Nombre de personnes seules concernées | 144 | 1 504 | 804 | 2 452 |
| <i>1. Les revenus sont ceux perçus le mois précédant l'enquête par la personne enquêtée ainsi que par celles qui vivent avec elle en tant que « conjoint, ami, enfant ». De ce fait, pour les personnes qui vivent dans la rue ou dans un centre collectif, ces revenus « du ménage » ne sont pas très bien définis. On a donc considéré le revenu médian uniquement dans le cas des personnes seules (comme dans Brousse et al., 2002b). Étant donné la date de l'enquête, le montant était formulé en francs. Dans ce tableau, on les a convertis en euros en arrondissant à l'entier le plus proche.</i> | | | | |

Lecture : sur 100 personnes occupant un logement autonome au moment de l'enquête, 25 ont perçu des revenus du travail le mois précédent.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 38 % des personnes qui n'ont jamais eu de logement autonome ont perçu des revenus du travail le mois précédent, alors que seulement 32 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

le recours aux institutions et aux prestations sociales, voir Avenel *et al.*, 2003 et Avenel et Damon, 2003).

La nature de la principale source de revenus au cours du mois précédant l'enquête traduit les conditions de vie des personnes dans les trois situations de logement étudiées. Pour les personnes ayant perdu leur logement, le RMI et le travail viennent presque à égalité avec un peu plus d'une personne sur cinq concernée. Pour celles qui n'ont jamais eu de logement, c'est d'abord le travail (pour près d'un sur trois) suivi de loin par le RMI.

En revanche, parmi les enquêtés logés, 20 % ont pour ressource principale le RMI, 19 % l'AAH (16), 13 % un travail, 12 % une retraite ou le minimum vieillesse. L'allocation logement, qui est perçue par 61 % des ménages logés, vient ensuite dans la liste puisque c'est la ressource principale de 9 % de ces ménages.

Il est difficile de comparer le niveau des revenus entre les trois catégories d'enquêtés pour deux raisons : d'une part, la place que joue l'allocation-logement dans le revenu des ménages logés (allocation dont le montant n'est pas relevé dans l'enquête et dont on n'est pas sûr qu'elle soit toujours déclarée, en particulier lorsqu'elle est versée directement au bailleur) ; d'autre part, la difficulté de définir un « ménage » dans le cas de personnes n'ayant pas de logement. Sur ce dernier point, on peut au moins comparer la médiane des revenus pour les personnes qui déclarent vivre seules (comme dans Brousse *et al.*, 2002b). On trouve dans ce cas une valeur nettement plus élevée pour les personnes logées (3 298 francs, soit environ 503 euros), que pour les personnes ayant perdu leur logement (2 600 francs, soit 396 euros) et celles n'en ayant jamais eu (2 002 francs, soit 305 euros). Dans le cas des personnes logées, on a aussi calculé un revenu mensuel par tête en divisant le revenu total par le nombre de personnes vivant dans le même logement. On aboutit à un revenu médian de 3 100 francs (473 euros).

Des conditions de logement souvent sommaires

Seul un très petit nombre de personnes logées sont propriétaires. Lors d'entretiens approfondis réalisés par l'Ined, quelques cas de ce type s'étaient présentés : par exemple, une personne qui avait acheté une chambre de bonne

sans aucun confort et qui avait des difficultés à en payer les charges ; un accédant à la propriété qui, à la suite de difficultés financières, ne pouvait honorer ses traites et était menacé d'expulsion. Parmi les locataires, la plupart (87 %) ont loué un logement vide, mais 12 % ont loué un meublé (17). 56 % des locataires dépendent d'un propriétaire privé, 37 % d'un organisme HLM et 6 % d'un autre organisme. 88 % des locataires déclarent bénéficier d'une aide au logement. Pour les autres, l'enquête ne permet pas de savoir s'ils la perçoivent et ne le savent pas parce qu'elle est directement versée au bailleur, s'ils ne sont pas éligibles (logement insalubre par exemple) ou s'il s'agit d'un non-recours. Pour les 162 locataires qui déclarent le montant de leur loyer, le loyer médian est de 1 400 francs, soit environ 213 euros.

Selon les enquêtés disposant d'un logement, environ 20 % ont de grosses difficultés à payer leur loyer ou leurs charges, 38 % ont des difficultés mais peuvent y faire face, et seulement 41 % n'en ont pas.

La très grande majorité de ces logements disposent de l'eau chaude, de W.-C. et d'une douche ou d'une baignoire. Toutefois, un petit nombre n'ont pas l'eau courante ou seulement de l'eau froide (moins de 4 % des cas en tout), et, pour certains, les W.-C. ou les sanitaires sont à l'extérieur du logement (14 % pour les W.-C., 11 % pour la baignoire ou la douche). Environ un logement sur quatre n'a pas une vraie cuisine, mais seulement une installation permettant de chauffer les repas. 39 % des enquêtés ont souffert du froid dans leur logement pendant plus de 24 heures, ce qui est rarement dû aux pannes de

16. Pour mieux comprendre la répartition de ces allocations, il faudrait disposer de plus de détails sur les enquêtés et sur le contexte économique local dans lequel ils vivent. Dans certains cas frontières pouvant relever de l'AAH comme du RMI, les travailleurs sociaux préparant le dossier pourront privilégier l'un ou l'autre. En effet, le montant de l'AAH est plus favorable (au 1^{er} janvier 2001, date proche de l'enquête, l'AAH et le RMI pour une personne seule avaient pour montants respectifs 3 654,50 francs et 2 608,50 francs, soit environ 557 et 398 euros ; le montant du minimum vieillesse était le même que celui de l'AAH), mais elle présente d'autres inconvénients aux yeux des travailleurs sociaux : « Demander l'AAH c'est risquer d'enfermer l'individu dans une situation de handicapé, d'assisté dont il ne pourra pas sortir. Le RMI à l'inverse relève d'une autre logique, celle de l'assistance transitoire, de l'aide à la réinsertion dans le milieu ordinaire. Il y a des cas où l'AAH installe dans un statut, d'autres pour qui elle permet une stabilisation » (Sicot, 2001, p. 114). Par ailleurs, les décisions des Cotorep (Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel) qui décident de l'attribution de l'AAH diffèrent selon le contexte local : ainsi, « plus le taux de chômage est élevé dans le département, ou plus le pourcentage d'allocataires du RMI est important, plus elles [les Cotorep] reconnaissent des taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % » (Colin *et al.*, 1999, p. 8).

17. Les 1 % qui restent correspondent à la modalité « autres ».

chauffage, mais surtout aux difficultés de paiement (pour presque la moitié), à un chauffage insuffisant (environ un tiers) et, pour le reste, à l'absence de possibilité de chauffer. 36 % des personnes logées ont souffert de l'humidité de leur logement au cours de l'année passée (18). Cet inconfort se retrouve dans les déclarations des personnes interrogées. Ainsi, l'une d'entre elles explique : « J'aimerais avoir un appartement plus grand. Le mien est trop petit et trop sombre, c'est comme un cachot ».

Dans l'année écoulée, un quart des personnes logées au moment de l'enquête avaient fait une démarche pour trouver un logement, demande qui a abouti pour un peu moins de 6 % des logés – les conduisant vraisemblablement dans le logement actuel (19). Les autres sont donc des personnes qui ont cherché à améliorer leurs conditions de logement mais n'ont pas obtenu satisfaction : « C'est trop long d'obtenir un logement HLM, cela fait sept ans que je demande ». Par ailleurs, parmi ceux qui n'ont pas recherché de nouveau logement, 14 % indiquent ne pas l'avoir fait en raison de revenus insuffisants, faute de papiers, parce qu'ils ne savaient où s'adresser, ou qu'ils étaient découragés devant une recherche dont ils estimaient qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir.

Une vie qui s'appuie sur l'aide d'organismes ou de particuliers

Les personnes qui, quoique disposant d'un logement, fréquentent des distributions de repas chauds, utilisent également d'autres aides. De ce fait, elles peuvent améliorer leurs conditions de vie et, peut-être, consacrer les ressources ainsi non dépensées à conserver leur logement (cf. tableau 7). Si, au cours de la semaine écoulée, une sur cinq seulement a pris au moins sept repas dans une distribution gratuite – soit moitié moins que les deux autres catégories étudiées ici – cet appoint reste toutefois important : en effet une personne logée sur quatre a sauté au moins un repas dans la semaine, à peine moins que dans les autres catégories. De plus, elles sont 35 % à avoir reçu un colis alimentaire au cours du mois précédent (contre moins de 20 %

18. À titre de comparaison, 1 % de l'ensemble des ménages n'ont que de l'eau froide ou pas d'eau du tout ; 1,4 % des WC extérieurs au logement ; 2 % pas de salle d'eau ; 10,3 % ont souffert du froid pendant au moins 24 h ; 13,7 % ont eu des difficultés à payer leur loyer ou leurs charges au cours des 24 derniers mois (enquête Logement 2002). Par ailleurs, 14,1 % se plaignent de l'humidité de leur logement (enquête permanente sur les Conditions de vie, 2001).

19. Si on compare la durée écoulée dans le logement actuel et celle depuis laquelle la situation principale au cours du mois était d'habiter un logement, elles sont du même ordre de grandeur.

Tableau 7
Utilisation des aides des services et des particuliers

| | Actuellement dans un logement autonome | A eu un logement autonome mais l'a perdu | N'a jamais eu de logement autonome | Total |
|--|--|--|------------------------------------|-------|
| En % | | | | |
| Proportion de ceux qui, dans la semaine précédente... | | | | |
| ... ont sauté au moins un repas | 24 | 28 | 29 | 28 |
| ... ont pris 7 repas ou plus dans une distribution gratuite | 21 | 41 | 40 | 39 |
| Depuis un mois... | | | | |
| ... proportion de ceux qui ont reçu d'une association, d'une mairie ou d'un particulier : | | | | |
| - un bon alimentaire, un ticket-restaurant | 21 | 18 | 23 | 20 |
| - un colis alimentaire | 35 | 19 | 16 | 19 |
| - des vêtements | 14 | 19 | 21 | 19 |
| ... proportion de ceux qui ont fréquenté... | | | | |
| ... un accueil de jour ou une boutique solidarité | 25 | 19 | 19 | 20 |
| Parmi ceux qui y sont allés, proportion de 20 à 60 fois dans le mois | 35 | 21 | 27 | 24 |
| Proportion de ceux qui ont fait la manche... | | | | |
| ... ponctuellement ou tous les jours le mois précédent | (9) | 9 | 9 | 9 |

Lecture : Sur 100 personnes occupant un logement autonome au moment de l'enquête, 24 ont sauté au moins un repas au cours de la semaine précédente.

En gras : les valeurs d'une colonne supérieures à la valeur sur l'ensemble du champ de l'étude (colonne total). Ainsi, 35 % des personnes qui vivent dans un logement autonome ont reçu un colis alimentaire le mois précédant l'enquête, alors que seulement 24 % des personnes étudiées sont dans ce cas.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à des effectifs enquêtés très faibles (inférieurs à 20).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

pour les autres catégories, les colis alimentaires étant généralement plus adaptés aux personnes pouvant cuisiner). Une personne logée sur cinq environ a reçu des bons alimentaires au cours de ce même mois, et à peu près la même proportion a reçu des tickets restaurant. Par ailleurs, une sur six a obtenu des vêtements gratuits, donnés par un organisme ou un particulier. Il leur arrive aussi de faire la manche, à peu près autant que les utilisateurs sans logement (pour près de 9 %).

La fréquentation des centres d'accueil de jour permet à ces personnes de conserver ou de lier des contacts, mais aussi de bénéficier de services qui compensent le faible confort ou l'équipement insuffisant de leur logement : douches, possibilité de laver son linge, etc. Les personnes disposant d'un logement sont les plus nombreuses à avoir fréquenté un tel lieu dans le mois précédant l'enquête, et ce sont elles qui s'y rendent le plus souvent au cours du mois.

Les précisions fournies par les enquêtés confirment ce rôle des aides en nature : « Je suis venu ici ce soir pour le vestiaire, c'est pour ça que j'ai mangé là » ou monétaires : « J'apporte quelquefois mes factures EDF à la mairie ». Malgré cela, elles ne sont pas toujours suffisantes : « Je n'ai pas d'argent pour manger, pour prendre le bus, pour payer ma propriétaire. Je veux travailler, j'attends d'avoir le RMI (...) J'ai pas payé [ma propriétaire] depuis septembre ».

Une situation de logement liée aux ressources financières et sociales

Les résultats précédents font soupçonner de nombreux effets de structure, en particulier liés à l'âge. On a donc entrepris une analyse logistique multinomiale à visée descriptive, afin « d'analyser ce qui distingue les différentes catégories définies par la variable dépendante » (Afsa Essafi, 2003, p. 38) (cf. tableau 8). L'analyse porte sur 3 448 personnes, en excluant les réfugiés qui n'ont pas le droit de travailler. En effet, l'accès au logement est impossible pour ceux des étrangers de notre échantillon qui, en raison de leurs conditions de séjour (situation irrégulière, demandeurs d'asile), n'ont accès qu'à l'emploi « au noir ».

Dans le cas de *Sans-domicile 2001*, il n'est pas possible d'utiliser les données dans une perspective dynamique, comme l'avait tenté Sosin. Ainsi, on ne peut pas comparer les personnes sans domicile à celles qui en ont toujours eu un,

afin de voir les déterminants de l'entrée dans cette situation ; ni les comparer aux personnes qui ont retrouvé un logement après une période sans domicile, pour étudier les facteurs favorables au relogement. En effet, *Sans-domicile 2001* permet de savoir si les enquêtés ont connu la rue (au sens strict du terme), mais pas, pour ceux qui disposent d'un logement, s'ils ont vécu dans un centre d'hébergement ou un logement procuré par un organisme d'aide, sans avoir nécessairement dormi dehors (donc s'ils ont été sans domicile au sens de *Sans-domicile 2001*).

Par ailleurs, on ne dispose pas de données sur le marché local du logement accessible aux personnes enquêtées, et on ne peut donc pas en tenir compte.

La régression retenue comporte des variables de contrôle (âge, sexe et nationalité) ainsi que des variables portant sur l'origine sociale et la jeunesse, la perception d'aides et de prestations, le travail et la formation.

Contrairement à Sosin, dans cette approche descriptive, on ne donnera pas d'interprétation unique de chaque variable. Les variables « de contrôle » peuvent aussi être vues comme des indicateurs de la priorité attribuée à certaines catégories de personnes, considérées comme plus fragiles par les agents sociaux intervenant dans le champ de l'action sociale (professionnels et bénévoles) – comme l'âge ou le sexe – ou de la difficulté qu'il peut y avoir à accéder à un logement – comme la nationalité (en raison, par exemple, de pratiques discriminatoires). Les variables retenues pour représenter l'origine sociale et la jeunesse de l'enquêté (après plusieurs essais, par exemple sur les difficultés connues pendant la jeunesse, qui n'avaient pas d'effet significatif) sont le fait d'avoir eu ou non une mère active, la profession du père (20) et le placement éventuel pendant la jeunesse. Elles permettent d'avoir une idée sur le soutien financier et les informations qui peuvent être mobilisés par l'enquêté et d'indiquer des « compétences sociales » qui facilitent l'accès à divers types d'aide. Par exemple, le fait d'avoir été placé correspond à la fois à un réseau familial moindre mais aussi à une plus grande habitude des relations avec les institutions. Les aides et prestations (hors allocation logement) comprennent les aides en nature (tickets restaurants, colis alimentaires, vêtements), la fréquentation des

20. On a regroupé les modalités « père inactif ou de profession inconnue » et « père inconnu », dont les effectifs sont faibles et qui jouent dans le même sens.

accueils de jour, et les prestations monétaires comme l'API et les allocations familiales (qui indiquent aussi la présence d'enfants, prioritaires pour les services d'aide), le RMI, l'AAH,

la retraite ou le minimum vieillesse, les autres allocations (insertion, chômage, invalidité, etc.). S'y ajoutent les autres ressources (hors travail), c'est-à-dire, pour l'essentiel, les aides

Tableau 8
Analyse logistique multinomiale

| | Avoir un logement autonome / Ne jamais avoir eu de logement autonome | Avoir un logement autonome / Avoir eu un logement autonome et l'avoir perdu | Avoir eu un logement autonome et l'avoir perdu / Ne jamais avoir eu de logement autonome | Proportion (%) de la modalité de la variable |
|--|--|---|--|--|
| Constante | - 2,80*** (0,38) | - 2,61*** (0,35) | - 0,18 (0,20) | |
| Avoir moins de trente ans | - 2,04*** (0,21) | - 0,61*** (0,20) | - 1,43*** (0,11) | 36 |
| <i>Avoir de 30 à 49 ans</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | 48 |
| Avoir 50 ans ou plus | 0,56** (0,22) | 0,04 (0,17) | 0,52*** (0,17) | 17 |
| <i>Homme</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | 67 |
| Femme | 0,31 (0,19) | 0,01 (0,17) | 0,30*** (0,11) | 33 |
| <i>Français</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | 77 |
| Étranger | - 1,38*** (0,22) | - 0,85*** (0,21) | - 0,54*** (0,11) | 23 |
| Situation professionnelle de la mère pendant la majeure partie de la scolarité de l'enquêté | | | | |
| <i>Mère inactive ou inconnue</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | 61 |
| Mère professionnellement active | 0,55*** (0,15) | 0,29** (0,14) | 0,25*** (0,10) | 39 |
| Situation professionnelle du père pendant la majeure partie de la scolarité de l'enquêté | | | | |
| Père indépendant, cadre, membre d'une profession intermédiaire ou employé | 1,01*** (0,28) | 0,47* (0,26) | 0,54*** (0,15) | 41 |
| Père ouvrier qualifié | 0,38 (0,29) | 0,02 (0,27) | 0,36** (0,16) | 29 |
| <i>Père ouvrier non qualifié ou ouvrier agricole</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | 11 |
| Père inactif ou de profession inconnue, père inconnu | 0,60** (0,30) | 0,56** (0,28) | 0,04 (0,17) | 19 |
| A été placé en famille d'accueil et/ou foyer | 0,41** (0,18) | 0,26 (0,16) | 0,15 (0,11) | 24 |
| S'est rendu 5 fois ou plus dans un accueil de jour au cours du mois précédent | 1,27*** (0,22) | 0,68*** (0,18) | 0,59*** (0,16) | 11 |
| A reçu au cours du mois précédent un ticket restaurant, un colis alimentaire, des vêtements | 0,66*** (0,16) | 0,79*** (0,14) | - 0,13 (0,10) | 37 |
| Au cours du mois précédent le ménage a perçu (non exclusif) : | | | | |
| - l'API ou des allocations familiales | - 0,14 (0,33) | - 1,24*** (0,31) | 1,10*** (0,15) | 16 |
| - le RMI | 0,29 (0,21) | - 0,14 (0,18) | 0,43*** (0,12) | 25 |
| - l'AAH, une retraite, le minimum vieillesse | 1,60*** (0,22) | 1,68*** (0,18) | - 0,08 (0,17) | 12 |
| - une autre allocation, hors alloc logement | 0,66*** (0,21) | 0,16 (0,18) | 0,50*** (0,14) | 18 |
| - d'autres ressources (hors travail) | - 0,45*** (0,16) | - 0,40*** (0,14) | - 0,05 (0,10) | 40 |
| - des revenus d'un travail (hors vente d'objets et services) | - 0,13 (0,18) | 0,20 (0,16) | - 0,34*** (0,10) | 34 |
| A déjà occupé un emploi d'au moins 6 mois | 0,99*** (0,20) | - 0,19 (0,20) | 1,19*** (0,11) | 76 |
| Diplôme | | | | |
| <i>Pas de diplôme ou CEP</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | <i>Réf.</i> | 48 |
| BEPC, CAP, BEP | - 0,27 (0,18) | - 0,53*** (0,16) | 0,26** (0,10) | 36 |
| Bac ou plus | 1,17*** (0,22) | 0,48*** (0,18) | 0,69*** (0,15) | 16 |
| Nombre d'observations | 3 448 | 3 448 | 3 448 | |
| Pseudo-R ² | 0,20 | 0,20 | 0,20 | |
| Coefficient d'Estrella | 0,32 | 0,32 | 0,32 | |

Lecture : avoir moins de trente ans a une relation négative avec la probabilité d'avoir un logement autonome au moment de l'enquête plutôt que de ne jamais en avoir eu.

En italique : la modalité de référence de la variable explicative.

Écart-type entre parenthèses. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, logées depuis au moins trois mois ou sans logement autonome (cf. encadré 1) et hors étrangers n'ayant pas le droit de travailler (réfugiés).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

financières ponctuelles d'organismes divers et des proches, et le produit de la mendicité. Les aides en nature permettent de consacrer une part plus importante de son budget au logement pour ceux qui en ont un. Quant au type de revenu, il indique le niveau des ressources financières et leur stabilité, qui intéressent les loueurs éventuels. L'AAH et la retraite (ou le minimum vieillesse) jouant dans le même sens dans les premiers modèles essayés, on les a regroupées dans le modèle retenu.

La formation et l'histoire professionnelle ont pu jouer au moment de la recherche de logement, antérieure à l'enquête. Avoir eu un travail stable sur une longue durée a pu permettre de conserver quelques économies, ou de se faire des relations d'origine professionnelle qui peuvent être aussi une source d'aide. À l'inverse, ne jamais avoir connu de travail stable peut être lié – sans que le sens de la liaison soit évident – avec le fait de ne jamais avoir eu de logement à soi, en raison de la difficulté à le financer ou d'une forte mobilité géographique. Différents indicateurs du passé professionnel ont été essayés, conduisant à retenir la variable « avoir déjà occupé un emploi d'au moins six mois ». Le niveau de diplôme peut aussi être un indicateur du type d'emplois occupés dans le passé, ainsi que d'aptitudes sociales utiles quand on cherche de l'aide ou un logement. Toutefois, sur le marché du travail, les diplômes étrangers sont moins bien reconnus ; mais il n'est pas possible de savoir dans l'enquête si les diplômes, en particulier ceux des personnes de nationalité étrangère, ont été obtenus en France ou non. Enfin, percevoir des revenus d'un travail facilite l'accès au logement, même si cela n'est pas toujours suffisant : d'une part, selon les associations, une proportion croissante de travailleurs figure parmi les hébergés de leurs centres ; d'autre part, selon l'enquête elle-même, trois sans-domicile sur dix travaillent, même si l'ancienneté dans leur emploi est souvent très faible (de la Rochère, 2003).

Plusieurs remarques doivent être prises en compte pour interpréter les résultats :

- comme on l'a précisé plus haut, ce n'est pas l'ensemble des ménages pauvres logés qu'on compare aux personnes sans logement autonome, mais seulement ceux qui fréquentent des distributions de repas chauds, parmi lesquels les familles avec de jeunes enfants sont peu nombreuses ;

- il ne s'agit pas d'établir un classement de la difficulté des situations de logement, car les

logements mis à disposition (généralement de familles) par les services d'hébergement peuvent être plus confortables que ceux loués par un bailleur privé. Les personnes logées de façon autonome et faisant appel aux distributions de repas ne sont pas nécessairement bien mieux loties que les sans-domicile hébergés par les meilleurs services, quoique la situation de ceux qui dorment dans la rue ou en centre d'urgence soit à l'évidence bien pire ;

- certains facteurs peuvent agir de deux façons opposées : ainsi, on a vu qu'avoir été placé correspondait généralement à un réseau familial moins important mais aussi à une plus grande habitude des institutions ; souffrir de maladie mentale (variable qui ne figure pas dans le modèle retenu mais dans une variante à laquelle il sera fait allusion) est un handicap mais ouvre aussi l'accès à certaines prestations ;

- certains facteurs peuvent être le résultat de la situation de logement tout autant que sa cause : ainsi l'attribution de certaines aides, qui peuvent permettre de conserver son logement, dépend aussi du fait d'en avoir un ou non : par exemple, dans certaines associations, les colis alimentaires sont réservés aux personnes disposant d'un logement, et, en tout état de cause, leur sont plus spécialement destinés, puisque les aliments qui les composent nécessitent généralement d'être cuisinés. C'est pourquoi on a associé dans la même variable le recours à d'autres formes d'aide qui sont, elles, plus spécifiquement ciblées sur les sans-domicile. Avoir des enfants avec soi (indiqué par le fait de percevoir des prestations liées à la famille) peut conduire à une prise en charge dans un appartement géré par un organisme d'aide (donc à un classement en « sans-domicile » dans la catégorie Insee), mais, dans certains cas, être sans domicile conduira au retrait et au placement des enfants.

Parmi les variables de contrôle, seul le sexe n'est pas significatif au seuil de 10 % lorsqu'il s'agit de distinguer ceux qui ont un logement autonome de chacune des deux autres catégories. En ce qui concerne l'âge et la nationalité, les enquêtés ont une probabilité d'autant plus forte d'avoir un logement autonome qu'ils sont plus âgés et de nationalité française. Être une femme ou avoir plus de cinquante ans favorise le fait d'avoir eu un logement autonome (maintenant perdu) par rapport à n'en avoir jamais eu, alors que les moins de trente ans et les étrangers ont plus de risques d'être dans cette dernière situation.

La régression retenue ne comporte pas d'éléments comme les troubles psychiques ou la consommation d'alcool, en raison du très faible effectif de personnes logées présentant ces caractéristiques. Toutefois on les avait introduites dans un modèle intermédiaire. On y mesurait l'addiction à l'alcool par la variable concernant la nécessité de consommer de l'alcool dès le matin pour se sentir en forme ; en effet, la réponse à la question sur d'éventuelles remarques de l'entourage concernant la consommation d'alcool de l'enquêté (qui figure aussi dans le questionnaire) dépend beaucoup à la fois de l'isolement de la personne et de la tolérance à l'alcool de son entourage, qui peut être plus élevée pour ceux qui vivent dans la rue. L'indicateur de troubles psychiques était la présence de maladies mentales hors dépression. Il s'agit d'une variable correspondant à une déclaration de l'enquêté et non à un diagnostic médical. Consommation d'alcool et troubles psychiques peuvent nuire à l'obtention d'un logement mais, par ailleurs, les troubles psychiques peuvent conduire à une certaine protection par les organismes d'aide, comme le faisait déjà remarquer Sosin. Par ailleurs, alcoolisme et problèmes mentaux peuvent être aggravés, sinon causés, par le fait d'être sans logement. Ce modèle intermédiaire indiquait qu'avoir besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme diminue la probabilité d'avoir un logement autonome par rapport aux deux autres catégories ; en revanche déclarer souffrir de troubles mentaux l'augmente significativement par rapport à n'avoir jamais eu de logement, mais pas par rapport à en avoir un et l'avoir perdu. La maladie mentale pourrait ainsi conduire à une forme de protection qui permet d'accéder à un logement mais pas nécessairement de s'y maintenir. Enfin, enlever ces deux variables du modèle a essentiellement augmenté la significativité de la variable « avoir 50 ans ou plus ».

Avoir eu une mère professionnellement active (plutôt qu'inactive), un père « indépendant, cadre, membre d'une profession intermédiaire ou employé » (plutôt qu'ouvrier) favorise l'accès à un logement autonome (par rapport aux deux autres catégories). Il en est de même lorsqu'on a eu un père inconnu, ou inactif, ou de profession inconnue. Avoir été placé dans sa jeunesse joue dans le sens d'avoir un logement autonome, plutôt que de n'en avoir jamais eu. Il est assez difficile d'expliquer l'effet de ces dernières variables. De façon générale, les diverses enquêtes françaises sur les personnes sans domicile relèvent que parmi elles, la proportion des personnes placées diminue lorsque l'âge augmente. Tout se passe

comme si, après un certain temps où le logement est très précaire, juste après la sortie de la prise en charge, les ex-placés arrivaient à s'insérer dans un logement ordinaire (pour une monographie sur ce thème dans le cadre d'une institution particulière, cf. Frechon, 2001). Au sein des sans-domicile, ils sont alors « remplacés » par d'autres, par exemple des étrangers, qui ne sont pas ou sont moins soumis au « risque » de placement (cf. Firdion, 2006, ce numéro) en raison de leur âge d'arrivée en France et d'un système de prise en charge des enfants différent dans leur pays d'origine (c'est par exemple le cas des Africains). Il est possible que certains ex-placés accèdent alors à des logements autonomes sans pour autant sortir de la pauvreté, ce qui expliquerait ce résultat. Une autre hypothèse serait que les ex-placés aient un usage différent des services d'aide et fassent davantage appel aux distributions de nourriture que d'autres personnes à bas revenus disposant d'un logement. De plus une certaine habitude des relations avec les travailleurs sociaux peut leur faciliter l'accès au logement. Toutefois la variable n'est pas significative lorsqu'il s'agit de comparer le fait d'avoir eu un logement autonome et de l'avoir perdu, au fait d'en avoir un actuellement. Cela pourrait s'expliquer par le fait que certains ex-placés auraient du mal à se maintenir dans leur logement faute d'un réseau de soutien et pourraient se retrouver de nouveau sans domicile.

Fréquenter régulièrement un accueil de jour, recevoir des aides en nature (tickets restaurants, vêtements, colis, etc.), percevoir l'AAH, une retraite ou le minimum vieillesse, correspondent à une plus grande probabilité d'avoir un logement autonome par rapport aux deux autres catégories. Percevoir le RMI n'a pas d'effet significatif quand on compare les personnes logées aux autres. Avoir d'autres ressources (des aides des organismes, des proches, des passants), qui sont souvent ponctuelles, correspond à une plus faible probabilité d'avoir un logement autonome. Toucher une autre allocation ne favorise significativement l'accès à un logement autonome que par rapport à ceux qui n'ont jamais eu de logement. Percevoir l'API ou des allocations familiales correspond à une plus forte probabilité d'avoir eu un logement autonome et de l'avoir perdu, mais ne distingue pas significativement ceux qui n'ont jamais eu de logement autonome de ceux qui en ont un actuellement. Être accompagné d'enfants permet, en effet, soit d'être relogé dans un logement ordinaire en cessant de faire appel à des distributions de repas et entraîne la sortie du champ de l'enquête, soit d'être hébergé par un

organisme d'aide ce qui place ici dans la catégorie « sans logement autonome ».

L'effet des revenus du travail, qui était significatif dans un modèle intermédiaire ne comportant que les variables de contrôle et celles concernant l'emploi et la formation, disparaît lorsque les autres variables sont introduites. Avoir déjà occupé un emploi de plus de six mois (à la différence de ceux qui ont surtout effectué des travaux saisonniers) augmente la probabilité d'avoir un logement autonome par rapport à ceux qui n'en ont jamais eu, mais

n'est pas significatif pour différencier les logés de ceux qui ont eu un logement et l'ont perdu. Sans doute l'accès à un logement, actuel ou passé, correspond-il à une vie professionnelle plus stable même si elle est interrompue par la retraite ou la maladie.

Enfin, par rapport à être sans diplôme, avoir le bac ou plus renforce la probabilité d'avoir un logement contre chacune des deux autres situations, alors qu'avoir un diplôme de niveau inférieur renforce celle d'avoir eu un logement autonome et de l'avoir perdu. □

BIBLIOGRAPHIE

Afsa Essafi C. (2003), « Les modèles logit polytomiques non ordonnés : théorie et applications », Insee, *Série des documents de travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Méthodologie statistique*, n° 0301.

Avenel M., Damon J. et Kestaman N. (2003), « Un sans-domicile sur deux est allocataire d'une Caf », *L'E-ssentiel*, Cnaf, n° 20.

Avenel M. et Damon J. (2003), « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds », *Études et Résultats*, Drees, n° 277.

Brousse C. (2006), « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002a), « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002b), « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ? », *Insee Première*, n° 824.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002c), « L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *Courrier des Statistiques*, Insee, n° 104, pp. 33-39.

Busch-Geertsema V. (2003), « Follow-Up Studies on Re-Housed People in Selected European Countries », <http://www.iccr-international.org/impact/downloads.html>.

Clanché F. (2000), « Le classement des situations de logement. Les sans-domicile dans des nomenclatures générales », in Marpsat, Firdion (dir.), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF.

Colin C., Cordey V. et Pasquier-Doumer L. (1999), « L'accès à l'allocation aux adultes handicapés : le jeu combiné de critères médicaux et sociaux », *Études et Résultats*, Drees, n° 39.

Collet M., Menahem G., Paris V. et Picard H. (2003), « Précarité, risque et santé. Enquête menée auprès des consultants de centres de soins gratuits », *Questions d'économie de la santé*, Credes, n° 63.

de La Rochère B. (2003), « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.

de Peretti G. (2006), « Les usagers ont-ils quelque chose à ajouter ? », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Dourlens C. (2004), *L'accueil des demandeurs d'asile dans les structures d'urgence*, Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, www.social.gouv.fr/html/pointsur/onpes.

Firdion J.-M. (2006), « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.

Frechon I. (2001), « Être placées à l'adolescence... et après ? : témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer Le Caligo »,

Département Recherches, études, développement, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse, *Études et Recherches*, n° 4.

Marpsat M., Quaglia M. et Razafindratsima N. (2002), *Étude des marges de l'enquête Insee 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, septembre.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (dir.) (2000a), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Presses Universitaires de France / Institut national d'études démographiques, Paris.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (2001), « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et Prévisions*, n° 65, pp. 91-112.

Muñoz M., Vázquez C. et Vázquez J.J. (2004), « Populations sans abri et vulnérables à Madrid », *Population*, vol. 59, n° 1, pp. 133-146.

Paugam S. et Zoyem J.-P. (1997), « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 187-210.

Secours Catholique, *Rapport statistique 2002, Statistiques d'accueil*.

Sicot F. (2001), *Maladie mentale et pauvreté*, l'Harmattan, collection Logiques sociales.

Sosin M.R. (1992), « Homeless and Vulnerable Meal Program Users: a Comparison Study », *Social Problems*, vol. 39, n° 2, pp. 170-188.

Tableau A
La situation de logement la veille de l'enquête

En %

| | Situation de logement la veille de l'enquête | Personnes enquêtées dans une distribution de repas (1 054 soit 32 % du total pondéré) | Ensemble des enquêtés (4 084) |
|--------------------------------|---|---|-------------------------------|
| Disposant d'un logement | Locataire, propriétaire, logé par l'employeur | 31 | 11 |
| Sans logement autonome | Occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais | 7 | 3 |
| | Occupant sans titre d'un logement | 4 | 1 |
| | Hébergé en logement par une tierce personne | 21 | 8 |
| | Prison, hôpital, FJT, FTM... | 4 | 1 |
| | Sans domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin | 9 | 11 |
| | Sans domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée | 5 | 27 |
| | Sans domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure | 1 | 4 |
| | Sans domicile hébergé en logement | 2 | 28 |
| | Sans domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation | 17 | 6 |
| Total | | 100 | 100 |

Lecture : sur 100 personnes enquêtées dans une distribution de repas, 31 étaient propriétaires, locataires ou logées par l'employeur.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Tableau A
La situation de logement la veille de l'enquête

En %

| | Situation de logement la veille de l'enquête | Personnes enquêtées dans une distribution de repas (1 054 soit 32 % du total pondéré) | Ensemble des enquêtés (4 084) |
|--------------------------------|---|---|-------------------------------|
| Disposant d'un logement | Locataire, propriétaire, logé par l'employeur | 31 | 11 |
| Sans logement autonome | Occupant d'une chambre d'hôtel à ses frais | 4 | 4 |
| | Occupant sans titre d'un logement | 7 | 3 |
| | Hébergé en logement par une tierce personne | 4 | 8 |
| | Prison, hôpital, FJT, FTM... | 21 | 1 |
| | Sans domicile hébergé en chambre ou dortoir devant partir le matin | 9 | 11 |
| | Sans domicile hébergé en chambre ou dortoir pouvant rester toute la journée | 5 | 27 |
| | Sans domicile hébergé en chambre d'hôtel payé par une structure | 1 | 4 |
| | Sans domicile hébergé en logement | 2 | 28 |
| | Sans domicile dans un lieu non prévu pour l'habitation | 17 | 6 |
| Total | | 100 | 100 |

Lecture : sur 100 personnes enquêtées dans une distribution de repas, 31 étaient propriétaires, locataires ou logées par l'employeur.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile

Jean-Marie Firdion*

Des liens sont possibles entre les événements survenus durant l'enfance et la jeunesse, le contexte familial d'origine, et la situation présente des personnes utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile. Leur étude prend ici en compte les ressources effectivement mobilisables par ces personnes (les « capitaux ») de façon à percevoir comment, au-delà des accidents de la vie, des effets structurels peuvent être en jeu. L'influence de ces événements et de différentes formes de capital est étudiée au travers de trois caractéristiques considérées comme importantes par les agents en charge de l'action sociale : occuper un emploi, avoir subi récemment une agression, avoir fait une démarche récente auprès d'un bureau d'aide sociale.

Certains événements difficiles vécus durant l'enfance ont des répercussions sur deux de ces caractéristiques. Ainsi, la probabilité d'avoir subi une agression et celle d'avoir eu recours au bureau d'aide sociale sont modifiées en cas de déclaration de violences intra-familiales, de placement, de décès précoce d'un parent, de pauvreté économique de la famille d'origine. Des capitaux influencent les probabilités d'occuper un emploi, et d'avoir entamé une démarche auprès d'un bureau d'aide sociale : capital scolaire, social, économique, et de santé.

L'effet du placement, durant la jeunesse des enquêtés, sur les deux caractéristiques citées, se maintient après avoir tenu compte des autres événements auquel il se trouve lié. Au sein de cet échantillon, le fait d'avoir été placé se trouve en lien non seulement avec les violences intra-familiales, le décès précoce ou la maladie grave d'un parent, mais aussi avec les difficultés financières de la famille d'origine. Ces résultats doivent être pris avec prudence car l'étude ne dispose pas d'un échantillon témoin.

* L'auteur appartient à l'Ined.

De nombreux travaux ont montré que les traumatismes durant l'enfance et l'adolescence sont inséparables des stigmates sociaux, qu'il y a une intrication du psychologique et du social. D'une part, ces « événements familiaux graves » ne sont pas indépendants du contexte socio-économique, d'autre part, ils agissent sur la genèse des rapports à l'autorité, aux institutions, ils pèsent sur la compréhension et la perception du monde social à travers l'élaboration de structures cognitives et de principes d'organisation, ils altèrent l'estime de soi et affectent les ressources mobilisables par l'agent social. Les différentes analyses sociologiques mettent en évidence l'existence de liens entre les épreuves juvéniles et les difficultés vécues à l'âge adulte. Ces aspects biographiques sont particulièrement importants lorsque l'on considère les populations sans domicile puisque les personnes ayant connu des événements douloureux durant leur enfance et la jeunesse ont une probabilité plus élevée de se retrouver sans logement autonome stable à l'âge adulte (Bassuk *et al.*, 1997 ; Herman *et al.*, 1997 ; Marpsat et Firdion, 2000a ; Shinn *et al.*, 1991 ; Susser *et al.*, 1993). Cela conduit à s'interroger : comment de tels événements biographiques influent sur la situation présente des personnes sans domicile et, au-delà des accidents de la vie, comment des effets structurels peuvent être en jeu ?

Parmi les événements survenus durant l'enfance et l'adolescence, le placement (1) mérite une attention particulière. Les personnes ayant été « placées » sont largement sur-représentées parmi les populations sans domicile (estimées à 23 % sur cette enquête de l'Insee, à comparer à 2 % en population générale logée), en particulier parmi les plus jeunes (35 % parmi les 18-24 ans), et ce phénomène s'observe aussi dans d'autres pays occidentaux comme les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne (Firdion, 2004). Des études nord-américaines ont montré que le placement durant la jeunesse se trouve associé à des difficultés sociales à l'âge adulte (Herman *et al.*, 1994 ; Koegel *et al.*, 1995 ; Mangine *et al.*, 1990 ; Zlotnick *et al.*, 1998), ce que confirment des observations en France, en particulier dans le cas des jeunes (de Gouy, 1996 ; Frechon, 2001 ; Marpsat et Firdion, 2001). L'interrogation porte donc sur le lien possible entre le placement durant l'enfance et une vulnérabilité particulière de ces jeunes « placés », une fois devenus adultes. La fin de la prise en charge de ces jeunes par l'Aide Sociale à l'Enfance est certainement un cap difficile à franchir, l'émancipation devant se faire à 18 ans (2) sans que ces jeunes adultes aient toujours accédé à l'indépendance écono-

mique et sans qu'ils puissent toujours bénéficier de l'aide de leur famille, qui n'existe plus ou avec qui les liens ont été rompus, ou trop distendus. En cette époque où les emplois et les logements bon marché sont rares, l'accession à une autonomie résidentielle et économique est, pour eux, singulièrement difficile. Une phase transitoire de précarité peut alors toucher les personnes les plus vulnérables. Notre interrogation est la suivante : parmi les sans-domicile, les personnes ayant connu le placement se distinguent-elles des autres utilisateurs de services d'aide, et si oui en quoi ?

Par l'étude de ces éléments individuels, nous pouvons aborder des phénomènes se situant à un niveau collectif ou structurel. Ainsi, la vulnérabilité devant la maladie et la mort est inégalement répartie selon les groupes sociaux, les situations de précarité économique et le stress économique ont des répercussions importantes sur la santé physique et psychique des parents comme sur celle des enfants, non seulement par des effets de privation et de carences mais aussi par des effets sur les rapports au système de santé, sur le souci de soi, l'accès aux droits (Chambaz et Herpin, 1995 ; Chauvin et Lebas, 1998 ; Dally, 1997 ; Goldberg *et al.*, 2003 ; MacLeod et Shanahan, 1993 ; Menahem, 1992). Dans un tel cadre, les troubles mentaux peuvent aussi bien être considérés comme des pathologies tout comme un mode d'adaptation à des conditions de vie difficiles (Bresson, 2003 ; Snow, 1986). L'état de santé d'un agent social résulte donc de l'histoire de son capital santé (dont une partie est innée et l'autre acquise), dans un contexte social particulier, et constitue ou non une ressource, selon son niveau de qualité. La mobilisation d'une telle ressource est complexe ; ainsi, dans le cas des populations sans domicile, un mauvais état de santé peut être un atout pour accéder prioritairement à telle structure d'hébergement (pour un séjour de moyenne durée, comme les lits infirmiers), mais être en même temps un handicap pour trouver un emploi (surtout un emploi non qualifié exigeant de la force). L'analyse nécessite donc de

1. Le placement d'un mineur hors de sa famille résulte d'une décision administrative ou judiciaire au titre de la protection de l'enfance, le mineur est alors « confié » à une famille d'accueil, un village d'enfants ou une structure collective et pris en charge financièrement et administrativement par l'Aide sociale à l'enfance, ou la protection judiciaire de la jeunesse ; hors cas d'urgence, un enfant ne peut être hébergé sans l'accord de la famille ou d'un juge. Un enfant, qui n'a plus de parent légal (orphelin, abandon), peut être placé sur décision du Conseil de famille des pupilles de la nation.

2. Tout au moins, l'accession à l'autonomie devra se faire impérativement avant 21 ans, l'allocation Jeunes majeurs pouvant être mobilisée entre 18 et 21 ans.

prendre en compte les différents éléments de contexte.

Cette étude se situe dans le cadre de la théorie des « capitaux » (c'est-à-dire un ensemble de ressources et de pouvoirs effectivement utilisables) et des « champs » (avec leurs proprié-

tés et leur logique spécifique) selon Bourdieu (cf. encadré 1). Ce sociologue a surtout basé son approche sur le capital culturel, plutôt qu'économique, mais il s'est intéressé aussi aux positions des agents dans l'espace social en fonction de la structure et de la répartition des différentes espèces de capital, et notamment de

Encadré 1

UNE APPROCHE EN TERMES DE « CAPITAUX » ET DE « CHAMPS SOCIAUX »

Selon Bourdieu (1984), « les champs se présentent (...) comme des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysés indépendamment des caractéristiques de leurs occupants » (p. 113) ; un champ se définit par « des enjeux et des intérêts spécifiques, qui sont irréductibles aux enjeux et aux intérêts propres à d'autres champs » (pp. 113-114). Le pouvoir, et la domination, s'exercent dans chacun des champs en mobilisant le capital spécifique à ce champ. On peut considérer que les mécanismes de ces champs s'appliquent à des capitaux dont certains sont spécifiques à l'univers de l'assistance : « La logique spécifique de chaque champ détermine [les propriétés] qui ont cours sur le marché, qui sont pertinentes et efficaces dans le jeu considéré, qui, dans la relation avec ce champ, fonctionnent comme capital spécifique et, par là, comme facteur explicatif des pratiques » (Bourdieu, 1979, p. 127). Par ailleurs, ces formes de capital sont inégalement réparties parmi les catégories sociales.

De quelles ressources ou « capitaux » les usagers des services d'aide aux sans-domicile peuvent-ils disposer dans leurs rapports avec les organismes d'assistance, les personnes logées avec lesquelles ils ont un contact dans la rue ou dans un autre lieu public, et les autres personnes qui se trouvent dans leur situation ? Il apparaît que cinq catégories de capital peuvent être distinguées :

- le capital de santé physique ou mentale (capital complexe car une défaillance du capital santé prive l'individu de ressources mais lorsque celle-ci est reconnue par un organisme d'assistance, elle ouvre droit à des prestations ou allocations, par exemple accident du travail ou allocation adulte handicapé) ;
- le capital social (capital lié à la possession d'un réseau de relations sociales que l'individu peut mobiliser dans ses stratégies) ;
- le capital scolaire et professionnel (au sens d'expérience professionnelle acquise) ;
- le capital économique (emploi rémunéré, allocations, indemnités de chômage, etc.) ;
- le capital symbolique (il s'agit d'une valeur positive attachée à la personne et reconnue par le groupe social dans lequel elle vit, c'est-à-dire des personnes qui ne partagent pas nécessairement sa situation, comme les intervenants sociaux par exemple ; cette ressource peut être convertie en ressource économique ou matérielle lorsqu'elle donne droit à une prestation ou un service, par exemple dans le cas d'une femme enceinte).

Il peut paraître paradoxal d'appliquer ce cadre théorique à des personnes qui ont peu de capitaux, qui éprouvent souvent de l'impuissance face aux conditions qu'elles subissent. Il est vrai que leur engagement dans le jeu de la vie est réduit et que les stratégies développées pour répondre aux enjeux de ce champ sont fortement contraintes. Toutefois, en dépit d'un horizon temporel très proche, pour faire face au quotidien, ces agents sociaux sont amenés à opérer des choix, à tirer parti de leurs capitaux (bien que fragiles et faibles) et à élaborer des stratégies ; ils ne constituent pas une catégorie de population vivant dans un monde social distinct, même si le champ de l'action sociale est spécifique par ses enjeux et certains des capitaux en jeu (spécificité qui pourrait tout aussi bien être énoncée sous une autre forme pour d'autres champs plus traditionnels).

Revenons un instant sur le *capital social* tel que Bourdieu l'a décrit. Ce concept a été critiqué pour certains de ses aspects. En tant que capital, s'il peut être considéré comme s'inscrivant dans la durée (quoique les transformations actuelles des modes de régulations sociales tendent à fragiliser tous les statuts) et comme pouvant être transmis (deux des caractéristiques d'un capital), il peut être plus difficilement considéré comme résultant d'un sacrifice (en temps, en énergie, etc.) en vue d'un bénéfice futur (Sobel, 2002). Cependant, cette critique repose surtout sur la notion de « sacrifice » puisque le maintien ou le développement d'un capital social nécessite toujours d'y consacrer du temps et, parfois, des moyens ce qui le rend tout à fait comparable à d'autres formes de capital.

Selon Bourdieu : « le *capital social* est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées, d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. Ces liaisons sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (...) ou même dans l'espace économique et social parce qu'elles sont fondées sur des échanges inséparablement matériels et symboliques dont l'instauration et la perpétuation supposent la reconnaissance de cette proximité. Le volume du capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effective- →

Encadré 1 (suite)

ment mobiliser et du volume du capital (économique, culturel et symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (Bourdieu, 1980, p. 2).

Une telle approche est différente de celle du capital humain et social qui est mise en valeur actuellement par l'OCDE, et qui s'inspire en grande partie des travaux des américains Coleman et Putman. Selon eux : « le capital social s'applique à des caractéristiques d'une organisation sociale comme les liens avec des réseaux, les normes, la confiance, c'est-à-dire des traits qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » (« Social capital refers to features of social organization, such as networks, norms, and trust, that facilitate coordination and cooperation for mutual benefit », Putman, 1993) ; « le capital social se définit par sa fonction. Ce n'est pas une seule entité mais plusieurs entités qui ont deux éléments en commun : toutes concernent des aspects de la structure sociale, et elles facilitent certaines actions des acteurs sociaux de cette structure sociale » (« Social capital is defined by its function. It is not a single entity but many entities with two elements in common: they all consist of some aspect of social structures; they facilitate certain actions of actors within the structure », Coleman, 1988). Cette approche met l'accent sur le jeu indépendant des « acteurs sociaux » mais en tenant compte d'un contexte social limité aux relations interpersonnelles : « le capital social est inhérent à la structure des relations entre les acteurs, aussi bien ce qui les réunit que ce qui les différencie. Il ne réside pas dans l'acteur social ni dans les modes de production » (« social capital inheres in the structure of relations between actors and among actors. It is not lodged either in the actors themselves or in physical implements of production », Coleman, 1988, p. S98). Les agents sociaux demeurent, dans cette perspective, des acteurs sociaux « qui agissent indépendamment, en étant entièrement intéressés par un principe (...) d'utilité maximum » (« acting independently, and wholly self-interested [with] a principle of action: (...) that of maximizing utility »). Ces auteurs mettent alors l'accent sur la confiance et la coopération, font l'impasse sur les rapports de domination, l'habitus intériorisé, et sur les inégalités sociales tant au niveau de la dotation originale en termes de capital social qu'au niveau des processus de son acquisition et de son maintien. Les notions de justice sociale de Rawls ou de Sen, par exemple, sont absentes des articles et ouvrages de ces théoriciens du capital social. Pour Putman : « l'idée centrale du capital social, de mon point de vue, est que les réseaux avec leurs normes de réciprocité associées, ont de la valeur. Ils ont de la valeur pour les personnes qui en font partie, et ils peuvent produire, au moins en quelques circonstances, des effets manifestes, si bien qu'il y a des aspects publics et privés du capital social. Je m'intéresse surtout aux bénéfices publics du capital social, mais je pense que ce n'est pas inconsistant avec l'idée qu'il y a aussi des bénéfices privés » (« the central idea of social capital, in my view, is that networks and the associated norms of reciprocity have value. They have value for the people who are in them, and they have, at least in some instances, demonstrable externalities, so that there are both public and private faces of social capital. I am focussing largely on the external returns, the public returns of social capital, but I think that is

not at all inconsistent with the idea that there are also private returns », Putman, 2001).

Les critiques de cette théorie du *social capital* portent sur le flou de la définition et sur sa faible valeur explicative des changements sociaux (Ponthieux, 2006). Une autre critique importante concerne le risque de raisonnement circulaire que pointent plusieurs auteurs comme Lin (1995) et Ponthieux (2002) : cette « définition fonctionnelle conduit à un raisonnement circulaire selon lequel les effets du capital social sont la preuve de son existence » (« [this] functional definition leads to circular reasoning, where the outcome is the proof of the resource », Ponthieux, 2002). En effet Putman et Coleman expliquent parfois la richesse en relations humaines des individus par leur capacité à établir des relations durables, elle-même mesurée par le nombre de relations humaines existantes. Ponthieux (2006) souligne l'imprécision concernant les effets du capital social : pour Putman, on l'a vu, les bénéfices se voient surtout au niveau du groupe, par un « bénéfice mutuel », et pour Coleman davantage au niveau individuel, favorisant le bien-être en quelque sorte. De plus, tout semble relever de la seule stratégie de l'acteur social, en omettant les contraintes économiques limitant les choix (on sait que le stress économique est un facteur important de l'instabilité résidentielle, que le choix d'une école n'est pas indépendant des caractéristiques sociales de la famille), les habitus de classes (qui modifient l'univers des possibles et de l'envisageable), les logiques propre aux champs considérés.

Pour ce qui nous concerne, il nous semble que la mesure des bénéfices mutuels à partir de la coopération, entre personnes sans domicile et d'autres intervenants sociaux ou leur famille, pose déjà un problème de définition et de conception. Les auteurs considèrent positivement, par principe, la croissance du nombre de relations, alors qu'un sans-domicile peut avoir de nombreux contacts avec des « collègues » rencontrés dans les centres d'hébergement d'urgence et les points-soupe et se trouver marginalisé socialement, tandis qu'un autre qui a un emploi intérimaire (il ramasse les feuilles mortes dans une propriété privée) peut avoir moins de contacts mais se trouver plus inséré socialement. Ce qui fait la différence semble tenir à la nature et à l'intensité des relations plus qu'à leur nombre. Il y aurait bien d'autres critiques à formuler à ce concept appliqué aux personnes sans domicile (une partie des niveaux micros et méso ne sont pas pris en compte et le niveau macro est absent) mais retenons que l'aspect biographique de l'individu est absent de cette approche alors que nous considérons que c'est un aspect important à prendre en compte pour l'étude des sans-domicile. Du reste, des auteurs ont souligné la difficulté de son application à des populations qui subissent des phénomènes d'exclusion sociale ou de ségrégation sociale (par exemple, Taylor, 2000). Il nous semble que ce mode d'analyse nous renvoie à une volonté d'améliorer le bien-être des personnes sans aborder l'organisation socio-économique de la société, en rêvant d'un univers de confiance et de coopération dépourvu de tension sociale et de conflit. Ne serait-ce pas là une « vision enchantée du monde » comme le dit Bourdieu ?

la rareté de certaines d'entre elles (Bourdieu, 1997, p. 161). La structure présente dans l'espace social influence les choix et stratégies de l'agent social pour s'approprier une espèce de capital, pallier son absence ou, au contraire, entretenir sa rareté. L'étude de la dotation des agents en capital permet de mieux comprendre les différentiels qui apparaissent dans les comportements et les situations.

Pour bien saisir comment s'organise cette distribution des espèces de capital, il convient de la situer dans le « champ » dans lequel elles entrent en jeu (où elles se trouvent évaluées et prises en compte), ici le champ « bureaucratique-assistanciel » (Damon, 2002), c'est-à-dire le champ de l'assistance aux personnes démunies et de l'action sociale les concernant, un espace social structuré par des rapports de force et des enjeux spécifiques au sein duquel certaines espèces de capital vont jouer pour accéder à certains biens (comme un lit d'hébergement ou un repas), qui peuvent aussi se combiner pour se convertir en une autre espèce de capital (une femme avec un enfant à charge bénéficiera d'un fort capital symbolique favorisant une prise en charge étendue), ou se contrarier (dans le cas précédent, le capital symbolique est amoindri si la femme a des revenus issus de la prostitution). Des luttes apparaissent pour exclure du champ des catégories de personnes (par exemple, les jeunes en provenance des pays de l'Est) ou pour modifier la hiérarchie des personnes « assistées » tout comme celle des personnes qui les « assistent ».

Considérer ces personnes sans domicile de la même façon que les autres éléments de la société, c'est-à-dire avec leurs ressources et pas uniquement en termes de manques ou de déficits, nous semble important quand on souhaite contribuer à améliorer les politiques de prévention et d'action (sociale) à leur égard, et que l'on refuse une approche misérabiliste (cf. Marpsat et Firdion, 2000b, pp. 292-296).

Trois groupes de variables décrivent des aspects du contexte de l'enfance et de la jeunesse des enquêtés (contexte familial, événements subis et placement). Un quatrième groupe tente de caractériser les capitaux des personnes enquêtées (cf. schéma 1). Des variables, concernant le contexte présent, permettent de tenir compte, en les neutralisant, de certains effets de structure. Le dernier groupe est celui des variables à expliquer, pour lesquelles on cherchera, à estimer l'influence des événements, du contexte familial, et des capitaux.

Le contexte familial des personnes enquêtées

La naissance d'un parent à l'étranger renseigne sur l'existence d'un contexte culturel particulier transmis par la famille ainsi que sur les éventuelles difficultés de déracinement, d'acculturation, les effets de solidarité communautaire, etc. (cf. tableau 1). La caractérisation de l'origine sociale de l'enquêté demande une approche prudente car les personnes sans domicile sont souvent d'origine modeste. Il est donc difficile de la considérer comme une variable discriminante pour l'étude des situations au sein de la population enquêtée. Par contre, il paraît intéressant de la considérer comme une variable de contrôle, et nous l'introduisons systématiquement dans les régressions. La variable représentant l'origine sociale repose sur la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père (ou de la mère si celui-ci était inactif) au moment de la scolarité de la personne enquêtée. Cette information ne permet pas de caractériser sa position socioprofessionnelle actuelle, mais elle éclaire le contexte de sa jeunesse. Seule la catégorie ouvrier a été introduite dans les modèles car les autres PCS des parents sont moins fréquentes et peuvent poser des problèmes d'interprétation dans le cas de

Tableau 1
Variables du contexte familial

| | Part des enquêtés concernés par la situation (en %) parmi les... | |
|--|--|------------|
| | ... hommes | ... femmes |
| Père né à l'étranger | 25,2 | 30,0 |
| Mère née à l'étranger | 22,6 | 27,9 |
| Ego né(e) à l'étranger | 11,5 | 13,5 |
| Maladie/handicap/accident grave du père | 20,7 | 20,8 |
| Maladie/handicap/accident grave de la mère | 18,7 | 21,2 |
| Gros problèmes d'argent durant la jeunesse | 33,0 | 44,4 |
| Chômage prolongé, faillite d'un parent | 12,6 | 17,6 |
| Divorce des parents/départ d'un parent | 25,8 | 32,4 |
| Ego vivait à 10 ans avec ses 2 parents | 57,0 | 61,1 |
| Parent ouvrier | 43,6 | 45,1 |
| Effectifs | 1940 | 1087 |

Lecture : parmi les femmes enquêtées, 30 % ont déclaré que leur père était né à l'étranger.

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

parents travaillant à l'étranger. En effet, certaines catégories (en particulier, les employés et commerçants) ne correspondent pas à un statut social identique en France et dans les pays du Sud. La catégorie ouvrier s'interprétant *versus* toutes les autres, le problème n'est pas éliminé pour autant, mais il nous semble que cela permet d'identifier un statut social qui peut être considéré comme plus défavorisé que les autres (que ce soit les employés, les commerçants, etc.).

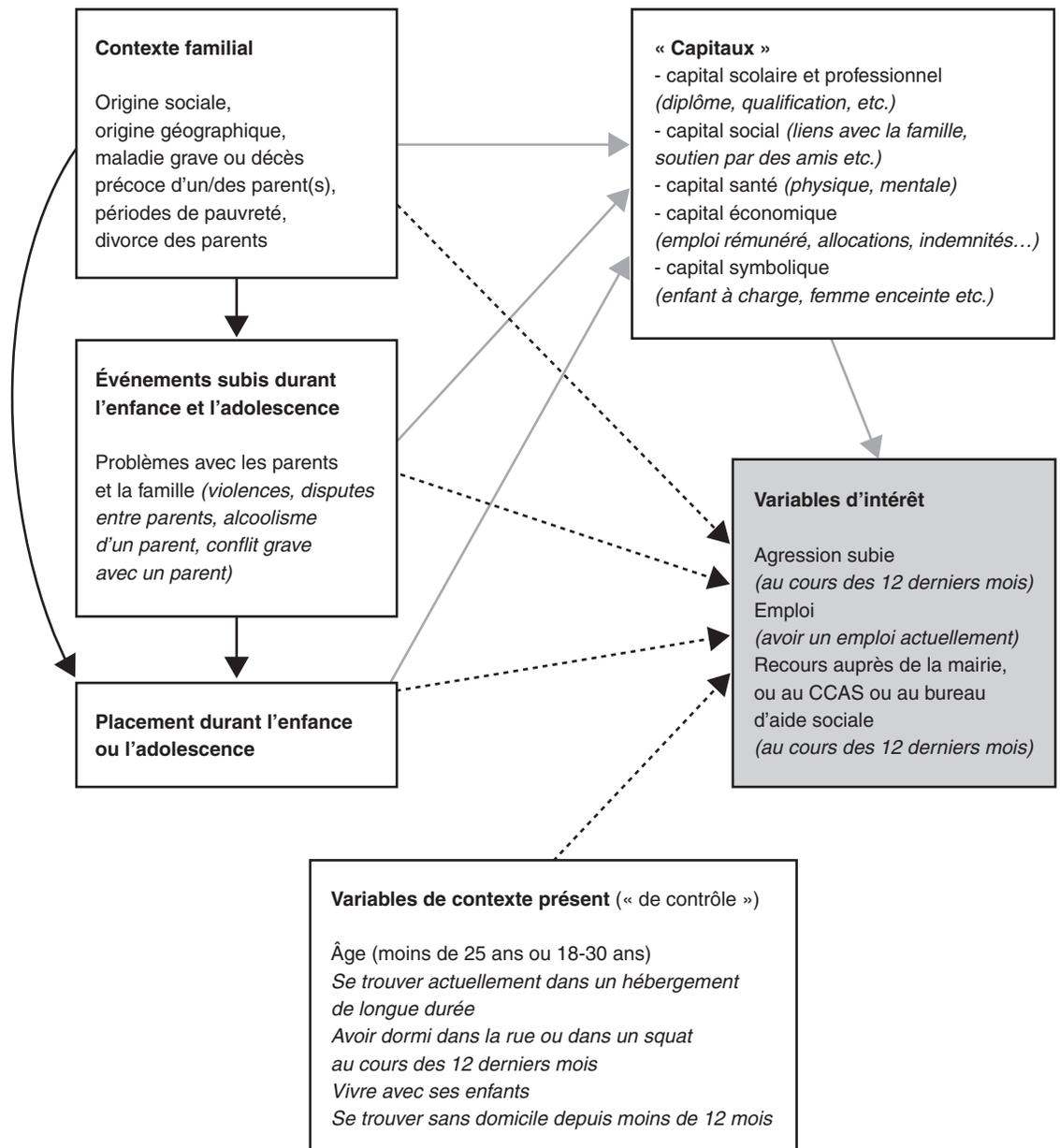
Des éléments du contexte familial peuvent avoir été ressentis douloureusement par les enquêtés alors enfants ou adolescents (divorce, maladie,

stress économique) et donc avoir exercé une influence sur leur devenir. Ces mêmes éléments peuvent aussi être en lien avec d'autres caractéristiques du passé, comme le placement ou les conflits dans la famille.

Événements durant l'enfance et l'adolescence

Ces événements présentent en général un caractère ponctuel et s'inscrivent moins souvent dans la durée que les éléments du contexte familial (cf. tableau 2). Les prévalences observées sont

Schéma 1
Liens entre les variables explicatives et les variables d'intérêt



plus élevées que dans la population générale, ce qui correspond aux résultats de travaux portant sur les populations défavorisées : davantage d'orphelins (Monnier et Pennec, 2003), de violence et d'alcoolisme au sein de ces familles, notamment du fait de la précarité et du stress économique (Berthod-Wurmser, 2002 ; Conger *et al.*, 1990 ; Dally, 1997 ; Jaspard *et al.*, 2003a ; Poulton *et al.*, 2002). L'emprisonnement d'un des parents étant trop rare, il ne sera pas pris en compte dans les régressions testées.

Le placement

Lorsque l'on étudie l'effet du placement (cf. encadré 2 et tableau 2) durant l'enfance et l'adolescence sur le bien-être à l'âge adulte, il est difficile de distinguer ce qui relève du placement en soi et ce qui relève des circonstances qui l'ont précédé, causé ou suivi. De plus, la probabilité d'avoir été placé est liée également au niveau social de la famille d'origine et à son degré de pauvreté (Naves et Cathala, 2000 ; Rollet,

Encadré 2

LE PLACEMENT

La réalité du placement recouvre une grande variété de situations : pas plus que les sans-domicile, les jeunes placés ne forment un groupe homogène présentant une histoire commune en termes de temporalité (placement durant l'enfance ou l'adolescence), de parcours (placement unique ou multi-placement) comme de motifs de placement (maltraitance, famille incestueuse, habitat insalubre, famille en grande pauvreté, etc.) (Frechon, 1997 ; Jacob *et al.*, 1998 ; Maïlat, 1999). Par ailleurs, la prévalence du placement est plus élevée chez les jeunes sans domicile, que chez les adultes sans domicile plus âgés : près de 40 % des jeunes sans domicile ont connu le placement dans un foyer, en famille d'accueil ou dans une institution spécialisée (37 % chez les hommes âgés de 18 à 30 ans, 41 % chez les femmes âgées de 18 à 24 ans) contre un quart parmi les plus de 30 ans. Cette estimation est bien plus élevée que la proportion de 2 % de jeunes ayant été placés parmi la population en logement ordinaire (*i.e.* ayant un statut de locataire ou propriétaire, Corbillon *et al.*, 1988). C'est aussi bien supérieur à l'estimation que nous avons pu faire parmi les populations de cinq zones urbaines sensibles de l'agglomération parisienne : 4 % (Parizot *et al.*, 2004).

Dans l'enquête de l'Ined auprès des jeunes utilisateurs (16 à 24 ans) de services d'aide aux personnes sans domicile, de Paris et la Première Couronne (Marspat, Firdion et Meron, 2000), les enquêtés avaient pu préciser l'âge au premier placement ce qui permet de détailler la distribution du placement (selon l'âge au placement) en fonction de l'âge et du sexe. La majorité des garçons avait été placée avant 11 ans, surtout les enquêtés âgés de 16 à 19 ans (68 %), tandis que pour les filles c'est le cas des enquêtées de 20-24 ans (60 % placées avant 11 ans contre seulement 41 % des 16-19 ans). Il apparaît que, pour les plus jeunes (16-19 ans), les placements avant 7 ans sont assez rares mais nous ne pouvons déterminer si cela est dû à un effet de génération (les travailleurs sociaux et les juges pour enfant pourraient avoir changé récemment de pratique) ou un effet de sélection puisque nous ne travaillons que sur les personnes placées qui sont utilisatrices de services d'aide aux sans-abri en région parisienne. On observe, à partir des données de l'enquête de l'Insee, des différentiels selon le sexe et l'âge des personnes ayant été placées (cf. tableau A) : les

placements ont pu être de courte durée (plus fréquemment les filles) ou de longue durée, ils ont été précoces (surtout les garçons) ou tardifs (plutôt les filles).

Ce différentiel selon les générations nous interroge sur l'évolution des politiques de placement, dans le cadre de la protection de l'enfance. Le nombre annuel d'enfants placés est en faible augmentation (+ 2,2 % entre 1995 et 1998, Naves et Cathala, 2000). Parmi les enfants placés, 44 % le sont en structures collectives (établissement d'éducation spéciale, maison d'enfants à caractère social, foyer de l'enfance, établissement sanitaire et social, établissement pour adolescents autonomes). On observe, au cours des années 90, une baisse continue des décisions administratives de placement, une augmentation du nombre de décisions judiciaires de placement, une augmentation des mesures d'action éducative en milieu ouvert (Naves et Cathala, 2000 ; Ruault et Callegher, 2000). Cette dernière évolution pourrait traduire l'attention particulière portée par la protection de l'enfance au maintien de l'enfant dans son environnement (Ruault *et al.*, 2001). Pour interpréter la faible croissance du nombre annuel

Tableau A
Placement durant l'enfance ou l'adolescence

| | Part des enquêtés concernés (en %) parmi les... | |
|--|---|------------|
| | ... hommes | ... femmes |
| Placement | 28,1 | 32,3 |
| dont... | | |
| ...placement long (plus de 2 ans) | 20,1 | 19,8 |
| ...placement court (2 ans ou moins) | 7,3 | 11,1 |
| ...placement précoce (avant l'âge de 11 ans) | 15,7 | 12,9 |
| ...placement tardif (à 11 ans ou plus) | 12,2 | 19,2 |
| Effectifs | 1940 | 1087 |

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Encadré 2 (suite)

d'enfants placés, il faut tenir compte de l'effet démographique (réduction du nombre d'enfants pour lesquels un placement peut être envisagé) (Audirac et Rattier, 1996).

Parmi la population enquêtée, les personnes des cohortes antérieures (âgées de plus de 40 ans) ont des fréquences du placement durant l'enfance moins élevées. Il pourrait s'agir d'un effet de génération, cependant les commentaires précédents ne permettent pas d'établir clairement un changement dans les pratiques de placement. On peut émettre alors l'hypothèse d'un renouvellement de la population : les personnes des classes d'âges jeunes sortiraient du champ (en trouvant un logement autonome par exemple) et seraient remplacées par des personnes plus âgées, devenant sans domicile, qui n'auraient pas le même passé familial, notamment quant au placement. Enfin, il reste une dernière hypothèse, moins optimiste, selon laquelle, les conditions économiques étant plus difficiles, quant à l'insertion ou au maintien sur le marché de l'emploi, ce seraient les personnes les plus vulnérables qui seraient davantage touchées par la grande précarité (les entrants sur le marché du travail, comme les jeunes, les personnes ne pouvant pas facilement faire jouer les solidarités familiales, comme celles qui ont connu le placement, etc.).

Ce phénomène (la prévalence élevée du placement) observé chez les jeunes précaires, et les importantes difficultés qu'ils ont connu durant l'enfance, nous portent à nous interroger sur le lien entre pauvreté et placement, et sur l'hérédité de la pauvreté. Une étude auprès des travailleurs sociaux montre que le constat de la pauvreté de la famille influe sur leurs décisions et donc les demandes adressées aux juges pour enfant (Maïlat, 1999), rejoignant les conclusions d'autres travaux (Oui et Saglietti, 1993 ; Rossi *et al.*, 1999). Ils estiment ainsi que l'éloignement de l'enfant de sa famille peut le préserver de certains dangers et que le foyer offrira à l'enfant de meilleures conditions matérielles. Ce sentiment est renforcé par le fait que des mesures de prise en charge psychologique et même des actions de psychothérapie peuvent y être mises en œuvre et panser les blessures psychiques et les traumatismes subis par le jeune avant la décision de placement. Par contre, nombre de ces professionnels ne semblent pas attacher d'importance aux effets négatifs pouvant découler de la vie en foyer (dépendance institutionnelle qui aura des conséquences une fois arrivé à l'âge adulte, pauvreté des relations affectives puisque les éducateurs reçoivent l'injonction de ne pas s'attacher à l'enfant...) et au changement possible du rapport de l'enfant à sa famille (qui peut être discréditée par une situation matérielle supérieure de l'enfant en foyer, par leur privation partielle d'autorité parentale, etc.). Certaines associations soulignent que « trop souvent, une maltraitance en remplace une autre » (Tcherkessoff, 2003).

Si la précarité d'une famille n'est pas nommée comme facteur explicite de danger pour les enfants, un rapport récent de l'Inspection générale des affaires sociales (Naves et Cathala, 2000) remarque que « la crise économique et les nouvelles difficultés auxquelles ont été confrontées les familles ramènent au premier plan les facteurs économiques et sociaux

dans la protection de l'enfance ». D'une manière générale, le contexte économique actuel ne facilite pas l'accès à l'indépendance des jeunes, devenus depuis une douzaine d'années une nouvelle catégorie de la population pauvre (Chambaz et Herpin, 1995 ; Vero et Werquin, 1997 ; Goux et Maurin, 2000). La hausse récente du chômage ainsi que la précarisation d'emplois peu ou non qualifiés ont fortement contribué à leur difficile insertion sociale, surtout lorsqu'ils sont issus de familles modestes (Clerc *et al.*, 2002 ; Pommier, 2004). Du fait d'une indépendance économique différée, et d'un marché du logement tendu, les jeunes quittent de plus en plus tard le foyer parental. Ainsi l'âge à la première décohabitation du domicile parental s'est sensiblement élevé depuis les années 1970, passant de 21,5 ans à plus de 24 ans aujourd'hui (Courgeau, 2000). Ces éléments montrent combien cette étape d'émancipation constitue un moment à fort risque de précarisation pour les jeunes sortant de la prise en charge de l'ASE, alors qu'ils ont déjà un passé chargé d'événements douloureux ayant pu affecter leur estime d'eux-mêmes et leur capacité à affronter les difficultés de vie.

Certains jeunes vivent le placement comme un havre de paix où ils peuvent se reconstruire après une période éprouvante au sein d'une famille dysfonctionnelle (violence, alcoolisme, toxicomanie, inceste, carences diverses, etc.), tandis que d'autres vivent douloureusement cette séparation d'avec leurs parents (causée par un décès, une maladie grave, une incarcération, une expulsion, etc.) et souffrent de carence affective dans les structures les prenant en charge. Si le placement n'est pas toujours synonyme de facteur de « stress psychosocial » (Bauer *et al.*, 1994 ; Corbillon *et al.*, 1988), on observe malgré tout parmi ces jeunes davantage d'échecs scolaires, de tentatives de suicide, d'états dépressifs (Cheung et Heath, 1994 ; Finkelstein *et al.*, 2002 ; Gadot et Tcherkessoff, 2003 ; Pronovost *et al.*, 2003).

Nous avons pu vérifier, lors de notre enquête auprès des jeunes sans domicile parisiens (16-24 ans), qu'il y avait un lien entre le fait d'avoir été placé durant l'enfance et d'avoir déclaré au moins une tentative de suicide (avant 18 ans) surtout chez les jeunes filles, sans que l'on puisse en déduire de lien de causalité : 33 % de tentatives de suicide parmi les jeunes hommes (16-24 ans) ayant connu le placement contre 24 % parmi ceux qui n'en ont pas connu (52 % contre 25 % parmi les 22-24 ans), et 51 % parmi les jeunes filles placées (16-24 ans) contre 34 % de tentatives de suicide parmi les autres. Cette détresse psychique peut tenir aux événements liés au placement lui-même, mais aussi à de mauvaises conditions d'accueil dans le foyer ou la famille d'accueil, à l'incompréhension par le jeune de la décision du placement, provoquant fugue et tentative de suicide (Pronovost *et al.*, 2003 ; Whiting et Lee, 2003). Dans ce dernier cas, le placement peut être vécu comme un déchirement par l'enfant (qui n'échappe pas à une famille maltraitante) comme par la famille (qui se sent injustement punie) : une étude québécoise indique que 54 % des événements suicidaires « touchent plus spécifiquement la non-acceptation du placement par le jeune » (Pronovost et Leclerc, 2002).

2001 ; Susser *et al.*, 1993). Ainsi, la motivation du placement peut être essentiellement économique lorsque l'on estime que l'éloignement

de la famille peut préserver l'enfant de dangers possibles (comme les accidents domestiques, un logement insalubre, un environnement social défavorable) et que le foyer d'accueil ou l'institution peut offrir à l'enfant de meilleures conditions de vie (nourriture, habillement, suivi éducatif). C'est la raison pour laquelle cette variable (le placement) sera étudiée en tenant compte de son lien avec les autres variables caractérisant les événements durant l'enfance et la jeunesse, ainsi que le contexte familial (cf. annexe, partie C).

Tableau 2
Événements subis durant l'enfance

| | Part des enquêtés concernés par l'événement (en %) parmi les... | |
|---|---|------------|
| | ... hommes | ... femmes |
| Père ou mère décédé(e) avant les 18 ans d'Ego | 21,5 | 16,1 |
| Graves disputes/conflits entre les parents | 35,2 | 47,2 |
| Problèmes de violence dans la famille | 28,1 | 37,5 |
| Problèmes d'alcoolisme dans la famille | 27,7 | 31,7 |
| Emprisonnement d'un des deux parents | 6,5 | 9,5 |
| Conflit grave avec un membre de la famille | 32,2 | 40,4 |
| Placement (famille d'accueil, foyer DDASS, institution) | 28,1 | 32,3 |
| Effectifs | 1940 | 1087 |

Lecture : parmi les hommes enquêtés, 21,5 % ont déclaré que leur père ou leur mère était décédé(e) précocement (décès avant que l'enquêté ait atteint 18 ans).

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3 027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Les « capitaux »

Le capital scolaire est caractérisé par l'obtention, ou non, de diplôme(s) (de l'enseignement général, de l'enseignement technique ou professionnel) et le fait de rencontrer des difficultés (« parfois » ou « souvent ») de lecture, d'écriture ou de calcul (cf. tableau 3). Nous savons que ce capital est sensible à la situation sociale de la famille puisque l'on relève un lien persistant entre pauvreté et échec scolaire (Goux et Maurin, 2000). Le capital professionnel correspond au fait d'avoir exercé un emploi durant une période d'au moins six mois (continus), ainsi que d'avoir travaillé durant une durée totale d'au

Tableau 3
Les formes de capital

| | Part des enquêtés concernés par la situation (en %) parmi les... | |
|---|--|------------|
| | ... hommes | ... femmes |
| Aucun diplôme | 34,1 | 39,8 |
| Au moins un diplôme de niveau bac ou plus | 12,8 | 12,5 |
| Connaît des difficultés de lecture ou d'écriture ou de calcul | 28,7 | 29,4 |
| A déjà travaillé au moins 6 mois (consécutifs) | 82,7 | 63,6 |
| Durée totale de travail d'au moins 1 an | 87,4 | 66,4 |
| A eu au moins un contact (au cours du mois)... | | |
| ... avec ses parents | 38,8 | 58,5 |
| ... avec sa famille | 42,6 | 61,1 |
| ... avec un/des ami(s) | 64,2 | 73,4 |
| Vit en couple | 8,5 | 17,8 |
| En cas de besoin Ego peut compter sur une aide... | | |
| ... de ses parents | 11,3 | 17,4 |
| ... de sa famille | 9,3 | 15,6 |
| ... de ses amis | 20,8 | 20,0 |
| Une santé estimée bonne ou très bonne | 51,0 | 46,7 |
| Perçoit une/des allocation(s) ou prestation(s) | 61,5 | 73,3 |
| Perçoit des allocations familiales ou l'API | 1,5 | 39,8 |
| Perçoit des revenus de son travail | 31,6 | 26,9 |
| Vit avec son/ses enfant(s) | 5,4 | 43,2 |
| Effectifs | 1940 | 1087 |

Lecture : parmi les hommes enquêtés, 34,1 % ne déclarent aucun diplôme.

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

moins un an. Toutefois, ce capital professionnel est difficile à utiliser dans les régressions car peu de personnes n'en possèdent pas : chez les hommes, il atteint 83 % tous âges confondus, et plus de 95 % chez les plus de 30 ans ; chez les femmes enquêtées, les taux d'expérience professionnelle sont aussi très élevés parmi les plus de 25 ans (79 %).

Le capital social est apprécié par les contacts entretenus (au cours du mois précédent) avec les proches et les amis, ou par l'aide mobilisable auprès de ceux-ci (3). Le capital santé est difficile à saisir puisqu'il n'y a pas de mesure médicale, ni d'information provenant d'un registre de santé, nous ne disposons que des déclarations des enquêtés ; nous avons choisi la question « comment estimez-vous votre état de santé actuel ? », pour laquelle nous avons retenu les deux premières modalités (« très bon », « bon ») *versus* les autres (4). En comparant avec les incidences des vingt types de maladies ou incapacités mesurées, on constate que la proportion de personnes estimant leur état de santé bon ou très bon décroît rapidement avec le nombre de maladies déclarées, passant sous la barre des 50 % pour deux maladies déclarées et en dessous du tiers pour 3 maladies ; il y a donc cohérence entre l'état de santé perçu et les maux déclarés.

Le capital économique est caractérisé ici par le fait de percevoir des allocations ou prestations (RMI, AAH, allocations familiales, API, allocation logement, chômage, retraite, etc.) ou des revenus de son travail. Le capital symbolique est difficile à mesurer dans cette enquête et se limite ici au fait, pour une femme, de vivre

avec son/ses enfant(s), cependant cette mesure reste imparfaite car il conviendrait d'y ajouter les cas, qui ne sont pas repérés, où la femme est enceinte (ce qui ouvre droit à certains services et prestations et change la perception de soi par la personne elle-même et par les autres).

Le contexte actuel de la vie des enquêtés

Il s'agit de variables utilisées pour tenir compte d'effets de structure (ce sont des variables « de contrôle ») qui peuvent perturber la mise en évidence de l'effet partiel d'autres variables explicatives (cf. tableau 4). Si l'âge peut parfois être considéré comme une forme de capital (lorsqu'on est jeune, il peut constituer un « capital physique », à condition d'être en bonne santé), c'est surtout une variable qui explique les répartitions différentes de certaines caractéristiques par des effets de génération (les personnes les plus âgées ont moins fréquemment un diplôme), ou de cycle de vie (le placement et la difficile accession à l'autonomie), ou des deux (le fait d'avoir un père né à l'étranger touche plus fréquemment les plus jeunes). Nous utiliserons seulement trois classes d'âge (nous ne disposons que d'effectifs relativement faibles), ce qui nous conduit à définir deux variables indicatrices permettant d'estimer les paramètres des régressions pour chacune des deux

3. Le capital social entendu ici se veut proche de celui décrit par Bourdieu, il est différent de celui de sociologues anglo-saxons, cf. encadré 1.

4. Cet indicateur permet de caractériser une forme de capital physique plus pertinente que l'âge, évoqué plus haut (auquel il est lié, par un effet positif, chez les hommes comme chez les femmes).

Tableau 4
Le contexte actuel

| | Hommes | | Femmes | |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|-----------------------------------|
| | Classes d'âge | Part (%) des enquêtés concernés | Classes d'âge | Part (%) des enquêtées concernées |
| Âge | 18-30 ans | 30,0 | 18-24 ans | 32,1 |
| | 31-44 ans | 36,9 | 25-35 ans | 34,5 |
| | 45 ans et plus | 33,1 | 36 ans et plus | 33,5 |
| Hébergé(e) actuellement dans une structure de longue durée (supérieure à 15 jours) | | 44,8 | | 66,3 |
| Sans logement autonome stable depuis plus d'un an | | 63,2 | | 47,9 |
| A dormi dans la rue ou dans un squat durant au moins 1 mois au cours des 12 derniers mois | | 26,4 | | 8,2 |
| Effectifs | | 1940 | | 1087 |

Lecture : parmi les femmes enquêtées, 32,1 % ont entre 18 et 24 ans.
Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3 027).
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

premières classes, par comparaison avec la troisième (Hardy, 1993 ; Hosmer et Lemeshow, 1989). Il s'agit des 18-30 ans et des 31-44 ans pour les hommes (*versus* les 45 ans et plus), des 18-24 ans et des 25-35 ans pour les femmes (*versus* les 36 ans et plus), puisque les femmes de l'échantillon sont plus jeunes que les hommes. Nous pourrions ainsi identifier un effet de l'âge, qui n'est pas forcément de nature linéaire. Nous introduirons dans les régressions la variable âge (sous la forme des deux variables indicatrices), conjointement avec l'origine sociale, ce qui nous permettra d'interpréter l'effet des variables explicatives à *classe d'âge égale*, à *origine sociale égale* (en gardant à l'esprit que nos classes sont larges).

Pour caractériser le contexte actuel, nous avons retenu le fait d'être hébergé dans une structure de longue durée (durée autorisée de séjour supérieure à 15 jours). D'une part, ce mode d'hébergement favorise les contacts avec les travailleurs sociaux et, d'autre part, il rend plus aisé l'accès à un emploi du fait de la mise en œuvre de programmes de réinsertion professionnelle dans ces établissements.

Se trouver sans logement autonome stable depuis plus d'un an permet de distinguer les personnes qui, connaissant cette situation précaire durant une période relativement longue, ont donc commencé à s'organiser, à mettre en place des stratégies et des routines plus ou moins efficaces pour leur survie, dépassant la période de sidération, d'« adaptation », de recherche de lieux (ou personnes) ressources qui suit la perte du logement autonome. On sait aussi que cette durée de vie sans domicile va favoriser l'intériorisation d'un statut social dégradé, qu'elle va fortement éprouver les liens sociaux (notamment avec la famille), et qu'elle risque de pousser la personne concernée à s'installer dans une situation de marginalité sociale (Snow *et al.*, 1996 ; Zeneidi-Henry, 2002). Une autre caractéristique concerne le fait d'avoir dormi « principalement » dans la rue, ou en squat, durant au moins une période d'un mois au cours des 12 derniers mois, car c'est un indicateur de grande précarité, correspondant aussi à une exposition plus importante de ces personnes aux violences urbaines. Cet état peut révéler une difficulté d'accès, de ces enquêtés, à des hébergements temporaires ou de plus longue durée, une absence de ressources empêchant le recours à une chambre d'hôtel. Cependant, cette situation peut aussi résulter d'une recherche d'autonomie ou du refus des modes de prise en charge par l'action sociale.

« Emploi », « Agression », « Démarche » : trois variables d'intérêt

Les distributions de ces trois variables à expliquer (variables « dépendantes ») sont présentées dans le tableau 5. Elles ont été choisies dans trois domaines différents, correspondant à certaines préoccupations des agents sociaux confrontés à la réinsertion des personnes en grande difficulté, et/ou des personnes sans domicile elles-mêmes : l'insertion par l'emploi, le fait d'avoir subi des violences, le recours à l'aide sociale. La première (l'emploi) est d'une importance évidente tant pour les personnes sans domicile que pour les intervenants sociaux. La seconde (avoir été victime d'agression) relève du problème de la sécurité, préoccupation constante chez ces personnes en grande précarité (ce problème peut donner lieu à des stratégies pour accroître un capital de sécurité mais cette population reste, dans ce champ, particulièrement menacée). La troisième (le recours aux services sociaux) répond davantage aux interrogations, au niveau local, des agents sociaux sur les profils des personnes qui ne font pas appel à leurs services.

Il convient de souligner, pour les variables rétrospectives notamment, que nous nous appuyons sur les déclarations des enquêtés. Même si l'on observe une cohérence entre les réponses à des questions voisines (lorsque c'est possible), on ne peut exclure des effets de présentation de soi, de rationalisation *a posteriori*, de construction d'un « roman familial », qui peuvent altérer la fiabilité des données recueillies. Cette limitation dans la confiance que l'on peut accorder

Tableau 5
Variables d'intérêt

| | Part des enquêtés concernés par la situation (en %) parmi les... | |
|---|--|------------|
| | ... hommes | ... femmes |
| Exerce un emploi actuellement (y compris sans contrat de travail) | 29,4 | 26,4 |
| A subi (au moins) une agression au cours des deux dernières années | 29,2 | 50,0 |
| A fait une démarche auprès de la mairie, ou d'un CCAS, ou d'un bureau d'aide sociale, au cours des 12 derniers mois | 40,2 | 52,0 |
| Effectifs | 1940 | 1087 |

Lecture : parmi les femmes enquêtées, 26,4 % déclarent exercer un emploi actuellement.

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne, n = 3027).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

à ces déclarations est tempérée par le fait que nous travaillons sur une population relativement homogène, quant à son milieu social.

Le placement durant l'enfance et l'adolescence : violence familiale, problèmes de santé des parents, précarité de la famille

Le placement nous intéresse particulièrement du fait de son lien avec la vulnérabilité future vis-à-vis du logement et parce qu'il est fortement lié à d'autres événements survenus durant la jeunesse. La régression logistique (cf. tableau 6) de la variable « avoir été placé(e) » nous permet d'identifier, parmi les variables informant du contexte familial et des événements de l'enfance, celles qui se trouvent significativement liées à cet événement. Il ne s'agit pas pour autant de repérer les facteurs qui prédisposent, en population générale, à être « placé », mais de connaître les événements ou contextes familiaux qui, parmi la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile, se trouvent liés au placement de façon à pouvoir mettre en évidence, par la suite, un effet du placement *per se* au sein de cette population (cf. annexe, partie C).

On retrouve ici trois facteurs, en rapport avec le placement, souvent évoqués dans la littérature : violence dans la famille, parents malades ou décédés, famille en grande précarité. Sur cet

aspect, les personnes sans domicile qui ont été placées ne semblent pas se distinguer des personnes logées ayant connu le placement.

Apparaissent donc des effets de contexte familial (durant l'enfance et la jeunesse) qui augmentent la probabilité d'avoir été placées (pour les personnes utilisatrices des services d'aide aux sans-domicile). Certains sont présents quel que soit le sexe de l'enquêté(e) : les problèmes de santé de la mère (maladie, handicap, accident grave) accroissent le risque d'avoir été placés de près de 60 % pour les hommes et ce risque est plus que doublé pour les femmes. Parmi les événements survenus durant l'enfance, la violence dans la famille a un effet important, le risque est alors doublé chez les hommes comme chez les femmes par rapport à celles et à ceux qui ne l'ont pas subi. L'effet est même davantage prononcé dans le cas des femmes (le rapport de risque est de 2,4). Il peut s'agir alors de famille incestueuse, d'un parent violent, mais aussi d'autres formes de domination (par certain(s) membre(s) de la parentèle) qui s'exerceraient plus fréquemment sur les personnes de sexe féminin dont la vie affective et sexuelle est plus fortement contrôlée. Le décès précoce du père ou de la mère durant l'enfance augmente évidemment la probabilité d'avoir été placée mais cette variable ne figure pas dans les modèles car la prévalence est trop faible et les estimations des paramètres du modèle se font alors sur des effectifs réduits.

Tableau 6
Avoir été placé durant l'enfance
Résultats des régressions logistiques

| Hommes | | Femmes | |
|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| Variables dichotomiques | exp(β) | Variables dichotomiques | exp(β) |
| Gros problème d'argent | 1,355** | Gros problème d'argent | 1,561** |
| Maladie/handicap/accident mère | 1,576*** | Maladie/handicap/accident mère | 2,399*** |
| Problème de violence dans famille | 1,970*** | Problème de violence dans famille | 2,380*** |
| Père né à l'étranger | 0,576*** | | |
| Parent ouvrier | 0,483*** | Parent ouvrier | 1,146 n.s. |
| Âge : 18-30 ans | 2,320*** | Âge : 18-24 ans | 1,909*** |
| 31-44 ans | 1,697*** | 25-35 ans | 1,354 n.s. |
| Wald chi-2 | 164,1*** | Wald chi-2 | 104,5*** |
| Degrés de liberté | 7 | Degrés de liberté | 6 |
| Effectifs | 1901 | Effectifs | 1071 |

Lecture : pour les hommes enquêtés le risque relatif d'avoir été placé durant l'enfance est augmenté de 35,5 % lorsque la famille a eu de gros problèmes d'argent durant l'enfance de l'enquêté.

*** prob. < 0,001

** prob. < 0,01

* prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

Dans le cas des hommes de l'échantillon, le fait d'avoir eu un père né à l'étranger diminue la probabilité d'avoir été placé de près de 40 %. Les personnes d'origine étrangère de ce sous-échantillon ont pourtant été soumises au « risque » du placement puisque nous n'avons retenu, parmi les personnes enquêtées, que celles qui sont nées en France ou arrivées en France au plus tard à l'adolescence. La variable indiquant que l'enquêté est entré en France avant 17 ans n'a pas d'effet significatif, ce qui semble indiquer que la durée du séjour en France durant l'enfance et la jeunesse n'est pas vraiment en jeu ici. Il n'y a pas non plus de lien significatif entre le fait d'avoir eu un père né à l'étranger et le fait d'avoir subi un événement douloureux durant l'enfance (peu de différence entre les prévalences, à part les problèmes d'alcoolisme qui sont moins nombreux). En cohérence avec ces résultats, les personnes dont le père est né à l'étranger ont été plus souvent élevées, à 10 ans, par les deux parents, qu'ils aient été placés (41% vs. 21%) ou qu'ils ne l'aient pas été (74 % vs. 69 %), que les personnes de père né en France. Il peut s'agir d'un effet de stratégies différentes des familles en cas de difficultés sociales ou de santé, selon leur origine culturelle, et/ou d'un effet de sélection de la population (certaines des personnes placées ou « confiées » dans leur pays d'origine auraient une probabilité moindre de migrer à un âge jeune ou de devenir utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile). L'effet est semblable pour les femmes mais à peine significatif au seuil de 5 % et le principe de parcimonie nous a conduit à l'éliminer de la régression.

La précarité et la pauvreté durant l'enfance et l'adolescence semblent accroître le risque de placement des enfants de ces familles (parmi les adultes de cet échantillon, à contexte égal par ailleurs) : de gros problèmes d'argent durant la jeunesse augmentent, chez les hommes, la probabilité d'avoir été placé de près de 40 % et, chez les femmes, de près de 60 %. On observe aussi que les enquêtés ayant déclaré que leur père était inactif durant leur jeunesse ont une probabilité presque doublée d'avoir connu le placement, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes. Par contre, les enquêtés masculins de l'échantillon, dont le père était ouvrier, ont moins souvent connu le placement (leur risque est moitié moins important) bien qu'il y ait eu plus souvent, durant leur jeunesse, de disputes et d'alcoolisme dans la famille. Cela semble mettre en lumière davantage un effet de la précarité économique que celui d'un statut social particulier (plus ou moins défavorisé).

Cependant il convient encore de souligner que ces observations ne portent que sur une partie des personnes placées : celles qui se retrouvent actuellement en situation très précaire.

Occuper un emploi au moment de l'enquête : l'importance du capital scolaire et du capital social

Quels sont les effets du contexte de jeunesse sur la probabilité d'exercer un emploi au moment de l'enquête (emploi « déclaré » ou non) en tenant compte des capitaux (tels que définis plus haut), à âge égal et à origine sociale égale parmi cet échantillon de personnes sans domicile (cf. tableau 7) ?

Lors de la sélection des variables, nous nous sommes intéressés à savoir si l'enquêté résidait actuellement dans une structure d'hébergement de longue durée car celle-ci peut proposer un programme de réinsertion professionnelle et, parfois, fournir un emploi à leur résidant (cuisine, ménage, gardiennage, etc.). De plus, les personnes accueillies dans de telles structures le sont du fait d'une sélection à l'entrée (par exemple, sur des critères de formation initiale, de ressources financières, d'absence d'addiction), autant de ressources qui facilitent le retour à, ou le maintien de, l'emploi (Marpsat et Firdion, 1998). De fait, cette variable est une de celles qui a, dans les régressions, le lien le plus fort avec l'exercice actuel d'un emploi (les rapports de risque sont alors supérieurs à deux (5)). Toutefois, si le fait de résider dans une structure d'hébergement de longue durée facilite l'accès à l'emploi, l'inverse est vrai également, notamment parce qu'une priorité accordée, par certains gestionnaires, à l'admission de personnes sans domicile exerçant un emploi permet d'assurer de la fluidité dans la structure d'hébergement, ces personnes ayant de fortes chances d'accéder rapidement à un logement ordinaire (Soulié, 2000).

Cette variable explicative peut donc être considérée comme endogène (cf. annexe, partie F) avec, pour conséquence, des estimations biaisées. Les régressions ont donc été modifiées en remplaçant celle-ci par des variables corrélées au fait d'être hébergé en structure de longue durée mais qui peuvent être considérées comme

5. Cet effet subsiste si l'on exclut de l'échantillon les personnes se déclarant locataires ou propriétaires (qui sont le plus souvent dépourvues d'emploi), les rapports de risque avoisinent alors trois (régressions non présentes).

exogènes : se trouver sans domicile depuis plus d'un an, pour les hommes et percevoir une allocation familiale, pour les femmes. Ainsi, on peut tenir compte de l'effet de la résidence dans une structure d'hébergement de longue durée bien qu'indirectement et imparfaitement.

Deux cas posent encore difficulté : certaines personnes déclarent ne pas avoir le droit de travailler (bien que nous ayons sélectionné des personnes nées en France ou entrée en France à un âge jeune) et d'autres déclarent exercer un emploi dans la structure qui les accueille *en échange* de l'hébergement (ce qui est difficile à considérer comme un emploi dans le secteur marchand). Il nous semble qu'il s'agit de situations particulières qui ne peuvent que brouiller notre analyse. Nous ne les avons donc pas pris en compte pour les modélisations (72 hommes et 12 femmes ont ainsi été écartés).

Les résultats indiquent que l'emploi actuel est lié au capital social dans le cas des hommes comme des femmes (le contact effectif au cours du dernier mois davantage que le fait de pouvoir compter sur l'aide de telle personne). Pour les hommes, il s'agit de contact avec la famille (90 % de chance en plus d'avoir un emploi) ; signalons que le contact avec des amis a aussi un effet semblable mais de moindre importance (tout juste significatif au seuil de 1 %, nous n'avons pas retenu cette variable par principe

de parcimonie). Pour les femmes, ce sont les contacts avec au moins un parent qui sont liés à l'emploi (2,3 fois plus de chance d'avoir un emploi). Non seulement ces contacts permettent un support affectif et matériel, et témoignent de capacités relationnelles, mais ils peuvent fournir aussi des informations (éventuellement des recommandations), et un savoir faire, concernant le marché du travail.

Le capital scolaire est fortement en lien avec l'emploi actuel. Le fait d'avoir des difficultés pour lire, écrire ou compter diminue de 40 % les chances des hommes sans domicile d'occuper un emploi (l'absence de diplôme est moins discriminante car les hommes les plus âgés en ont rarement). Dans le cas des femmes, ne pas avoir de diplôme diminue de près de la moitié ces chances. Il apparaît donc que, même au sein d'une population faiblement diplômée et occupant des emplois peu qualifiés, le capital scolaire continue à jouer un rôle majeur.

Le capital physique est important pour les hommes. Ceux qui se sont déclarés en bonne santé ont 2,4 fois plus de chances d'exercer un emploi. Cela peut s'expliquer par le faible niveau de qualification des emplois qu'ils occupent (64 % sont ouvriers, et 72 % dans l'échantillon complet, cf. de La Rochère, 2003), et l'on peut penser que ces postes de travail requièrent de la force ou de la résistance physique. Cela semble

Tableau 7
Avoir actuellement un emploi
Résultats des régressions logistiques

| Hommes | | Femmes | |
|---|----------------|--|----------------|
| Variables dichotomiques | exp(β) | Variables dichotomiques | exp(β) |
| A eu un contact avec la famille (au cours du mois écoulé) | 1,899*** | A eu un contact avec un parent (au cours du mois écoulé) | 2,302*** |
| Avoir des problèmes de lecture/écriture | 0,581*** | Ne pas avoir de diplôme | 0,484*** |
| Déclarer une bonne/très bonne santé | 2,357*** | Percevoir des allocations familiales ou l'API | 0,604** |
| Sans logement autonome stable depuis plus d'un an | 1,441** | Sans logement autonome stable depuis plus d'un an | 2,149*** |
| Parent ouvrier | 1,179 n.s. | Parent ouvrier | 1,341 n.s. |
| Âge : 18-30 ans | 1,741*** | Âge : 18-24 ans | 1,044 n.s. |
| 31-44 ans | 1,440 n.s. | 25-35 ans | 1,523* |
| Wald chi-2 | 153,4*** | Wald chi-2 | 76,3*** |
| Degrés de liberté | 7 | Degrés de liberté | 7 |
| Effectifs | 1851 | Effectifs | 1073 |

Lecture : pour les femmes enquêtées, le risque relatif d'avoir actuellement un emploi est augmenté de 2,3 fois lorsque l'enquêtée déclare avoir eu un contact avec un parent au cours du mois écoulé.

*** prob. < 0,001

** prob. < 0,01

* prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne), ayant le droit de travailler.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

accrédité aussi par le fait que ce facteur ne joue pas dans le cas des femmes qui occupent surtout des postes d'employées (72 % des femmes ayant un emploi sont dans ce cas, et 77 % dans l'échantillon complet). Un âge jeune (de 18 à 30 ans) augmente de 74 % la chance d'occuper un emploi, ce qui peut être interprété en lien avec la vigueur potentielle du travailleur et moins d'ennuis de santé (les hommes de 31 à 44 ans n'ont « plus » que 44 % de chance en plus que ceux de 45 ans et au-delà), mais cela peut traduire aussi la réticence des employeurs à embaucher des travailleurs d'âge mûr et correspondre à des emplois aidés ciblant les plus jeunes. Ce capital physique est d'autant plus important que, dans le cas de la population sans domicile, la santé se dégrade (en fonction de l'âge) plus rapidement qu'en population générale (Firdion *et al.*, 1998 ; Gelberg *et al.*, 1990). En général, les hommes accordent moins de priorité à la santé que les femmes ; de ce fait, quand ils déclarent des maux, ceux-ci sont souvent aigus ou invalidants, devenant de réels obstacles à l'accès à un emploi (ou à sa conservation) (Ritchey *et al.*, 1991). Par contre, cet effet est absent dans le cas des femmes, et les plus jeunes ne sont pas celles qui ont le plus de chance d'occuper un emploi. Ce sont les femmes de 25 à 35 ans qui ont davantage de chance de travailler (effet significatif au seuil de 5 %) que les plus jeunes et les plus âgées, mais cet effet est dû essentiellement aux très jeunes femmes hébergées en centres maternels, dans lesquels l'accent n'est pas mis sur la recherche d'un emploi (si l'on ne tient pas compte de ces personnes, l'effet de l'âge n'est plus significatif).

Lorsque la durée écoulée depuis la perte du dernier logement autonome stable est supérieure à un an, la chance d'avoir un emploi est augmentée de plus de 40 % dans le cas des hommes et doublé dans celui des femmes. Ces résultats présentent une petite difficulté d'interprétation car cette catégorie (avoir perdu son logement depuis plus d'un an) se fait par référence à celles des personnes ayant perdu un logement depuis moins de 12 mois, et à celles qui sont encore locataires ou propriétaires. Nous avons donc refait les régressions en distinguant les locataires et propriétaires (ajout d'une seconde variable indicatrice, ce qui permet d'interpréter les paramètres estimés de ces deux catégories versus les personnes qui ont perdu un logement depuis moins de 12 mois) : dans le cas des hommes, l'effet favorable lié au fait d'être sans domicile depuis plus d'un an se maintient (significatif au seuil de 5 %) mais la probabilité d'occuper un emploi n'est plus augmentée que

de 31 % (par rapport aux personnes sans logement autonome depuis moins d'un an), tandis que les personnes qui sont encore locataires ou propriétaires (15 % des hommes) ont un tiers de chance en moins d'en occuper un (significatif au seuil de 5 %), par rapport au même groupe de référence. Dans le cas des femmes, il n'y a aucun effet significatif pour ce groupe mais les estimations sont peu solides car il est moitié moins important (8 %) (6).

Si l'on compare les faibles chances d'occuper un emploi, dans le cas des personnes venant de perdre leur logement, par rapport à celles qui l'ont perdu depuis plus d'un an, on peut l'interpréter comme le résultat des efforts de réinsertion de la part des travailleurs sociaux auprès de la population sans domicile, notamment au cours de prise en charge dans des structures d'hébergement de longue durée. Mais cet effet temporel est sans doute complexe (il est surtout marqué pour les personnes de l'échantillon d'âge supérieur à 25 ou 30 ans). Pour ceux qui viennent de perdre un logement, cet épisode de leur vie survient fréquemment après la perte d'un emploi, ou encore la perte du logement a rendu impossible la poursuite d'une activité professionnelle par un effet de compétition entre les urgences de la survie et les exigences du travail (Gelberg *et al.*, 1997 ; Snow et Mulcahy, 2001) (7). Il s'agit donc d'une période difficile sur le plan professionnel (les personnes ayant perdu leur logement depuis moins de 12 mois sont sur-représentées parmi les chômeurs depuis moins de 12 mois de notre échantillon), d'autant plus difficile que les marchés de l'emploi et du logement sont très tendus et qu'il faut un certain temps avant d'avoir accès à un centre d'hébergement de longue durée où les ressources sont plus importantes. Durant les années 1990, on mettait en avant la conjugaison de deux phénomènes (qui peuvent se succéder ou être simultanés), correspondant à un cercle vicieux : « Pas de travail, pas de logement. Pas de logement, pas de travail ». Aujourd'hui, à la lumière de ces résultats et ceux d'autres travaux (de La Rochère, 2003), nous percevons une situation un peu différente. Environ un tiers des personnes exercent un emploi, et dans ce cas, celui-ci est relativement récent, et plus fréquent chez les personnes en logement temporaire depuis

6. Le résultat n'est pas changé si l'on exclut les femmes résidant en centre maternel.

7. Rappelons que notre sous-échantillon ne comporte pas de personne immigrée à l'âge adulte, notamment pour raison économique, ce qui aurait ajouté une cause de déracinement et d'autorisation légale de travail.

plus d'un an, mais cet emploi ne leur permet pas encore d'accéder à un logement ordinaire. On peut y voir une difficulté d'accès au marché du logement du fait du manque de logements bon marché mais aussi l'effet de la précarité du statut des emplois occupés et de leur faible rémunération, alors même que les bailleurs se font sans cesse plus exigeants sur les garanties demandées.

Pour les hommes qui vivent dans un logement ordinaire (comme locataires, propriétaires ou hébergés par un tiers), on peut penser qu'ils connaissent de grandes difficultés financières en lien avec une absence d'emploi (c'est le cas de 79 % d'entre eux) et qu'ils se trouvent justement dans une période de précarisation qui risque de précéder une perte de logement (ils sont plus nombreux à faire des démarches auprès des CCAS, bureaux d'aide sociale, etc.). Il apparaît donc nécessaire d'assurer à ces personnes une stabilisation minimale de leur situation vis-à-vis du logement (un soutien financier pour éviter l'expulsion sans relogement ou, dans le cas de dettes trop lourdes, par un accès à un centre d'hébergement de longue durée), ce qui constituerait une première étape pour que, avec l'aide des travailleurs sociaux, ces personnes puissent tenter plus sereinement leur chance sur le marché du travail, ou retrouver l'énergie et la motivation pour y participer (Snow *et al.*, 1996).

Dans le cas des femmes, une forme de capital économique (avoir perçu le mois dernier des allocations familiales ou l'API) paraît jouer un rôle puisqu'il diminue de près de 40 % les chances d'occuper un emploi (nous n'avons pas considéré des allocations et prestations qui sont mutuellement exclusives avec l'exercice d'un emploi, telles les indemnités chômage ou le RMI). Ces deux allocations sont liées à la charge d'un ou plusieurs enfants, or on sait que la présence d'un jeune enfant constitue souvent un obstacle à l'emploi pour les mères (surtout en cas de pauvreté et/ou de famille monoparentale). La charge d'un enfant est aussi une forme de capital symbolique : la maternité, la mère, la protection de l'enfant, autant de catégories qui légitiment l'action sociale en faveur des femmes, notamment depuis le XIX^e siècle, si bien que l'appartenance au genre féminin peut être d'une certaine manière considérée comme un avantage pour bénéficier de l'aide sociale malgré de fortes contraintes (Marpsat, 1999). Notons que la variable « avoir un enfant avec soi » a été testée : son effet est voisin bien que moins important (significatif au seuil de

1 %, régression non présentée), ce qui peut s'expliquer par le fait que, dans ce cas, la femme peut avoir un conjoint. Ce résultat montre l'importance de ces aides sociales (l'API notamment) pour procurer des ressources aux femmes en difficulté économique mais il met aussi en lumière la grande vulnérabilité de celles-ci, lorsqu'elles connaissent une situation précaire vis-à-vis du logement (du fait de la violence d'un conjoint, par exemple), car elles ne peuvent alors acquérir leur indépendance économique que très difficilement. Cela plaide en faveur du développement de prises en charge collectives des jeunes enfants qui puissent rester effectives en dépit d'une instabilité vis-à-vis du logement. Une telle analyse nous conduit à ne pas interpréter cette variable (percevoir des allocations familiales ou l'API) comme un capital seulement économique.

L'expérience professionnelle n'a pas été introduite dans ces régressions à cause d'effectifs trop faibles, bien que des tests nous montrent qu'il y a un effet significatif (en faveur de l'emploi) lorsque l'on considère les plus jeunes (les moins de 25 ou 30 ans car, pour les plus âgés, la proportion d'expérience professionnelle dépasse les 90 %) : le rapport de risque est pour les hommes de l'ordre de deux (régression non présentée) et, pour les femmes, ce rapport de risque est de l'ordre de quatre (régression non présentée). Comme pour les autres modèles, nous avons testé l'influence du fait d'avoir été placé durant l'enfance, mais il n'est apparu aucun effet significatif dans le cas des hommes ni dans celui des femmes.

En conclusion, l'étude des facteurs en lien avec l'occupation actuelle d'un emploi montre surtout des effets structurels via le capital scolaire et le capital social, l'obstacle à l'emploi que constituent de jeunes enfants à charge pour les femmes, et l'atout que représentent une bonne santé ou la jeunesse pour les travailleurs masculins. On peut avancer aussi que le contexte économique actuel (chômage, rareté des logements bon marché, les modifications récentes de la régulation du marché du travail) semble défavorable à la sortie de la situation de sans-domicile, malgré l'occupation d'un emploi. Les variables liées au contexte familial et aux événements durant l'enfance et la jeunesse sont absentes de ces modèles. Elles ne sont sans doute pas totalement étrangères à la probabilité d'occuper un emploi au moment de l'enquête (*via* le capital social et le capital scolaire) mais elles ne semblent pas jouer de rôle spécifique en plus des effets structurels évoqués.

Avoir été victime d'une agression au cours des deux dernières années : une influence de l'enfance et du contexte familial

Une question de l'enquête *Sans-domicile 2001* de l'Insee portait sur le fait d'avoir subi au moins une agression au cours des deux dernières années. Contrairement aux résultats concernant l'emploi, on voit apparaître des variables en rapport avec l'enfance et la jeunesse de l'enquêté et son contexte familial (cf. tableau 8).

Nous savons qu'avoir été victime de violence est fortement lié à la probabilité de devenir sans domicile (Bassuk *et al.*, 2001 ; Shinn *et al.*, 1998 ; Wood *et al.*, 1990) et qu'il y a un lien entre pauvreté, chômage et violence agie et subie (Jaspard *et al.*, 2003a ; Mucchielli, 2001). Outre les violences physiques et sexuelles, les violences symboliques et psychologiques (humiliations répétées, etc.) subies durant l'enfance et la jeunesse peuvent se traduire plus tard par la multiplication d'épreuves de forces, qui tiennent lieu de revanche, ou par le recours à l'arme des plus démunis : la violence (Bourdieu, 1993 ; Broccolichi et Œuvrard, 1993). Outre les

conséquences sur la santé physique, subir une violence a aussi des répercussions sur l'estime de soi, elle peut accentuer l'isolement, l'agressivité, l'anxiété (Choquet, 2001 ; Singer *et al.*, 1995), diminuer la confiance envers les institutions, ce qui ne peut qu'aggraver la situation de personnes en précarité (plus on est pauvre et moins on exerce son droit au recours).

Ces éléments se vérifient au sein de cette population d'usagers des services d'aide aux sans-domicile : avoir connu des situations de violence dans la famille double presque le risque d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années (quel que soit le genre). On peut y voir un moindre support de la famille (discréditée ou fuie, en partie à cause de ces conflits). Cela se vérifie particulièrement dans le cas des femmes ayant vécu de telles difficultés durant l'enfance, pour lesquelles les contacts (déclarés) sont peu fréquents, surtout avec l'un des parents – le père pour les plus jeunes et la mère pour les plus de 25 ans – et les autres membres de la famille ; ce sont plutôt des personnes étrangères à la famille qui sont citées comme pouvant aider l'enquêtée en cas de besoin – des amis, la belle famille, des

Tableau 8
Avoir subi une agression au cours des deux dernières années
Résultats des régressions logistiques

| Hommes | | | Femmes | | |
|---|------------|------------|---|------------|------------|
| Variables dichotomiques | exp(β) | exp(β) | Variables dichotomiques | exp(β) | exp(β) |
| Problème de violence dans la famille durant sa jeunesse | 1,974*** | 1,997*** | Problème de violence dans la famille durant sa jeunesse | 2,015*** | 1,944*** |
| Père/mère décédé durant son enfance (avant 18 ans) | 0,647*** | 0,653** | Vit avec un ou plusieurs enfants | 1,415* | 1,418* |
| Avoir dormi dans 'la rue' ou dans un squat durant au moins 1 mois, les 12 derniers mois | 1,657*** | 1,634*** | | | |
| Avoir été placé durant l'enfance | 1,385** | 1,404** | Avoir été placé durant l'enfance | 1,932*** | 1,801*** |
| Gros problème d'argent | | 1,007 n.s. | Gros problème d'argent | | 1,080* |
| Maladie/handicap/accident mère | | 0,907 n.s. | Maladie/handicap/accident mère | | 1,470* |
| Père né à l'étranger | | 1,159 n.s. | | | |
| Âge : 18-30 ans | 1,520** | 1,469** | Âge : 18-24 ans | 0,689* | 0,676* |
| 31-44 ans | 1,113 n.s. | 1,094 n.s. | 25-35 ans | 1,016 n.s. | 1,026 n.s. |
| Parent ouvrier | 0,982 n.s. | 0,986 n.s. | Parent ouvrier | 0,995 n.s. | 0,964 n.s. |
| Wald chi-2 | 107,3*** | 106,3*** | Wald chi-2 | 60,8*** | 63,6*** |
| Degrés de liberté | 7 | 10 | Degrés de liberté | 6 | 8 |
| Effectifs | 1891 | 1888 | Effectifs | 1067 | 1063 |

Lecture : pour les hommes enquêtés, le risque relatif d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années est augmenté de près de 2 fois lorsque l'enquêté a déclaré avoir connu des problèmes de violence dans sa famille durant sa jeunesse, cette estimation restant quasiment identique lorsqu'on introduit dans le second modèle les variables liées au placement durant l'enfance.

*** : prob. < 0,001

** : prob. < 0,01

* : prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

éducateurs. Cela se confirme par le fait que, pour les femmes, un « conflit grave avec un membre de la famille » durant la jeunesse augmente aussi le risque d'agression (variable significative au seuil de 5 %, non retenue par principe de parcimonie). Nous retrouvons cet enchaînement violence subie durant l'enfance, violence subie à l'âge adulte, qui a été observé en population générale même si le cas de la résilience est largement majoritaire (Jaspard *et al.*, 2003b). Cette famille, compte tenu certainement des conflits passés ou des carences familiales, peut moins bien exercer un rôle de protection (notamment par rapport à un conjoint violent), d'entraide et de support émotionnel (qui jouent un grand rôle en cas d'agression) lorsque la personne a atteint l'âge adulte.

Dans le cas des hommes, le fait d'avoir perdu son père ou sa mère durant la jeunesse a un effet modérateur (cela diminue le risque d'avoir été agressé de plus d'un tiers). On pense alors aux travaux de Menahem (2003) montrant que le fait d'avoir vécu précocement le deuil d'un parent protège des prises de risque à l'âge adulte et de certains problèmes de santé. Plusieurs hypothèses sont avancées comme l'élaboration précoce de modes de renoncement (l'expérience de la perte poussant à ne pas en rester au regret de sa famille, et contribuant à projeter ceux qui surmontent cette épreuve vers leur futur), un processus d'idéalisation du parent décédé (qui peut être préférable à l'image d'un parent indifférent, ou violent, ou alcoolique) ; l'expérience d'un deuil précoce d'un parent peut aussi inciter à mieux prendre soin de sa santé (la propension à consulter un médecin à l'âge adulte augmente, notamment pour la prévention), à accepter précocement le principe de réalité (rejet plus précoce du monde enchanté de l'enfance). Comme on le voit, les hypothèses émises reposent sur des approches psychologiques ou psychanalytiques et rejoignent les travaux sur la résilience (Dumont *et al.*, 2004) ; les effets sur la santé relèveraient de moindre somatisation et d'attitudes de prévention.

Nous observons un effet semblable au sein de la population masculine en grande précarité vis-à-vis du logement. On a pu vérifier que les enquêtés ayant connu le décès précoce d'un père ou d'une mère se déclaraient plus souvent en bonne ou très bonne santé (8) et déclaraient un peu moins de maladies (9), c'est-à-dire moins d'états dépressifs, de troubles mentaux, de maladies respiratoires, de maladie articulaire ou osseuse, de maladie du foie ou de la vésicule biliaire, de désordres alimentaires impor-

tants (10). Or le lien entre la santé (physique et mentale) et l'insertion sociale est connu et concourt à la protection contre les agressions et les comportements « à risque ». Ce résultat peut aider à mieux percevoir les ressources de ces personnes (notamment dans l'approche des travailleurs sociaux), et cela s'oppose à certaines descriptions misérabilistes de ces populations.

D'une manière plus attendue, et toujours dans le cas des hommes, le fait de déclarer avoir dormi principalement « dans la rue » ou dans un squat durant une période d'au moins un mois au cours des 12 derniers mois augmente de 63 % le risque d'avoir connu une agression. La vie dans la rue, en abri de fortune ou dans un squat est dangereuse, les rixes sont imprévisibles, les agressions par des inconnus, des vigiles ou des membres des forces de l'ordre ne sont pas rares, les vols demeurent fréquents malgré le peu que possèdent ces personnes, de même que les crises d'agressivité de la part de compagnons (parfois même un ami épris de boisson, ce qui est ressenti très douloureusement par la victime). Les tensions entre personnes sans domicile sont sensibles dans les lieux de restauration gratuite ou dans les centres d'hébergement d'urgence ; il y a des éclats, des injures, des coups sont échangés, souvent en lien avec des contentieux nés de la vie dans la rue.

La jeunesse n'est plus ici un atout pour les hommes, c'est au contraire une vulnérabilité accrue (47 % de risque en plus pour les 18-30 ans) que ce soit du fait de la participation volontaire ou involontaire à des bagarres, ou que ce soit par des comportements à risque (fréquenter certains lieux à certaines heures, défier les pairs, rechercher l'épreuve de force, etc.). Cela correspond aussi aux études classiques sur la violence masculine qui montrent que celle-ci diminue, en fréquence, avec l'âge des sujets. Dans le cas des

8. En neutralisant l'effet de l'âge, le fait d'avoir eu un père ou une mère atteint d'une maladie grave durant son enfance, d'avoir connu un conflit grave avec un membre de sa famille, d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années, d'avoir un père ouvrier ($\exp(\beta) = 1,367$, $\text{prob} = 0,0070$).

9. Le test de Student entre ces deux variables est significatif au seuil de 1 % mais, en prenant en compte l'âge, le fait d'avoir subi une agression, d'avoir été placé, d'avoir connu des problèmes de violence dans la famille, l'influence du décès des parents sur le nombre de maladies déclarées n'est plus significatif (régression linéaire, $\beta = -0,17$, probabilité du test de Student = 0,1771). Par contre l'effet est significatif pour certaines maladies.

10. L'effet est significatif (au seuil de 5 %), en contrôlant par l'âge, le fait d'avoir subi une agression, d'avoir eu un père ou une mère atteint d'une maladie grave durant son enfance, d'avoir connu des problèmes de violence dans sa famille ou d'avoir connu un conflit grave avec un membre de sa famille selon la maladie, ou avoir connu des problèmes d'alcoolisme dans sa famille au cours de sa jeunesse.

femmes, qui sont davantage victimes de violences conjugales, un âge jeune est plutôt protecteur par le fait que les vies en union y sont moins fréquentes. C'est sans doute le même phénomène (la violence conjugale) qui explique que vivre avec de jeunes enfants augmente de plus de 40 % la probabilité, pour cette femme, d'avoir subi une agression au cours des deux dernières années. Cette variable se trouve en effet corrélée avec la déclaration de la femme selon laquelle elle a quitté son dernier logement pour cause de violence à son encontre ou à l'encontre de ses enfants (presque aucune de ces femmes, qui ont donné cette cause de départ de leur dernier logement, n'est en couple au moment de l'enquête : aucune parmi les 18-24 ans et 4 % parmi les plus de 25 ans) (11).

Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, on observe un effet du placement durant l'enfance : 40 % de risque en plus pour les premiers et près de deux fois plus de risque pour les secondes. Cet effet reste significatif lorsque l'on introduit, dans chaque régression, les variables en lien avec le placement (cf. la seconde colonne des estimations des paramètres, pour les hommes, dans le tableau 8) ; cet indicateur de risque est donc présent en tenant compte des autres effets du contexte durant l'enfance et l'adolescence. Cela ne veut pas dire que toutes les structures d'accueil des jeunes placés sont facteur de violence. D'une part, nous ne travaillons pas sur l'ensemble des personnes ayant été placées. D'autre part, certains établissements, comme les « villages d'enfants » (implantés en France par deux associations), cherchent à recréer un climat familial dans de petites unités de vie et, dans ce cadre, le support émotionnel par les professionnels est recommandé et valorisé. Cela se retrouve aussi dans d'autres structures (certaines maisons d'enfants à caractère social, des lieux de vie) qui accueillent des jeunes en petit nombre, avec une présence importante d'éducateurs. Cependant, dans certains établissements ou familles d'accueil, les règles de neutralité dominant, privant les jeunes de tout rapport affectif et ne favorisant pas l'expression d'un mal-être lié à la violence d'autres jeunes ou d'adultes. Le fait de vivre son enfance dans un contexte rude où l'affect n'a pas sa place, et où les rapports entre pairs sont autant d'épreuves de force, contribue aussi à priver l'individu d'un apprentissage des modes de résolution non violente des tensions et des conflits, ainsi que de capacités de coopération (*pro-social skills*) ce qui peut avoir pour conséquence davantage de violence agie et subie à l'âge adulte (Dumont *et al.*, 2004). De tels apprentissages sont favo-

risés par une « attitude authentiquement affective » (Tomkiewicz, 1999) des professionnels (éducateurs, thérapeutes, etc.), et non par une neutralité distante, même si celle-ci se veut « bienveillante ».

En observant les effets selon les différences temporelles du placement, nous remarquons que le placement précoce et le placement sur une longue durée ont des effets significatifs pour les hommes (régressions non présentées) tandis que, pour les femmes, ce sont les placements courts et tardifs qui ont les effets les plus importants, c'est-à-dire quand ils ont eu lieu au cours de l'adolescence. Par ailleurs, le placement peut être vécu par le jeune comme une épreuve qui pourra atteindre son estime de lui/elle-même (Pronovost et Leclerc, 2002). L'estime de soi est un facteur de protection important contre la dépression mais aussi contre les comportements à risque et la violence. Ces jeunes placés en seraient moins pourvus que les autres jeunes originaires de milieux défavorisés (Pronovost *et al.*, 2003).

Cet apprentissage de la résolution non violente des conflits interpersonnels nous paraît très important, et l'on observe, dans le cas des hommes, que le fait d'appartenir à une famille nombreuse (3 enfants ou plus) concourt à diminuer les risques d'agression (12). Or, on sait qu'appartenir à une fratrie de grande taille conduit à se confronter très tôt à la gestion des négociations et arrangements nécessaires pour la coexistence plus ou moins pacifique entre frères et sœurs, et parfois à assumer des responsabilités précoces.

On constate donc que des facteurs, à la fois individuels (le fait de vivre avec ses enfants, avoir dormi « dans la rue » ou dans un squat au cours de l'année) et socio-familiaux (placement, problèmes de violence dans la famille, décès des parents), ont une forte influence sur le risque d'avoir été agressé au cours des 2 dernières années. Encore une fois, les régressions par sexe nous ont permis d'étudier des phénomènes de nature en partie différente selon le genre. N'oublions pas que le risque d'agression est plus important chez les femmes que chez les hommes : dans notre échantillon, il est deux fois plus important, à contexte familial d'origine

11. Les résultats restent valables si l'on exclut de l'échantillon les femmes en centre maternel (244 individus), hormis la variable âge qui devient non significative.

12. Régression non présentée pour cause d'effectifs trop faibles dans certaines cellules.

égal (13), à durée de vie sans logement égale (14), à catégorie d'âge égal (15).

Avoir fait une démarche au cours des 12 derniers mois : pour les hommes, une influence d'événements liés à l'enfance ; pour les femmes, celle du capital social et du capital scolaire

Le recours à un CCAS (Centre communal d'action sociale) ou au bureau d'aide sociale de la mairie (au cours des douze derniers mois) se trouve lié à des facteurs fort différents selon le genre (cf. tableau 9).

Dans le cas des femmes, le fait de ne pas avoir de diplôme diminue de près de 50 % la chance d'avoir eu recours aux services sociaux de la mairie. Si l'on prend comme variable un indicateur d'illettrisme, « rencontrer parfois ou souvent des difficultés pour lire, ou écrire, ou compter », l'effet est de même nature mais un peu moins important (16). Il ne s'agit donc pas seulement d'une difficulté pour remplir des papiers, on peut y voir la crainte d'une violence symbolique, une réelle difficulté de présentation d'un soi dévalorisé, une défiance envers l'institution pour celles qui ont vécu douloureusement des échecs sco-

lares (Paugam, 1991 ; de Queiroz, 1996). Ces femmes ne sont pas plus fréquemment dans les centres d'hébergement de longue durée (où des travailleurs sociaux peuvent prendre en charge des démarches pour l'obtention de prestations sociales), par contre elles se trouvent depuis un peu plus longtemps sans domicile autonome (ce qui peut expliquer qu'elles n'aient pas eu de nouveau contact au cours des 12 derniers mois, ceux-ci ayant eu lieu auparavant pour mettre en place les aides sociales et faciliter l'accès aux soins).

Le fait d'avoir subi une agression (au cours des deux dernières années) accroît de 80 % la probabilité d'avoir fait une telle démarche auprès de la mairie, ce qui indique l'importance de ces services pour les femmes victimes de violence qui ne bénéficient pas (ou peu) d'une indépendance financière, tout comme l'importance des difficultés que rencontrent les femmes fuyant un

13. Gros problèmes d'argent, maladie grave de la mère, problème de violence dans la famille, placement, père né à l'étranger.

14. Se trouver sans logement autonome depuis plus d'un an.

15. Régression logistique non présentée : Wald chi-2 = 232,9 avec 10 degrés de liberté, la variable genre (codée 0 pour les hommes, 1 pour les femmes) a pour odds-ratio : $\exp(\beta) = 2,242$ (prob < 0,0001).

16. L'odds-ratio est de : $\exp(\beta) = 0,673$, $p = 0,0079$, régression non présentée.

Tableau 9
Avoir fait une démarche au cours des 12 derniers mois
Résultats des régressions logistiques

| Hommes | | Femmes | | |
|---|---------------|---------------|---|------------|
| Variabiles dichotomiques | $\exp(\beta)$ | $\exp(\beta)$ | Variabiles dichotomiques | |
| Gros problème d'argent durant sa jeunesse | 1,476*** | 1,435*** | Pas de diplôme | 0,512*** |
| A connu des problèmes de violence dans sa famille | 1,326** | 1,290* | Avoir eu un contact avec ses parents au cours du dernier mois | 1,700*** |
| Sans logement autonome stable depuis plus d'un an | 0,732* | 0,734** | Avoir subi une agression au cours des deux dernières années | 1,791*** |
| Avoir été placé durant l'enfance | 1,256* | 1,241* | | |
| Maladie/handicap/accident mère | | 1,223 n.s. | | |
| Père né à l'étranger | | 1,057 n.s. | | |
| Âge : 18-30 ans | 1,544*** | 1,543*** | Âge : 18-24 ans | 0,803 n.s. |
| 31-44 ans | 1,594*** | 1,576*** | 25-35 ans | 1,153 n.s. |
| Parent ouvrier | 1,048 n.s. | 1,052 n.s. | Parent ouvrier | 1,038 n.s. |
| Wald chi-2 | 81,6*** | 83,3*** | Wald chi-2 | 55,6*** |
| Degrés de liberté | 7 | 9 | Degrés de liberté | 6 |
| Effectifs | 1901 | 1901 | Effectifs | 1072 |

Lecture : pour les femmes enquêtées, le risque relatif d'avoir fait une démarche auprès d'un bureau d'aide sociale au cours des 12 derniers mois est diminué de près de la moitié lorsque l'enquêtée déclare ne pas avoir de diplôme (ou le risque de ne pas avoir fait de démarche est deux fois plus élevé dans ce cas).

*** prob. < 0,001

** prob. < 0,01

* prob. < 0,05

n.s. : non significatif

Champ : les personnes francophones (utilisatrices des services d'aide) nées en Europe occidentale ou de nationalité française ou arrivées en France avant 17 ans (pondération sur une semaine moyenne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, Insee, janvier 2001.

conjoint violent. On peut penser aussi que le statut de victime d'agression facilite le contact avec ces services d'aide ou d'action sociale (moindre risque d'être blâmée, statut mieux reconnu que celui de femme sans emploi) ; il s'agirait alors d'un effet en lien avec les différents dispositifs qui ont été mis en place pour aider les femmes victimes de violences afin qu'elles se sentent davantage soutenues et comprises. Avoir eu un contact avec un (ou ses) parent(s) augmente de 70 % la probabilité d'avoir eu un contact avec ces services sociaux. Cela témoigne bien de l'importance du soutien familial pour entamer des démarches. Malgré l'aspect carencé des relations avec une partie de ces familles (nous l'avons vu à propos des agressions), c'est une ressource importante (il s'agit souvent d'un seul parent) ce qui indique qu'il convient de favoriser au mieux le rétablissement, ou le maintien de ces liens (sauf lorsque la famille est dysfonctionnelle). Notons que les femmes ont plus souvent recours aux services sociaux que les hommes, en tenant compte de variables du contexte présent et de jeunesse (17).

Pour les hommes, avoir subi des problèmes d'argent durant sa jeunesse augmente de 44 % la probabilité d'avoir fait une démarche auprès d'un CCAS ou d'un bureau d'aide sociale au cours de l'année. Dans ce cas, la socialisation primaire de l'enquêté a pu rendre plus facile cette démarche, par une sorte de familiarité avec ce type de recours (sans doute utilisé par ses parents en cas de difficulté), et par une certaine forme de connaissance des circuits de l'assistance. Le fait d'avoir vécu dans une famille où régnait la violence augmente cette probabilité de près d'un tiers. On peut penser que ces épreuves, durant l'enfance et l'adolescence, ont pu renforcer, chez ceux qui l'ont subie, un moindre sentiment d'emprise sur leur propre destin, c'est-à-dire un sentiment de contrôle externe sur leur vie (*external locus of control*), ce qui porte à chercher des solutions à ses problèmes auprès d'intervenants extérieurs. Cependant, chez les plus de 30 ans, ceux qui ont connu de tels problèmes familiaux sont plus souvent sans travail ce qui peut entraîner un recours plus fréquent à l'aide sociale alors même que, pour eux, les aides liées à la solidarité familiale sont difficiles à mobiliser (ou sont évitées). On remarque que les enquêtés ayant connu des problèmes de violence dans leur famille déclarent aussi plus fréquemment des maladies (18), ce qui aurait pu justifier un recours plus fréquent aux services sociaux de la mairie pour demander une aide médicale, mais on a vérifié que le fait de se déclarer en bonne santé n'a pas d'effet significatif.

Se trouver sans logement autonome stable depuis plus d'un an diminue la probabilité d'être entré en contact avec les services sociaux d'à peu près un quart. Les hommes sans logement depuis moins de 12 mois ont une probabilité d'avoir fait des démarches augmentée de plus de 40 % (par contre, les locataires et propriétaires de l'échantillon n'ont pas eu de recours plus fréquents que les personnes ayant perdu leur logement depuis plus d'un an et cet effet demeure en contrôlant par une situation particulière : vivre en communauté, comme les communautés Emmaüs). Durant cette période difficile, qui suit la perte du logement (et pendant laquelle, on l'a vu, les personnes occupent moins fréquemment un emploi), les sans-domicile cherchent plus fréquemment des ressources auprès des services sociaux de la commune. Même si l'on sait que toutes les personnes se présentant aux guichets des services sociaux ne sont pas toujours bien au courant des services auxquels elles peuvent prétendre, on constate que les hommes sans domicile s'y adressent largement peu de temps après la perte de leur logement. Cet effet est sensible aussi chez les femmes, mais significatif seulement au seuil de 5 % (le principe de parcimonie nous a conduit à ne pas l'inclure dans la régression présentée).

Enfin, les hommes ayant été placés durant leur enfance ont une probabilité plus élevée (de près d'un quart) d'avoir fait une démarche récente auprès des services sociaux (l'effet n'est pas significatif dans le cas des femmes). En détaillant les effets des différentes formes de placement, on observe que c'est surtout le placement durant une longue période (et donc à un âge précoce) qui favorise le recours présent à ces services. Là encore, un sentiment de contrôle externe pourrait expliquer la propension à se tourner vers les institutions pour résoudre les difficultés rencontrées, ce serait un mode d'adaptation lié à une histoire familiale et institutionnelle (Pronovost et Leclerc, 2002). Cependant, il faut noter que les travailleurs sociaux et éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance s'efforcent, quand c'est nécessaire, de diriger les jeunes majeurs, qui ont

17. Régression logistique non présentée : Wald $\chi^2 = 147,3$ avec 9 degrés de liberté, la variable genre (codée 0 pour les hommes, 1 pour les femmes) a pour odds-ratio : $\exp(\beta) = 1,402$ ($\text{prob} < 0,0001$), les variables sont : l'âge, la durée sans domicile, absence de diplôme, avoir subi une agression au cours des 2 dernières années, avoir connu des violences familiales, exercer un emploi, avoir eu un parent ouvrier.

18. Régression linéaire (modèle GLM), non présentée, du nombre de maladies, en contrôlant par l'âge et le fait d'avoir été agressé au cours des deux dernières années ($\beta = 1,157$, $p < 0,0001$), le fait d'exercer un emploi, d'avoir connu des problèmes de violence durant l'enfance, d'avoir un père malade ou handicapé, un parent ouvrier.

été placés, vers les services sociaux compétents (au moment de leur accession à l'autonomie) et cela peut donc encourager un recours aux services sociaux de la mairie lorsque la confiance envers les institutions n'a pas été entamée (ce qui semble le cas majoritaire chez les hommes mais peut-être pas chez les femmes, ce qui expliquerait la différence). Cet effet demeure significatif lorsque nous prenons en compte les variables, du contexte de jeunesse, en lien avec le placement.

Ces résultats suggèrent que, dans le cas des hommes, les événements liés à l'enfance (gros problèmes d'argent, violence dans la famille, le placement) influencent la probabilité d'avoir eu un contact avec les services sociaux de la mairie au cours des douze derniers mois. Pour les femmes, le capital social (contact avec les parents) et le capital scolaire ont une influence sur la probabilité d'une telle démarche. Nous voyons que des effets de contexte jouent également un rôle (le fait d'avoir perdu son logement depuis plus d'un an pour les hommes, d'avoir subi une agression au cours des 2 dernières années pour les femmes).

Une influence persistante des antécédents socio-familiaux

Certains antécédents socio-familiaux (dont le placement) influencent les variables que nous avons testées, en tenant compte du contexte actuel des enquêtés, et des capitaux dont pouvaient disposer ces personnes utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile.

On remarque que, pour ces personnes en situation particulièrement défavorisée, l'influence du mode de socialisation primaire et des liens familiaux se fait encore sentir à l'âge adulte dans des domaines divers tels que les risques d'agression et les démarches auprès d'un bureau d'aide sociale. L'effet du placement est particulièrement présent dans le cas du risque d'agression (pour les deux sexes) et des démarches auprès des bureau d'aide sociale (pour

les hommes). Ce sont donc des indicateurs de risque importants. Par contre, lorsque l'on s'intéresse à la probabilité d'exercer un emploi actuellement, et les démarches auprès d'un bureau d'aide sociale (dans le cas des femmes), les facteurs liés aux capitaux, que peuvent effectivement mobiliser actuellement les personnes enquêtées, sont les plus importants, alors que l'on aurait pu penser que ces types de capitaux ne peuvent avoir d'effet dans le champ de l'action sociale (les agents sociaux, vers qui elle est dirigée, en sont tous très peu dotés) : une bonne santé, des diplômes ou une bonne maîtrise de la lecture, un capital social sont de réels atouts. Les effets du contexte présent (se trouver sans domicile depuis plus d'un an) nuancent ces effets d'« héritage » social ou familial, et de capitaux. De plus, nous avons vu apparaître parfois des effets de cycle de vie (pour le placement par exemple).

Raisonné en termes de capital et de passé socio-familial semble répondre à la nécessité de dépasser les approches individualistes (souvent misérabilistes) et structurelles (souvent déterministes) par une approche complexe où apparaissent à la fois des indicateurs de risque liés à la famille (avec sa dimension singulière mais aussi sociale) et aux différentes formes de capital (qui traduisent davantage les effets structurels) en tenant compte de la logique spécifique du champ considéré.

Cette étude a pu mettre en relief certaines faiblesses et certains points forts des dispositifs d'aide et d'action sociale qui pourront donner des pistes pour leur amélioration (prise en charge collective des jeunes enfants malgré une instabilité résidentielle, évaluation des politiques de placement des jeunes et de la prise en charge des mineurs, notamment sur le plan affectif) mais aussi en termes de politiques de prévention (aides prévenant l'éviction d'un logement, mesures sociales favorisant l'offre de (et l'accès aux) logements bon marché, lutte contre la précarisation de l'emploi, lutte contre l'échec scolaire précoce, amélioration de la préparation des jeunes placés à l'accession à l'indépendance). □

BIBLIOGRAPHIE

- Audirac P.-A. et Rattier M.-O. (1996)**, « Aide sociale départementale : le paradoxe de la croissance », *Données Sociales 1996*, Insee, pp. 458-467.
- Bassuk E.L., Buckner J., Weinreb L., Browne A., Bassuk S., Dawson R. et Perloff J. (1997)**, « Homelessness in Female-Headed families: Childhood and Adult Risk and Protective Factors », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, pp. 241-248.
- Bassuk E.L., Perloff J.N. et Dawson R. (2001)**, « Multiply Homeless Families: The Insidious Impact of Violence », *Housing Policy Debate*, vol. 12, n° 2, pp. 299-320.
- Bauer D., Dubechot P. et Legros M. (1994)**, « Des adultes parmi d'autres... Que sont les enfants de l'ASE devenus ? », *Informations Sociales*, n° 41, pp. 8-16.
- Berthod-Wurmser M. (2002)**, « Inégalités, précarité et santé : vers une nouvelle approche de la connaissance », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Édition 2001-2002*, La Documentation française, pp. 493-501.
- Bound J., Jaeger D. et Baker R. (1995)**, « Problems With Instrumental Variables Estimations When the Correlation Between the Instruments and the Endogenous Explanatory Variable Is Weak », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 90, n° 430, pp. 443-450.
- Bourdieu P. (1979)**, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu P. (1980)**, « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 31, pp. 2-3.
- Bourdieu P. (1984)**, *Questions de sociologie*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu P. (1997)**, *Méditations pascaliennes*, collection « Liber », Le Seuil, Paris.
- Bourdieu E. (1993)**, « Dialogue sur la violence », in P. Bourdieu (ed.) *La misère du monde*, Le Seuil, Paris, pp. 737-753.
- Bresson M. (2003)**, « Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, pp. 311-326.
- Broccolichi S. et Œuvrard F. (1993)**, « L'engrenage », in P. Bourdieu (ed.) *La misère du monde*, Le Seuil, Paris, pp. 639-648.
- Callens S. (1996)**, « La mesure du risque : une histoire récente », *Revue française des Affaires sociales*, vol. 50, n° 2, pp. 73-83.
- Chambaz C. et Herpin N. (1995)**, « Débuts difficiles chez les jeunes : le poids du passé familial », *Économie et Statistique*, n° 283-284, pp. 111-125.
- Chauvin P. et Lebas J. (1998)**, « La problématique précarité et santé, un symptôme des dysfonctionnements de notre système de santé », in *Précarité et Santé*, Lebas et Chauvin éditeurs, Flammarion, Paris, pp. 3-22.
- Cheung S.Y. et Heath A. (1994)**, « After Care: The Education and Occupation of Adults Who Have Been in Care », *Oxford Review of Education*, vol. 20, n° 3, pp. 361-376.
- Choquet M. (2001)**, « Les jeunes et la violence : quelles sont les évidences ? », *Adsp*, n° 37, pp. 11-12.
- Clerc D., Hada F. et Rioux L. (2002)**, « Les risques liés à la transformation de l'emploi », *Les Papiers du Cerc*, n° 2002-03.
- Coleman J.S. (1988)**, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, Supplement, pp. S95-S120.
- Conger R.D., Elder G.H., Lorenz F.O., Conger K.J., Simons R.L., Whitbeck L.B., Huck S. et Melby J.N. (1990)**, « Linking Economic Hardship to Marital Quality and Instability », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n° 3, pp. 643-656.
- Corbillon M., Assailly J.P. et Duynme M. (1988)**, « L'aide sociale à l'enfance : dépendance et devenir adulte des sujets placés », *Population*, n° 2, pp. 473-479.
- Courgeau D. (2000)**, « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 37-60.
- Dally S. (1997)**, « Alcool, pauvreté et précarité », in *Santé, Précarité & Précarisation*, Actes du séminaire organisé par l'intercommission n° 6, Inserm, Paris, pp. 86-96.

- Dumont M., Pronovost J. et Leclerc D. (2004)**, « Les stratégies adaptatives des adolescents : comparaison d'un groupe scolaire et d'un groupe desservi en Centres jeunesse », *Revue de Psychoéducation*, vol. 33, n° 1, pp. 137-155.
- de Gouy A. (1996)**, « Les jeunes sans-abri », rapport destiné à l'Observatoire européen des sans-abri, Vitry sur Seine : Habitat Éducatif.
- de La Rochère B. (2003)**, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.
- de Queiroz J.-M. (1996)**, « Exclusion, identité et désaffection », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, S. Paugam éditeur, La Découverte, Paris, pp. 295-310.
- Finkelstein M., Wamsley M. et Miranda D. (2002)**, *What Keeps Children in Foster Care From Succeeding in School? Views of Early Adolescents and the Adults in Their Lives*, New York: Vera Institute of Justice.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Lecomte T., Mizrahi A. et Mizrahi A. (1998)**, *Vie et santé des personnes sans domicile à Paris*, enquête Ined, février-mars 1995, Série « Résultats », Credes, Biblio n° 1222, Paris.
- Firdion J.-M. (2004)**, « Foster care », in *Encyclopedia of Homelessness*, David Levinson éditeur, vol. 1, Thousand Oaks: Sage Publications, pp. 167-171.
- Firdion J.-M. (2005)**, « Les sans-domicile : de qui est-il question ? Problème de la définition », in *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, P. Chauvin et I. Parizot éditeurs, Les éditions de l'Inserm, collection Questions en Santé Publique, Paris, pp. 95-104.
- Frechon I. (1997)**, *L'insertion sociale des jeunes femmes ayant été placées en foyer socio-éducatif*, mémoire de DEA, Université Paris-X, Nanterre.
- Frechon I. (2001)**, « Être placées à l'adolescence... et après ? : témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer Le Caligo », Département Recherches, études, développement, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse, *Études et Recherches*, n° 4.
- Gadot C. et Tcherkessoff F. (2003)**, « Le suicide des enfants placés », *Messages*, octobre, p. 19.
- Gelberg L., Lawrence L. et Mayer-Oakes A. (1990)**, « Differences in Health Status Between Older and Younger Homeless Adults », *Journal of the American Geriatrics Society*, vol. 38, n° 11, pp. 1220-1229.
- Gelberg L., Gallagher T., Andersen R.M. et Koegel P. (1997)**, « Competing Priorities as a Barrier to Medical Care Among Homeless Adults in Los Angeles », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, pp. 217-220.
- Glantz S. et Slinker B. (1990)**, *Primer of Applied Regression and Analysis of Variance*, International edition, McGraw Hill, New York.
- Goldberg M., Melchior M., Leclerc A. et Lert F. (2003)**, « Épidémiologie et déterminants sociaux des inégalités de santé », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, vol. 51, n° 4, pp. 381-401.
- Goux D. et Maurin É. (2000)**, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », *France Portrait Social 2000-2001*, Insee, pp. 87-98.
- Hardy M.A. (1993)**, *Regression with Dummy Variables*, Series Quantitative Applications in the Social Sciences, A Sage University Paper, Sage Publications, Newbury Park.
- Herman D.B., Susser E.S. et Struening E.L. (1994)**, « Childhood Out-of-Home Care and Current Depressive Symptoms Among Homeless Adults », *American Journal of Public Health*, vol. 84, n° 11, pp. 1849-1851.
- Herman D.B., Susser E.S., Struening E.L. et Link B.L. (1997)**, « Adverse Childhood Experiences: Are They Risk Factors for Adult Homelessness », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, pp. 249-255.
- Hosmer D.W. et Lemeshow S. (1989)**, *Applied Logistic Regression*, Wiley Series in Probability and Mathematical Statistics, John Wiley and Sons, New York.
- Jacob M., Laberge D. et Simard M. (1998)**, « L'entrée dans les services de la protection de la jeunesse. Profil des signalants, des situations et des enfants signalés », in *Comprendre la famille*, sous la direction de Éthier L.S. et Alary J., Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 331-358.
- Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.J. et Schiltz M.A. (2003a)**, *Les violences envers les femmes en*

France, *Une enquête nationale*, La Documentation française, Paris.

Jaspard M., Brown E., Lhomond B. et Saurel-Cubizolles M.J. (2003b), « Reproduction ou résilience : Les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adultes ? », *Revue française des Affaires sociales*, n° 3, pp. 159-189.

Koegel P., Melamid E. et Burnam A. (1995), « Childhood Risk Factors for Homelessness among Homeless Adults », *American Journal of Public Health*, vol. 85, n° 12, pp. 1642-1649.

Lin N. (1995), « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de Sociologie*, vol. 36, n° 4, pp. 685-704.

MacLeod J.D. et Shanahan M.J. (1993), « Poverty, Parenting, and Children's Mental Health », *American Sociological Review*, vol. 58, n° 3, pp. 351-366.

Maïlat M. (1999), « Enfant de famille pauvre : l'épreuve du placement », *Informations Sociales*, n° 79, pp. 56-63.

Mangine S.J., Royse D., Wiele V.R. et Nietzel M.T. (1990), « Homeless Among Adults Raised as Foster Children: A Survey of Drop-in Center Users », *Psychological Reports*, n° 67, pp. 739-745.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (1998), « Sans domicile à Paris : une typologie de l'utilisation des services et du mode d'hébergement », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, pp. 111-156.

Marpsat M. (1999), « Un avantage sous contrainte, Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, pp. 885-932.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (éditeurs) (2000a), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, PUF-Ined, Paris.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (2000b), « Mode d'hébergement et utilisation des services. Une approche en termes de "capitiaux" », in *La rue et le foyer*, Marpsat M. et Firdion J.-M. (éditeurs), pp. 287-321.

Marpsat M., Firdion J.-M. et Meron M. (2000), « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et Sociétés*, n° 363.

Marpsat M. et Firdion J.-M. (2001), « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et Prévisions*, n° 65, pp. 91-112.

Menahem G. (1992), « Troubles de la santé à l'âge adulte et difficultés familiales durant l'enfance », *Population*, vol. 47, n° 4, pp. 893-932.

Menahem G. (2001), « Quand avoir vécu un deuil durant sa jeunesse protège des prises de risque et du risque de maladie », *Alliage – Pour une nouvelle culture du risque*, n° 48-49, pp. 113-119.

Monnier A. et Pennec S. (2003), « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France », *Population et Sociétés*, n° 396, pp. 1-4.

Mucchielli L. (2001), *Violences et insécurité, fantasmes et réalités dans le débat français*, collection Sur le vif, La Découverte, Paris.

Naves P. et Cathala B. (2000), « Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents », *rapport*, Igas, Paris.

OCDE (2001), « *Du bien-être des Nations : le rôle du capital humain et social* », rapport, <http://www.oecd.org/dataoecd/48/22/1870573.pdf> (site consulté en mai 2006).

Oui A. et Saglietti C. (1993), « Les pupilles de l'État en 1989 », *Solidarité Santé, Études Statistiques*, n° 4, pp. 129-133.

Parizot I., Chauvin P., Firdion J.-M. et Paugam S. (2004), « Santé, inégalités et ruptures sociales dans les Zones Urbaines Sensibles d'Île-de-France », in *Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française, pp. 127-165.

Paugam S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris.

Peretti-Watel P. (2004), « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *Revue française de Sociologie*, vol. 45, n° 1, pp. 103-132.

Pommier P. (2004), « De 2011 à 2003, un marché du travail gagné par la dégradation de la conjoncture », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004*, La Documentation française, pp. 61-69.

Ponthieux S. (2002), « Country Paper Prepared for the OECD – UK ONS Conference on the

Measurement of Social Capital », Département des Prix à la consommation, des Ressources et des Conditions de vie, Insee, Paris, disponible à : <http://www.oecd.org/dataoecd/21/51/2381185.pdf>

Ponthieux S. (2006), *Le capital social*, collection « Repères », La Découverte, Paris.

Poulton R., Caspi A., Milne B.J., Thomson W.M., Taylor A., Sears M.R., Moffitt T.E. (2002), « Association Between Children's Experience of Socioeconomic Disadvantage and Adult Health: a Life-Course Study », *The Lancet*, vol. 360, n° 9346, pp. 1640-1645.

Pronovost J. et Leclerc D. (2002), « L'évaluation et le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse », *Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, vol. 31, n° 1, pp. 81-100.

Pronovost J., Leclerc D. et Dumont M. (2003), « Facteurs de protection reliés au risque suicidaire chez les adolescents : comparaison de jeunes du milieu scolaire et de jeunes en centres jeunesse », *Revue Québécoise de Psychologie*, vol. 24, n° 1, pp. 179-199.

Putman R. (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press.

Putman R. (2001), « Social Capital: Measurement and Consequences », conférence tenue à l'OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/25/6/1825848.pdf> (site consulté en mai 2006).

Ritchey F., La Gory M. et Mallis J. (1991), « Gender Differences in Health Risks and Physical Symptoms Among the Homeless », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 32, n° 1, pp. 33-48.

Robin J.-M. (2000), « Modèles structurels et variables explicatives endogènes », *document de travail*, série *Méthodologie Statistique*, n° 2002, Insee.

Rollet C. (2001), « Le placement d'enfants : historique et enjeux », *Revue Quart Monde*, n° 178, pp. 9-13.

Rossi P.H., Schuerman J. et Budde S. (1999), « Understanding Decisions about Child Maltreatment », *Evaluation Review*, vol. 23, n° 6, pp. 579-598.

Ruault M. et Callegher D. (2000), « L'aide sociale à l'enfance : davantage d'actions éducati-

ves et de placements décidés par le juge », *Études et Résultats*, Drees, n° 46.

Ruault M., Baudier-Lorin C. et Callegher D. (2001), « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2000 », *Études et Résultats*, Drees, n° 121.

Shinn M., Knickman J. et Weitzman B. (1991), « Social Relationships and Vulnerability to Becoming Homeless Among Poor Families », *American Psychologist*, vol. 46, n° 11, pp. 1180-1197.

Shinn M., Weitzman B., Stojanovic D., Knickman J., Jimenez L., Duchon L., James S. et Krantz D. (1998), « Predictors of Homelessness Among Families in New York City: From Chelter Request to Housing Stability », *American Journal of Public Health*, vol. 88, n° 11, pp. 1651-1657.

Singer M.I., Menden A.T., Yu Song L. et Lunghofer L. (1995), « Adolescents' Exposure to Violence and Associated Symptoms of Psychological Trauma », *The Journal of the American Medical Association*, vol. 273, n° 6, pp. 477-482.

Snow D. (1986), « The Myth of Pervasive Mental Illness Among the Homeless », *Social Problems*, vol. 33, n° 5, pp. 407-423.

Snow D., Anderson L., Quist T. et Cress D. (1996), « Material Survival Strategies on the Streets: Homeless People as Bricoleurs », in *Homelessness in America*, J. Baumohl éditeur, Phoenix: Oryx Press, pp. 86-96.

Snow D. et Mulcahy M. (2001), « Space, Politics, and the Survival Strategies of the Homeless », *American Behavioral Scientist*, vol. 45, n° 1, pp. 149-169.

Sobel J. (2002), « Can We Trust Social Capital? », *Journal of Economic Literature*, vol. XL, n° 1, pp. 139-154.

Soulié C. (2000), « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris », in Marpsat M. et Firdion J.-M. éditeurs, *La rue et le foyer*, pp. 211-255.

Susser E., Moore R. et Link B. (1993), « Risk Factors for Homelessness », *American Journal of Epidemiology*, vol. 15, n° 2, pp. 546-556.

Taylor M. (2000), « Communities in the Lead: Power, Organisational Capacity and Social

Capital », *Urban Studies*, vol. 37, n° 5-6, pp. 1019-1035.

Tcherkessof F. (2003), « Enfants placés, une protection à risques », *Messages*, octobre, pp. 17-20.

Tomkiewicz S. 1999 (2001), *L'adolescence volée*, collection Pluriel, Hachette, Paris.

Vero J. et Werquin P. (1997), « Un réexamen de la mesure de la pauvreté. Comment s'en sortent les jeunes en phase d'insertion ? », *Économie et Statistique*, numéro spécial *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, n° 308-309-310, pp. 143-158.

Whiting J. et Lee III R. (2003), « Voices From the System: A Qualitative Study of Foster

Children's Stories », *Family Relations*, vol. 52, n° 3, pp. 288-295.

Wood D., Valdez B., Hayashi T. et Shen A. (1990), « Homeless and Housed Families in Los Angeles: A Study Comparing Demographic, Economic, and Family Function Characteristics », *American Journal of Public Health*, vol. 80, n° 9, pp. 1049-1052.

Zeneidi-Henry D. (2002), *Les SDF et la ville, Géographie du savoir-survivre*, Éditions Bréal, Paris.

Zlotnick C., Kronstadt D. et Klee L. (1998), « Foster Care Children and Family Homelessness », *American Journal of Public Health*, vol. 88, n° 9, pp. 1368-1370.

MÉTHODOLOGIE

A – L'enquête

L'Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, de l'Insee, en janvier 2001 (brièvement, *enquête Sans-domicile 2001*, ou encore *SD2001*) comporte un questionnement spécifique sur certains événements difficiles survenus durant la jeunesse de l'enquêté (avant 18 ans) et fournit des informations factuelles sur cette période (spécifiquement, la situation à l'âge de 10 ans mais aussi la scolarité, la date de première entrée en France pour les personnes nées à l'étranger, le décès éventuel des parents et leur pays de naissance).

B – Les données

Elles portent sur les utilisateurs des services de restauration gratuite et d'hébergement dans les villes de plus de 20 000 habitants de la France métropolitaine, que nous dénommerons plus commodément *sans domicile*, bien que ce champ ne coïncide pas exactement avec une définition des sans-domicile au sens restreint puisque certaines de ces personnes disposent d'un logement en hôtel ou en location ou sont hébergées par un tiers (Firdion, 2005). Toutefois, la petite minorité de ceux qui, parmi eux, sont locataires ou propriétaires, se trouvent dans des situations sociales de grande précarité (chômage, problèmes de santé...).

Les limites de cet échantillon suggèrent de poursuivre ultérieurement cette recherche en s'appuyant sur une enquête auprès de la population logée en logement « ordinaire » (au sens de l'Insee), disposant d'un effectif suffisant d'enquêtés ayant connu ces événements rares, de façon à disposer d'un échantillon témoin.

C – À propos du placement

Afin d'assurer une certaine homogénéité des observations, par rapport à la situation particulière du placement, ne sont considérés que les cas de placement dans les pays occidentaux (dans les autres nations les variations, importantes, dans les conceptions de la protection de l'enfance rendent difficile une définition homogène du placement). L'échantillon est donc restreint aux personnes susceptibles d'avoir été placées en Europe durant leur enfance ou leur jeunesse, c'est-à-dire aux enquêtés de nationalité française ou citoyens d'un autre pays d'Europe occidentale, ou nés en France, ou arrivés en France avant 17 ans. L'échantillon se trouve alors réduit à 3 027 individus, dont 869 ont déclaré avoir été placés (532 hommes et 337 femmes).

Ces effectifs relativement faibles limitent le nombre de variables et de modalités prises en compte dans les régressions. Ne disposant pas d'enquête statistique portant sur une population logée et posant des questions semblables sur le placement (et de tels événements familiaux), avec un échantillon de taille suffisamment importante au regard de cet événement rare en population générale, la comparaison entre personnes logées et sans domicile ne pourra être conduite. Compte tenu de cette limite, notre étude tentera d'identifier en quoi ces événements, marquant le passé des personnes utilisatrices des services d'aide, et la présence ou

l'absence de certaines formes de « capital », peuvent se trouver en lien avec des situations particulières présentes (exercer un emploi, avoir été agressé, avoir eu recours au bureau d'aide sociale). Dans cet échantillon, les fortes différences, en termes de structure de population, entre hommes et femmes conduisent à développer des régressions séparément par genre.

Il est évident que les événements douloureux survenus durant l'enfance et la jeunesse ont un rapport avec le placement et se trouvent souvent à l'origine de cette mesure ; isoler les uns des autres pose donc difficulté. Pourtant, les études américaines montrent que le placement en soi peut produire un/des effet(s) (bénéfique(s) et/ou défavorable(s)) sur l'individu placé. Il convient donc de s'efforcer de distinguer ces deux types d'événements qui ont leurs effets propres (durant la jeunesse et à l'âge adulte). Les données de cette enquête de l'Insee nous donnent une occasion assez rare de disposer de ces deux types d'information sur une population assez nombreuse puisque la prévalence du placement est remarquablement élevée parmi les personnes sans domicile. Il serait donc possible d'identifier un lien possible entre tel type d'événement et des situations ou des comportements actuels ou récents.

D – La régression logistique

Les variables à expliquer étant binaires (avoir connu la situation ou pas), nous avons estimé des régressions logistiques. Les variables explicatives ou « indépendantes » (binaires) concernent toujours plus de 10 % des individus enquêtés, de façon à éviter des distributions par trop déséquilibrées (et donc des cellules – correspondant au croisement des variables du modèle – vides).

Dans un premier temps, un modèle de régression (par sexe) du placement durant l'enfance est développé en utilisant des variables concernant l'enfance de l'individu (contexte familial, classe d'âge, événements douloureux). Ensuite, nous estimons, par des régressions logistiques, la probabilité d'avoir connu telle situation (par exemple avoir été agressé au cours des douze derniers mois). Si le fait d'avoir été placé a un effet significatif, nous introduisons alors, dans un second temps, les variables identifiées comme « expliquant le placement » dans la régression, et nous observons si l'effet significatif de la variable « placement » se maintient. Dans ce dernier cas, tout porte à croire que c'est bien le placement en soi et non les événements qui l'ont causé qui sont en lien avec la variable étudiée (variable d'intérêt). Nous resterons cependant prudent puisque des *facteurs de confusion* inconnus peuvent troubler l'estimation des paramètres (parce qu'absents et/ou non mesurés).

Les résultats d'une régression logistique permettent de calculer la probabilité – associée à la régression – qu'un événement se réalise pour un individu, connaissant la valeur pour cet individu des variables intégrées dans la régression (variables dites explicatives). Les paramètres estimés pour chacune de ces variables mesurent l'association entre la réalisation de l'événement et la caractéristique considérée. S'appuyer sur cet outil statistique permet de raisonner sur un facteur explicatif d'un événe-

ment en considérant comme fixées les autres caractéristiques prises en compte dans la régression, notamment l'âge et l'origine sociale (on parle alors d'un effet significatif de telle variable « toute chose égale par ailleurs », *i.e.* en contrôlant son effet par celui des autres variables de la régression). Cette analyse, qui mesure séparément les effets de chaque variable, repère les combinaisons de variables qui ont des effets distincts significatifs. Par exemple, elle permet de répondre à la question suivante : pour un homme de moins de 30 ans, le fait d'avoir connu de gros problèmes d'argent durant l'enfance augmente-t-il le risque d'avoir été placé en foyer ou dans une famille d'accueil ?

E – Le « rapport de risque »

Pour chaque modèle estimé, nous commenterons le rapport de risques, ou odds ratio (rapport du « risque » de connaître un événement sur celui de ne pas le connaître), associé à chaque variable et qui correspond à l'exponentiation du paramètre β estimé, notée $\exp(\beta)$, lorsqu'il est significatif (au seuil de 5 % au moins). Prenant pour exemple le placement durant l'enfance (cf. tableau 6), partant des résultats de la régression logistique, la probabilité d'avoir été placé durant l'enfance est la suivante :

$$p(Y=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta \cdot X - \gamma \cdot Z}}$$

Y est la variable indiquant un placement durant l'enfance (elle vaut 1 dans ce cas, 0 sinon),

X est la variable indiquant que la famille a eu de gros problèmes d'argent (elle vaut 1 dans ce cas, 0 sinon),

Z réunit toutes les autres variables incluses dans la régression,

β et γ sont les valeurs estimées des coefficients.

Dans le cas où la famille a eu de gros problèmes d'argent durant l'enfance de l'enquêté, cette probabilité devient, en tenant compte du fait que la présence de ces problèmes correspond au cas où $X = 1$:

$$p(Y=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta - \gamma \cdot Z}}$$

La probabilité de ne pas avoir été placé est :

$$p(Y=0) = 1 - p(Y=1) = \frac{e^{-\beta - \gamma \cdot Z}}{1 + e^{-\beta - \gamma \cdot Z}}$$

Pour une personne qui a été placée, le risque relatif s'écrit donc :

$$\frac{p(Y=1)}{p(Y=0)} = \frac{p(Y=1)}{1 - p(Y=1)} = e^{\beta + \gamma \cdot Z}$$

De même, la probabilité d'avoir été placé *en l'absence de gros problèmes d'argent* durant l'enfance est la suivante :

$$p(Y=1) = \frac{1}{1 + e^{-\beta \cdot X - \gamma \cdot Z}} = \frac{1}{1 + e^{-\gamma \cdot Z}}$$

En effet, la variable X renseignant sur les « gros problèmes d'argent » vaut alors 0.

La probabilité de ne pas avoir été placé en l'absence de ces problèmes vaut donc :

$$p(Y=0) = 1 - p(Y=1) = \frac{e^{-\gamma \cdot Z}}{1 + e^{-\gamma \cdot Z}}$$

Pour une personne dont la famille n'a pas connu de gros problèmes d'argent, le risque relatif d'avoir été placé s'écrit alors :

$$\frac{p(Y=1)}{p(Y=0)} = \frac{p(Y=1)}{1 - p(Y=1)} = e^{\gamma \cdot Z}$$

Dès lors, le rapport de risques relatifs (le risque relatif d'avoir été placé *en cas de gros problème d'argent*, divisé par le risque relatif d'avoir été placé *en l'absence de tels problèmes*) s'écrit :

$$OR_{\text{Gros problème d'argent} / \text{Pas de gros problèmes d'argent}} = \frac{e^{\beta \cdot X + \gamma \cdot Z}}{e^{\gamma \cdot Z}} = \frac{e^{\beta \cdot X}}{1} = e^{\beta} = \exp(\beta)$$

F – Multicolinéarité et variables endogènes

Il est possible de tirer des conclusions à partir des résultats de régressions multiples à condition que les variables explicatives des modèles testés soient statistiquement indépendantes entre elles (Glanz et Slinker, 1990). Lorsque l'on travaille dans le domaine social, bien des variables se trouvent en lien les unes avec les autres et l'on est fréquemment confronté à ce problème de *multicolinéarité*. Il convient donc de tester ces corrélations pour éviter une imprécision dans les estimations des coefficients et des difficultés d'interprétation des effets testés ; on peut adopter une mesure conservatoire (toute corrélation entre deux variables supérieure à 0,5 implique le rejet de l'une d'elles, ce sera notre position) ou admettre des corrélations inférieures à 0,9 (Glanz et Slinker, 1990). Pour les variables rejetées, il est parfois possible de dépasser ce problème en les transformant (par exemple : variable centrée réduite).

Une variable explicative *endogène* est une variable qui est influencée par les mêmes facteurs que la variable que l'on cherche à expliquer et qui peut influencer cette dernière. Dans le cas d'une régression multivariée incluant une telle variable, les estimations des effets des différents facteurs sont biaisées et contradictoires (Bound *et al.*, 1995, Robin 2000). On peut tourner cette difficulté en remplaçant la variable endogène par le résidu d'une variable exogène fortement liée à elle (dite *variable instrumentale*), ou simplement par une variable exogène fortement corrélée sans être endogène (c'est ce qui a été fait pour la variable concernant l'hébergement de longue durée dans les régressions portant sur l'emploi).

G – Causalité, et facteurs de risque

Bien que certains des événements pris en compte se situent antérieurement dans la vie des enquêtés, nous garderons d'interpréter ces résultats en termes de causalité ou de « facteurs de causalité ». Nous ne pouvons établir un lien de causalité directe (au sens de : une cause produit toujours le même effet) entre une condition (par exemple, avoir connu des problèmes de violence dans sa famille d'origine), et un résultat (par exemple, ne pas exercer d'emploi). Les phénomènes sociaux tels que les parcours résidentiel et professionnel, le réseau social, etc. ont plusieurs « causes génératrices » possi-

bles qui se conjuguent, se contrarient et peuvent être l'objet de causalités circulaires (où chaque élément agit sur l'autre sans que l'on puisse attribuer les effets premiers à l'un ou à l'autre), et dont certaines peuvent être non identifiables à partir des données d'une enquête car les questions y afférant en sont absentes. Par ailleurs, nous ne travaillons que sur la population des personnes utilisatrices des services d'aide aux sans-domicile, en conséquence nous n'approchons les effets de certains événements passés que pour cette population, à l'exclusion de la population logée en logement ordinaire (au sens de l'Insee). Parler alors de lien de causalité serait abusif puisque cette affirmation ne reposerait que sur un échantillon biaisé (puisque non représentatif de la population générale).

Si, en sociologie, la recherche de la cause « déterminante » ou « essentielle » (parmi les faits sociaux antécédents) d'un fait social a été à la base de la démarche durkheimienne, il faut nuancer une telle approche lorsque l'on met en évidence l'effet d'une caractéristique (variable explicative) sur une situation ou un comportement (variable d'intérêt) dans le cadre d'une régression multiple. Dans un tel schéma probabiliste, ce n'est pas un lien fonctionnel qui est mis en évidence ; le modèle obtenu sert à nous donner la loi de probabilité qui régira, pour un individu appartenant à telle classe (en termes de sexe, âge, origine sociale, etc. par exemple), la variable que l'on a à expliquer. Nous pouvons alors interpréter les résultats des régressions dans une perspective probabiliste, dans le sens de : telle condition ou tel événement

augmente ou diminue (significativement) le risque de connaître tel effet ou telle situation. Les facteurs, qui sont étudiés ici, seront considérés comme des *indicateurs de risque* (le risque étant pris au sens de la probabilité de l'occurrence d'un certain événement et non pas dans le sens d'un danger plus ou moins prévisible). Nous préférons cette expression à celle de *facteur de risque*, largement employée dans la littérature scientifique depuis les années 1990, et qui n'est pas sans soulever des controverses, en particulier dans le champ des sciences humaines, du fait d'une tendance, chez certains, à la « biologisation » des faits sociaux, à une réduction des phénomènes sociaux à l'effet des seules caractéristiques individuelles aboutissant parfois à blâmer les victimes (Peretti-Watel, 2004). Non sans lien avec ses origines (la médecine et les assurances), le *risque* s'est porté ainsi sur des comportements qui ont été désignés, sans toujours une grande prudence, comme négatifs ou déviants. En fait, une analyse en termes de « risque » peut aboutir à raisonner en termes d'exclusion (équivalent à la notion médicale de quarantaine), d'enfermement (déviance, délinquance), d'identification (pour construire des outils d'alarme notamment), de prévention (surtout au niveau individuel pour des risques de santé comme les maladies cardio-vasculaires, mais aussi à un niveau *meso* dans le cas de la contamination du VIH par exemple, ou *macro* pour les risques industriels, Callens, 1996). C'est pour tenter de nous distinguer de ces approches pathologisantes, et nous placer dans une perspective de prévention, que nous avons choisi d'utiliser l'expression « indicateur de risque ».

Lien social et santé en situation de précarité

État de santé, recours aux soins, abus d'alcool et réseau relationnel parmi les usagers des services d'aide

Patrick Peretti-Watel*

Les usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds constituent une population très particulière, qui cumule précarité et problèmes de santé. Les contacts avec la famille, les proches et les connaissances sont caractérisés par un cumul et non une différenciation des relations interpersonnelles. On peut distinguer les enquêtés selon que ces contacts sont fréquents ou non, quel que soit le lien de parenté éventuel entre la personne interrogée et les proches.

Une relation significative apparaît entre ce cumul et la santé perçue : ceux qui ont des contacts plus fréquents avec leurs proches se jugent plus souvent en bonne ou en très bonne santé. Plus spécifiquement, il semble qu'en présence d'une pathologie chronique ou grave ces contacts pourraient jouer le rôle de facteurs protecteurs contre le risque de dépression et qu'à ce titre, ce soit l'absence relative de contacts avec les proches et non l'absence de proches à contacter qui soit la plus préjudiciable pour la personne malade, ce qui suggère qu'il faille privilégier une interprétation faisant intervenir l'influence des rapports avec les proches sur la construction de l'identité personnelle et l'estime de soi.

Un autre aspect de la relation entre santé et lien social renvoie au recours aux soins, étudié ici dans le cas particulier des soins dentaires : l'isolement relationnel s'avère en effet significativement associé à un moindre recours à ces soins.

Toutefois, si le lien fréquemment exploré dans la littérature entre lien social et santé s'avère ici globalement vérifié, il convient d'y apporter une nuance. En effet, s'il est très plausible que les liens interpersonnels aient une influence bénéfique sur la santé, il importe de souligner qu'ils ne constituent pas la panacée. Ici, seule la quantité des contacts a été mesurée, et non leur qualité : or, des contacts fréquents ne sont pas forcément de « bons » contacts, et peuvent éventuellement devenir le vecteur de contraintes et de violences.

* Patrick Peretti-Watel appartient à l'Inserm (UMR379, épidémiologie et sciences sociales appliquées aux innovations médicales).

Cet article a grandement bénéficié des relectures critiques de Cécile Brousse, Danièle Guillemot, Maryse Marpsat, Gaël de Peretti, François Beck, Emmanuel Didier, ainsi que de deux relecteurs anonymes. L'auteur reste bien sûr seul responsable de son contenu.

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Dans un éditorial de la *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, Claudine Herzlich (2003) rappelait récemment que la question de la relation entre le social et la santé est très actuelle, avec le développement contemporain de l'épidémiologie sociale et l'intérêt porté en santé publique à des notions empruntées aux sciences sociales, mais aussi très ancienne, avec, par exemple, dès le XIX^e siècle, les travaux de Villermé sur les inégalités sociales devant la mort entre quartiers riches et pauvres de Paris.

Historiquement, l'épidémiologie a d'abord tenté d'articuler le social et la santé du point de vue de la différenciation sociale des facteurs de risque individuels, et en particulier comportementaux : par exemple, le tabagisme, l'abus d'alcool, l'inactivité physique et une alimentation déséquilibrée sont des « conduites à risque » dont la prévalence est inégale d'une catégorie sociale à l'autre et il est donc normal que les pathologies associées soient, elles aussi, inégalement réparties dans la société. Toutefois, ce point de vue ne permet finalement de rendre compte que d'une petite partie des inégalités sociales de santé et, en outre, il ne fait que déplacer le problème puisqu'il reste alors à déterminer les raisons de la différenciation sociale des « conduites à risque » (Goldberg *et al.*, 2003).

Parmi les approches plus récentes visant à explorer les déterminants proprement sociaux de la santé, un point de vue alternatif consiste à s'intéresser aux relations interpersonnelles, qui sont, selon le mot de Claudine Herzlich, « le plus social du social » (2003, p. 378), pour étudier leur influence sur la santé, avec des notions plus ou moins interchangeables telles que « sociabilité », « réseau social », « support social », ou encore « capital social » (1). De nombreuses recherches ont ainsi conclu à une corrélation significative entre la densité et la qualité des relations sociales d'une part, et la morbidité et la mortalité pour diverses pathologies d'autre part (cf. par exemple House *et al.*, 1988 ; Kawachi *et al.*, 1996 ; Berkman *et al.*, 2000).

Plus précisément, dès les années 1970, les travaux menés sur ces questions par des épidémiologistes et des psychiatres sociaux font l'hypothèse que de bonnes relations interpersonnelles permettent de mieux supporter les aléas de la vie (divorce, deuil, licenciement, etc.), et d'éviter qu'ils aient un impact sur la santé physique et mentale (Caplan, 1974 ; Cassel, 1976 ; Cobbs, 1976). D'autres travaux plus récents mettent également en évidence les effets bénéfiques

du réseau relationnel sur la survie, le bien-être et l'état psychologique de personnes atteintes d'une maladie chronique ou grave (Berkman *et al.*, 1992 ; Chesney *et al.*, 2003 ; Bisschop *et al.*, 2004) : il semble donc que les relations interpersonnelles, plutôt que d'améliorer la santé des bien-portants, contribuent plutôt à maintenir celle des malades.

Comment les relations interpersonnelles contribuent-elles à maintenir un bon état de santé ? Le réseau relationnel procurerait avant tout un soutien permettant de modérer le stress suscité par certains événements ou situations (Wheaton, 1985 ; Lin et Ensel, 1989), sachant que le stress a, semble-t-il, des conséquences directes sur l'état de santé : il aurait des effets aux niveaux neuro-endocrinien et neuro-immunitaire, provoquerait notamment une hausse de la tension artérielle et du taux de cholestérol, et contribuerait plus généralement à un vieillissement précoce de l'organisme (Brunner, 2000 ; Seeman et Crimmins, 2001) (2). Bien sûr, avant même de mobiliser de tels mécanismes biologiques, il faut souligner que le réseau relationnel fournit des ressources matérielles, informationnelles et émotionnelles (Reichmann, 1991), et qu'il contribue à satisfaire certains « besoins sociaux fondamentaux » (affection, estime de soi, sentiment d'appartenance, etc., Kaplan *et al.*, 1977).

Le présent article se propose d'explorer la relation entre santé et relations interpersonnelles à partir des données de l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds*, réalisée par l'Insee du 15 janvier au 15 février 2001 (cf. encadré 1). Par commodité de langage, les 4 084 personnes francophones interrogées dans le cadre de cette enquête seront désignées par le terme « sans-domicile et autres usagers des services d'aide » dans la suite de l'article, sachant que certains sans-domicile ne sont pas francophones ou ne fréquentent pas les services de restauration ou d'hébergement gratuits, et, qu'inversement, parmi les personnes qui fréquentent ces structures, certaines ne sont pas des sans-domicile au sens strict retenu par

1. La dernière notion, peut-être la plus populaire aujourd'hui, est sans doute aussi la plus floue et la plus creuse (malgré la conceptualisation rigoureuse initialement proposée par Bourdieu à la fin des années 1970), et semble relever davantage de la métaphore que du concept (Hawe et Shiell, 2000). Pour une discussion critique très détaillée de cette notion en français, cf. Ponthieux, 2003. Pour une discussion plus sommaire, et centrée sur l'usage de la notion de capital social en santé, cf. Fassin, 2003.

2. C'est ainsi que le social « passerait sous la peau », phénomène désigné sous le terme « embodiment » dans la littérature épidémiologique anglo-saxonne (Peretti-Wattel, 2004).

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENQUÊTE

L'enquête

En janvier 2001, l'Insee a mené une enquête auprès d'environ 4 000 personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, dans 80 agglomérations de France métropolitaine de plus de 20 000 habitants.

Néanmoins, plusieurs catégories de sans-domicile n'ont pas été prises en compte : par exemple, les personnes ne fréquentant pas ces services (par choix), ceux vivant dans des agglomérations dépourvues de ces services, ou encore les non-francophones (les entretiens se sont déroulés en français).

Les analyses et classification

Une analyse des correspondances multiples a tout d'abord été effectuée, puis une classification ascendante hiérarchique avec le critère de Ward (en ne conservant que les huit premiers axes, suite à l'examen de l'histogramme des valeurs propres), classification consolidée par plusieurs itérations de la méthode des centres mobiles. Des typologies alternatives ont été réalisées en conservant un nombre variable d'axes, sans modification notable des résultats.

Modélisation de la santé perçue

Pour les régressions logistiques, outre la typologie décrivant le réseau relationnel, ont été introduits dans l'analyse : le sexe, la nationalité (français *versus* étranger), le niveau d'études (primaire *versus* plus élevé), le fait d'occuper un emploi, l'âge et la source principale de revenus. L'âge a été introduit par tranches afin de repérer d'éventuels effets non linéaires. Le seuil relativement bas choisi pour la dernière tranche d'âge (46 ans et plus) s'explique par la jeunesse des enquêtés : ils ont 36 ans en moyenne, et moins de 5 % ont 60 ans ou plus. De plus, après discussion avec les responsables scientifiques de l'enquête, le *revenu* en tant que tel n'a pas été introduit dans l'analyse, car les données recueillies pour cette question n'ont pas été jugées suffisamment fiables. En outre, dans cette population très précaire, l'existence d'un revenu du travail est en elle-même très discriminante.

L'ancienneté de la situation au regard du logement, qui est susceptible d'avoir une incidence directe sur l'état de santé, ainsi que les contacts avec des travailleurs sociaux, qui peuvent être associés à un meilleur accès aux aides et aux soins, et donc avoir une incidence indirecte sur la santé, ont également été introduits dans le modèle. Enfin, lorsque l'on travaille sur la santé perçue, il importe de disposer d'un indicateur « objectif » de l'état de santé et d'en contrôler l'effet : pour cela, on a utilisé ici le nombre de *maladies chroniques ou graves* dont l'enquêté déclare souffrir. Le questionnaire listant des maladies (hypertension, maladie cardiovasculaire, maladie respiratoire, maladie du système digestif, cancer, diabète, séquelles d'accidents ou de maladie grave, etc.) pour chaque individu, on a compté le nombre de pathologies citées. Considérer que ces pathologies ont un effet additif linéaire obéit à un principe de parcimonie. D'autres spécifications plus complexes ont été tes-

tées (effet non monotone, exponentiel, logarithmique) mais elles n'amélioraient pas le modèle.

Les items mesurant la santé perçue ont été ici regroupés en trois modalités : état de santé jugé soit bon ou très bon (53,0 % de l'échantillon), soit moyen (30,5 %), soit médiocre, mauvais ou très mauvais (16,5 %). Pour modéliser cet indicateur trichotomique, une régression polytomique ordonnée a d'abord été réalisée, mais l'hypothèse de proportionnalité des odds ratios a été largement rejetée ($p < 0,001$). On a donc opté pour un modèle logistique multinomial, ce qui revient à comparer successivement l'une des trois modalités aux deux autres. Deux modèles dichotomiques ont été ainsi estimés, comparant successivement les enquêtés qui s'estiment en bonne ou en très bonne santé à ceux qui jugent leur santé moyenne, puis à ceux qui la jugent médiocre, mauvaise ou très mauvaise.

Modélisation des états dépressifs perçus

Parmi les autres variables disponibles, le fait de *souffrir de troubles mentaux* ne permettait pas de repérer des états dépressifs, car le libellé précisait « troubles mentaux (hors états dépressifs, hors dépression) ». Le fait de se sentir nerveux ou stressé n'est pas spécifique de la dépression, et concerne ici plus de sept enquêtés sur dix. De même, les *troubles du sommeil* ne sont pas assez spécifiques (6 enquêtés sur 10 en déclarent) et, en outre, ils peuvent avoir des origines non dépressives, surtout au sein d'une population qui a des difficultés à se loger. En toute rigueur ce sont donc les *états dépressifs perçus* qui ont été modélisés et non la dépression.

Le recours aux soins dentaires

Le questionnaire permettait aussi de repérer les enquêtés qui n'avaient consulté aucun médecin au cours de l'année, et parmi eux ceux qui ont pourtant eu un problème de santé durant cette période. Toutefois, cette question n'a pas été exploitée pour diverses raisons : la notion de « problème de santé » reste vague ; on ne sait pas de quel médecin il s'agit (généraliste ou spécialiste) ; en outre, comme on ne sait pas quels enquêtés ont eu un problème de santé, qu'ils aient consulté ou non, il n'est pas possible de contrôler l'effet de ces problèmes sur la consultation (sauf à supposer qu'il n'y a eu aucune consultation de routine, non motivée par un problème) ; enfin, le recours à un médecin est très fréquent, donc peu discriminant. Ainsi, il a été jugé préférable d'estimer le recours aux soins dentaires.

D'autres modèles ont été estimés pour contrôler l'effet des douleurs dentaires sur le recours au dentiste, afin de distinguer les recours préventifs des recours pour soins proprement dits. Le recours au dentiste a donc été modélisé pour les seuls enquêtés qui n'ont pas rapporté de douleur dentaire au cours des douze derniers mois (comportement de prévention), puis séparément pour ceux qui ont rapporté de telles douleurs (comportement de soins). Dans les deux modèles, les odds ratios estimés sont significativement inférieurs à 1 pour les enquêtés qui ont perdu de vue des proches, ainsi que pour ceux qui n'ont plus de proches à contacter.

l'Insee (c'est le cas d'un enquêté sur huit dans cet échantillon ; Brousse *et al.*, 2002a, pour plus de détails).

Du point de vue de l'étude de la relation supposée entre réseau relationnel et état de santé, cette population très particulière présente en effet des caractéristiques fort intéressantes. D'une part, certains auteurs soulignent que le besoin de recourir aux autres tend à s'estomper lorsque le niveau de vie augmente (Coleman, 1990, par exemple) : les effets supposés bénéfiques d'un bon réseau relationnel pourraient donc s'avérer plus manifestes parmi les plus démunis. D'autre part, si les travaux antérieurs soulignent qu'un tel réseau sert surtout à préserver la santé face à des circonstances difficiles ou face à une maladie grave, à ce niveau aussi les sans-domicile constituent malheureusement une population spécifique, qui cumule précarité et mauvaise santé (Firdion *et al.*, 1998, 2001 ; Brousse *et al.*, 2002b ; de la Rochère, 2003). En particulier, dans l'enquête traitée ici, ils jugent quatre à cinq fois plus fréquemment que la population générale leur propre santé médiocre, mauvaise ou très mauvaise. Enfin, si l'étude du lien entre réseau relationnel et santé est compliquée en population générale par des facteurs de confusion liés à la forte hétérogénéité du statut social et des ressources matérielles des individus (3), l'échantillon de cette enquête Insee cible, *a contrario*, une population relativement homogène de par sa précarité matérielle (4).

Un cumul des contacts, quel que soit le lien de parenté

Au sein de cette population très spécifique, les situations de rupture totale avec des proches existants restent minoritaires, quel que soit le type de proches considéré, même si, globalement, les contacts avec les proches sont moins fréquents qu'au sein de la population générale

(Firdion *et al.*, 1998). Dans le détail, concernant la parenté, les contacts les plus récents sont ceux entretenus avec la mère ou d'autres membres de la famille que le père ou les enfants (28,2 % des enquêtés ont eu un contact avec leur mère au cours de la dernière semaine, 31,2 % avec d'autres membres de la famille au cours de la même période). En revanche, l'absence de contact est plus fréquente avec ces autres membres de la famille, et plus rare avec les enfants (cf. tableau 1). Enfin, une majorité d'enquêtés a eu un contact avec un ami ou une connaissance lors de la dernière semaine. Avant d'en conclure que les liens amicaux prévalent sur les liens familiaux, rappelons qu'il ne saurait en être autrement dans la mesure où, contrairement aux liens de parenté, la qualité d'ami ou de connaissance est un attribut provisoire que l'on a d'autant plus de chances d'accorder à une personne si on la fréquente souvent, et d'autant plus de chances de lui retirer lorsqu'on la perd de vue.

Afin de dégager des profils homogènes de relations sociales, en introduisant simultanément dans l'analyse les cinq types de contacts possibles, sans pour autant préjuger des relations qui existent entre eux, une classification a été réalisée (cf. encadré 1). Les cinq classes obtenues s'avèrent déterminées par le temps écoulé depuis le dernier contact et non par l'éventuel lien de parenté avec l'enquêté : elles distinguent donc des individus qui cumulent des contacts récents ou au contraire lointains, et ce avec l'ensemble des personnes envisagées dans le questionnaire. Par extension, on supposera ici que l'éloignement dans le temps du dernier contact permet d'estimer la fréquence des contacts. Par

3. La densité et la qualité des relations sociales sont évidemment inégalement réparties, l'isolement social se concentrant dans les catégories les plus défavorisées (Berkman et Glass, 2000).

4. Il existe bien sûr de fortes disparités de niveaux de vie au sein de cette population particulière, mais cette hétérogénéité est moindre que celle observée sur l'ensemble de la population.

Tableau 1
Contacts, même par téléphone ou par lettre, avec des membres de la famille ou d'autres personnes ne résidant pas avec l'enquêté

| À quand remonte le dernier contact remonte avec les personnes suivantes ? | En % | | | | | |
|---|---------------------|-----------------|-------------------------|--------------|---------------------------------------|-----------|
| | La dernière semaine | Le dernier mois | Les trois derniers mois | L'année 2000 | Aucun contact ou pas depuis longtemps | Autre (1) |
| La mère | 28,2 | 12,8 | 5,6 | 5,1 | 14,1 | 34,2 |
| Le père | 15,2 | 9,1 | 4,9 | 3,7 | 17,4 | 49,7 |
| Les enfants | 14,1 | 6,4 | 2,7 | 2,8 | 9,5 | 64,5 |
| D'autres membres de la famille | 31,2 | 18,6 | 7,6 | 7,4 | 27,7 | 7,5 |
| Des amis, des connaissances | 55,7 | 10,4 | 2,8 | 4,8 | 14,4 | 11,9 |

1. Sans objet, décédé, non-réponse.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

ailleurs, à titre exploratoire une analyse spécifique a été réalisée sur le sous-échantillon des enquêtés de nationalité étrangère qui, pour des raisons d'éloignement géographique, auraient pu avoir des contacts avec les proches plus spécifiques. Toutefois on retrouve pour les étrangers la même structure de contacts, avec en particulier le même phénomène de cumul (sans doute parce que les contacts envisagés incluent le téléphone et le courrier).

La première classe regroupe un tiers de l'échantillon (31,3 %), et se caractérise par des contacts que l'on qualifiera d'hebdomadaires, puisqu'ils datent le plus souvent de la semaine précédant l'enquête (trois fois sur quatre pour la mère, les enfants, d'autres membres de la famille, les amis et les connaissances, une fois sur deux pour le père). La seconde classe réunit 13,2 % des enquêtés, dont les contacts avec les proches sont plutôt mensuels (hors les enfants, plus des deux tiers n'ayant pas d'enfant ou ceux-ci ne résidant pas avec eux), dans la mesure où le dernier contact renvoie généralement au mois dernier. De taille similaire (15,2 %), la troisième classe renvoie ensuite à des contacts plus rares, situés soit au cours des trois derniers mois, soit au cours de l'année (excepté pour les enfants, soit que les enquêtés n'en aient pas, soit qu'ils vivent avec eux). Le quatrième type relationnel réunit quant à lui près d'un enquêté sur trois (30,3 %), et se caractérise par une absence de contacts plus fréquente (5). Concernant les relations avec les parents, soit les contacts sont coupés, soit la question est sans objet (père ou mère décédé ou inconnu). De même, les deux tiers n'ont pas ou n'ont plus de contact avec les autres membres de leur famille, cette proportion atteignant un tiers pour les amis et les connaissances. Enfin, le cinquième et dernier type regroupe 10,1 % des enquêtés, pour lesquels les questions posées sont le plus souvent sans objet, soit qu'ils n'aient pas, soit qu'il n'aient plus, de proches avec lesquels entretenir des contacts.

Le cinquième type (« personne à contacter ») se caractérise donc par un isolement plus fréquent, imposé à l'individu par la structure de son réseau, tandis que le quatrième type (« perdu de vue ») correspond plutôt à un isolement relatif en dépit de l'existence de proches. Toutefois, les données de l'enquête ne permettaient pas, à l'intérieur de ce quatrième type, de distinguer l'isolement « choisi », à l'initiative de la personne, de l'isolement « subi », consécutif à des ruptures initiées par les proches. Or, il est probable que l'isolement choisi et l'isolement subi n'ont pas les mêmes répercussions sur la santé

des individus (notamment du point de vue des risques de dépression).

Les plus isolés : des hommes âgés, solitaires, sans diplôme ni emploi

Les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide qui ont des contacts hebdomadaires avec des proches qui ne résident pas avec eux sont plus souvent des femmes, sont plus jeunes, vivent un peu moins souvent seuls, ont moins souvent perdu leur mère ou leur père, et ont discuté avec un plus grand nombre d'amis au cours de la semaine précédant l'enquête (cf. tableau 2). Ceux qui ont des contacts mensuels avec leurs proches se distinguent aussi par leur jeunesse relative, vivent plus souvent avec un ou des enfant(s), et sont les moins nombreux à avoir déjà perdu l'un ou l'autre de leurs parents. À l'opposé, les enquêtés qui ont plus souvent perdu de vue certains de leurs proches ou qui n'ont aucun proche à contacter sont trois fois sur quatre des hommes, âgés de plus de 40 ans en moyenne, avec des parents fréquemment décédés. Les trois quarts vivent seuls, et ils ont discuté avec un faible nombre d'amis au cours de la semaine passée.

Parmi les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide, l'isolement relationnel (qui peut être défini soit comme l'absence relative de contacts avec les proches, soit comme l'absence de proches à contacter) semble donc augmenter avec l'âge, et s'avère plus sensible pour les hommes que pour les femmes. Cette différence entre sexes avait déjà été soulignée lors de l'enquête de l'Ined et du CreDES réalisée auprès d'un échantillon de sans-abri durant l'hiver 1995 (Firdion *et al.*, 2001). Par ailleurs, la « solitude résidentielle » et l'isolement relationnel sont complémentaires : les enquêtés qui vivent seuls ont le moins de contacts avec des personnes ne résidant pas avec eux. Le fait de vivre avec un ou des enfant(s) semble particulièrement discriminant à cet égard, davantage que le fait de vivre avec des amis ou en couple.

Enfin, concernant les autres indicateurs utilisés pour caractériser les types de réseau relationnel, la proportion d'étrangers varie d'un type relationnel à l'autre, mais sans que l'on observe

5. L'enquête réalisée par l'Ined en 1998, auprès de jeunes sans domicile (16-24 ans), à Paris et dans la petite couronne, montre que la rupture avec les proches peut aussi survenir très tôt (Firdion *et al.*, 2001).

une augmentation régulière de cette proportion suivant la fréquence des contacts avec les proches (en particulier, les plus isolés ne sont pas plus souvent des étrangers). En revanche, on obtient bien une telle augmentation pour le niveau d'études et l'activité professionnelle : plus les contacts avec les proches sont récents, plus la proportion d'enquêtés occupant un emploi est élevée (6), et plus le fait de ne pas avoir dépassé le niveau des études primaires est rare. Il en va de même pour la déclaration de revenus du travail comme source principale de revenus et pour le recours aux travailleurs sociaux, plus rares parmi les enquêtés les plus

isolés (profils « perdus de vue » et « personne à contacter »).

L'ancienneté de la situation au regard du logement est également liée aux contacts avec les proches. Les enquêtés regroupés dans le type relationnel caractérisé par l'absence de proches à contacter déclarent deux fois plus souvent qu'ils n'ont pas de logement depuis deux ans ou plus, mais ils déclarent aussi plus fréquemment

6. Ce qui traduit sans doute, du moins en partie, le fait que les collègues de travail fournissent mécaniquement un vivier d'amis et de connaissances avec lesquels établir des contacts.

Tableau 2
Profil sociodémographique et sociale des types de contacts avec les proches

| Derniers contacts avec les proches : | Semaine dernière (31,3 %) | Contacts mensuels (13,2 %) | Contacts plus rares (15,2 %) | Perdus de vue (30,3 %) | Personne à contacter (10,1 %) | Ensemble |
|---|---------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------|----------|
| Homme | 59,8 | 64,7 | 66,9 | 74,6 | 78,3 | 67,9 |
| Femme | 40,2 | 35,3 | 33,1 | 25,4 | 21,7 | 32,1 |
| Âge moyen (en années) | 32,7 | 32,1 | 33,9 | 40,8 | 42,6 | 36,3 |
| Nationalité étrangère | 26,8 | 43,2 | 34,1 | 22,7 | 24,8 | 28,6 |
| Niveau d'études primaire | 10,1 | 16,4 | 17,6 | 27,6 | 46,1 | 21,0 |
| Ancienneté de la situation de logement (2) | | | | | | |
| Pas de logement depuis 1 à 6 mois | 33,3 | 30,3 | 38,9 | 33,1 | 40,8 | 34,5 |
| A un logement, ou pas depuis moins d'1 mois | 34,8 | 37,1 | 34,8 | 31,9 | 20,0 | 32,7 |
| Pas de logement depuis 6 mois à 2 ans | 22,8 | 21,8 | 18,6 | 21,8 | 18,8 | 21,3 |
| Pas de logement depuis 2 ans et plus | 9,1 | 10,8 | 7,7 | 13,2 | 20,4 | 11,5 |
| Occupe un emploi | 34,4 | 31,3 | 26,5 | 20,9 | 21,4 | 27,4 |
| Source principale de revenus | | | | | | |
| Revenus du travail | 28,3 | 27,5 | 26,4 | 17,9 | 23,3 | 24,3 |
| Prestation sociale (3) | 45,4 | 42,3 | 45,4 | 52,9 | 50,0 | 47,7 |
| Autre | 26,3 | 30,2 | 28,2 | 29,2 | 16,7 | 28,0 |
| A rencontré un travailleur social au cours des 12 derniers mois | 75,1 | 79,7 | 78,6 | 71,4 | 55,7 | 73,2 |
| L'enquêté réside : | | | | | | |
| Seul | 61,5 | 59,4 | 72,2 | 73,5 | 76,2 | 68,0 |
| Avec un (des) ami(s) | 6,1 | 7,6 | 4,8 | 6,6 | 2,9 | 5,9 |
| Avec un (des) enfant(s) | 17,8 | 18,2 | 11,6 | 9,6 | 9,4 | 13,6 |
| En couple sans enfant | 7,1 | 5,6 | 4,8 | 6,2 | 5,6 | 6,1 |
| En couple avec enfant(s) | 7,5 | 9,2 | 6,6 | 4,1 | 5,9 | 6,4 |
| Mère décédée ou inconnue | 21,4 | 9,3 | 16,1 | 49,9 | 61,6 | 31,7 |
| Père décédé ou inconnu | 37,8 | 26,4 | 35,8 | 63,0 | 72,8 | 47,2 |
| A des enfants qui ne vivent pas avec lui | 25,6 | 32,3 | 36,5 | 54,1 | 27,3 | 36,5 |
| Nombre d'amis avec qui la personne a discuté depuis une semaine | 5,6 | 4,3 | 4,7 | 3,5 | 2,1 | 4,3 |
| Se sent seul : rarement ou jamais | 37,1 | 28,1 | 28,4 | 35,9 | 24,4 | 33,0 |

1. Pourcentages en colonne sauf pour la première ligne (en ligne), pour l'âge (exprimé en années) et pour le nombre d'amis.
2. Cette variable combine les réponses à deux questions : l'endroit où l'enquêté a dormi la veille et, si ce n'est pas « son » logement (c'est-à-dire un logement dont il est propriétaire, locataire, sous-locataire ou résident), depuis combien de temps il dort dans cet endroit.
3. RMI, allocation chômage, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse, retraite, préretraite, allocation logement, allocations familiales, allocation d'insertion, pension d'invalidité.
Tous les croisements présentés dans ce tableau sont significatifs au seuil $p < 0,001$ (χ^2 ou t-test, selon les cas).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

avoir un logement actuellement ou ne pas en avoir depuis moins d'un mois. Par ailleurs, cette relation est loin d'être mécanique. Ainsi, parmi les personnes dont les derniers contacts sociaux remontent à la semaine dernière, celles qui ont un logement ou n'en ont pas depuis moins d'un mois ne sont pas sur-représentées et, inversement, celles qui n'ont pas de logement depuis deux ans et plus ne sont pas sous-représentées. L'éloignement dans le temps du dernier contact n'est donc pas le simple reflet de l'ancienneté de la situation au regard du logement.

Une fois prises en compte l'ensemble des variables qui permettent de caractériser les types relationnels, il convient de remarquer que le dernier d'entre eux (*personne à contacter*) cumule des traits qui laissent présager de faibles chances de retour à une situation plus favorable : en effet, ces enquêtés sont plus âgés, moins diplômés, plus souvent sans emploi, sans logement depuis plus longtemps, vivent plus souvent seuls et ont moins d'amis avec lesquels ils discutent.

Types relationnels et « support social » (7)

De quelles aides bénéficient ou pourraient bénéficier les personnes interrogées, selon la densité de leur réseau relationnel ? Ceux qui ont des contacts hebdomadaires avec leur proches disent bénéficier d'un hébergement occasionnel chez des parents ou des amis deux fois plus souvent que ceux qui n'ont aucun proche à contacter (43,0 % *versus* 19,4 %), et déclarent aussi deux fois moins souvent qu'en cas de coup dur financier ils n'auraient aucun recours (38,8 % *versus* 75,9 %) (cf. tableau 3). Parmi ces enquêtés qui ont des contacts hebdomadaires, une majorité relative compterait surtout sur son père ou sa mère en cas de besoin d'argent, tandis que ceux dont les contacts sont moins fréquents s'adresseraient plus souvent en premier à des amis ou à des connaissances.

De même, le fait de ne se sentir seul que rarement ou jamais, qui peut être considéré comme un indicateur (certes assez fruste) du soutien affectif dont bénéficie éventuellement l'enquêté, est plus fréquent parmi ceux qui ont des contacts hebdomadaires que parmi ceux qui n'ont aucun proche à contacter. Toutefois, entre ces deux types relationnels extrêmes, la prévalence du sentiment de solitude ne varie pas de façon monotone selon la fréquence des contacts avec les proches. Cela s'explique sans doute par le fait que l'isolement relationnel tel qu'il est construit ici ne permet pas de distinguer les indi-

vidus selon qu'ils ont choisi ou subi leur isolement (les « isolés volontaires » auraient *a priori* moins tendance à se sentir seuls).

Des contacts plus fréquents avec les proches sont également associés à des emprunts d'argent contractés au cours des douze derniers mois auprès de membres de la famille, tandis que les emprunts à d'autres personnes (amis, collègues, connaissances) s'avèrent plus homogènes d'un type relationnel à l'autre. Par ailleurs, les aides financières ne se font pas à sens unique, même parmi les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide (cf. tableau 3). En effet, environ un tiers de ceux qui ont des contacts hebdomadaires ou mensuels avec leurs proches, types relationnels correspondant à des emprunts contractés plus fréquents, ont réciproquement apporté une aide financière au cours de l'année passée à un proche qui ne réside pas avec eux (respectivement 30,6 % et 33,0 %, contre 15,7 % parmi ceux qui n'ont personne à contacter), reflétant, sans doute, le fait que la famille avec laquelle le sans-domicile a gardé des contacts se trouve souvent elle-même dans une situation précaire ainsi que Firdion *et al.* (2001) l'avaient déjà montrés.

Cette réciprocité permet d'introduire une nuance sur les bienfaits supposés des relations sociales : un réseau relationnel dense procure sans doute des ressources, mais il n'a pas que des avantages, il constitue aussi une source de contraintes et limite l'autonomie de l'individu (Burt, 1992 ; Portes, 1998). C'est aussi pour étayer cette remarque qu'a été ajoutée une variable qui ne se rapporte pas au « support social », mais à la victimisation. Un enquêté sur trois a été victime d'au moins une agression en 1999 ou 2000, et six fois sur dix la victime déclare connaître son dernier agresseur : d'où un enquêté sur cinq qui déclare avoir été agressé en 1999-2000, et connaître son dernier agresseur. Cette proportion s'avère en outre plus élevée parmi les enquêtés qui ont des contacts plus fréquents avec leurs proches. Evidemment l'agresseur, même connu, ne fait pas nécessairement partie des proches, et on ne peut donc pas conclure ici à l'existence d'une « victimisation de proximité ». Toutefois, ce résultat permet simplement de rappeler qu'au-delà de ses effets bénéfiques parfois magnifiés dans la littérature épidémiologique et sociologique, le réseau relationnel peut aussi devenir pour l'individu un espace de contraintes, de

7. Pour une étude plus détaillée du support social et des contacts familiaux et amicaux des personnes sans domicile, à partir des mêmes données, cf. Montrose (2004).

tensions, voire de violences. Par ailleurs, une analyse spécifique montre que cette relation entre fréquence des contacts et agressions par une personne connue est similaire pour les deux sexes (cf. Thoits, 1995, pour une revue de la littérature sur les effets négatifs potentiels des liens sociaux, en particulier concernant le bien-être psychologique).

L'isolement relationnel est associé à une moins bonne santé perçue (8)

Il s'agit maintenant de définir des indicateurs relatifs à l'état de santé, mais aussi aux comportements de santé, des sans-domicile et des autres usagers des services d'aide interrogés. Pour appréhender de façon générale le lien entre les relations sociales et l'état de santé des personnes interrogées, nous avons d'abord utilisé la question relative à la santé perçue : les enquêtés étaient invités à évaluer eux-mêmes leur état de santé au moment de l'interview, en se situant sur une échelle à six modalités : *très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais, très mauvais*. La santé perçue est un indicateur de l'état de santé utilisé depuis une vingtaine d'années, et qui est devenu une référence dans la recherche en santé publique, notamment en raison de sa simplicité, puisqu'il se réduit à une seule question (cf. par exemple Idler et Benyamini, 1997 ; Bierman et

al., 1999 ; Heidrich *et al.*, 2002 ; Franks *et al.*, 2003) (9). De précédentes études ont déjà montré que la santé perçue varie avec le capital social (mesuré par l'activité associative et la confiance à l'égard d'autrui) et la densité du réseau relationnel (Lindström, 2004 ; Zunzunegui *et al.*, 2004).

Dans la mesure où les types relationnels présentés précédemment correspondent à des profils sociodémographiques contrastés, il importe d'étudier la relation entre santé perçue et fréquence des contacts avec les proches « toutes choses égales par ailleurs ». C'est d'autant plus nécessaire que plusieurs études suggèrent que la santé perçue dépend de diverses caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau d'études, etc.) (Idler et Benyamini, 1997 ; Franks *et al.*, 2003 ; Kelleher *et al.*, 2003), et au-delà des spécificités culturelles des individus (Krause et Jay, 1994 ; Maderbacka *et al.*, 1999).

Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire une fois contrôlés les effets des caractéristiques

8. Pour le cas particulier de la relation entre santé perçue et séparation avec un enfant de 4 à 15 ans, cf. encadré 2.

9. Par ailleurs, cet indicateur est bien corrélé avec les santé physique et mentale, et soutient avantageusement la comparaison avec d'autres indicateurs subjectifs de l'état de santé, tout en se distinguant par sa robustesse (Idler et Kasl, 1991 ; Lundberg et Manderbacka, 1996).

Tableau 3
Support social et types de contacts avec les proches

| Fréquence des contacts avec les proches : | En % (1) | | | | | |
|---|-------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------|----------|
| | Chaque semaine (31,3 %) | Contacts mensuels (13,2 %) | Contacts plus rares (15,2 %) | Perdus de vue (30,3 %) | Personne à contacter (10,1 %) | Ensemble |
| Hébergement occasionnel chez des parents, des amis | 43,0 | 37,2 | 29,3 | 24,9 | 19,4 | 32,3 |
| En cas de coup dur, si besoin d'argent, premier recours (2) : | | | | | | |
| - aucun recours | 38,8 | 52,4 | 59,0 | 67,4 | 75,9 | 56,1 |
| - père ou mère | 24,7 | 10,9 | 6,6 | 1,9 | 6,0 | 11,4 |
| - autres membres de la famille | 16,8 | 14,1 | 11,7 | 6,9 | 5,5 | 11,5 |
| - amis, connaissances | 16,2 | 18,6 | 19,5 | 17,4 | 6,1 | 16,3 |
| - autres personnes (éducateur, assistante sociale, etc.) | 3,5 | 4,0 | 3,2 | 6,4 | 6,5 | 4,7 |
| Habituellement, se sent seul : | | | | | | |
| - rarement ou jamais | 37,1 | 28,1 | 28,4 | 35,9 | 24,4 | 33,0 |
| Lors des 12 derniers mois : | | | | | | |
| - aide financière à un proche (3) | 30,6 | 33,0 | 28,8 | 20,3 | 15,7 | 25,9 |
| - emprunt à la famille | 14,3 | 8,9 | 9,4 | 3,4 | 2,8 | 8,4 |
| - emprunt à des amis, collègues, connaissances | 12,9 | 19,3 | 12,1 | 11,8 | 11,0 | 13,1 |
| Part de la population étudiée | 31,3 | 13,2 | 15,2 | 30,3 | 10,1 | 100 |
| 1. En colonne sauf pour la première ligne. 2. En dehors des personnes résidant avec l'enquêté. 3. Membre de la famille, ami ou connaissance ne vivant pas avec l'enquêté. | | | | | | |

Lecture : tous les croisements présentés dans ce tableau sont significatifs au seuil $p < 0,001$ (χ^2 ou t-test, selon les cas).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

sociodémographiques et du nombre de maladies chroniques, les relations avec les proches ne distinguent pas les enquêtés selon qu'ils estiment leur santé très bonne, bonne ou moyenne (cf. tableau 4 et encadré 1). En revanche, lorsque l'on compare les deux extrêmes (bonne ou très bonne santé *versus* santé médiocre, mauvaise ou très mauvaise), il apparaît que les enquêtés qui ont plus souvent perdu de vue des proches, et ceux qui n'ont pas ou plus de proches à contacter, ont significativement moins de chances de se juger

en bonne ou en très bonne santé (*odds ratios* égaux à 0,54 et 0,56 respectivement). Parmi les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide, l'isolement relationnel est donc bien associé à une mauvaise santé perçue.

S'agissant des autres variables significatives dans les modèles, il faut se méfier de toute interprétation causale hâtive : l'emploi peut être associé à une meilleure santé perçue parce qu'il contribue à l'estime de soi mais, inversement,

Tableau 4
Déterminants de la santé perçue

| État de santé perçu : très bon, bon <i>versus</i> ... | Odds ratios | |
|--|-------------|-------------------------------------|
| | ... moyen | ... médiocre, mauvais, très mauvais |
| Sexe | | |
| - Homme (Réf.) | 1 | 1 |
| - Femme | 0,80* | 1,07 n.s. |
| Âge | | |
| - 17 à 25 ans (Réf.) | 1 | 1 |
| - 26 à 35 ans | 1,14 n.s. | 0,77 n.s. |
| - 36 à 45 ans | 0,96 n.s. | 1,36 n.s. |
| - 46 ans et plus | 1,03 n.s. | 1,09 n.s. |
| Nationalité : | | |
| - Française (Réf.) | 1 | 1 |
| - Étrangère | 1,06 n.s. | 0,87 n.s. |
| Niveau d'études : | | |
| - Secondaire, supérieur (Réf.) | 1 | 1 |
| - Primaire | 1,23* | 0,84 n.s. |
| Situation professionnelle : | | |
| - Sans emploi (Réf.) | 1 | 1 |
| - Occupe un emploi | 1,15 n.s. | 1,98*** |
| Source principale de revenus (1) : | | |
| - Revenus du travail | 0,93 n.s. | 1,08 n.s. |
| - Prestation sociale | 0,82* | 0,78* |
| - Autre (Réf.) | 1 | 1 |
| Ancienneté de la situation de logement : | | |
| - A un logement, ou pas depuis moins d'un mois (Réf.) | 1 | 1 |
| - Pas de logement depuis 1 à 6 mois | 1,06 n.s. | 1,51** |
| - Pas de logement depuis 6 mois à 2 ans | 0,90 | 1,16 n.s. |
| - Pas de logement depuis 2 ans et plus | 0,79 | 0,93 n.s. |
| Contact avec un travailleur social : | | |
| - Aucun (lors des 12 derniers mois) (Réf.) | 1 | 1 |
| - Un ou plus lors des 12 derniers mois | 0,96 n.s. | 0,50*** |
| Nombre de maladies chroniques ou graves dont l'enquêté est atteint | 0,62*** | 0,53*** |
| Type relationnel : | | |
| - Contacts hebdomadaires (Réf.) | 1 | 1 |
| - Contacts mensuels | 0,93 n.s. | 1,29 n.s. |
| - Contacts plus rares | 1,04 n.s. | 0,79 n.s. |
| - Perdu de vue | 0,85 n.s. | 0,54*** |
| - Personne à contacter | 0,86 n.s. | 0,56** |

(1) Revenu perçu par la personne (ou par son conjoint, ami, enfant).

Lecture : ***, **, * , n.s. : respectivement significatif à $p < 0,001$, $p < 0,01$, $p < 0,05$, non significatif. Les odds ratios sont issus d'une régression logistique multinomiale. Toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire une fois contrôlés les effets estimés pour les autres variables introduites dans le modèle), une femme à 0,8 fois plus de chances qu'un homme (autrement dit 1,25 fois moins de chances) de juger son état de santé très bon ou bon plutôt que moyen. En bref, toutes choses égales par ailleurs, une femme a plus de chances qu'un homme de juger sa santé moyenne plutôt que bonne ou très bonne.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

une personne peut ne pas travailler parce qu'elle n'est pas en bonne santé (cf. tableau 4). De même, les contacts avec les travailleurs sociaux ne nuisent pas à la santé : à l'inverse, les enquêtes qui se jugent en bonne santé recourent moins souvent aux travailleurs sociaux.

Par ailleurs, dans le second modèle, on observe un effet non monotone de l'ancienneté dans la situation de logement : la santé perçue est meilleure parmi ceux qui n'ont pas de logement depuis 1 à 6 mois. Il serait donc possible que l'impact de cette situation varie dans le temps. Par exemple, le début de la trajectoire de précarité, lorsque l'individu qui a recours au service d'aide a encore un logement ou l'a perdu depuis moins d'un mois, pourrait s'avérer particulièrement traumatisant, notamment en terme d'estime de soi. Cet impact pourrait ensuite s'atténuer, avant que la précarité ne nuise à la santé perçue dans le long terme. Néanmoins, la variable utilisée ici pour mesurer l'ancienneté de la situation au regard du logement ne distingue pas les individus selon qu'ils vivent dans la rue ou sont pris en charge dans des centres d'hébergement.

L'absence de contacts pourrait favoriser les états dépressifs perçus chez les malades (10)

Comme on ne dispose pas d'un diagnostic clinique ou d'un score mesuré sur une échelle de dépression, le fait de déclarer soi-même souffrir de dépression ou d'états dépressifs a été utilisé : en toute rigueur nous modéliserons donc

les états dépressifs perçus, et non la dépression (cf. encadré 1). Étant donné que les travaux antérieurs suggèrent que les amis et la famille peuvent contribuer à limiter les troubles psychologiques induits par des situations difficiles, et en particulier par la maladie grave ou chronique, il importe ici de tester la relation entre états dépressifs perçus et contacts avec les proches en distinguant les enquêtés selon qu'ils déclarent ou non souffrir d'une maladie grave ou chronique (autre que la dépression). Cela permettra de vérifier si l'effet bénéfique du réseau relationnel sur les états dépressifs est seulement significatif pour les personnes malades. Par ailleurs, dans la mesure où la littérature scientifique n'a pas, à notre connaissance, mis en évidence l'existence d'une relation de causalité dans l'autre sens (c'est-à-dire un effet de la dépression sur la fréquence des contacts avec les proches, si ce n'est que l'apparition d'une dépression tend à mobiliser les proches, ce qui ici n'est pas très intéressant), on laissera de côté la question de la possible endogénéité des types relationnels dans le modèle.

Au total, sur l'ensemble de l'échantillon, 63,8 % des enquêtés rapportent au moins une maladie grave ou chronique autre que la dépression, tandis que 23,5 % déclarent souffrir de dépression ou d'états dépressifs fréquents, ces deux phénomènes étant intimement liés : ces états dépressifs sont rapportés par seulement 6,9 % de ceux qui ne déclarent pas d'autre maladie, contre

10. Pour le cas particulier de la relation entre santé perçue et séparation avec un enfant de 4 à 15 ans, cf. encadré 2.

Encadré 2

LES PARENTS SÉPARÉS DE LEURS ENFANTS

Dans certains cas, la séparation entre une personne sans domicile et son enfant est une conséquence directe du recours aux services d'aide gratuits. En effet, dans les centres d'hébergement, une femme ne peut vivre avec son enfant si celui est âgé de plus de 3 ans, car celui-ci est alors pris en charge dans une institution spécifique. Au total, dans l'échantillon étudié ici, 477 hommes et 229 femmes déclarent avoir au moins un enfant, âgé de plus de 3 ans mais de moins de 16 ans, qui ne vit pas avec eux. Parmi ces enquêtés, la plupart ont entre 26 et 45 ans (79 %), avec une sur-représentation très significative d'étrangers (36 %) et de personnes qui ont dormi la veille dans un centre d'hébergement (46 %). Afin de prendre en compte l'impact éventuel d'une telle séparation sur la santé

perçue, les modèles ont été réestimés en ajoutant une indicatrice repérant les enquêtés ayant au moins un enfant âgés de 4 à 15 ans qui ne vit pas avec eux, en testant des modèles distincts pour les deux sexes afin de détecter une éventuelle interaction. S'agissant de la santé perçue, l'effet estimé est le même pour les hommes et les femmes : la séparation avec un enfant âgé de 4 à 15 ans est significativement associée à un plus grand risque de juger son état de santé moyen, médiocre, mauvais ou très mauvais, plutôt que bon ou très bon. Ensuite, parmi les enquêtés qui souffrent d'une maladie chronique ou grave, la séparation d'un enfant âgé de 3 à 15 ans s'avère un facteur significativement associé aux états dépressifs perçus, parmi les hommes, mais plus encore parmi les femmes.

33,0 % de ceux qui en déclarent au moins une autre.

Les deux modèles estimés, qui reprennent les indicateurs sociodémographiques précédemment présentés, donnent des résultats très contrastés (cf. tableau 5). Conformément aux résultats obtenus sur des populations moins spécifiques, parmi les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide qui souffrent d'une maladie chronique ou grave, la rareté ou

l'absence relative de contacts avec les proches s'avèrent significativement associés aux états dépressifs perçus : relativement à ceux qui ont des contacts hebdomadaires avec leurs proches, ceux dont les contacts sont rares ont un risque de déclarer un état dépressif 1,43 fois plus élevé, ce rapport des risques relatifs s'élevant à 1,79 pour ceux qui ont plus souvent perdu de vue des proches. En revanche, l'*odds ratio* estimé pour ceux qui n'ont aucun proche à contacter n'est pas significatif ($p = 0,548$).

Tableau 5
Déterminants d'un état dépressif perçu, en présence ou en l'absence d'une autre maladie grave ou chronique déclarée

| | Odds ratio | |
|--|--|---|
| | Pas d'autre maladie grave ou chronique | Au moins une autre maladie grave ou chronique |
| Sexe | | |
| - Homme (Réf.) | 1 | 1 |
| - Femme | 0,94 n.s. | 1,61*** |
| Âge | | |
| - 17 à 25 ans (Réf.) | 1 | 1 |
| - 26 à 35 ans | 1,55 n.s. | 1,52** |
| - 36 à 45 ans | 0,83* | 1,26 n.s. |
| - 46 ans et plus | 3,28*** | 0,80 n.s. |
| Nationalité : | | |
| - Française (Réf.) | 1 | 1 |
| - Étrangère | 0,33*** | 0,70**s |
| Niveau d'études : | | |
| - Secondaire, supérieur (Réf.) | 1 | 1 |
| - Primaire | 0,62 n.s. | 0,96 n.s. |
| Situation professionnelle : | | |
| - Sans emploi (Réf.) | 1 | 1 |
| - Occupe un emploi | 1,33 n.s. | 0,65*** |
| Source principale de revenus : | | |
| - Revenus du travail | 1,88 n.s. | 0,99 n.s. |
| - Prestation sociale | 1,33 n.s. | 1,25* |
| - Autre (Réf.) | 1 | 1 |
| Ancienneté de la situation de logement : | | |
| - A un logement, ou pas depuis moins d'un mois (Réf.) | 1 | 1 |
| - Pas de logement depuis 1 à 6 mois | 0,77 n.s. | 0,81* |
| - Pas de logement depuis 6 mois à 2 ans | 0,45* | 0,58** |
| - Pas de logement depuis 2 ans et plus | 0,13** | 0,69* |
| Contact avec un travailleur social : | | |
| - Aucun (lors des 12 derniers mois) (Réf.) | 1 | 1 |
| - Un ou plus lors des 12 derniers mois | 1,58 n.s. | 1,81*** |
| Nombre de maladies chroniques ou graves dont l'enquêté est atteint | 0,62*** | 0,53*** |
| Type relationnel : | | |
| - Contacts hebdomadaires (Réf.) | 1 | 1 |
| - Contacts mensuels | 1,06 n.s. | 1,00 n.s. |
| - Contacts plus rares | 1,35 n.s. | 1,43** |
| - Perdu de vue | 0,31** | 1,79*** |
| - Personne à contacter | 0,19** | 0,96 n.s. |

Lecture : ***, **, *, n.s. : respectivement significatif à $p < 0,001$, $p < 0,01$, $p < 0,05$, non significatif. Les odds ratio sont issus d'une régression logistique dichotomique. Toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire une fois contrôlés les effets estimés pour les autres variables introduites dans le modèle), parmi les personnes qui souffrent d'au moins une maladie grave ou chronique autre que la dépression, une femme a 1,61 fois plus de chances qu'un homme de se sentir dépressive.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Autrement dit, ce ne serait pas l'absence relative de contacts interpersonnels en tant que telle qui serait susceptible de favoriser la dépression chez les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide atteints d'une maladie chronique ou grave, mais plus précisément la rareté ou l'absence des contacts malgré l'existence d'un entourage familial et/ou amical. Ce résultat pourrait renvoyer à une question d'estime de soi et de construction identitaire. En effet, dans une perspective interactionniste l'individu construit son identité personnelle et son estime de soi à partir du regard que les autres portent sur lui, et de ce que leurs comportements à son égard révèlent de l'estime et de l'affection qu'ils lui portent : de ce point de vue, la rupture avec les proches serait plus préjudiciable que leur disparition.

Par ailleurs, en présence d'une autre maladie chronique ou grave, les états dépressifs perçus sont plus fréquents pour les femmes, et plus rares pour ceux qui occupent un emploi. Toutefois ces résultats peuvent être diversement interprétés : les femmes sont-elles plus enclines à la dépression, ou plus enclines à la verbaliser, sachant que leur entourage comme les professionnels de santé peuvent aussi être plus enclins à diagnostiquer un problème psychologique chez une femme que chez un homme (Ehrenberg, 1998 ; Le Moigne, 1999) ? De même, concernant le résultat obtenu pour l'emploi, le fait de travailler pourrait procurer un soutien psychologique au malade, en particulier du point de vue de l'estime de soi, mais inversement, le fait qu'un malade continue à travailler peut simplement indiquer que la pathologie dont il souffre est peu handicapante, et donc moins susceptible d'engendrer un affect dépressif (11). Par ailleurs, le risque d'états dépressifs perçus est plus élevé parmi les 26-35 ans, peut-être parce que cette période correspond à une étape charnière du cycle de vie, pour l'installation professionnelle comme l'installation familiale (12).

Le modèle estimé sur le sous-échantillon des personnes qui ne rapportent pas de maladie chronique ou grave (autre que la dépression ou des états dépressifs fréquents) donne des résultats quelque peu différents. Les déclarations d'états dépressifs perçus augmentent ici avec l'âge. Surtout, relativement aux personnes interrogées qui ont des contacts hebdomadaires avec leurs proches, ce risque d'états dépressifs perçus est significativement plus faible parmi ceux qui ont plus souvent perdu de vue des proches, ou qui n'ont plus de proches à contacter (*odds ratios* estimés à 0,31 et 0,19 respectivement).

Ce résultat apparemment paradoxal est assez délicat à interpréter et on pourrait, par exemple, imaginer un biais d'endogénéité : la survenue de la dépression mobiliserait les proches et densifierait donc les contacts, de sorte que la dépression influencerait les contacts avec les proches, et non l'inverse. Sans aller jusqu'à conclure que les contacts avec les proches peuvent engendrer des problèmes dépressifs, remarquons que l'indicateur retenu pour caractériser le réseau relationnel mesure la fréquence des contacts, et non leur qualité (13). En écho à ces résultats, outre-atlantique, une enquête centrée sur les familles afro-américaines à bas revenus a déjà mis en évidence l'existence de réseaux relationnels « dysfonctionnels », qui suscitent des difficultés psychologiques au lieu de contribuer à les résorber (Lindblad-Goldberg et Dukes, 1985). Enfin, dans les deux modèles les états dépressifs perçus sont plus rares parmi les enquêtés de nationalité étrangère, et plus fréquents parmi les usagers des services d'aide qui ont encore un logement, ou qui n'en ont plus depuis moins d'un mois. Il est possible que les étrangers aient mal compris la question ou qu'ils soient issus de cultures dans lesquelles la dépression n'a pas acquis le même statut que dans nos sociétés occidentales, de sorte qu'ils seraient moins enclins à la nommer ou à consulter un médecin pour des troubles susceptibles d'aboutir à un diagnostic de dépression. Quant à l'ancienneté de la situation de logement, il est possible que le début de la trajectoire de précarité soit particulièrement propice aux affects dépressifs.

La rareté des contacts interpersonnels pourrait limiter le recours aux soins dentaires

Les résultats précédemment exposés suggèrent donc que le réseau relationnel pourrait contribuer à améliorer ou à maintenir la santé physique ou psychologique de l'individu en situation de grande précarité. Comment cela se passe-t-il ? Nous avons vu que les enquêtés qui avaient des contacts fréquents avec leurs proches bénéficiaient plus souvent d'un soutien matériel (hébergement, aide financière), et on peut aussi

11. Il faut aussi admettre que l'emploi et le non-emploi renvoient à des situations de précarité parfois très différentes, dont le modèle utilisé ici ne permet pas de saisir la spécificité.

12. Concernant « l'effet » des contacts avec les travailleurs sociaux, cf. *infra*.

13. Au moins une autre enquête, qui ne distinguait pas non plus les « bons » des « mauvais » rapports avec les proches, ne parvient pas à mettre en évidence une relation négative entre le support social et les problèmes psychologiques (Wong et Piliavin, 2001).

supposer qu'ils reçoivent un soutien affectif propre à limiter les risques de dépression en cas de maladie chronique ou grave. Toutefois, une autre piste complémentaire consiste à explorer les déterminants du recours aux soins. En effet,

Tableau 6
Déterminants du recours au dentiste au cours des 12 derniers mois

| | Odds ratios |
|---|-------------|
| Sexe | |
| - Homme (Réf.) | 1 |
| - Femme | 1,32*** |
| Âge | |
| - 17 à 25 ans (Réf.) | 1 |
| - 26 à 35 ans | 1,30** |
| - 36 à 45 ans | 1,38** |
| - 46 ans et plus | 0,94 n.s. |
| Nationalité : | |
| - Française (Réf.) | 1 |
| - Étrangère | 1,15 n.s. |
| Niveau d'études : | |
| - Secondaire, supérieur (Réf.) | 1 |
| - Primaire | 1,07 n.s. |
| Situation professionnelle : | |
| - Sans emploi (Réf.) | 1 |
| - Occupe un emploi | 1,08 n.s. |
| Source principale de revenus # : | |
| - Revenus du travail | |
| - Prestation sociale | |
| - Autre (Réf.) | 1 |
| Ancienneté de la situation de logement : | |
| - À un logement, ou pas depuis moins d'un mois (Réf.) | 1 |
| - Pas de logement depuis 1 à 6 mois | 1,19* |
| - Pas de logement depuis 6 mois à 2 ans | 1,29* |
| - Pas de logement depuis 2 ans et plus | 1,26* |
| Contact avec un travailleur social : | |
| - Aucun (lors des 12 derniers mois) (Réf.) | 1 |
| - Un ou plus lors des 12 derniers mois | 0,99 n.s. |
| Couverture sociale : | |
| - Couvert (Réf.) | 1 |
| - Sans couverture sociale | 0,35*** |
| A souffert des dents au cours des 12 derniers mois : | |
| - Non (Réf.) | 1 |
| - Oui | 3,89*** |
| Type relationnel : | |
| - Contacts hebdomadaires (Réf.) | 1 |
| - Contacts mensuels | 0,86 n.s. |
| - Contacts plus rares | 0,64*** |
| - Perdus de vue | 0,72*** |
| - Personne à contacter | 0,51*** |

Lecture : ***, **, *, n.s. : respectivement significatif à $p < 0,001$, $p < 0,01$, $p < 0,05$, non significatif. Toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire une fois contrôlés les effets estimés pour les autres variables introduites dans le modèle), une femme à 1,32 fois plus de chances qu'un homme d'avoir consulté un dentiste au cours des douze derniers mois.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

de même que des travaux antérieurs ont observé des inégalités sociales au niveau de la prise en charge des problèmes de santé (Lombrail, 2000), on pourrait tout aussi bien envisager que le réseau relationnel facilite le recours aux soins : soit que les proches incitent l'enquêté à aller consulter, soit qu'ils l'aident concrètement dans ses démarches de soins (prise de rendez-vous, accompagnement, etc.) (14).

Cette hypothèse peut ici être explorée à partir du recours au dentiste. S'il est recommandé de consulter un dentiste au moins une fois par an, que l'on n'ait ou pas des problèmes dentaires, seuls six français sur dix s'acquittent de cette tâche (Guilbert *et al.*, 2002), et cette proportion tombe à 45,4 % dans notre échantillon, sachant que les problèmes bucco-dentaires sont pourtant très fréquents parmi les sans-abri, comme l'illustre l'enquête réalisée en 1998 par l'Ined (Firdion *et al.*, 2001) (15). Dans cette enquête, de nombreux jeunes sans domicile avaient des dents manquantes non remplacées, preuve d'un déficit de recours aux soins dentaires, sachant que ces problèmes étaient corrélés à l'absence de couverture maladie. Dans l'échantillon étudié ici, 54,7 % des personnes interrogées ont déclaré avoir souffert des dents durant les douze derniers mois, et parmi ces derniers seuls 60,0 % ont vu un dentiste dans l'année.

Une fois contrôlés les effets très significatifs des douleurs dentaires et de l'absence de couverture sociale (16), plusieurs variables conservent des effets significatifs dans ce modèle (cf. tableau 6). La propension à consulter est plus marquée pour les femmes, pour les individus sans logement depuis longtemps (peut-être plus fréquemment pris en charge dans des structures qui facilitent le recours aux soins), et elle culmine pour les catégories d'âge intermédiaires (26 à 45 ans), traduisant peut-être un moindre intérêt pour la santé qui serait commun aux plus jeunes et aux plus âgés (17). Enfin, concernant les types

14. Firdion *et al.* (1998) ont aussi montré que parmi les sans-abri le recours aux soins était souvent motivé par des symptômes aigus, ce qui suggère que lorsqu'il y a recours celui-ci serait plus tardif qu'en population générale.

15. L'écart réel entre la population générale et les sans abri est ici sous-estimé, car ce recours se raréfie avec l'âge, et la population des sans abri est justement nettement plus jeune que la population générale.

16. Ceux qui n'ont pas de carte d'assuré social à leur nom, ne sont pas sur la carte d'une autre personne, ne bénéficient pas de la couverture maladie universelle, ni d'une prise en charge à 100 % pour une maladie grave.

17. On rencontre fréquemment cette hypothèse en économie de la santé : les plus jeunes se préoccupent peu de leur capital santé, parce que les conséquences néfastes de leur mode de vie présent sont trop éloignées dans le temps, tandis que les plus âgés ne s'en préoccupent plus, parce que leur espérance de vie est trop faible pour que cette préoccupation soit « rentable ».

relationnels, les sans-domicile et les autres usagers des services d'aide qui se caractérisent par des contacts rares, des proches perdus de vue ou l'absence de proches à contacter s'avèrent moins enclins à consulter un dentiste que ceux

dont les contacts avec les proches sont hebdomadaires ou mensuels. La relation entre type relationnel et recours aux soins s'avère donc ici vérifiée pour le cas particulier des soins dentaires. □

BIBLIOGRAPHIE

- Berkman L.F., Leo-Summers L. et Horwitz R. (1992)**, « Emotional Support and Survival Following Myocardial Infarction: a Prospective Population-Based Study of the Elderly », *Annals of Internal Medicine*, vol. 117, n° 12, pp. 1003-1009.
- Berkman L.F., Glass T., Brissette I. et Seeman T.E. (2000)**, « From Social Integration to Health: Durkheim in the New Millennium », *Social Science & Medicine*, vol. 51, n° 6, pp. 843-857.
- Berkman L.F. et Glass T. (2000)**, « Social Integration, Social Networks, Social Support and Health », in *Social Epidemiology*, Berkman L.F. et Kawachi I. éditeurs, Oxford University Press, pp. 137-173.
- Bierman A.S., Bubolz T.A., Fisher E.S. et Wasson J.H. (1999)**, « How Well Does a Single Question About Health Predict the Financial Health of Medicare Managed Care Plans? », *Effective Clinical Practice*, vol. 2, n° 2, pp. 56-62.
- Bisschop I., Kriegsman D.M.W., Beekman A.T.F. et Deeg D.J.H. (2004)**, « Chronic Diseases and Depression: the Modifying Role of Psychosocial Resources », *Social Science & Medicine*, vol. 59, n° 4, pp. 721-733.
- Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002a)**, « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.
- Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002b)**, « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ? », *Insee Première*, n° 824.
- Brunner E.J. (2000)**, « Toward a New Social Biology », in *Social Epidemiology*, Berkman L.F. et Kawachi I. éditeurs, Oxford University Press, pp. 306-331.
- Burt R.S. (1992)**, *Structural Holes: the Social Structure of Competition*, Cambridge, Harvard University Press.
- Caplan G. (1974)**, *Support Systems and Community Mental Health*, New York, Basic Books.
- Cassel J. (1976)**, « The Contribution of the Social Environment to Host Resistance », *American Journal of Epidemiology*, vol. 104, n° 2, pp. 107-123.
- Chesney M.A., Chambers D.B., Taylor J.M. et Johnson L.M. (2003)**, « Social Support, Distress, and Well-Being in Older Men Living with HIV Infection », *Journal of Acquired Immune Deficiency Syndrome*, vol. 33, Supplement 2, pp. S185-S193.
- Cobbs S. (1976)**, « Presidential Address-1976. Social Support as a Moderator of Life Stress », *Psychosomatic Medicine*, vol. 38, n° 5, pp. 300-314.
- Coleman J. (1990)**, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press.
- de la Rochère B. (2003)**, « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n° 893.
- Ehrenberg A. (1998)**, *La fatigue d'être soi*, Odile Jacob, Paris.
- Fassin D. (2003)**, « Le capital social, de la sociologie à l'épidémiologie : analyse critique d'une migration transdisciplinaire », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, n° 51, pp. 403-413.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Amossé T., Doussin A. et Rochereau T. (2001)**, *Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire, enquête Ined, Paris et petite couronne, 1998*, Credes, Biblio n° 1355, Paris.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Lecomte T. et Mizrahi A. (1998)**, *Vie et santé des personnes sans domicile à Paris, enquête Ined, février-mars 1995*, Credes, Biblio n° 1222, Paris.
- Franks P., Gold M.R. et Fiscella K. (2003)**, « Sociodemographics, Self-Rated Health, and

- Mortality in the US », *Social Science & Medicine*, vol. 56, n° 12, pp. 2505-2514.
- Goldberg M., Melchior M., Leclerc A. et Lert F. (2003)**, « Epidémiologie et déterminants sociaux des inégalités de santé », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, n° 51, pp. 381-401.
- Guilbert P., Baudier F. et Gautier A. (eds.) (2002)**, *Baromètre santé, 2000, résultats (volume 2)*, Editions du CFES, Vanves.
- Hawe P. et Shiell A. (2000)**, « Social Capital and Health Promotion: a Review », *Social Science & Medicine*, vol. 51, n° 6, pp. 871-885.
- Heidrich J., Liese A.D., Lowel H. et Keil U. (2002)**, « Self-Rated Health and its Relation to All-Cause and Cardiovascular Mortality in Southern Germany. Results from the MONICA Augsburg Cohort Study 1984-1995 », *Annals of Epidemiology*, vol. 12, n° 5, pp. 338-345.
- Herzlich C. (2003)**, « La santé et le social », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, n° 51, pp. 377-380.
- House J., Landis K. et Umberson D. (1988)**, « Social Relationships and Health », *Science*, n° 241, pp. 540-544.
- Idler E.L. et Benyamini Y. (1997)**, « Self-Rated Health and Mortality: a Review of Twenty-Seven Community Studies », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 38, n° 1, pp. 21-37.
- Idler E.L. et Kasl S. (1991)**, « Health Perceptions and Survival: do Global Evaluations of Health Status Really Predict Mortality? », *Journal of Gerontology*, vol. 46, n° 2, pp. 55-65.
- Kaplan B.H., Cassel J. et Gore S. (1977)**, « Social Support and Health », *Medical Care*, vol. 15, n° 5, pp. 47-58.
- Kawachi I., Colditz G.A., Ascherio A., Rim E.B., Giovannucci E. et Stampfer M.J. (1996)**, « A Prospective Study of Social Networks in Relation to Total Mortality and Cardiovascular Disease in Men in the USA », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 50, n° 3, pp. 245-251.
- Kelleher C.C., Friel S., Nic Gabhainn S. et Tay J.B. (2003)**, « Socio-demographic Predictors of Self-Rated Health in the Republic of Ireland: Findings from the National Survey on Lifestyle, Attitudes and Nutrition, SLAN », *Social Science & Medicine*, vol. 57, n° 3, pp. 477-486.
- Krause N.M. et Jay G.M. (1994)**, « What Do Global Self-Rated Health Items Measure? », *Medical Care*, vol. 32, n° 9, pp. 930-942.
- Le Moigne P. (1999)**, « Anxiolytiques, hypnotiques : les facteurs sociaux de la consommation », *documents du GDR « Psychotropes, politique et société »*, Paris, n° 1.
- Lin N. et Ensel W. (1989)**, « Life Stress and Health: Stressors and Resources », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 3, pp. 382-399.
- Lindblad-Goldberg M. et Dukes J.L. (1985)**, « Social Support in Black, Low-Income Families: Normative and Dysfunctional Patterns », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 55, n° 1, pp. 42-58.
- Lindström M. (2004)**, « Social Capital, the Miniaturisation of Community and Self-Reported Global and Psychological Health », *Social Science & Medicine*, vol. 59, n° 3, pp. 595-607.
- Lombrail P. (2000)**, « L'accès aux soins », in *Les inégalités sociales de santé*, Leclerc A., Fassin D., Grandjean H., Kaminski M. et Lang T. éditeurs, La Découverte, Paris, pp. 403-418.
- Lundberg O. et Manderbacka K. (1996)**, « Assessing Reliability of a Measure of Self-Rated Health », *Scandinavian Journal of Social Medicine*, vol. 24, n° 3, pp. 218-224.
- Manderbacka K., Lundberg O. et Martikainen P. (1999)**, « Do Risk Factors and Health Behaviours Contribute to Self-Ratings of Health? », *Social Science & Medicine*, vol. 48, n° 12, pp. 1713-1720.
- Montrose M. (2004)**, « Les contacts familiaux et amicaux des personnes sans domicile », *Études et Résultats*, Drees, n° 311.
- Ponthieux S. (2003)**, « Que faire du « social capital » ? », *document de travail*, n° F0306, Insee.
- Portes A. (1998)**, « Social Capital: its Origins and Applications in Modern Sociology », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, pp. 1-24.
- Reichmann (1991)**, « Impact du chômage sur la santé mentale, premiers résultats d'une analyse de réseaux », *Sociétés Contemporaines*, n° 5, pp. 99-116.
- Seeman T.E. et Crimmins E. (2001)**, « Social Environment Effects on Health and Aging: Integrating Epidemiological and Demographic Approaches and Perspectives », *Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 954, pp. 88-117.

Thoits P.A. (1995), « Stress, Coping, and Social Support Processes: Where are We? What Next? », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 36, numéro spécial, pp. 53-79.

Wheaton B. (1985), « Models for Stress-Buffering Functions of Coping Resources », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 26, n° 4, pp. 352-364.

Wong Y.-L.I. et Piliavin I. (2001), « Stressors, Resources, and Distress Among Homeless Persons: a Longitudinal Analysis », *Social Science & Medicine*, vol. 52, n° 7, pp. 1029-1042.

Zunzunegui M.V., Koné A., Johri M., Béland F., Wolfson C. et Bergman H. (2004), « Social Networks and Self-Rated Health in Two French-Speaking Canadian Community Dwelling Populations over 65 », *Social Science & Medicine*, vol. 58, n° 10, pp. 2069-2081.

L'alcoolisation des personnes sans domicile : remise en cause d'un stéréotype

François Beck, Stéphane Legleye et Stanislas Spilka*

À partir de quelques questions, l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds offre un regard sur les niveaux d'alcoolisation des différentes catégories de personnes sans domicile qui ont recours à ces services. Cet effort de quantification permet de mettre en évidence la diversité des pratiques au sein de cette population. Des distinctions nettes apparaissent suivant le type d'hébergement et de ressources, mais aussi suivant l'âge, le sexe et la nationalité des répondants. À la grande diversité des situations sociales rencontrées correspond ainsi une grande variété de comportements à l'égard de l'alcool. Les personnes de nationalité française apparaissent ainsi plus souvent consommatrices, tandis que les usages les plus importants s'avèrent liés aux situations de précarité les plus marquées.

Il est possible, dans une certaine mesure, de comparer les niveaux d'usage d'alcool déclarés par les personnes sans domicile avec ceux observés au sein de la population générale par le biais d'enquêtes auprès des ménages. Cette comparaison reste fragile sur le plan méthodologique, mais elle montre que l'alcool n'est pas toujours aussi présent dans les parcours des personnes sans domicile que dans l'imaginaire collectif.

Ce constat général doit toutefois être nuancé par l'examen des signes d'usages problématiques d'alcool : la proportion de personnes semblant présenter d'importants risques d'usage nocif ou de dépendance à l'alcool apparaît nettement plus élevée au sein de la population des personnes sans domicile que dans la population générale, en particulier parmi les individus dont les situations sociales sont les plus difficiles.

* François Beck, Stéphane Legleye et Stanislas Spilka appartiennent à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Les études sur les usages de substances psychoactives des personnes sans domicile sont relativement nombreuses aux États-Unis (Koegel *et al.*, 1990) comme en Australie (Herrman *et al.*, 1989), au Canada (Fournier et Mercier, 1996) et en Europe (Fichter *et al.*, 1996 ; OPCS, 1996 ; Kovess et Mangin-Lazarus, 1999). Celles menées en particulier sur l'alcoolisation présentent des prévalences pouvant varier fortement d'une enquête à l'autre (Fisher *et al.*, 1987 ; 1989 ; Schutt et Garrett, 1992 ; Fournier et Mercier, 1996 ; Fountain *et al.*, 2003). La diversité des résultats reflète en grande partie celle des populations cibles, des méthodologies employées (types d'échantillon et de sélection des individus) et des indicateurs utilisés (alcoolisme, usage occasionnel, usage régulier, etc.). En France, les recherches menées par l'observatoire du Samu social de Paris (1998 ; 1999) ou l'association Vie Libre (Dabit et Ducrot, 1999), toutes deux auprès d'environ 300 personnes vivant dans la rue, ont mis en évidence une alcoolisation excessive très présente (trois quarts des personnes environ consommeraient quotidiennement de l'alcool, avec d'importantes quantités moyennes déclarées), mais elles portent sur une frange particulièrement précarisée des individus sans domicile.

L'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds dite Sans-domicile 2001* réalisée en France auprès d'un échantillon de 4 084 utilisateurs francophones dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, comporte au sein du module *santé* quatre questions (1) relatives à la consommation d'alcool (cf. encadré 1). La première question permet, de manière très synthétique, de qualifier l'usage actuel de boissons alcoolisées. Les trois suivantes sont inspirées du test clinique DETA (2) censé repérer les usagers d'alcool présentant des risques d'alcoolodépendance. Cette enquête permet ainsi d'examiner les particularités d'usage d'une population fortement précarisée qui reste mal connue en France et de reconsidérer un certain nombre de préjugés qui attribuent systématiquement aux personnes sans domicile une consommation excessive d'alcool, sans tenir compte de la diversité des populations et des situations concernées. L'étude porte plus particulièrement sur les personnes de l'échantillon qui sont sans domicile : elles ne vivent pas nécessairement dans la rue mais leurs conditions d'hébergement (3) sont toujours temporaires, souvent précaires et parfois inexistantes. En conséquence, les personnes qui ont déclaré être propriétaires, locataires ou encore logées

par leur employeur ont été écartées de l'analyse (soit 278 individus).

Une consommation actuelle d'alcool qui apparaît globalement modérée...

Sur l'ensemble de l'échantillon des personnes sans domicile, la moitié des individus déclarent consommer actuellement de l'alcool (vin, bière ou alcool), principalement les hommes (60 % *versus* 27 %). Il convient d'emblée de noter que, comme souvent dans les enquêtes en population générale, il y a une ambiguïté sur des produits tels que le cidre dès lors qu'une question *ad hoc* n'est pas posée ou qu'il n'est pas explicitement cité dans les exemples, ce produit étant parfois considéré comme n'étant pas « de l'alcool » (Ancel et Gaussoit, 1998), notamment par les adolescents, comme a pu le montrer l'analyse des commentaires libres d'une récente enquête interrogeant les adolescents sur leur consommation d'alcool (Beck *et al.*, 2003a).

Si, parmi les hommes, une majorité déclare boire actuellement quelle que soit la tranche d'âge, ceux âgés de 45 à 54 ans se démarquent par une consommation plus répandue (cf. graphique I). De plus, ces derniers sont plus nombreux que le reste des hommes à déclarer une consommation fréquente (22 % *versus* 16 %). Parmi les femmes, les proportions sont très différentes puisque seul un quart des femmes déclare consommer de l'alcool actuellement, à l'exception de celles âgées de 45 à 54 ans, pour lesquelles cette consommation est plus répandue (la proportion est supérieure de 12 points à celle de l'ensemble des femmes). Les femmes se distinguent aussi nettement des hommes par leur très faible niveau de consommation fréquente, inférieur ou égal à 3 % quelle que soit la tranche d'âge.

De façon générale, le constat d'une alcoolisation nettement masculine s'inscrit dans des

1. « Actuellement, vous arrive-t-il de boire du vin, de la bière ou de l'alcool ? » : « souvent » ; « occasionnellement » ; « jamais ».

« Au cours des douze derniers mois, avez-vous ressenti le besoin de diminuer votre consommation de boissons alcoolisées ? »

« Au cours des douze derniers mois, votre entourage vous a-t-il fait des remarques au sujet de votre consommation de boissons alcoolisées ? »

« Au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà eu besoin d'alcool dès le matin pour vous sentir en forme ? »

2. Diminuer, Entourage, Trop, Alcool. Il s'agit d'une traduction du test américain CAGE (Cut down, Annoyed, Guilty, Eye-opener).

3. Les hébergements déclarés la veille de l'interview recouvrent l'ensemble des types d'habitation mobilisés généralement par les personnes sans domicile : il peut s'agir de centres d'hébergement de moyen séjour (CHRS, centre maternel, FJT), de chambres d'hôtel, de centres d'hébergement d'urgence (asile de nuit) gérés par des associations ou des organismes publics ou d'habitations de fortune (squats, espaces publics, etc.).

LES SOURCES MOBILISÉES

L'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds

La méthode utilisée par l'Insee pour atteindre les sans-domicile a consisté à prendre contact avec les personnes par l'intermédiaire des services d'aide qu'elles fréquentent. Les services retenus étaient d'une part l'hébergement, puisqu'une partie des sans-domicile est définie par le fait qu'ils fréquentent ce type de structures et d'autre part les distributions de repas chauds sans lesquelles il serait impossible de contacter les sans-domicile qui dorment dans la rue sans jamais se rendre dans les centres. Ainsi, dans le prolongement des travaux précurseurs de l'Ined en France (Marpsat et Firdion, 2000), l'Insee a interrogé en janvier 2001 environ 4 000 personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds, dans 80 agglomérations de la France métropolitaine de plus de 20 000 habitants.

La période de collecte, en hiver, a été déterminée en fonction du moment de l'année où les personnes sans-domicile ont tendance à fréquenter davantage les structures d'aide, lorsque l'offre de services est la plus importante.

Afin d'éviter les doubles comptes, les enquêteurs ont demandé aux personnes interrogées quels lieux d'hébergement ou de restauration gratuite elles avaient fréquentés pendant la semaine écoulée. Néanmoins, plusieurs catégories de sans-domicile n'ont pas été prises en compte comme ceux, en premier lieu, qui dorment dans la rue pour une période de temps courte et ne font pas appel à un centre ou à une distribution de repas (par exemple, dans le cas de violences conjugales ponctuelles). L'enquête n'atteignait pas non plus les sans-domicile dormant dans la rue de longues périodes de temps, connaissant le circuit d'assistance mais ne voulant pas y faire appel, ni ceux qui étaient présents dans les agglomérations dépourvues de services d'hébergement ou de distribution de repas chauds. Il s'agit principalement d'agglomérations de petites tailles dans lesquelles on peut supposer que la précarité résidentielle conduise moins à dormir dans des lieux publics qu'à loger dans des constructions provisoires ou des habitations de fortune telles que les baraques de chantier, les caravanes immobilisées ou les locaux agricoles transformés en logement. Enfin, les entretiens ayant été réalisés en français uniquement, les locuteurs non-francophones n'ont pas pu être enquêtés de manière détaillée. Ils ont néanmoins été dénombrés et représentent 14,5 % de l'ensemble des usagers et 10,5 % de la population sans domicile (cf. Brousse, 2006, ce numéro, pour de plus amples détails sur cette enquête).

Les enquêtes en population générale : ENVEFF et le Baromètre Santé

En 2000, ont eu lieu deux enquêtes dont les résultats peuvent être comparés à l'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds*. Il s'agit de l'enquête ENVEFF sur les violences envers les femmes en France (Jaspard *et al.*, 2003) et du *Baromètre santé*, enquête sur les comportements de santé (Guilbert *et al.*, 2001). L'enquête ENVEFF a été commanditée en 1997 par le service des Droits des femmes, coordonnée par l'institut de démographie de l'université Paris I (Idup) et réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs (CNRS, Ined, Inserm, Université). Quant au *Baromètre Santé*, sa création a été décidée en 1992 par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES), actuel Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) en relation avec les grands organismes nationaux en charge des problèmes de santé. L'exercice 2000 a ainsi été mis en place avec le concours de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Direction générale de la santé (DGS), la Direction de la recherche, de l'évaluation et des études statistiques (DREES), l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), le Haut comité de santé publique (HCSP) et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Cette enquête mesure l'état des comportements, des attitudes, des opinions et des connaissances de la population enquêtée et donne des informations d'ordre déclaratif sur les grands thèmes de santé.

Ces deux enquêtes ont été menées par téléphone avec un système de collecte assistée par téléphone et informatique (CATI). L'échantillon était, dans les deux cas, issu d'un sondage aléatoire à deux degrés (ménage puis individu) ce qui permet l'interrogation de personnes inscrites sur la liste rouge. Les numéros de téléphone des ménages ont d'abord été obtenus par tirage aléatoire dans l'annuaire téléphonique. Chaque numéro s'est ensuite vu incrémenté du chiffre 1, la liste contenant alors un certain nombre de numéros de ménages de la liste rouge. Une pondération par la probabilité de tirage au sein du ménage a été réalisée, suivie d'un redressement sur les structures métropolitaines selon les groupes d'âge, les catégories socioprofessionnelles, le statut d'activité et le statut matrimonial, obtenus à partir des données du recensement de 1999. L'échantillon ENVEFF comptait 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et celui du *Baromètre santé* 13 685 personnes âgées de 15 à 75 ans.

pratiques et des représentations sociales de la consommation d'alcool fortement différenciées selon le genre. Cette distinction se retrouve pour la plupart des substances psychoactives

(Coppel, 2004), à l'exception notable du tabac, les fumeuses étant depuis quelques années aussi nombreuses que leurs homologues masculins. Parmi les hommes, une sociabilité alcoolici-

sée s'avère fréquemment associée à l'idée de convivialité, de robustesse et de valeurs viriles (Dunning et Maguire, 1995), au point qu'elle s'avère même parfois indispensable pour intégrer un groupe social (Castelain, 1994). À l'opposé, pour les femmes, ce type d'alcoolisation a longtemps été vécu comme une débauche d'autant plus inacceptable qu'elle sortait de la sphère familiale et s'affichait publiquement. Cependant, cette conception de l'alcoolisation féminine tend progressivement à disparaître. La consommation d'alcool parmi les femmes apparaît désormais plus fréquemment associée à des valeurs positives telles que l'émancipation et l'indépendance (Eriksen, 1999).

La population féminine sans domicile, qui apparaît moins consommatrice d'alcool que celle des hommes, reste sensible à la stigmatisation sociale de la femme buveuse (4) (Bahr et Garrett, 1976). Si cette moindre consommation protège un bon nombre d'entre-elles des conséquences négatives de l'abus d'alcool telle que la dépendance (Fournier et Mercier, 1996), elle s'accompagne de conséquences néfastes sur le plan social : dans leur étude, Bahr et Garrett constatent en effet que les femmes itinérantes se cachent parfois pour boire, se privant ainsi finalement de la socialisation par le *bottle gang*, sorte de tissage du lien social au travers de l'alcoolisation, à laquelle ont recours les hommes (Rubington, 1968). Soulignons néanmoins que,

même parmi les hommes, un sentiment de honte lié au statut de buveur peut s'avérer très présent, notamment dans un contexte de précarité sociale, comme le souligne Vincent de Gaulejac (1996, p. 246) : « *L'alcoolique est un spécialiste de la honte et du mépris. Il vit en permanence dans la crainte du jugement des autres* ».

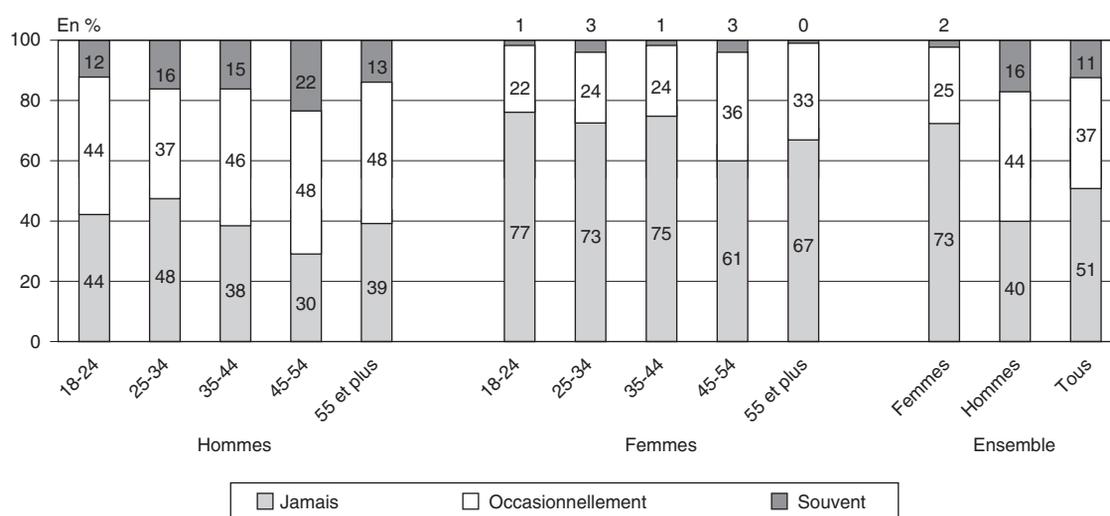
Les questions sur l'usage de tabac et de drogues illicites n'apparaissent malheureusement pas dans cette enquête, à l'inverse de celle menée auprès des jeunes utilisateurs des services d'hébergement, de restauration gratuite et des centres d'accueil de jour de Paris et de la petite couronne (Amossé *et al.*, 2001). Cette absence limite donc l'appréhension des risques sanitaires dans la mesure où la polyconsommation peut avoir des effets néfastes multipliés, notamment l'usage conjoint d'alcool et de tabac.

... inférieure à celle mesurée en population générale ?

Les études en population générale concernant la consommation d'alcool menées récemment en France montrent également des comportements différenciés selon le sexe et l'âge. En

4. Dans un des commentaires libres à la fin du questionnaire, une femme interrogée s'indigne que l'on puisse laisser les femmes vivre dans la rue et s'adonner à l'alcoolisme.

Graphique I
Consommation actuelle d'alcool chez les personnes sans domicile



Lecture : en population générale, les personnes de 65 ans et plus constituent parfois une classe d'âge spécifique en raison de comportements parfois différents de ceux des 55 à 64 ans (consommation d'alcool légèrement moindre, perception plus optimiste de leur état de santé, etc.). Toutefois, leur effectif étant trop faible dans l'échantillon (65 individus), il n'était pas envisageable d'en faire une tranche d'âge distincte.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

particulier, les hommes apparaissent toujours plus consommateurs que les femmes et l'observation des fréquences révèle de forts contrastes entre générations (Legleye *et al.*, 2001). Dans l'échantillon retenu de personnes sans domicile, la proportion d'individus déclarant ne pas boire d'alcool actuellement s'élève donc à 50 % alors que seulement 11 % admettent boire souvent et 37 % occasionnellement. En population générale adulte, seuls 7 % des 18 à 75 ans disent n'avoir pas bu d'alcool au cours des douze derniers mois, et 25 % déclarent une abstinence au cours de la dernière semaine. À l'inverse, l'usage régulier (au moins trois jours de consommation par semaine) s'élève à 47 % parmi les hommes et à 21 % parmi les femmes du même âge (l'usage quotidien à 33 % et 14 %). Les sans-domicile apparaissent donc de prime abord moins consommateurs que la population générale du même âge.

En fait, les résultats obtenus ici doivent être comparés à ceux obtenus dans les enquêtes en population générale avec une grande prudence, compte tenu de la différence de formulation et même de nature des questions posées. La question posée dans l'enquête *Sans-domicile 2001* (« Actuellement, vous arrive t-il de boire du vin, de la bière ou de l'alcool ? » : « souvent » ; « occasionnellement » ; « jamais ») présente l'avantage d'être particulièrement simple dans sa formulation. Cependant, elle porte sur l'actualité de la consommation sans assigner à la période interrogée de définition claire, au contraire de ce qui est pratiqué dans les enquêtes en populations générale ou scolaire, qui utilisent des référentiels couvrant généralement les douze derniers mois, les trente derniers jours, les sept derniers jours et la veille de l'interrogation (Bless *et al.*, 1997 ; Hibell *et al.*, 2001 ; Leifman, 2002).

D'autre part, la question invite le répondant à évaluer sa propre pratique et à en qualifier la régularité sans dénombrer ses consommations. Cette opération de jugement peut induire une volonté de minimiser celle-ci afin de ne pas offrir une image de soi trop défavorable, proche du stéréotype du « clochard alcoolique ». Ce constat, s'il vaut pour la vie au quotidien (Gaussot, 1998), se révèle encore plus présent en situation d'entretien dans l'interaction entre enquêteur et enquêté. Au cours de cette « discussion », l'enquêté cherche souvent les « bonnes réponses », celles qui lui semblent les plus « socialement désirables », en particulier pour les questions susceptibles de susciter à son égard un jugement moral dépréciateur (de Singly, 1983). Par ailleurs, certains

répondants peuvent craindre, en déclarant une consommation d'alcool même minime, de remettre en cause une partie des engagements pris envers la structure d'accueil, ce qui peut avoir des conséquences sur l'hébergement. En effet, de nombreuses structures d'insertion par le logement exigent, de la part des personnes qu'elles accueillent, le respect non seulement de règles communes de fonctionnement (notamment l'absence de consommation d'alcool dans le logement (5)) mais également des engagements pris dans le cadre d'un parcours d'insertion. Pour de nombreuses femmes avec enfants en situation précaire, le logement est une condition *sine qua non* pour conserver leur garde. Dès lors, apparaît comme une « bonne mère » revêt une importance extrême et pourrait expliquer des niveaux de consommation déclarés particulièrement bas. De tels comportements peuvent, de ce fait, aboutir à un portrait qui diffère singulièrement de celui qui serait brossé en d'autres circonstances, en présence des pairs par exemple (Goffman, 1973). D'autre part, les modalités de réponses offertes dans le questionnaire sont peu nombreuses : une modalité « rarement » aurait permis aux consommateurs les plus occasionnels de ne pas répondre « jamais » qui suggère une abstinence totale, tout en évitant la modalité « occasionnel » qui a pu leur paraître un rythme trop fréquent. Enfin, certains répondants pourraient comprendre les modalités de réponse « occasionnellement » et « souvent » comme se rapportant à une fréquence de consommation par jour, ce qui pourrait impliquer une certaine sous-déclaration.

La comparaison avec d'autres enquêtes auprès des personnes sans domicile se révèle tout aussi délicate, pour des raisons méthodologiques que sont, notamment, l'absence de questionnement normalisé et l'inexistence de base de sondage et, de ce fait, de critères partagés de représentativité des échantillons. Ainsi, les résultats de l'enquête réalisée en France en 2001 contrastent avec ceux d'enquêtes ayant montré la survenue fréquente de troubles liés à l'usage d'alcool au sein des populations en difficulté sociale (Reed *et al.*, 1992), en particulier des populations sans domicile (Koegel et Burman, 1988 ; Fischer et Breakey, 1991) et ce d'autant plus parmi les hommes (Combaluzier, 2004).

En revanche, les résultats obtenus rejoignent en partie le constat de Kovess et Mangin-Lazarus

5. À l'inverse, certaines structures, en particulier d'accueil d'urgence, tolèrent une certaine quantité d'alcool pour ne pas se couper d'une partie du public auquel elles s'adressent.

(1997) qui relativisaient la représentation courante d'une omniprésence de l'alcool dans la population sans domicile et même au sein de celle vivant dans la rue. Parmi les jeunes utilisateurs des services d'hébergement, de restauration gratuite et des centres d'accueil de jour de Paris et de la petite couronne (6), la consommation d'alcool apparaissait plus faible que dans la population générale du même âge (Amossé *et al.*, 2001). Pour les auteurs de cette étude, ce résultat provient notamment du fait que la majorité des jeunes enquêtés ne vivent pas *stricto sensu* dans la rue mais dans des foyers ou centres d'hébergement. Ainsi, il n'est pas surprenant que leur consommation d'alcool ne corresponde pas à celle des personnes sans domicile plus âgées et plus marginalisées. Enfin, les résultats issus de l'échantillon *Sans-domicile 2001* contrastent avec une littérature anglosaxonne qui a fréquemment montré un fort lien positif entre les usages de toutes les substances psychoactives (7) et le fait d'être sans-domicile parmi les adolescents (Yates *et al.*, 1988 ; Robertson *et al.*, 1989 ; Forst, 1994 ; Koopman *et al.*, 1994 ; Smart *et al.*, 1994).

Des situations sociales et des consommations hétérogènes

Si les estimations de consommation d'alcool des personnes sans domicile peuvent varier fortement selon les enquêtes, il est raisonnable de penser qu'une partie des écarts provient de la difficulté de définir puis de quantifier les différentes formes de précarité résidentielle. Selon les enquêtes, les expressions « sans-domicile fixe » ou « sans-abri » ne recouvrent pas les mêmes réalités (Brousse *et al.*, 2002a). Au sein de l'échantillon de l'enquête *Sans-domicile 2001* coexistent ainsi des situations sociales et des parcours de vie particulièrement disparates. Ainsi, et sans remettre en cause la situation de précarité (8) ou d'exclusion des uns ou des autres, il subsiste de fortes différences entre une femme avec un enfant hébergée en centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), qui travaille (éventuellement dans le cadre d'un emploi aidé comme un CES, par exemple), et un homme vivant seul, allocataire du revenu minimum d'insertion (RMI) et qui, au cours de sa vie, a été obligé de dormir fréquemment dans la rue (13 % des personnes sans domicile déclarent avoir dormi plus d'un an dans la rue au cours de leur vie).

D'autre part, les personnes sans domicile de l'enquête se différencient également de la

population générale par de nombreuses autres caractéristiques (sexe, âge, nationalité, etc.). La population interrogée est, ainsi, plus jeune avec une sur-représentation masculine (les deux tiers des sans-domicile sont des hommes et la part des moins de 40 ans s'avère 1,5 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population). En constituant 30 % de l'échantillon, soit 4 fois plus que dans la population générale, les personnes de nationalité étrangère sont également fortement représentées. Ce dernier point pourrait s'expliquer, d'une part, par la présence de personnes étrangères en situation irrégulière et, d'autre part, par une législation concernant le droit d'asile et de séjour qui ne permet pas aux personnes en attente d'un statut de travailler, les mettant de fait dans une situation financière précaire. Par ailleurs, les centres d'accueil spécialisés pour ces personnes sont en nombre insuffisant aujourd'hui en France (Aliaga *et al.*, 2003 ; Bourgeois *et al.*, 2004).

Enfin, les enquêtes en population générale ont montré également qu'au-delà du genre et de l'âge, de nombreuses caractéristiques comme le revenu, la situation familiale sont susceptibles d'exercer une influence sur la consommation d'alcool (Legleye *et al.*, 2001). Dès lors, il est intéressant d'essayer de distinguer, au sein de l'échantillon, différentes situations de précarité même si un tel exercice se révèle obligatoirement délicat et imparfait.

Les conditions de logement, renseignées ici par la situation de la personne vis-à-vis du logement la veille de l'enquête, révèlent des situations très disparates qui permettent de regrouper les personnes sans domicile en deux grandes catégories. D'une part, celles qui bénéficient d'un mode d'hébergement plus ou moins stable qui leur permet de rester dans un logement durant la journée et, d'autre part, les personnes sans abri (qui la veille ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation). Dans cette seconde catégorie sont également incluses les personnes hébergées pour une seule nuit dans des centres ou des foyers qu'elles doivent quitter le matin, sou-

6. La définition des sans-domicile et le mode d'échantillonnage de ces deux enquêtes sont assez proches de ceux de l'enquête Sans-domicile 2001, à ceci près que la définition des services d'hébergement est plus restreinte (ne comptant pas les centres maternels, par exemple).

7. Il faut ici garder à l'esprit que l'enquête Sans-domicile 2001 ne mesure pas la consommation de drogues illicites, et que Kovess et Mangin-Lazarus (1997) ont montré que les jeunes allaient plus vers les drogues illicites que les adultes, ceux-ci allant plus vers l'alcool.

8. À défaut de proposer une définition de la précarité, ce qui ne saurait être le propos de cet article, nous utiliserons un certain nombre d'indicateurs qui en cernent les principales caractéristiques à partir des données disponibles dans l'enquête.

vent avant 8 heures et qui se retrouvent, de fait, dans l'obligation de vivre une grande partie de la journée dans la rue. Les sans-abri ainsi définis sont majoritairement des hommes (plus de 90 %) et ils représentent 20 % de la population des sans-domicile interrogés dans l'enquête.

Les ressources financières permettent aussi de distinguer deux grandes catégories d'individus (9) : d'une part, ceux percevant des revenus réguliers au sein desquels on peut différencier les prestations sociales (31 % des individus), le RMI (22 %) et le salaire (30 %) ; de l'autre les individus (16 %) ne percevant que des revenus aléatoires de la mendicité, des aides associatives ou familiales. Concernant ces derniers, un tiers a moins de 25 ans (il n'existe pas de dispositif d'aide pour les personnes seules de moins de 25 ans) et 46 % sont des personnes de nationalité étrangère qui ont généralement peu accès aux prestations sociales. Par ailleurs, les situations familiales distinguent très fortement hommes et femmes : alors que la majorité des hommes vivent seuls (88 %), les femmes vivent majoritairement en couple ou avec des enfants (59 %).

D'autres facteurs, tels que l'état de santé par exemple, peuvent influencer sur la consommation d'alcool des personnes. Or celui des personnes sans domicile apparaît nettement plus dégradé que celui du reste de la population française (de la Rochère, 2002a) (cf. tableau 1). Seules deux variables pouvant résumer en partie l'état de santé des personnes sans domicile ont été mobi-

lisées et croisées avec les trois variables du test Deta : l'état de santé ressenti et la consommation de médicaments psychotropes. Il convient ici de rappeler que les aptitudes à citer les maladies subies diffèrent fortement selon la culture (Sadana, 2000) ou le niveau d'instruction et l'âge du répondant (Kalter, 1992 ; Mackenback *et al.*, 1996), ce qui peut expliquer une partie des écarts entre les populations comparées.

Dans l'ensemble, les caractéristiques observées s'avèrent associées à la fréquence de consommation d'alcool (cf. tableau 2). Comme dans la population générale, les consommations se distinguent ainsi très fortement en fonction du sexe : quels que soient les facteurs socio-économiques étudiés, les hommes sont toujours nettement plus nombreux que les femmes à déclarer boire.

Les étrangers apparaissent nettement moins consommateurs que les français, une majorité d'entre eux se déclarant non-consommateurs (64 % *versus* 46 %). Ce résultat rejoint ceux fournis par l'observatoire de l'accès aux soins de la mission France de médecins du monde à partir de l'étude d'environ 20 000 patients usagers des centres d'accueil, de soins et d'orientation (Fahet *et al.*, 2004 ; Drouot et Simmonot, 2003) ainsi que ceux obtenus auprès de 350 patients

9. Il s'agit des principales sources de revenus perçues au cours du mois précédent l'enquête. Notons que 16 % des individus n'ont pas souhaité répondre à cette question, dont plus de la moitié est de nationalité étrangère.

Tableau 1
Perception de l'état de santé actuel et prévalences des principaux problèmes de santé physique (1) des sans-domicile

| | | En % | |
|--|-----------------------------|---------------------|--|
| | | Population générale | Population des sans-domicile (2) usagers des services d'aide |
| Perception de la santé | De médiocre à très mauvaise | 3 | 16 |
| | Moyenne | 16 | 31 |
| | De bonne à très bonne | 81 | 53 |
| Déclare au moins une maladie chronique ou grave | | 32 | 65 |
| <i>dont : maladie respiratoire</i> | | 6 | 14 |
| <i>séquelles d'accident ou de maladie grave</i> | | 2 | 13 |
| <i>désordres alimentaires importants</i> | | <2 | 9 |
| <i>maladie du foie et de la vésicule biliaire</i> | | <2 | 6 |
| Usage de médicaments psychotropes (somnifères, antidépresseurs, etc.) | | 18 (a) | 20 (3) |
| 1. « Êtes vous atteint de l'une des maladies chroniques ou graves suivantes ? » (pour la liste précodée des maladies, se référer au questionnaire) | | | |
| 2. Les chiffres sont issus d'une publication antérieure (De la Rochère, 2002a) dans laquelle la définition d'une « personne sans domicile » est plus stricte que celle du présent article puisque les personnes hébergées en hôtel ou par une tierce personne n'y sont pas incluses. | | | |
| 3. Ce chiffre résulte de l'exploitation par l'OFDT de l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds. | | | |

Champ : personnes de 18 à 60 ans.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee sauf (a) Baromètre Santé 2000, Inpes (il s'agit des prévalences au cours de l'année).

ayant consulté une permanence d'accès aux soins de santé (de la Blanchardière *et al.*, 2004), études qui constatent toutes deux une très nette sous-consommation de toutes les substances psychoactives parmi les étrangers. Comme cela avait été également montré par l'enquête réalisée en 2000 par le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CreDES, devenu depuis Irdes, Institut de recherche et de documentation en économie de la santé) dans les centres de soins gratuits (Collet *et al.*, 2003), cet écart de consommation a tendance à se réduire au fur et à mesure que la durée de séjour s'allonge, les patients étrangers présents sur le territoire français depuis au moins dix ans présentant des niveaux de consommation similaires à ceux des français. Sans qu'il soit possible ici de vérifier cette hypothèse, des motifs religieux pourraient, en partie, expliquer cet état de fait : plus d'un tiers des étrangers interrogés dans l'enquête sont originaires d'Afrique du Nord et de très nombreux autres sont issus de pays d'Afrique noire, dans lesquels l'Islam occupe une place importante. Il ne faut pas écarter non plus une plus grande réticence à déclarer un usage plus stigmatisé que dans d'autres religions, mais ceci ne saurait expliquer toute la différence.

Le fait de déclarer vivre avec des amis apparaît associé à une consommation fréquente d'alcool.

Il est vraisemblable que cette situation particulière, qui concerne 6 % de la population étudiée, soit 181 individus, favorise une consommation entre pairs. Parmi les hommes, ceux vivant seuls avec un enfant déclarent, en revanche, plus souvent un usage fréquent. Ce résultat surprenant est peut être dû au faible effectif concerné : les hommes élevant seuls un ou plusieurs enfants ne représentent que 2 % des personnes sans-domicile (soit seulement 35 individus de l'échantillon). Cette situation familiale apparaît donc plutôt rare et correspond vraisemblablement à un profil très particulier. Enfin, vivre seul semble favoriser également une consommation plus importante, chez les femmes comme chez les hommes.

Le type d'habitat apparaît fortement lié à l'alcoolisation, en particulier pour l'usage fréquent. Globalement, les personnes définies « sans abri » ne sont pas plus nombreuses à boire de l'alcool au moins occasionnellement, mais la minorité d'usagers fréquents y est plus importante (presque deux fois plus importante chez les hommes, trois fois plus chez les femmes). Ces résultats corroborent ceux obtenus par Amossé *et al.* (2001) au sein des jeunes sans domicile de Paris et de la petite couronne : si deux jeunes vivant en foyer sur dix déclarent consommer de l'alcool au moins une fois par

Tableau 2
Consommation actuelle d'alcool selon différentes variables socio-économiques

En %

| | Occasionnellement | | | Souvent | | | Occasionnel ou fréquent |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------|------------------|-------------------|-------------------------|
| | Homme | Femme | Ensemble | Homme | Femme | Ensemble | Ensemble |
| Français | 47 | 29 ^{°°°} | 41 ^{***} | 20 | 2 ^{°°°} | 14 ^{***} | 54^{***} |
| Étrangers | 36 | 16 ^{°°°} | 30 | 8 | 1 ^{°°°} | 6 | 36 |
| Couple avec/sans enfant(s) | 42 | 30 ^{°°°} | 36 ^{***} | 11 | 1 ^{°°°} | 6 ^{***} | 42^{***} |
| Foyer monoparental | 21 | 19 [°] | 19 | 32 | 1 ^{°°°} | 4 | 23 |
| Vivre avec des amis | 41 | 26 | 39 | 26 | 18 [°] | 25 | 64 |
| Seul(e) | 45 | 29 ^{°°°} | 42 | 15 | 3 ^{°°°} | 13 | 54 |
| Personne sans abri | 37 | 26 [°] | 36 | 24 | 6 ^{°°} | 22 ^{***} | 57^{**} |
| Autre | 46 | 25 ^{°°°} | 38 | 14 | 2 ^{°°°} | 9 | 47 |
| Revenus du Travail | 47 | 28 ^{°°°} | 41 [*] | 15 | 1 ^{°°°} | 10 ^{***} | 50^{**} |
| Revenu Minimum d'Insertion | 45 | 25 ^{°°°} | 40 | 22 | 3 ^{°°°} | 17 | 56 |
| Allocations (1) | 48 | 25 ^{°°°} | 38 | 17 | 1 ^{°°°} | 10 | 48 |
| Autres (2) | 43 | 22 ^{°°°} | 36 | 13 | 4 ^{°°} | 10 | 46 |
| Ensemble | 44 | 25 ^{°°°} | 37 | 16 | 2 ^{°°°} | 11 | 49 |

1. Revenus des allocations chômage, allocations parent isolé, allocations d'insertion, minimum vieillesse, pensions alimentaires (7 individus concernés).
2. Ressources aléatoires : aides familiales ou d'organismes associatifs/publics ou encore aides financières donnée par des personnes dans la rue.

Lecture : 47 % des hommes sans domicile de nationalité française déclarent boire occasionnellement.
°, °°, °°° signalent des différences significatives respectivement aux seuils 0,05 ; 0,01 et 0,001 entre les sexes (en ligne) selon le test du Chi² (afin de ne pas donner aux tests une puissance artificielle, ceux-ci ont été effectués sur les effectifs bruts alors que les données du tableau sont pondérées).

*, **, *** signalent des différences significatives entre les caractéristiques socio-démographiques (en colonne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

semaine, la proportion atteint trois sur dix pour ceux logés en hôtel par une association, quatre sur dix pour ceux vivant dans un logement obtenu par relation et la moitié pour ceux vivant dans un habitat de fortune. Selon les auteurs, ces consommations traduisaient le lien positif entre alcool et précarité mais reflétaient également l'interdiction d'introduire de l'alcool dans certains centres d'hébergement (Orwell, 1931, sur Londres et Paris).

La relative rareté des déclarations de consommation fréquente d'alcool parmi les personnes sans domicile semble ainsi cacher une réalité contrastée. Il apparaît en particulier qu'une précarité croissante suscite des consommations d'autant plus importantes. Les facteurs retenus ici s'avèrent souvent liés entre eux. Ainsi, l'âge intervient indirectement dans de nombreuses caractéristiques telle que la situation familiale (par exemple, vivre avec un enfant est plus fréquent parmi les jeunes et les femmes). Quant à la catégorie des « sans-abri », elle comporte principalement des hommes. Enfin, certains facteurs tels que les sources de revenus sont structurellement liées soit à l'âge soit à la nationalité de la personne. Pour contrôler ces possibles facteurs de confusion, une modélisation logistique a été effectuée, afin de mesurer les différents effets de chaque facteur toutes choses égales par ailleurs (cf. tableau 3). La modélisation a été effectuée ici sur la variable « boire souvent *versus* boire occasionnellement ou jamais ». Pour gommer les éventuels liens structurels entre les variables et tenir compte des effectifs relativement faibles, nous avons eu recours à des variables synthétiques (par exemple, le nombre de tranches d'âges a été réduit à trois). De même, la

modélisation pour chaque sexe, effectuée initialement, n'a pas été retenue compte tenu du très faible effectif de femmes qui déclarent consommer souvent de l'alcool et parce qu'elle n'apportait pas – peut-être en raison de ce faible effectif – d'information supplémentaire.

Si l'analyse confirme les associations simples observées précédemment, il est possible de hiérarchiser les facteurs influents. Le sexe reste un élément déterminant de l'usage fréquent d'alcool, devant le fait de déclarer « faire la manche » ou d'être « sans-abri » (cf. tableau 3). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, il y a 4,3 et 1,3 fois plus de buveurs fréquents parmi les individus qui ont respectivement déclaré avoir fait la manche ou dormi en centre d'hébergement d'urgence ou dans la rue la veille de l'enquête que parmi les autres et 5,5 fois parmi les hommes que parmi les femmes. À l'inverse, être de nationalité étrangère, vivre en couple ou élever des enfants semble être, comme en population générale, un facteur limitant la consommation d'alcool. De même, déclarer des revenus liés uniquement aux aides familiales et associatives est associé à une consommation moins fréquente. Ce résultat, qui peut paraître surprenant, est vraisemblablement lié au fait que parmi ces personnes, seuls 56 individus (soit 20 % des individus de la catégorie) déclarent percevoir des ressources uniquement liées à la mendicité. De plus, il apparaît que les personnes qui n'ont pas indiqué la nature de leurs revenus présentent un profil de consommation proche des individus qui déclarent des revenus liés à des aides. Au final, les conditions de logement pourraient être un élément plus déterminant pour le comportement d'alcoolisation

Tableau 3
Modélisation (1) de la consommation actuelle d'alcool selon différentes variables ajustées par sexe et âge

| Boire souvent <i>versus</i> les autres | | Odds ratio |
|--|--|------------|
| Statut (<i>versus</i> autres sans-domicile) | Sans abri | 1,32* |
| Source de revenus (2) <i>versus</i> revenu fixe : salaire ou allocation dont RMI | Autres (aides ponctuelles, dons, etc.) | 0,62** |
| | Non-réponse | 0,62** |
| Mendicité (3) : <i>versus</i> non | Oui | 4,26*** |
| Situation familiale (<i>versus</i> seul) | Élever un enfant et/ou vivre en couple | 0,75 |
| | Vivre avec des amis | 2,00** |
| Sexe (<i>versus</i> femme) | Hommes | 5,47*** |
| Nationalité (<i>versus</i> française) | Étrangère | 0,43*** |
| Âge (<i>versus</i> moins de 30 ans) | 51 ans et plus | 1,59* |
| | 30 à 50 ans | 1,53* |

1. La modélisation a été effectuée sur les effectifs bruts.
2. 16 % des individus n'ayant pas répondu à la question, une catégorie « non-réponse » a été introduite dans le modèle afin de contrôler un profil éventuellement très particulier.
3. Déclarer avoir fait la manche tous les jours ou ponctuellement le mois précédent celui de l'enquête.

Lecture : *, **, *** signalent des odds ratios significativement supérieurs ou inférieurs à 1 aux seuils 0,05, 0,01 et 0,001. Ainsi, les personnes recourant à la mendicité ont significativement plus de risques (4,3 fois) que les autres de boire souvent.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

que le type de ressources, la mendicité jouant sans doute un rôle particulier qu'il conviendrait d'approfondir (10).

Les personnes sans abri apparaissent nettement plus consommatrices que l'ensemble des personnes sans domicile à tous les âges, avec un point culminant (35 %) pour ceux âgés de 45 à 54 ans. Ce sont ensuite les personnes allocataires du RMI qui présentent les prévalences les plus importantes sauf après 45 ans. Ce sont alors les personnes vivant en couple ou avec des enfants qui affichent des niveaux de consommation plus élevés. Là encore ceux âgés de 45 à 54 ans présentent la prévalence la plus élevée (respectivement 20 % et 21 %) (11). Le faible niveau de consommation des sans-abri âgés de plus de 55 ans est vraisemblablement dû à la faiblesse de l'effectif (14 personnes). Il s'agit principalement d'hommes seuls, qui sont âgés de 58 ans en moyenne (cf. graphique II).

Dans la littérature sociologique, l'usage d'alcool apparaît souvent comme un mode de vie indissociable de la rue : son rôle au sein des groupes et la pression à la consommation que ceux-ci exercent ne sont pas sans évoquer le « prosélytisme confraternel » ayant cours dans certaines professions (Castelain, 1994, Roquet, 2001). Au sein d'un groupe social, l'alcool est souvent un facteur susceptible de faciliter les échanges. Dans la mesure où la plupart des membres consomment de l'alcool, il permet d'augmenter sa popularité et d'« entrer dans la norme ». Pour les personnes sans abri, si la consommation d'alcool, en particulier chez les hommes, conserve ce rôle de socialisation, elle peut être aussi directement liée aux conditions de vie en étant notamment un moyen de supporter la rudesse de la rue. Les pratiques de consommation alcoolique sont en grande partie déterminées par les choix et les conditions de vie. Les équipes mobiles se rendant à la rencontre des personnes en grande exclusion soulignent à la fois l'omniprésence de l'alcool comme préliminaire à la sociabilité, la grande part de responsabilité que lui attribuent les individus dans leur déchéance physique et psychique, le rôle de mise à distance de la honte et de désinhibiteur dans l'entreprise de la mendicité. Elles évoquent également le soutien apporté à une immobilité prolongée dans la rue, une protection contre la violence humaine et des agressions climatiques et la fonction d'anesthésiant qui permettent de supporter la durée parfois longue de collecte de l'argent nécessaire à un réapprovisionnement en boissons alcoolisées (Nauleau et Quesemand-Zucca, 2002). Ces équipes font aussi le constat

d'un sevrage possible et même étonnamment rapide et accepté dans le cadre d'une prise en charge individuelle qui n'est envisageable que dans les lieux de repos médicalisés. Le retour à la rue semble en revanche être synonyme de rechute inéluctable. Ce rôle joué par l'alcool, qu'on pourrait presque qualifier d'antalgique, apparaît assez proche de celui parfois tenu par les opiacés (en particulier l'héroïne). Ceux-ci permettent de soulager les douleurs liées à la rudesse et l'inconfort de la vie dans la rue lorsque les individus ont les moyens financiers de s'en procurer (Wright *et al.*, 2005).

Dans la population des sans-domicile, les principaux facteurs associés à l'usage fréquent d'alcool restent donc similaires à ceux trouvés dans la population générale. Les situations les plus précaires (être sans abri notamment) sont fortement liées à une consommation fréquente d'alcool. À l'inverse, avoir un enfant à charge est un facteur important d'obtention d'aides et d'intégration notamment en termes d'hébergement pour les personnes sans domicile. Or, la fréquentation d'établissements spécifiques de moyen ou long séjour tels que les CHRS incite peut-être davantage à un auto-contrôle des usages de substances psychoactives et en particulier d'alcool.

Un usage problématique d'alcool délicat à mesurer et qui concerne surtout les situations de grande précarité

Le repérage des usagers présentant des problèmes est une entreprise particulièrement délicate dans une enquête quantitative. Les questions susceptibles d'être mobilisées pour ce faire, souvent stigmatisantes, nécessiteraient plutôt un entretien approfondi où le contexte de consommation doit être abordé dans le détail. Le test le plus couramment utilisé à l'heure actuelle est le Alcohol Use Disorders Identification Test (AUDIT) (Saunders *et al.*, 1993) dont il existe une version française (Michaud *et al.*, 2003). Celui-ci a été validé en population clinique et en population générale par rapport aux critères d'abus et de dépendances du DSM IV (APA, 1994) mais il présente le défaut d'être long (10 questions) et sans filtre, et de ce fait assez pénible pour les individus peu concer-

10. Parmi les personnes déclarant faire la manche 35 % sont allocataires du RMI et 10 % ont un salaire. En France, excepté les moins de 25 ans, l'ensemble de la population est théoriquement en mesure de percevoir une aide financière qu'il s'agisse du RMI ou du minimum vieillesse. La mendicité pourrait apparaître davantage comme le marqueur d'un mode de vie qu'un signe d'absence de ressources financières.

11. Les personnes de moins de 25 ans sans domicile vivant en couple avec au moins un enfant, peuvent percevoir le RMI ; une telle situation s'avère rare dans l'enquête (n = 2).

nés par l'alcool. Une version courte est donc parfois proposée afin de soulager les individus les moins concernés, en cinq items (Piccinelli *et al.*, 1997), et il existe même une version se réduisant aux trois premières questions, l'AUDIT-C (Bush *et al.*, 1998 ; Aertgeerts *et al.*, 2001) qui permet de classer les individus plus grossièrement par rapport au risque alcool et qui a été validé en tant que tel (12).

Dans le test DETA (Ewing, 1984), utilisé généralement dans les enquêtes en population générale (Baudier et Arènes, 1997 ; Legleye *et al.*, 2001), sont considérés comme usagers d'alcool « à risque » ceux qui répondent par l'affirmative à au moins deux de ces questions :

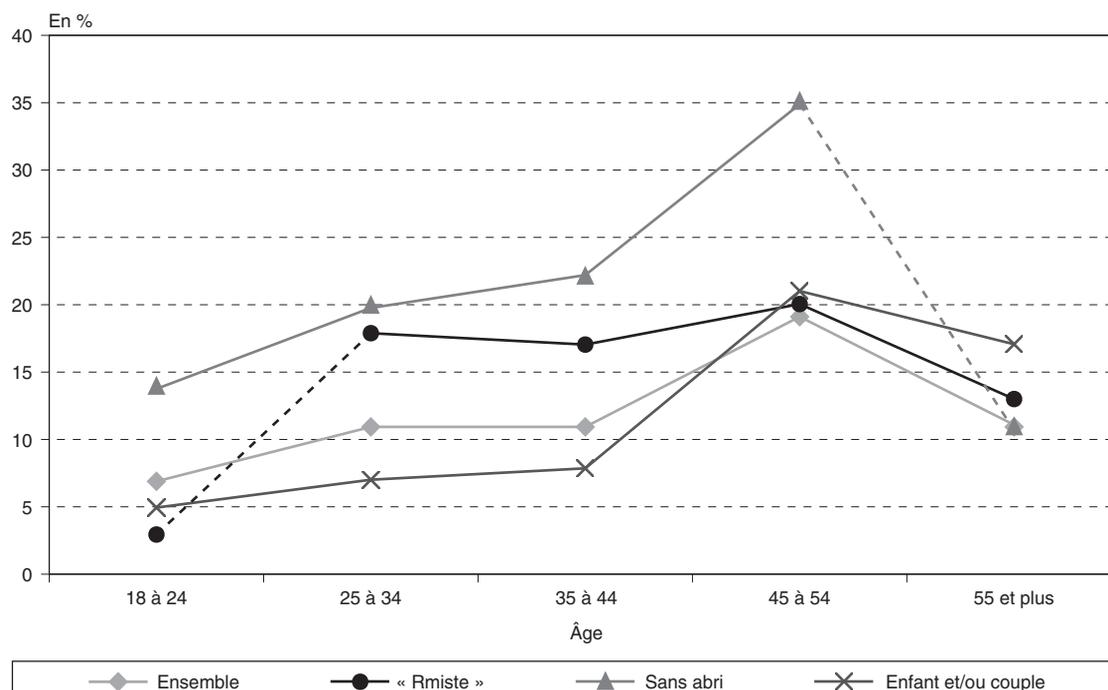
- Avez vous déjà ressenti le besoin de diminuer votre consommation de boissons alcoolisées ?
- Votre entourage vous a-t-il déjà fait des remarques au sujet de votre consommation ?
- Avez vous déjà eu l'impression que vous buviez trop ?
- Avez vous déjà eu besoin d'alcool dès le matin pour vous sentir en forme ?

La validité de la version américaine en population générale a toutefois été remise en question

(Bisson *et al.*, 1999). Un des défauts de ce test est qu'il propose en effet comme référence temporelle la vie entière et peut, de ce fait, repérer d'anciens usagers à risque qui n'ont au moment de l'enquête aucun problème avec l'alcool. Dans l'enquête *Sans-domicile 2001*, seules trois des questions du test DETA ont été retenues, la question sur l'impression de boire trop n'ayant pas été posée. En fait, si une étude récente propose de raccourcir le test à trois items sur la base de mesures de sensibilité et de spécificité, elle conclut que c'est le fait d'avoir déjà eu besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme qui pourrait être supprimé (Malet *et al.*, 2002). De plus, ces trois questions n'étaient posées qu'aux personnes déclarant une consommation actuelle d'alcool (*occasionnellement* ou *souvent*) et ne portaient que sur les douze derniers mois, ce qui permet d'isoler plus sûrement des individus rencontrant actuellement un problème dans leur consommation d'alcool.

12. La question de la mesure des problèmes d'alcool en France a fait l'objet d'une étude récente confrontant les performances et les apports respectifs des tests AUDIT-C et DETA dans deux enquêtes en population générale (Com-Ruelle *et al.*, 2005). Pour une recension des principaux tests de repérage précoce des usages problématiques d'alcool et d'autres substances psychoactives, voir Beck et Legleye (2005).

Graphique II
Consommation fréquente d'alcool par tranches d'âges selon différentes catégories de sans-domicile



Lecture : les pointillés font apparaître les catégories dont les effectifs sont faibles. Par exemple, seules 14 personnes sans abri sont âgées de 55 ans et plus.
 Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

À l'instar de la question concernant la fréquence d'usage, l'utilisation et l'interprétation de ce test nécessitent ici quelques précautions. Le test n'est d'abord pas complet, puisqu'il y manque une question ; il ne saurait donc servir à repérer les mêmes usages *stricto sensu* que le DETA et ne repose pas sur un score étalonné. D'autre part, ses caractéristiques sont en partie dépendantes de l'entourage du répondant, qui peut se montrer plus ou moins tolérant à l'égard du comportement de consommation d'alcool du répondant. Or, la sensibilité d'un individu aux risques encourus pour l'usage d'un produit psychoactif est fortement liée à son propre usage du produit mais aussi aux normes régissant la consommation dans son environnement social propre, son niveau de vie, d'études, etc. (Beck *et al.*, 2003). Ces caractéristiques différant largement par rapport à la population générale, il est probable que le test offre des résultats différents de ceux qui seraient obtenus dans d'autres segments de la population française. Enfin, il importe de préciser l'objectif d'un tel outil : le DETA ne repère pas l'alcoolisme, ni la dépendance proprement dite, mais plus modestement le sur-ensemble des usages qui peuvent être considérés comme potentiellement problématiques pour l'individu et son entourage. L'intérêt de cette construction sociale est de constituer une référence, l'idée étant que l'étalon est la population générale et

que la mesure du pourcentage observé sur une population particulière ne prend sens que par la comparaison à cet étalon.

Dans l'enquête *Sans-domicile 2001*, quel que soit le sexe, c'est le besoin de diminuer sa consommation qui est le plus fréquent (20 % des hommes et 4 % des femmes), devant les remarques de l'entourage (14 % des hommes et 1 % des femmes), et le besoin d'alcool le matin pour se sentir en forme (7 % des hommes et 2 % des femmes) (cf. tableau 4).

Comme précédemment, les personnes de nationalité étrangère, celles élevant des enfants, les individus ayant un mode d'hébergement plutôt stable ou une activité professionnelle ont une consommation d'alcool moins souvent potentiellement problématique que l'ensemble des autres personnes sans domicile. Dans tous les cas de figure, les femmes restent clairement moins concernées par des problèmes liés à leur consommation, bien que les différences entre les hommes et les femmes n'apparaissent pas significatives parmi les personnes sans abri (la très faible proportion de femmes sans abri invite, néanmoins, à considérer ce dernier point avec circonspection). En règle générale, les prévalences mesurées parmi les femmes sont très faibles (inférieures à 5 %) sauf parmi les allocataires du

Tableau 4
Usages potentiellement problématiques d'alcool selon différentes variables socio-économiques

En %

| | Besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme | | | Ressentir le besoin de diminuer sa consommation de boissons alcoolisées | | | Mon entourage a déjà fait des remarques au sujet de ma consommation | | |
|----------------------------|--|-------------------|-------------------|---|------------------|-------------------|---|------------------|-------------------|
| | Hommes | Femmes | Ensemble | Hommes | Femmes | Ensemble | Hommes | Femmes | Ensemble |
| Français | 9 | 2 ^{°°} | 6 ^{***} | 24 | 4 ^{°°} | 17 ^{***} | 16 | 1 ^{°°} | 11 ^{***} |
| Etrangers | 4 | 2 [°] | 3 | 11 | 3 | 8 | 8 | 1 | 5 |
| Couple avec/sans enfant(s) | 2 | 0 | 1 ^{***} | 11 | 2 [°] | 6 ^{***} | 5 | 1 ^{°°} | 3 ^{***} |
| Famille monoparentale | 1 | 2 [°] | 2 | 35 | 2 ^{°°} | 5 | 1 | 1 | 1 |
| Vivre avec des ami(e)s | 8 | 25 ^{°°°} | 10 | 21 | 29 [°] | 22 | 18 | 7 ^{°°} | 16 |
| Seul(e) | 8 | 1 ^{°°} | 6 | 20 | 4 ^{°°} | 17 | 15 | 2 ^{°°°} | 12 |
| Personne sans abri | 12 | 4 | 11 ^{***} | 20 | 11 | 19 [*] | 12 | 2 [°] | 11 ^{**} |
| Personne sans domicile | 5 | 2 ^{°°°} | 4 | 20 | 3 ^{°°°} | 13 | 14 | 1 ^{°°°} | 9 |
| Revenus Travail | 3 | 1 ^{°°} | 2 ^{***} | 17 | 2 ^{°°°} | 12 | 7 | 1 ^{°°°} | 5 ^{***} |
| Revenus RMI | 11 | 3 ^{°°°} | 9 | 25 | 7 ^{°°°} | 21 | 21 | 2 ^{°°°} | 15 |
| Autres revenus fixes | 8 | 1 ^{°°°} | 5 | 25 | 4 ^{°°°} | 16 | 20 | 2 ^{°°°} | 12 |
| Autres | 9 | 2 ^{°°°} | 7 | 16 | 3 ^{°°°} | 12 | 12 | 1 ^{°°} | 8 |
| Ensemble | 7 | 2 ^{°°°} | 5 | 20 | 4 ^{°°°} | 14 | 14 | 1 ^{°°°} | 10 |

Lecture : 9 % des hommes sans domicile de nationalité française ont déclaré « avoir besoin d'alcool dès le matin pour se sentir en forme ».

°, °°, °°, signalent des différences significatives respectivement aux seuils 0,05 ; 0,01 et 0,001 entre les sexes (en ligne), test du Chi² ou test exact de Fisher lorsque les effectifs sont trop faibles.

*, **, *** signalent des différences significatives entre les caractéristiques socio-démographiques (en colonne).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

RMI et les sans-abri dont respectivement 7 % et 11 % déclarent « avoir ressenti le besoin de diminuer leur consommation » (cf. tableau 4). Mais là encore ces résultats sont vraisemblablement liés à la petitesse de l'échantillon concerné. Parmi les hommes, ce sont les sans-abri, puis les allocataires du RMI qui présentent pour chacune des questions les proportions les plus importantes.

L'enquête permet d'apporter un regard complémentaire sur ces résultats par le biais des problèmes d'alcoolisme survenus dans la famille du répondant. Ainsi, 23 % des personnes interrogées déclarent avoir connu dans leur jeunesse une telle situation au sein de leur famille, ces proportions augmentant avec le nombre de réponses positives au test (cf. tableau 5). Cependant, ces problèmes ne sont pas les plus fréquents déclarés par les répondants : parmi les 10 situations difficiles proposées, ils occupent une position médiane, tout comme les divorces ou le départ d'un des parents (24 %). Les gros problèmes d'argent, ainsi que les disputes avec les parents, déclarés respectivement par 34 % et 32 % des répondants, arrivent en première position tandis que le séjour en prison d'un parent (6 %) reste de loin le problème le plus rare.

Quel que soit le problème déclaré, les personnes sans domicile de nationalité étrangère sont toujours nettement moins nombreuses que celles de nationalité française (toutes les différences sont significatives), l'écart le plus important concernant les problèmes d'alcoolisme dans la famille (5,8 % *versus* 30,3 %).

Deux enquêtes en population générale menées en 2000 ont posé des questions proches de celles de l'enquête *Sans-domicile 2001* et permettent d'offrir des éléments de comparaison : l'enquête *ENVEFF* et le *Baromètre Santé* (cf. encadré 1). Dans la première, des femmes de 20 à 59 ans étaient interrogées sur le fait d'avoir déjà ressenti le besoin de diminuer leur consommation de boissons alcoolisées au cours des douze derniers mois tandis que dans la seconde, des personnes âgées de 15 à 75 ans se voyaient poser les quatre questions du test DETA.

Malgré la différence de période de référence dans le *Baromètre santé 2000* (la vie) et l'enquête *Sans-domicile 2001* (les douze derniers mois), les proportions de réponses positives se révèlent proches dans les deux enquêtes (cf. tableau 6). Il existe toutefois une différence

Tableau 5
Les problèmes rencontrés par les sans-domicile avant l'âge de 20 ans

| | Hommes | Femmes | Étrangers | Français | Ensemble |
|---|--------|--------|-----------|----------|----------|
| Gros problèmes d'argent | 31,7 | 39,2 | 31,5 | 35,8 | 34,4 |
| Chômage prolongé ou faillite d'un des parents | 11,0 | 16,6 | 10,4 | 14,0 | 12,9 |
| Maladies, handicaps ou accidents graves du père | 18,9 | 20,8 | 17,7 | 20,3 | 19,5 |
| Maladies, handicaps ou accidents graves de la mère | 16,3 | 19,8 | 13,4 | 19,3 | 17,5 |
| Divorce des parents, départ d'un des parents | 21,7 | 29,3 | 13,9 | 28,7 | 24,2 |
| Graves disputes, conflits entre les parents | 29,2 | 39,1 | 17,5 | 39,1 | 32,5 |
| Problèmes de violence dans la famille | 22,0 | 30,7 | 11,2 | 30,9 | 24,9 |
| Problème d'alcoolisme dans la famille | 21,6 | 25,1 | 5,8 | 30,3 | 22,8 |
| Un des parents est allé en prison durant la jeunesse de la personne | 5,6 | 8,1 | 3,6 | 7,7 | 6,4 |
| Conflit grave avec un membre de la famille | 26,0 | 33,3 | 13,8 | 35,0 | 28,5 |

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Tableau 6
Fréquence de trois signes d'usage potentiellement problématique d'alcool dans trois enquêtes auprès des adultes

| | J'ai déjà eu besoin d'alcool dès le matin pour me sentir en forme | | Ressentir le besoin de diminuer sa consommation de boissons alcoolisées | | Mon entourage a déjà fait des remarques au sujet de ma consommation | |
|--------------------|---|--------|---|--------|---|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Sans-domicile 2001 | 7 | 2 | 20 | 4 | 14 | 12 |
| ENVEFF 2000 | – | – | – | 3,9 | – | – |
| Baromètre 2000 | 1,2 | 0,3 | 19,0 | 6,9 | 11,6 | 2,6 |
| MGEN 2001 | 1,8 | 0,7 | 20 | 8 | 11 | 3 |

Champ : la période de référence est l'année dans l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds, toute la vie pour ENVEFF, le Baromètre santé et l'enquête MGEN.

Sources : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee ; ENVEFF 2001 ; Baromètre santé 2000, INPES ; MGEN 2001.

importante concernant le fait d'avoir ressenti le besoin de boire de l'alcool le matin pour se sentir en forme : parmi les hommes sans domicile, la proportion de ceux qui ont répondu positivement à cette question est près de six fois plus élevée (7 % contre 1,2 %). La période de référence de la question étant plus courte dans l'enquête *Sans-domicile 2001*, il est vraisemblable que les usages potentiellement problématiques soient plus fréquents dans la population des sans-domicile que dans la population générale (dont les pourcentages contiennent des individus ayant connu de telles situations il y a plus d'un an mais pas dans les douze derniers mois).

Au sein de l'échantillon de l'enquête *ENVEFF*, le besoin de diminuer sa consommation au cours de l'année a été ressenti par 3,9 % des femmes (Beck et Brossard, 2004), comme dans l'enquête *Sans-domicile 2001*. Enfin, l'enquête sur la santé des mutualistes *MGEN* réalisée en 2001 auprès de 6 650 adhérents âgés de 20 à 60 ans (Kovess *et al.*, 2001) permet de confirmer grossièrement ces niveaux, les résultats obtenus s'avérant proches de ceux du *Baromètre santé 2000*.

Les concepteurs du test *DETA* stipulent qu'à partir de deux réponses positives, le risque d'alcoolodépendance actuel ou passé est élevé. L'utilisation d'un tel score pour les trois questions du test *DETA* présentes dans l'enquête *Sans-domicile 2001* n'est pas validée, mais, restreint à trois plutôt qu'à quatre questions, son usage ne peut manquer d'être encore plus discriminant. Selon ce critère, dans la population sans domicile, 9 % des personnes présenteraient donc un risque important vis-à-vis de l'alcool, les hommes étant 6 fois plus nombreux dans cette situation que les femmes (13 % *versus* 2 %). D'après le *Baromètre santé*, en population générale, 4,1 % des personnes de 18 à 75 ans seraient dans ce cas, les hommes étant alors 6 fois plus nombreux (7,1 % *versus* 1,3 %) (13). Cet écart confirme le caractère problématique beaucoup plus fréquent (du simple au double) de l'usage d'alcool au sein de la population sans domicile, les deux enquêtes s'accordant pour situer le risque maximal entre 40 et 50 ans et l'importance de l'écart hommes – femmes.

À l'aide du modèle logistique précédent, restreint aux usagers d'alcool, il est possible de vérifier que l'obtention d'au moins deux signes d'usage problématique parmi les trois proposés (plutôt qu'un seul ou aucun) est associée aux mêmes facteurs que l'usage fréquent d'alcool. D'un côté, le fait d'être un homme plutôt qu'une femme (odds ratio – noté OR par la

suite – de 2,10), de recourir souvent à la mendicité (OR=2,1), ou d'avoir entre 30 et 50 ans (OR=1,95), de même que le fait de vivre avec des amis plutôt que seul(e) (OR=1,52 ; ce dernier étant significatif de justesse) augmentent nettement les chances de présenter de tels signes. À l'inverse, le fait d'être de nationalité étrangère (OR=0,62), de vivre en couple ou avec des enfants plutôt que seul(e) ou de n'avoir pas indiqué la provenance de ses revenus (OR=0,61) les diminuent de façon importante (14). Toutefois, cette confirmation n'est pas étonnante compte tenu du lien entre fréquence de consommation et signes d'usage problématique. Il est donc utile d'éclairer la situation par d'autres données pour en enrichir la compréhension.

Si la précarité est fortement associée à des usages plus fréquents et plus souvent potentiellement problématiques d'alcool, il existe malgré tout peu de différences entre les personnes qui ont une, deux voire trois réponses positives parmi les personnes sans domicile (cf. tableau 7 et graphique III). La seule différence véritablement significative est celle concernant la santé : plus elles déclarent de signes d'usage potentiellement problématique, plus elles expriment une opinion négative sur leur état de santé : si une majorité parmi celles qui n'ont aucune réponse positive considère avoir un bon état de santé, seuls 20 % émettent ce jugement lorsqu'elles ont répondu positivement aux trois questions ($p < 0,01$). Il en est de même avec la consommation de médicaments psychotropes puisqu'ils sont presque deux fois plus nombreux que l'ensemble de l'échantillon à en avoir pris lors des sept derniers jours. Néanmoins, l'examen des tendances confirme l'existence du lien entre précarité et usage problématique d'alcool : bien que les différences ne soient pas significatives pour des raisons d'effectif, certains signes de précarité sont plus fréquents parmi les individus qui cumulent les signes d'usage problématique. Ainsi, « avoir déjà dormi dans la rue au cours de sa vie » semble plus répandu parmi les individus qui présentent trois réponses positives au test que parmi ceux qui n'en présentent qu'une ou deux.

*
* *

13. Les proportions correspondantes pour le test *DETA* complet sont 9,2 % (14,6 % vs 4,1 %), le sex ratio étant alors plus faible, de l'ordre de quatre.

14. Recevoir des aides ponctuelles plutôt qu'un revenu fixe semble également limiter les chances de présenter au moins deux signes d'usage problématique, mais l'odds ratio n'est pas significatif (OR=0,76).

L'enquête *Sans-domicile 2001* permet de quantifier sommairement les niveaux d'alcoolisation des différentes catégories de personnes sans domicile usagers des services d'aide et ainsi de montrer la diversité des usages suivant le type d'hébergement et de ressources, mais aussi suivant l'âge, le sexe et la nationalité des répondants. Il n'est toutefois pas question d'envisager, sur cette seule base, une étiologie des consommations ou de la situation des enquêtés. L'intérêt de cette enquête est davantage de montrer que l'alcool n'est pas toujours aussi

omniprésent dans les parcours des personnes sans domicile que ce que l'imagerie populaire véhicule ordinairement, et de rappeler que ce lien correspond le plus souvent à des profils liés à une grande précarisation, dont une partie n'est pas interrogée par l'enquête *Sans-domicile 2001*. En effet, plusieurs catégories de sans-domicile n'ont pas pu être pris en compte par l'enquête, il s'agit, par exemple, des personnes qui n'ont pas recours au circuit d'assistance même s'ils en connaissent l'existence, il y a également toutes celles qui vivent dans de petites aggloméra-

Tableau 7
Caractéristiques des sans-domicile suivant le nombre de signes d'usage potentiellement problématique d'alcool déclarés au cours des douze derniers mois

| Proportions de réponses positives | | Aucun | Un | Deux | Trois | Ensemble |
|---|-----------|-------|---------|--------|--------|----------|
| Sexe | Homme | 60,9 | 91,7*** | 92,3 | 93,5 | 66,4 |
| Situation familiale | Seul | 67,7 | 84,6*** | 91,2 | 95,0 | 71,2 |
| Situation logement la veille de l'enquête | Sans-abri | 17,8 | 30,9*** | 27,7 | 24,2 | 19,7 |
| Revenu | Salaire | 31,7 | 32,3 | 11,9 | 16,8 | 30,3 |
| | RMI | 20,2 | 30,8*** | 34,1 | 32,3 | 22,4 |
| Nationalité | Française | 66,7 | 81,7*** | 85,0 | 79,0 | 69,5 |
| A déjà dormi dans la rue durant sa vie | Oui | 45,5 | 77,1*** | 75,6 | 83,2 | 51,1 |
| Santé (état de santé ressenti) | Bon | 57,0 | 47,2* | 35,3** | 20,4** | 53,8 |
| Médicaments psychotropes (tous les jours, certains jours) | Oui | 18,4 | 23,6 | 28,8 | 37,5** | 20,2 |
| Problème de violence familial | Oui | 23,4 | 24,3 | 41,9 | 30,8 | 24,9 |
| Problème d'alcoolisme familial | Oui | 20,8 | 25,9 | 38,8 | 36,4 | 22,8 |
| Effectifs | | 3 238 | 285 | 193 | 83 | 3 805 |

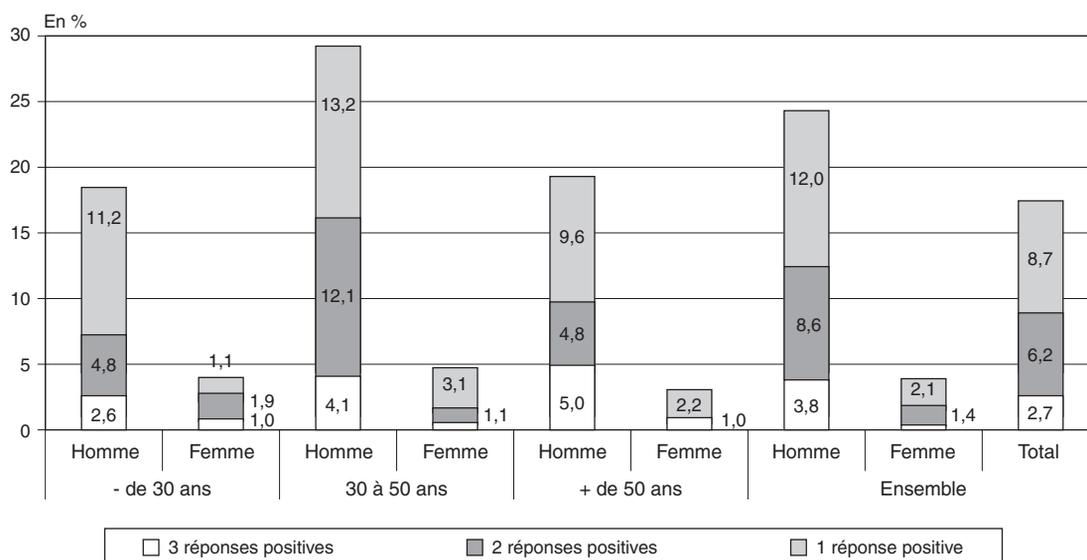
En %

Lecture : il y a significativement plus d'hommes parmi les individus ayant déclaré un seul signe d'usage problématique que parmi les individus qui n'en ont déclaré aucun (91,7 % versus 60,9 %, $p < 0,001$).

*, **, *** : test du Chi-2 significatif respectivement au seuil de 5 %, 1 % et 0,1 % pour la comparaison des pourcentages entre deux colonnes adjacentes.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Graphique III
Cumul des signes d'usage potentiellement problématique d'alcool au cours des 12 derniers mois parmi la population des sans-domicile



Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

tions dépourvues de services d'hébergement ou de restauration gratuite.

Pour les individus présentant des symptômes d'alcoolisation excessive, il serait pertinent d'explorer les temporalités et les contextes de cette pratique : par exemple, l'alcool est-il plus systématiquement consommé dans les situations d'urgence ou dans les circonstances les plus dures (rue, centre d'hébergement d'urgence) et moins lorsque l'environnement s'avère plus clément ? Au-delà des limites de comparabilité entre les questions de l'enquête *Sans-domicile 2001* et celles des enquêtes en population générale récentes menées en France

qui suggèrent des pistes d'amélioration pour l'avenir, il serait très utile, dans une prochaine enquête, d'ajouter quelques questions sur le tabac et les drogues illicites afin de parfaire ce tableau à peine esquissé sur le rapport des sans-domicile aux substances psychoactives. Les progrès récents accomplis sur les enquêtes en population générale sur les drogues en France et en Europe devraient fournir un cadre méthodologique et des questionnements standardisés utiles dans la conception d'un module de questionnaire adapté à la population des sans-domicile et qui soit comparable avec les données de cadrage produites sur l'ensemble de la population. □

BIBLIOGRAPHIE

Aertgeerts B., Buntix F., Ansoms S. et Fevery J. (2001), « Screening Properties of Questionnaires and Laboratory Tests for the Detection of Alcohol Abuse or Dependence in a General Practice Population », *British Journal of General Practice*, n° 51, pp. 206-217.

Aliaga C., Brousse C., Fournier L. et Plante N. (2003), « France-Québec : une comparaison de la population des sans-domicile usagers des services d'hébergement ou de distribution de repas », *Santé, société et solidarité*, n° 1, pp. 97-113.

American Psychiatrist Association (1996), *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, 4^{ème} édition (DSM IV), édition française, Masson, Paris.

Amosse T., Doussin A., Firdion J.-M., Marpsat M. et Rochereau T. (2001), « Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire », *Credes*, biblio n° 1355, 86 p.

Ancel P. et Gaussot L. (1998), *Alcool et alcoolisme, pratiques et représentations*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, 240 p.

Bahr H. et Garrett G.R. (1976), *Women alone*, Lexington, MA, Lexington books.

Baudier F. et Arènes J. (1997), *Baromètre santé adultes 95/96*, Vanves, Les éditions du CFES, 288 p.

Beck F. et Brossard C. (2004), « L'alcoolisation des femmes en France : typologie des contextes

d'usage », *Alcoologie et Addictologie*, vol. 26, n° 1, pp. 21-30.

Beck F. et Legleye S. (2003), « Drogues et adolescence. Usages de drogues et contextes d'usage entre 17 et 19 ans, évolutions récentes : ESCAPAD 2002 », *Rapport OFDT*, 164 p.

Beck F. et Legleye S. (2005), Le repérage précoce des usages problématiques de drogues, in Angel P., Richard D., Valleur M., Chagnard E. (Eds), *Toxicomanies, Abrégés Masson*, (2^{ème} édition), pp. 78-85.

Beck F., Legleye S. et Peretti-Watel P. (2003), « Penser les drogues : Perceptions des produits et des politiques publiques EROPP 2002 », *Rapport OFDT*, 227 p.

Bless R., Korf D., Riper H. et Diemel S. (1997), *Improving the Comparability of General Population Surveys on Drug Use in the European Union*, Final report, commissioned by EMCDDA.

Bisson J., Nadeau L. et Demers A. (1999), « The Validity of the CAGE Scale to Screen for Heavy Drinking and Drinking Problems in a General Population Survey », *Addiction*, vol. 94, n° 5, pp. 715-722.

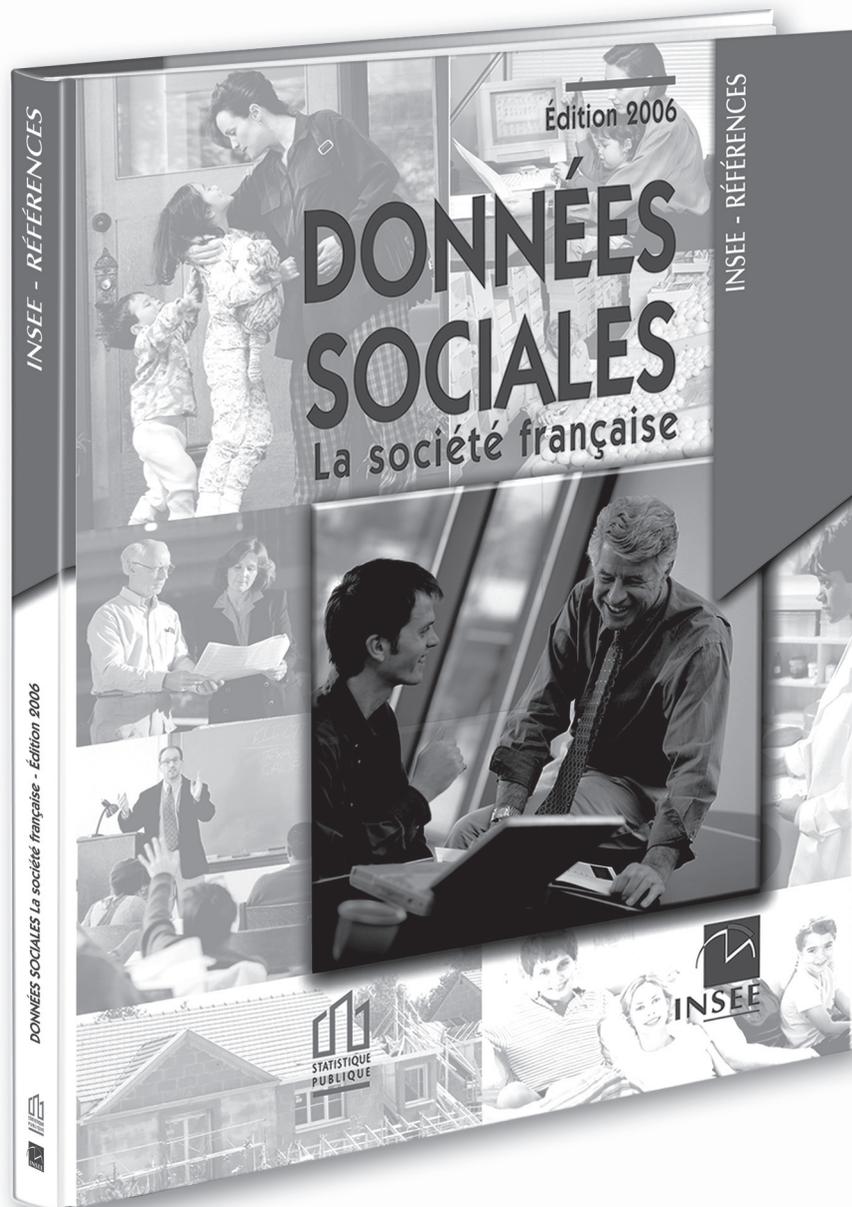
Bourgeois F., Ebermeyer S. et Sevin M. (2004), « L'hébergement des demandeurs d'asile à Lyon : pratiques locales et devenir des demandeurs », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, pp. 205-222.

- Brousse C., De la Rochère B. et Massé E. (2002)**, « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.
- Brousse C. (2006)**, « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, n° 391-392, ce numéro.
- Castelain J.-P. (1994)**, « Pour une ethnographie des consommations de produits psychoactifs », dans *La demande sociale des drogues*, A. Ogien et P. Mignon (dir.), Paris, La Documentation française, pp. 51-62.
- Collet M., Menahem G., Paris V. et Picard H. (2003)**, « Précarités, risque et santé. Enquête menée auprès des consultants de centres de soins gratuits », *Questions d'économie de la Santé*, CREDES, n° 63, 6 p.
- Com-Ruelle L., Dourgnon P., Jusot F., Latil E. et Lengagne P. (2005)**, « Identification et mesure des problèmes d'alcool en France : une comparaison de deux enquêtes en population générale », *Questions d'économie de la santé*, série « Méthode », n° 97, 8 p.
- Combaluzier S. (2004)**, « Alcool, exclusion sociale et troubles de la personnalité. Mesures de leurs interactions chez les hommes sans-domicile fixe », *Alcoologie et Addictologie*, vol. 26, n° 1, pp. 15-20.
- Coppel A. (2004)**, « Figures de femmes », *Le courrier des addictions*, vol. 6, n° 2, pp. 54-58.
- Dabit D. et Ducrot S. (1999)**, « Alcool et Sans-Abri : une enquête du mouvement Vie Libre menée en région parisienne », *Alcoologie*, tome 21, n° 3, pp. 439-446.
- De Gaulejac V. (1996)**, *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer, 316 p.
- de la Blanchardière A., Méchouy G., Brunel P., Olivier P. (2004)**, « Étude prospective des caractéristiques médicosychosociales de 350 patients ayant consulté une permanence d'accès aux soins de santé en 2002 », *Revue de Médecine Interne*, vol. 25, n° 4, pp. 264-270.
- de la Rochère B. (2002a)**, « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n° 893.
- de la Rochère B. (2002b)**, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.
- de Singly F. (1983)**, « Questionnaire et figuration », *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 3-4, pp. 311-325.
- Drouot, N. et Simmonot R. (2003)**, Rapport 2002 de l'Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde, Médecins du monde / École de santé publique de Nancy, Paris, 60 p.
- Dunning E. et Maguire J. (1995)**, « Rôle des processus sociaux dans le sport, les relations entre les sexes et le contrôle de la violence », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVII, n° 1, pp. 117-137.
- Eriksen S. (1999)**, « Alcohol as a Gender Symbol, Women and the alcohol Question in Turn-of-the Century Denmark », *Scandinavian Journal of History*, n° 24, pp. 45-73.
- Ewing J.A. (1984)**, « Detecting Alcoholism: the CAGE Questionnaire », *JAMA*, n° 252, pp. 1905-1907.
- Fahet G., Cayla F., Drouot N., Simmonot N. et Fauvel G. (2004)**, *Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde, Rapport 2003*, Humanitaire HS n° 1, Médecins du monde, Paris, 144 p.
- Fichter M.M., Koniarczyk M., Greifenhagen A., Koegel P., Quadflieg N., Wittchen H.U. et Wölz J. (1996)**, « Mental illness in a representative sample of homeless men in Munich, Germany », *Eur. Arch. Psychiatry Clin. Neurosci.*, 246, pp. 185-196.
- Fischer P.J. et Breakey W.R. (1991)**, « The Epidemiology of Alcohol, Drug and Mental Disorders among Homeless Persons », *American Psychology*, vol. 46, n° 11, pp. 1115-1128.
- Fischer, P.J. et Breakey W.R. (1987)**, « Profile of the Baltimore Homeless with Alcohol Problems », *Alcohol Health and Research World*, n° 11, pp. 36-37.
- Fischer P.J. (1989)**, « Estimating the Prevalence of Alcohol, Drug and Mental Health Problems in the Contemporary Homeless Population: A Review of the Literature », *Contemporary drug problems*, Fall, pp. 333-389.
- Forst M.L. (1994)**, « A substance use profile of delinquent and homeless youths », *Journal of Drug Education*, vol. 24, n° 3, pp. 219-231.

- Fountain J., Howes S. et al. (2003)**, « Drug and alcohol use and the link with homelessness: Results from a survey of homeless people in London », *Addiction Research & Theory*, vol. 11, n° 4, pp. 245-256.
- Fournier L. et Mercier C. (dir.) (1996)**, *Sans-domicile fixe au-delà du stéréotype*, Méridien, Québec.
- Goffman E. (1973)**, *La Mise en scène de la vie quotidienne [tome 2 : Les relations en public]*. Paris, Les Éditions de Minuit, 372 p.
- Guilbert P., Baudier F., Gautier A. (2001)**, *Baromètre santé 2000*, CFES, Paris, 473 p.
- Gaussot L. (1998)**, « Les représentations de l'alcoolisme et la construction sociale du "bien boire" » *Sciences sociales et santé*, vol. 16, n° 1, pp. 5-42.
- Hibell B., Andersson B., Ahlström S., Balakireva O., Bjarnasson T., Kokkevi A. et Morgan M. (2001)**, *The 1999 ESPAD Report, Alcohol and Other Drug Use Among Students in 30 European Countries*, CAN, Stockholm, 362 p.
- Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J. et Schiltz M.-A. (2003)**, *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, La documentation française, Secrétariat d'État aux Droits des Femmes et à la Formation permanente, Service des Droits des Femmes et de l'égalité, Paris, La Documentation française.
- Kalter H.D. (1992)**, « The validation of Interviews for Estimating Morbidity », *Health Policy and Planning*, vol. 7, n° 1, pp. 30-39.
- Koegel P. et Burman M.A. (1988)**, « Alcoholism among Homeless Adults in the Inner City of Los Angeles », *Arch Gen Psy*, vol. 45, n° 11, pp. 1011-1018.
- Kovess V. et Mangin-Lazarus C. (1997)**, « L'abord épidémiologique des troubles mentaux dans les populations défavorisées », *Revue Française de Psychiatrie et de Psychologie Médicale*, n° 9, pp. 17-24.
- Kovess, V. et Mangin-Lazarus C. (1999)**, « The Prevalence of Psychiatric Disorders and Use of Care by Homeless People in Paris » *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, vol. 34, n° 11, pp. 580-587.
- Kovess V., Chan Chee C., Labarte S. et Brunou N. (2001)**, *Enquête épidémiologique sur la santé des mutualistes de la MGEN. Résultats 2001*. Département de recherche et d'étude en santé publique (Dresp), MGEN.
- Koopman C., Rosario M. et Rotheram-Borus M.J. (1994)**, « Alcohol and Drug Use and Sexual Behaviors Placing Runaways at Risk for HIV Infection », *Addictive Behaviors*, vol. 19, pp. 95-103.
- Legleye S., Menard C. et Baudier F. (2001)**, « Alcool », in Guilbert P., Baudier F. et Gautier A. (dir.) *Baromètre Santé 2000, Résultats*, Vanves, Éditions du CFES, pp. 123-159.
- Leifman H. (2002)**, « Trends in Population Drinking », in Norström T (ed.) *Alcohol in post-war Europe. Consumption, drinking patterns, consequences and policy responses in 15 European countries*, National Institute of Public Health, Stockholm, pp. 49-81.
- Mackenback J.P., Looman C.W.N. et Van der Meer J.B.W. (1996)**, « Differences in the Misreporting of Chronic Conditions, by Level of Education: The Effect of Inequalities in Prevalence Rates », *American Journal of Public Health*, n° 86, pp. 706-711.
- Malet L., Boussiron D., Schwan R., Llorca P.-M. et Aublet-Cuvelier B. (2002)**, « Could the CAGE Questionnaire Be Shortened? », Presented at the 28th annual alcohol epidemiology symposium of the Kettil Bruun Society, Paris.
- Michaud P., Gache P., Batel P. et Arwidson P. (2003)**, « Intervention brève auprès des buveurs excessifs », *Revue du praticien, médecine générale.*, vol. 17, n° 604, pp. 281-289.
- Nauleau G. et Quesemand-Zucca S., (2002)**, « L'ivresse de la rue », *Psychologie clinique*, n° 14, Actualités des Cliniques Addictives, pp. 93-97.
- Observatoire du Samu social de Paris (1998)**, *Conduites addictives, substitution et grande exclusion, enquête sur 275 personnes*, Paris, 7 p.
- Observatoire du Samu social de Paris (1999)**, *Conduites addictives, substitution et grande exclusion, enquête sur 275 personnes*, Paris, 9 p.
- OPCS (1996)**, *Psychiatric morbidity among homeless people, OPCS Surveys of Psychiatric morbidity in Great Britain*, Office for National Statistics, Rapport n° 7.

- Orwell G. (1931)**, *Dans la Dèche à Paris et à Londres*, Paris, 10/18 – Domaine étranger, 2001.
- Piccinelli M., Tessari E., Bordotolomasi M., Piasere O., Semenzin M., Garzotto N. et Tansella M. (1997)**, « Efficacy of the Alcohol use Disorders Identification Test as a Screening Tool for Hazardous Alcohol Intake and related Disorders in Primary Care: A Validity Study », *British Medical Journal*, n° 314, pp. 420-424.
- Reed A., Ramsden S., Marschall J, et al. (1992)**, « Psychiatric Morbidity and Substance Abuse among Residents of a Cold Weather Shelter », *British Medical Journal*, vol. 304, n° 6833, pp. 58-67.
- Robertson M.J., Koegel P. et Ferguson L. (1989)**, « Alcohol use and abuse among homeless adolescents in Hollywood », *Contemporary Drug Problems*, n° 16, n° 3, pp. 415-452.
- Roquet E. (2001)**, « Le “bien boire” du sans-abri », *Psychotropes, revue internationale des toxicomanies*, vol. 7, n° 2, pp. 23-32.
- Rubington E. (1968)**, « The bottle gang », *Quarterly Journal of Studies on Alcohol*, n° 29, pp. 943-955.
- Saunders J.B., Aasland O.G., Babor T.F., de la Fuente J.R. et Grant M. (1993)**, « Development of the Alcohol Use Disorders Identification Test (AUDIT): WHO Collaborative Project on Early Detection of Persons with Harmful Alcohol Consumption-II », *Addiction*, vol. 88, n° 6, pp. 791-804.
- Sadana R. (2000)**, « Measuring Reproductive Health: Review of Community-Based Approaches to Assess Morbidity », *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 78, pp. 640-54.
- Schutt R.K. et Garrett G.R. (1992)**, « The Homeless Alcoholics: Past and Present », in Robertson MJ, Greenblatt M, Homelessness: A National Perspective, New York, Plenum Press, pp. 177-186.
- Smart R.G., Adlaf E.M., Walsh G.W. et Zdanowicz Y. (1994)**, « Similarities in Drug Use and Depression among Runaway Students and Street Youth », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 85, n° 1, pp. 17-18.
- Wright N., Oldham N. et Jones L. (2005)**, « Exploring the Relationship Between Homelessness and Risk Factors for Heroin-Related Death – A Qualitative Study », *Drug and Alcohol Review*, vol. 24, n° 3, pp. 245-251.
- Yates G.L., MacKenzie R., Pennbridge J. et Cohen E. (1988)**, « A Risk Profile Comparison of Runaway and Non-Runaway Youth », *American Journal of Public Health*, vol. 78, n° 37, pp. 820-821.

Zoom sur la vie des Français



➤ Des spécialistes des sciences sociales éclairent les grands débats actuels :

- la famille,
- la formation,
- les conditions de travail...

En vente en librairie,
à l'Insee et sur www.insee.fr

37 € - Collection Insee - Références



INSEE

Les usagers ont-ils quelque chose à ajouter ?

Gaël de Peretti*

L'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds* se concluait par une question au contenu volontairement très vague afin de laisser s'exprimer librement une population qui a rarement la parole. La moitié d'entre eux a saisi cette opportunité pour des raisons très diverses et leurs réponses sont, dans leur ensemble, très hétérogènes, tant par les thèmes abordés que pour la manière de les formuler.

Ainsi, un cinquième d'entre eux parle de l'enquête, généralement pour noter sa qualité mais aussi pour critiquer sa longueur ou la redondance de certaines questions et poser la question de son utilité. Un tiers des enquêtés s'attarde sur leurs difficultés à trouver un logement ou un travail voire les deux, dénonçant le cercle vicieux dans lequel ils sont pris : il faut un travail pour avoir un logement et réciproquement. Un cinquième a profité de cet espace pour s'exprimer sur les lieux d'hébergement soit pour les juger de façon positive dans un processus de réinsertion, soit pour critiquer les conditions de vie qui y règnent. Un individu sur dix s'est exprimé sur les services d'aides plutôt pour les critiquer de façon générale ou en dénonçant directement leurs interlocuteurs comme les assistantes sociales alors que huit enquêtés sur dix se déclarent satisfaits des contacts qu'ils ont eus avec les différents services dans les autres questions de l'enquête. D'autres thèmes sont abordés, mais dans des proportions plus faibles, comme la famille, que ce soit les ascendants et les relations conflictuelles ou la famille nucléaire et la difficulté de la préserver dans ces circonstances, la lourdeur des démarches administratives, la rue ou l'avenir.

En filigrane, ces discours, s'ils ouvrent de nouvelles pistes afin d'améliorer les questionnaires à leur adresse, dressent aussi le constat des problèmes persistants pour les sans-papiers, les couples et les familles ainsi que les jeunes.

* Au moment de la rédaction de cet article, Gaël de Peretti appartenait à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

La légitimité d'une enquête statistique auprès des sans-domicile s'est tout de suite posée. Si la réponse fut affirmative, l'une des raisons majeures invoquées était la possibilité offerte de « parler de soi, [ce qui] même dans un cadre structuré, permet d'avoir un regard sur soi, d'échapper quelque peu à la tyrannie du quotidien et de faire reculer le sentiment d'invisibilité sociale » (Firdion *et al.*, 1995, p. 46). Or, au-delà d'un dénombrement nécessaire pour « passer du débat sur les chiffres à d'autres débats » (*ibid.*), l'enquête devait se focaliser sur les processus d'entrée et de maintien dans l'exclusion (Cnis, 1996). Cette volonté a conduit les concepteurs d'enquête à multiplier les questions rétrospectives pour tenter de cerner au mieux ces processus aussi bien dans les domaines du logement, de l'emploi, de la santé que de la famille. La multiplicité de ces questions était autant d'occasions pour l'enquêté de se remémorer des épisodes possiblement difficiles ou douloureux. Aussi, afin de « redonner la main » aux enquêtés en fin d'enquête, les concepteurs ont choisi de la conclure par la question ouverte suivante : « *Souhaitez-vous ajouter des informations que ce questionnaire n'a pas permis de recueillir* ». Cette question finale était volontairement très large et offrait à l'enquêté un espace de liberté important ce qui assurait le choix d'un thème porteur de « sens » pour ce dernier et donc une réponse fiable et riche d'information (Brugidou, 2001). *A contrario*, cette liberté pouvait nuire aux traitements statistiques dès lors que les sujets abordés étaient très différents (Lallich-Boidin, 2001). Or, les champs étudiés dans l'enquête sont nombreux : logement, revenus, emploi, formation, santé, relations familiales et amicales, enfance, recours aux aides, etc.. Ainsi, plusieurs choix s'offrent à l'enquêté : compléter ou critiquer l'information recueillie par le questionnaire, parler de problèmes généraux concernant les usagers des services d'aide aux sans-domicile ou parler de son cas personnel.

Une question très ouverte dans une enquête inédite

L'introduction d'une question ouverte a trois raisons principales (Lebart, 2001). Dans certains cas, ces questions peuvent être introduites pour réduire le temps d'interview. En effet, la collecte de certaines informations peut nécessiter plusieurs questions fermées, là où une seule question ouverte suffirait. Ensuite, elle est indispensable lorsque l'on souhaite obtenir des compléments d'information (« pourquoi » ou détail

d'une modalité « autre ») ou lorsque l'on n'est pas sûr d'épuiser les réponses pertinentes avec une question fermée. Enfin, et c'est la raison qui est à l'origine de celle que nous allons traiter, elle est particulièrement performante pour recueillir une information spontanée.

Cette pratique s'est développée récemment en particulier pour conclure des questionnaires sur des sujets sensibles. Ainsi, l'enquête *ESCAPAD* (enquête *santé et consommation au cours de l'appel de préparation à la défense*), essentiellement consacrée à la consommation de produits psychoactifs, s'achève sur la question suivante : « Si vous avez des remarques à faire sur le questionnaire ou le sujet, vous pouvez le faire ci-dessous. Si vous n'avez pas souhaité répondre à certaines questions, pouvez-vous expliquer pourquoi ? » (Beck *et al.*, 2000). L'analyse de ces réponses a permis des modifications du questionnaire mais aussi la prise en compte d'un souhait souvent exprimé d'un retour d'informations sur cette enquête (Beck *et al.*, 2005). La question étudiée est très proche de celle qui concluait l'enquête sur le devenir des allocataires du RMI : « Souhaitez-vous ajouter, en quelques mots, des informations qui vous paraissent importantes et que notre entretien n'a pas permis de recueillir, sur votre situation, ou vos perspectives par rapport au RMI ou à la sortie du RMI ». Cette dernière avait d'ailleurs été exploitée par Lebart (2000) dans une perspective plutôt méthodologique et l'une des conclusions de son rapport était de « progressivement procéder à un traitement statistique des questions ouvertes, [...] ne serait-ce que pour des questions de validation et de qualité de l'information de base ».

Or, la question ouverte concluant l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds (dite *Sans-domicile 2001*) ne doit évidemment pas être traitée hors contexte, d'autant plus qu'elle s'intègre dans une enquête inédite sur une population dont on connaissait peu de choses. Les spécificités de la population étudiée doivent être prises en compte dès lors qu'elles peuvent influencer le corpus textuel produit et analysé. En effet, le questionnaire constitue « un enjeu inhabituel pour certaines personnes interrogées, qui sont en situation de dépendance ou de demande vis-à-vis des institutions et de la société en général » (Lebart, 2000, p. 72). Ainsi, avant d'analyser les réponses, il faut être conscient que tous les individus ne comprennent pas cette question de la même façon et donc ne répondent pas réellement à la même question.

« Supposer que la même question a le même sens pour des sujets sociaux séparés par les différences de culture associées aux appartenances de classe, c'est ignorer que les différences de langage ne diffèrent pas seulement par l'étendue de leur lexique ou leur degré d'abstraction mais aussi par les thématiques et les problématiques qu'ils véhiculent » (Bourdieu *et al.*, 1968, p. 70). De plus, la validité de l'information véhiculée par les réponses aux questions ouvertes est parfois remise en cause car elles permettraient de mesurer le niveau d'éducation des enquêtés plutôt que leur position sur le sujet étudié (Craig, 1985). Or, le niveau d'éducation de notre population d'étude est bien plus faible que celui de la population générale, ce qui pourrait nuire à la qualité des données recueillies, et la question posée est complexe d'un point de vue linguistique : utilisation du terme « information » et inversion du sujet de l'interrogation. Toutefois, les partisans des questions ouvertes pensent que c'est l'intérêt pour le sujet qui détermine l'implication ou non des enquêtés dans leur réponse (Geer, 1988). Dans notre cas, la question est très ouverte ce qui peut à la fois gêner les répondants (*de quoi faut-il parler ?*) ou au contraire les inciter (*voici ce que je n'ai pas pu dire*). L'hypothèse retenue est la suivante : les répondants ont pris la parole pour exprimer quelque chose qui a un sens même si des problèmes d'expression des enquêtés pourraient limiter la richesse lexicale du corpus (Lebart, 2000).

La relation enquêteur/enquêté relativise les résultats

Dans le traitement de cette question, un effet enquêteur est aussi possible même si celui-ci est jugé comme mineur sur les questions d'opinion ouvertes et porte essentiellement sur la forme (1) du texte voire sur le nombre de thèmes abordés (Caillot et Moine, 2001). En effet, selon les enquêteurs, la transcription des propos de l'enquêté est plus ou moins fidèle : choix du style direct ou indirect, utilisation d'abréviations ou non, style télégraphique ou retranscription intégrale, etc. L'hypothèse que l'écrit est l'image exacte de l'oral n'est pas tenable (Lallich-Boidin, 2001), d'autant plus qu'à la traduction de l'enquêteur s'ajoute celle de l'opérateur de saisie et une troncature automatique à 200 caractères de la réponse (de Peretti, 2005, pour une présentation plus détaillée du passage de l'oral à l'écrit et de la troncature). Cependant, du fait du caractère sensible de l'enquête, il est possible que, dans notre cas, cet effet ne se limite pas à la traduction de l'en-

quêteur (Dubéchet et Legros, 1993). En effet, les taux de réponse obtenus par les 315 enquêteurs sont très différents et vont de 0 % (pour 14 enquêteurs) à 100 % (pour 25 enquêteurs). De même, la longueur moyenne des réponses par enquêteur est très variée. Sur l'échantillon des enquêteurs ayant effectué entre huit et dix-huit enquêtes (ce qui correspond à l'intervalle interquartile), la longueur moyenne des réponses va de 37 à 187 caractères. Toujours sur ce même échantillon, l'intervalle interquartile est de 50 caractères. Ces différences pourraient simplement être liées aux conditions d'enquête plus ou moins difficiles selon le lieu de collecte. Toutefois, si l'impact du type de service d'aides (cf. encadré 1) où a eu lieu la collecte n'est pas significatif, un effet de sélection pourrait exister selon les différents types d'hébergement. En effet, il y aurait une prise en charge différenciée selon l'âge, le genre, la situation familiale voire les revenus par le secteur de l'assistance (Soulié, 2000). Or, ces variables sont présentes dans cette analyse et le type de service d'aides est une approche très approximative des conditions de collecte.

Il est possible de connaître la qualité du déroulement de l'enquête car il a été demandé aux enquêteurs, lorsqu'ils estimaient que l'enquête s'était mal déroulée, d'en décrire les raisons. Ainsi seules 5 % des interviews ne se sont pas globalement bien déroulées (128 questionnaires sur 4 084). Les raisons les plus souvent évoquées sont : les difficultés de compréhension, les problèmes de mémoire, la nervosité ou la fatigue des enquêtés, les refus de répondre à des questions jugées indiscrettes, les problèmes de concentration (alcool, médicament ou drogue) et de confidentialité de l'enquête. Finalement, les problèmes des conditions climatiques ou d'environnement sont très minoritaires (2).

Une autre approche possible d'un effet « enquêteur/enquêté » est d'observer le lien entre la perception de l'enquête par l'enquêteur et le taux de réponse à la question ouverte. Un certain nombre de questions étaient posées à l'enquêteur qui permettaient de qualifier l'entretien. Trois questions semblent pertinentes pour expliquer le taux de réponse à la question finale : *la compréhension des questions par le répondant était excellente, bonne, convenable ou mauvaise ; la facilité du répondant à s'exprimer était excel-*

1. Ce terme s'entend par opposition au fond, c'est-à-dire par le choix du vocabulaire et de la syntaxe.

2. Un enquêteur s'est plaint du froid et quatre ont eu des problèmes liés au manque d'isolement de l'enquêté (géné par des pensionnaires, ou son mari ou sa femme).

lente, bonne, convenable ou mauvaise ; *dans l'ensemble, comment qualifieriez-vous le degré d'intérêt du répondant pour l'interview* : élevé, moyen ou faible. D'une certaine façon, ces trois questions permettent d'éclairer le débat sur la validité des questions ouvertes : niveau d'éducation ou intérêt pour le sujet. En fait, le niveau de compréhension des questions et la facilité du répondant à s'exprimer n'ont pas d'impact significatif sur la non-réponse à la question sauf pour la modalité « mauvaise » qui ne concerne que peu d'enquêtés (respectivement 4 % et 5 %). En revanche, plus le degré d'intérêt du répondant pour l'interview augmente, plus les individus ont répondu à cette question. Ainsi, la prise de parole serait plutôt liée à l'intérêt pour le sujet qu'aux capacités d'expression des individus. Parallèlement, seul le niveau de com-

préhension (3) du répondant a un impact sur la longueur des réponses : moins il est bon, moins les réponses sont longues.

Enfin, il faut se poser la question du rôle assigné par l'enquêté à l'enquêteur. Si le répondant voit ce dernier comme un représentant de l'État, susceptible d'interférer dans l'obtention d'une mesure d'insertion sociale, il « s'exposera » pour faire reconnaître ses besoins ou ses manques (Fassin, 2000). S'il le perçoit comme une

3. La corrélation très forte entre les variables compréhension et expression (85 % des enquêtés ont le même niveau de compréhension et d'expression) fait que si l'on ne choisit qu'une seule des deux variables, elle est significative, si l'on retient les deux, seule la compréhension a un effet significatif. C'est une illustration des effets de la colinéarité des variables dans les modèles de régression.

Encadré 1

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES FRÉQUENTANT LES SERVICES D'HÉBERGEMENT OU LES DISTRIBUTIONS DE REPAS CHAUDS

L'enquête *auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds* dite « *sans-domicile 2001* » a eu lieu du 15 janvier au 15 février 2001. Au-delà du dénombrement de ces usagers, l'objectif principal de cette enquête était une description détaillée de leurs caractéristiques socio-démographiques et économiques, de leurs conditions de vie quotidiennes, de leur parcours résidentiel et de leurs difficultés d'accès au logement.

Faute d'une base de sondage, l'Insee a décidé de constituer une base des services d'hébergement et de distribution de repas et donc d'enquêter les seuls usagers de ces services dans quatre-vingts agglomérations de plus de 20 000 habitants (cf. Brousse *et al.*, 2004, pour la liste de ces agglomérations).

Huit types de services d'aide sont distingués pour la confection de la base de services d'aide : hébergement en logement dispersé ; hébergement en chambre d'hôtel ou place d'urgence en foyer de jeunes travailleurs migrants ou en résidence sociale ; hébergement regroupé en chambre, en dortoir ou en logement pour courte période (moins de 15 jours) ; hébergement regroupé en chambre, en dortoir ou en logement pour moyenne ou longue période (plus de 15 jours) ; restauration itinérante midi ; restauration itinérante soir ; restauration fixe midi ; restauration fixe soir. Les services d'hébergement retenus dans l'enquête sont : les centres d'hébergement (foyer d'urgence, CHRS ou centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre maternel, hôtel social, asile de nuit, communauté de travail) ; les places réservées au titre de l'urgence dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT), un foyer de travailleurs migrants (FTM) ou une résidence sociale ; les logements dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement ou d'un organisme ; les chambres

d'hôtel payées par une association, un centre d'hébergement ou un organisme.

Pour des raisons pratiques évidentes, les personnes enquêtées sont des usagers francophones de ces deux types de service âgés de 18 ans ou plus.

Ces choix ont des conséquences sur le champ effectif de l'enquête. Premièrement, les sans-abri qui ne fréquentent jamais ces services et les étrangers non-francophones ne sont pas pris en compte. Secondement, les personnes disposant d'un logement personnel mais fréquentant les services de distribution de repas chauds ont été enquêtées. Aussi, afin de prendre en compte ces limites, l'Ined a mené des enquêtes complémentaires auprès des personnes non-francophones (Marpsat et Quaglia, 2002) et ne fréquentant pas les services d'aides aux sans-domicile pour cerner les conséquences de ces restrictions (Marpsat *et al.*, 2002).

L'intérêt de ce choix méthodologique est de passer d'une définition en creux des « sans-domicile », personnes qui ne disposent pas d'un logement personnel, à une définition positive qui précise les critères et la période de référence. Ce dernier choix n'est pas neutre puisque mécaniquement, plus on allonge la période de référence, plus le nombre de personnes concernées par les critères retenus devrait augmenter. La définition qui a été retenue et utilisée dans les différentes publications (Brousse *et al.*, 2002a, 2002b ; de la Rochère, 2003a, 2003b) de l'Insee sur le « sans-domicile usager des services d'aides » est la suivante : « Une personne est dite sans-domicile un jour donné, si elle a dormi la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation ».

personne liée au service d'aide où il est enquêté, il pourra soit lui faire part de ses remarques ou vanter la qualité du service rendu selon qu'il craint ou non des représailles. Enfin, s'il pense que l'enquêteur n'est qu'un exécutant d'un institut de sondage ou d'une institution productrice de statistiques mais n'ayant aucun pouvoir pour améliorer sa situation, il se contentera de juger le questionnaire ou l'utilité d'une telle enquête.

Toutes ces remarques s'inscrivent dans une volonté de « prendre en compte les particularités des conditions du recueil de l'information dans une enquête par questionnaire » (Bessière et Housseaux, 1997). Ce travail est d'autant plus nécessaire que nous allons travailler sur un matériau à la frontière du qualitatif et du quantitatif (Jenny, 1997) et que cette réflexion guidera à la fois la transformation de notre matériau mais aussi l'interprétation des résultats.

Un choix méthodologique volontairement expérimental

L'usage de questions ouvertes (4) dans les enquêtes ménages de l'Insee s'est développé ces dernières années mais elles restent rarement exploitées. Les raisons avancées pour expliquer la préférence pour les questions fermées semblent toujours d'actualité : ces dernières sont plus faciles à poser, à coder et à analyser (Schuman et Presser, 1981). D'ailleurs, pendant longtemps, l'analyse des questions ouvertes a consisté à les fermer *via* un post-codage plus ou moins détaillé. Ainsi, pour l'enquête *ESCAPAD*, dix-huit catégories dont quatorze regroupées en cinq thèmes et quatre jugées secondaires ont été retenues (Beck *et al.*, 2000, p. 175-186). *A contrario*, dans le souci d'intégrer du mieux possible le caractère multidimensionnel des réponses, Bozon et Héran (1987) dans leur étude de la découverte du conjoint définissent une nomenclature à 230 codes pour décrire le cadre de la rencontre. Selon ces auteurs, l'avantage d'une telle précision est de pouvoir « réagrèger [cette nomenclature] à volonté dans diverses directions selon les besoins de l'analyse ». L'inconvénient majeur est la nécessité d'un travail considérable pour atteindre cette précision.

Au-delà de ce coût d'entrée important, des critiques sont régulièrement avancées par les partisans de l'analyse textuelle. La critique la plus générale est celle de la médiation du chiffre, c'est-à-dire une intervention du codeur qui serait source de biais (Kammeyer et Roth, 1971). Une autre critique possible est la perte de méta-

information (richesse lexicale, densité syntaxique, articulation des idées, etc.). Ces problèmes s'accroissent lorsque les réponses se complexifient et obligent le codeur à des choix pas toujours explicites (Lebart, 2001). Ainsi, comment faut-il procéder lors de réponses multithèmes ? Selon cet auteur, ces dernières seraient « littéralement laminées par le post-codage ». Faut-il retenir l'ensemble des thèmes, les hiérarchiser et dans ce dernier cas, comment décider du thème principal ? Enfin, se pose la question des réponses rares : ces dernières sont-elles seulement du bruit ou au contraire nous renseignent-elles sur une fraction marginale de notre population ?

Parallèlement, de nombreux logiciels de traitement des données textuelles ont été développés durant les vingt dernières années qui permettent un traitement simplifié, moins coûteux en termes de temps et plus efficace dans la production de résultats (d'Aubigny, 2001). Dans la vaste panoplie des méthodes d'analyse textuelle (Jenny, 1997), nous avons retenu la lexicométrie. Cette technique héritée des travaux de Benzécri (1981) s'appuie sur les fréquences des mots contenus dans les textes étudiés et les corrélations entre ces différents mots. Selon l'auteur, « c'est principalement en vue de l'étude des langues que nous nous sommes engagés dans l'analyse factorielle des correspondances ». Ce choix méthodologique est un choix contraint du fait du matériau étudié. En effet, il n'existait pas d'instructions spécifiques pour cette question finale. Ainsi, selon les enquêteurs, les tournures syntaxiques, le choix de noter en abrégé, de ne retenir que le fond et pas la forme, etc., soit plus généralement le passage de l'oral à l'écrit nous ont conduit à préférer une approche thématique à partir d'une analyse lexicométrique du fait des fortes disparités entre les corpus textuels difficilement allouables à l'enquêté et surtout à une grande prudence quant à la généralisation des résultats du fait des possibles traductions des réponses libres des enquêtés par les enquêteurs.

Ce choix n'est pas sans conséquence puisque de nombreux linguistes ont souligné la vanité du traitement lexicométrique car celui-ci s'arrêterait à la matérialité graphique des textes. De fait, le « mot », pris dans sa définition la plus restrictive, ne recouvre pas une réalité linguistique opérante pour permettre la compréhension

4. Dans ce paragraphe, il est fait référence aux questions ouvertes autres que celles qui permettent de recueillir le libellé en clair, lorsque la possibilité « autre » est offerte dans une question fermée.

des textes. Ainsi la lexicométrie peut être soupçonnée de permettre, au mieux, une description du contenu matériel « de surface » des textes, et aucunement d'en recouvrer le sens. Au fond, elle serait un gadget coûteux en temps, sans grande pertinence scientifique » (Mayaffre, 2005). Cette critique virulente n'est pas sans fondement mais l'objectif visé est ici de connaître la surface des textes à savoir les thèmes abordés à partir des redondances de la langue et de retourner au texte brut pour retrouver le sens ou la visée de la réponse de l'enquêté.

Ainsi, l'objectif principal de cette étude est de donner la parole aux usagers de services d'aide destinés aux personnes sans-domicile et de confronter les réponses aux différentes analyses sociologiques de la question des sans-domicile. Le second objectif est de montrer l'intérêt des logiciels d'analyse lexicométrique non pas comme « instrument d'objectivation et d'administration de preuve, mais [...] comme une ressource mobilisable parmi d'autres » (Demazières, 2005). En particulier, nous pensons que ces outils permettent un défrichage assez efficace et rapide des réponses à une question ouverte qui facilite les travaux de post-codage tels ceux entrepris par Bozon et Héran (1987, 1988).

Qui s'exprime ou ne s'exprime pas

52 % des individus ont répondu à cette question sachant que seules les réponses différentes de « rien à signaler (5) » ont été prises en compte (soit 2 186 réponses). Toutes choses égales par ailleurs (6), les catégories suivantes se sont plus souvent exprimées : les femmes, les étrangers, les inactifs (retraités, personnes au foyer, étudiants, autres) ou les personnes non autorisées à travailler, celles qui ont eu principalement un travail occasionnel au cours de l'année 2000, les personnes se sentant très souvent seules, celles ayant été agressées au cours de l'année précédente sans connaître l'agresseur et celles ayant des contacts réguliers avec leurs parents (cf. tableau 1). Une nouvelle fois, les explications possibles divergent selon les catégories retenues. Pour certaines (femmes, étrangers, inactifs, personnes non autorisées à travailler), nous pouvons supposer que c'est le désir de revendiquer des améliorations de leur situation qui explique ce taux de réponse supérieur. Pour d'autres (personnes agressées ou se sentant souvent seules), nous pouvons supposer qu'elles profitent de cet espace libre pour exposer leurs difficultés. De même, toutes choses égales par ailleurs, les catégories suivantes ont moins souvent répondu à cette question : les jeunes (18 à

24 ans), les personnes âgées (60 ans et plus), les personnes vivant avec des amis, celles dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation, celles qui n'ont jamais travaillé, celles n'ayant aucun diplôme, celles qui n'ont pas emprunté d'argent, celles qui n'ont pas de maladie chronique, celles qui n'ont fait aucune démarche auprès d'un organisme d'aides, celles pouvant être aidées en cas de problèmes financiers et celles qui n'ont eu qu'un contact annuel avec des membres de leur famille. Selon les caractéristiques, les explications possibles sont différentes. Dans le cas des modalités pouvant être des signes d'une exclusion forte ou d'un refus du système d'aides, nous pouvons supposer que c'est ce sentiment d'exclusion qui les a poussés à ne pas s'exprimer soit parce qu'ils ne s'en sentaient pas capables, soit parce qu'ils n'en voyaient pas l'intérêt. En particulier, le lien entre absence de diplôme et moindre taux de réponse (48 % pour les sans-diplôme *versus* 55 % pour les titulaires d'un CAP et équivalent et 57 % pour les bacheliers et plus) peut s'expliquer en partie par la difficulté à produire un discours clair du fait du faible niveau d'éducation (Craig, 1985). Dans le cas de modalité plutôt positive – comme ne pas avoir emprunté d'argent ou ne pas souffrir de maladie chronique ou pouvoir être aidé en cas de problèmes financiers – nous pouvons supposer que c'est l'absence de problèmes (ou de ce type de problème) qui ont conduit ces individus à moins s'exprimer.

Enfin, selon le degré d'intérêt (élevé : 48 % des enquêtés; moyen : 41 %; faible : 11 %) du répondant pour le questionnaire, les différences de taux de réponse sont très importantes. En effet, 60 % des personnes jugées par l'enquêteur très intéressées ont répondu à cette question finale, contre 48 % des personnes moyennement intéressées et 34 % des personnes faiblement intéressées.

Les choix méthodologiques imposent des limites à l'analyse

Ainsi, les 2 186 réponses donnent lieu à un *corpus* de 47 879 occurrences (7). Les répon-

5. Dans cette catégorie, nous regroupons toutes les variantes du type : non, non rien, rien, rien à ajouter, etc.

6. Afin de prendre en compte les effets de structure liés aux caractéristiques propres à la population étudiée, une analyse logistique a été réalisée. Les commentaires mettent en avant les variables pour lesquelles les écarts constatés entre modalité lors d'un simple tri croisé (taux de réponse x variable étudiée) sont des effets « purs » de cette variable.

7. C'est le nombre total de formes graphiques, c'est-à-dire de mots ou considérés comme tels suite à la normalisation de l'ensemble des réponses.

dants ont utilisé 4 588 mots distincts (formes graphiques) soit 9,6 % des occurrences. Parmi ces mots différents, 52 % sont des hapax (forme graphique n'apparaissant qu'une fois).

Deux traitements de base ont été effectués sur ce *corpus* puis une sélection des mots suivant un critère de fréquence d'apparition (cf. encadré 2). Le premier traitement est la normalisation des textes qui consiste à appliquer à l'ensemble du texte des corrections standard afin de l'uniformiser.

Le deuxième traitement est la quasi-lemmatisation qui permet de réduire le vocabulaire existant en regroupant sous la même étiquette (ou lemme) différents mots ayant le même sens ou l'ensemble des formes conjuguées d'un verbe, ce qui permet tout à la fois de limiter le nombre de mots qui seront utilisés dans les traitements statistiques mais aussi de limiter la perte d'information liée à la suppression des mots trop peu fréquents. En effet, dans un troisième temps, nous avons supprimé tous les mots

Tableau 1
Taux de réponse selon les caractéristiques des individus

En %

| Variable | Modalité | En % | Variable | Modalité | En % |
|---|---|-------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------|
| Genre | Homme (réf.) | 52 | Activité principale en 2000 | Travail à temps plein | 54++ |
| | Femme | 53++ | | Travail à temps partiel | 50 |
| Âge | 18-24 ans | 48-- | Cumul des périodes de travail | Travail occasionnel | 59+++ |
| | 25-29 ans | 52- | | Pas de travail (réf.) | 51 |
| | 30-39 ans | 54 | | Jamais travaillé | 42-- |
| | 40-49 ans (réf.) | 54 | | Moins d'un an | 55 |
| | 50-59 ans | 55 | | Moins de cinq ans | 49- |
| | 60 ans et plus | 41- | | Cinq ans ou plus (réf.) | 55 |
| Nationalité | Française (réf.) | 50 | Niveau de diplôme | Aucun diplôme | 48-- |
| | Etrangère | 57+++ | | CAP, BEP, BEPC et équivalent (réf.) | 55 |
| Vie en couple | Oui | 48 | Revenu du travail | BAC et plus | 57 |
| | Non (réf.) | 53 | | Oui | 50-- |
| Vie avec des amis | Oui | 44--- | Allocation(s) | Non (réf.) | 53 |
| | Non (réf.) | 53 | | Aucune | 54 |
| Vie avec des enfants | Oui | 50 | A emprunté de l'argent en 2000 | Une (réf.) | 51 |
| | Non (réf.) | 53 | | Deux et plus | 51 |
| Placement pendant l'enfance | Oui | 51 | État de santé | Oui | 58+++ |
| | Non (réf.) | 52 | | Non (réf.) | 49 |
| Problèmes pendant l'enfance | Aucun (réf.) | 50 | Avoir une maladie grave ou chronique | Très bon (réf.) | 53 |
| | Un | 49 | | Bon | 49- |
| | Deux | 58+++ | | Moyen | 53 |
| | Trois ou plus | 54 | | Au mieux médiocre | 56-- |
| Lieu d'habitation de la veille | Lieu non prévu pour l'habitation | 45 | Se sentir nerveux, tendu ou stressé | Oui | 54- |
| | Centre que l'on doit quitter le matin | 60++ | | Non (réf.) | 47 |
| | Centre, foyer, hôtel (réf.) | 52 | | Très souvent | 55 |
| | Logement aidé | 51 | | Souvent (réf.) | 54 |
| | Sans-domicile au sens large | 53 | | Occasionnellement | 54 |
| Situation principale d'habitat en 2000 | Logement autonome | 50 | Se sentir seul | Rarement ou jamais | 47 |
| | Sans-domicile au sens restreint | 53+ | | Très souvent | 57+ |
| | Sans-domicile au sens large (réf.) | 52 | | Souvent | 56 |
| | Logement autonome | 51- | | Occasionnellement (réf.) | 51 |
| A habité dans un logement autonome | Deux ans et plus (réf.) | 52 | Agression en 1999 ou 2000 | Rarement ou jamais | 47 |
| | De trois mois à moins de deux ans | 55 | | Oui agresseur connu (réf.) | 54 |
| | Jamais à moins de trois mois | 49 | | Oui agresseur inconnu | 63+++ |
| Ancienneté dans l'habitat de la veille | Moins d'un mois (réf.) | 56 | Démarche auprès d'organismes d'aides | Non | 50 |
| | Moins de six mois | 54 | | Toutes (réf.) | 52 |
| | Plus de six mois | 49 | | Au moins une | 56+ |
| Désir de rester dans l'habitat de la veille | Le plus longtemps possible | 49 | Rencontre d'un éducateur ou éq. | Aucune | 44- |
| | Encore quelque temps (réf.) | 52 | | Oui (réf.) | 55 |
| | Le moins longtemps possible | 55 | | Non | 47 |
| Démarche pour trouver un logement | Oui tout seul | 55 | Fréquentation accueil de jour ou éq. | Oui (réf.) | 56 |
| | Oui quelqu'un (réf.) | 51 | | Non | 51 |
| | Non | 50 | | Aides en cas de problèmes financiers | 49--- |
| Durée de séjour dans la rue | Pas de séjour | 49 | Contact avec amis dans la semaine | Oui (réf.) | 52 |
| | Moins de trois mois | 57 | | Non | 53 |
| | Plus de trois mois (réf.) | 53 | | Les deux parents (semaine) | 57++ |
| Occupation principale | Travail | 51 | Contact avec la famille | Un parent (semaine) (réf.) | 53 |
| | Chômeur cherchant un emploi (réf.) | 53 | | Famille (mois) | 53 |
| | Chômeur ne cherchant pas | 47 | | Famille (année) | 47-- |
| | Étudiant, retraité, personne au foyer ou invalide | 50+++ | | Sans objet | 52 |
| | Non autorisé à travailler | 61++ | | (pas de famille) | |
| | Autres inactifs | 54+++ | | | |

Lecture : le taux de réponse à la question ouverte des femmes est de 53 %. Les coefficients sont significatifs à 1 %, 5 % et 10 % avec un effet positif (+++, ++, +) ou négatif (---, --, -).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

NORMALISATION, LEMMATISATION, DES OUTILS DE BASE DE L'ANALYSE LEXICOMÉTRIQUE

L'engouement pour l'analyse statistique de texte a entraîné le développement parallèle d'un grand nombre de logiciels ayant chacun ses spécificités propres déterminées par le concepteur. Or, le choix ou la contrainte d'utiliser un logiciel a des conséquences sur le type d'analyse que l'on peut envisager. Ainsi, le logiciel Spad utilisé ici se « contente » de repérer l'ensemble des formes utilisées dans le corpus textuel et de calculer leur nombre d'occurrences. Avant tout traitement statistique, il est nécessaire d'effectuer deux procédures (ou méthodes selon la terminologie propre au logiciel) qui permettent respectivement de repérer les mots utilisés mais aussi les groupes de mots (ou segments répétés selon la terminologie propre au logiciel). Parallèlement, il est possible d'effectuer des corrections et des regroupements de mots ou segments afin d'en réduire le nombre tout en limitant la perte d'information. L'ensemble des traitements statistiques développés par le logiciel repose sur une analyse lexicométrique du corpus que l'on peut développer selon deux axes : le poids absolu d'une forme graphique dans l'ensemble du corpus étudié ou le poids relatif d'une forme graphique au sein de différentes catégories de population.

Cette approche peut paraître paradoxale, car « *peu de mots dépassent le seuil de 1 % de fréquence relative et ce ne sont probablement pas les plus intéressants puisque, selon le vieil adage classique, la quantité d'information véhiculée par un mot est inversement proportionnelle à sa fréquence d'apparition* » (Labbé, 2001) ; il s'agit en effet le plus souvent d'articles ou de pronoms. L'objectif premier est donc de réduire le nombre de formes que l'on prendra en compte dans les analyses statistiques en limitant la perte d'information.

Les traitements préliminaires

Avant de se lancer dans une analyse textuelle des réponses, il est nécessaire d'effectuer des corrections sur le texte saisi. L'objectif de cette normalisation des réponses est de « débruiter » au maximum les réponses du fait des fortes disparités dans les procédures de recueil des réponses des enquêtés. Le problème majeur de la correction est qu'elle implique nécessairement une interprétation de la part du correcteur (Lallich-Boidin, 2001). Ceci conduit à appliquer un traitement standard à l'ensemble des réponses et à fixer des normes liées aux corpus et aux traitements visés.

Ainsi, la matière brute sur laquelle nous avons travaillé est un texte, transcription intégrale écrite par l'enquêteur, dès lors que la réponse contient moins de 200 caractères (123 réponses ne sont pas dans ce cas). En l'absence de marqueur indiquant une troncature de la réponse, la lecture de certains questionnaires pris au hasard montre que le dernier mot saisi correspond ou non à la fin de la réponse. Il est donc impossible de quantifier la perte d'information même si l'on peut supposer qu'elle est faible, sachant que les réponses longues conduisent généralement à des répétitions sur

les thèmes abordés. En moyenne, les réponses comptent 117 caractères soit environ 22 mots. De plus, l'ensemble des textes a été transformé en discours direct en conservant, toutefois, l'organisation grammaticale de la réponse. Ainsi la réponse « un travail et un logement » n'est pas modifiée alors que la réponse « il voudrait un logement et un travail » devient « je voudrais un logement et un travail ». Ce choix est plus un choix pratique qu'un choix réfléchi. Il est en effet impossible de savoir si l'enquêteur a réellement transcrit le discours de l'enquêté et les deux personnes ont très bien pu dire : « *j'aimerais bien avoir un logement et un travail* ». Les deux transcriptions précédentes sont présentes car elles conservent les thèmes évoqués ce qui a été l'objectif principal des enquêteurs.

La quasi-lemmatisation

Dans un deuxième temps, nous avons travaillé sur la lemmatisation de notre *corpus*, c'est-à-dire à donner à un mot du discours une forme canonique servant d'entrée de dictionnaire. Cette procédure correspond au double objectif de réduction du nombre de mots et de limitation de la perte d'information, en ne voulant conserver que les mots ou segments répétés apparaissant plus de 15 fois dans l'ensemble du corpus textuel. L'idée est de regrouper sous un même *lemme*, différents mots dont le sens est identique afin de lui donner plus de poids mais surtout afin d'éviter de ne pas les prendre en compte du fait de la disparité des formes utilisées. Dans certains cas, cette opération correspond à regrouper sous la même entrée :

- les formes conjuguées sous l'infinitif sauf si une de ces formes est largement majoritaire (fréquence trois fois supérieure aux autres formes) auquel cas cette forme est utilisée comme lemme ;
- les genres et les nombres sous la forme la plus répandue sauf si leur utilisation a deux sens différents et que leurs fréquences respectives permettent de les conserver toutes les deux. Ainsi, l'utilisation de « personne » au singulier comme aucun être humain (*après avoir vécu 20 ans dans mon pays, personne ne veut m'aider c'est lamentable*) est distinguée du même mot au pluriel visant à désigner des individus avec lesquels l'enquêté est entré en contact ou une catégorie de gens (*dans les associations, certaines personnes ne nous aident pas ; que les organismes type HLM puissent accepter des personnes au RMI*).

Dans d'autres cas, une approche quasi thématique est privilégiée, s'appuyant sur une approche contextuelle des réponses. Cette dernière opération est qualifiée de quasi-lemmatisation par Lebart (2000). En effet, il est possible de connaître pour tous les mots de notre vocabulaire, les phrases dans lesquelles ils sont utilisés. Cette contextualisation assure une certaine robustesse à la quasi-lemmatisation. Ainsi, le lemme conjoint regroupe les mots ou segments suivants : concubin, concubine, compagne, compagnon, copain, copine, épouse, époux, mari, ma femme (le mot « femme » sans pronom recouvrait d'autres sens que celui de



qui apparaissaient moins de 15 fois et obtenu un vocabulaire de 438 lemmes (ce sont soit des mots, soit des lemmes, soit des segments répétés c'est-à-dire des groupes de mots comme « en sortir »). L'ensemble des procédures statistiques que nous allons commenter s'appuie sur ce vocabulaire réduit. Ce vocabulaire représente à lui seul 57,4 % des formes graphiques, sachant que les mots outils supprimés (articles, certaines prépositions ou pronoms relatifs) représentent 34,9 % des formes graphiques. Ce travail antérieur à l'analyse textuelle proprement dite a, *a priori*, peu d'impact sur la quantité d'information par rapport au corpus non modifié. En revanche, il y a une perte de qualité qu'il est difficile de quantifier même si, en toute logique, elle ne doit modifier les résultats qu'à la marge.

Enfin, une classification effectuée à partir de notre vocabulaire d'étude distingue dix-huit classes regroupées en neuf surclasses (cf. tableau 2 et encadré 3).

De nombreux commentaires sur le questionnaire

Le sujet le plus abordé dans le cadre des réponses concerne le questionnaire lui-même (19 % des

répondants) et les jugements portés sont assez variés. Les mots caractéristiques de cette classe sont : questionnaire, question(s), complet, non, bien, répondre, enquête. Les réponses courtes sont plutôt favorables au questionnaire et représentent plus du tiers des réponses : *non, questionnaire complet ; questionnaire très clair*.

Le fait que les réponses favorables soient courtes pourraient s'expliquer comme la volonté de l'enquêté d'en finir avec l'enquête ou de se débarrasser de l'enquêteur. Ce serait l'aspect *exit* de la théorie d'Hirschman (1970) (8), l'idée d'un refus de s'exprimer, d'une défection. Toutefois, même dans les réponses courtes, certaines critiques pointent : *questions perturbantes ; ce questionnaire est trop indiscret ; non questionnaire bien complet, un peu long*.

Ces phrases courtes permettent déjà de repérer les critiques possibles sur le questionnaire plus faciles à exprimer lors de réponses plus complètes. Si les critiques sont plus longues et

8. Hirschman (1970) caractérise les trois attitudes possibles de l'acteur social face à une situation insatisfaisante : le refus de participer ou la défection (*exit*), la prise de parole, c'est-à-dire une participation protestataire pour modifier le fonctionnement de l'organisation ou les relations sociales dans un sens souhaité (*voice*) et la fidélité malgré tout (*loyalty*).

Encadré 2 (suite)

conjointe et forme ainsi un lemme supplémentaire). Enfin, afin de définir complètement le « vocabulaire » sur lequel nous avons travaillé, nous avons supprimé tous les mots outils (article, préposition, etc.). En effet, ces derniers sont très fréquemment employés et apportent peu d'information sur le contenu du texte. Ces derniers n'auraient d'intérêt que s'ils n'étaient pas aléatoirement répartis parmi les différentes catégories étudiées. Or, dans notre cas, cette répartition non aléatoire pourrait s'expliquer en (grande) partie par la disparité des techniques de recueil des réponses des enquêteurs.

D'autres travaux auraient pu être envisagés, en particulier, le traitement de la polysémie et de l'homographie fréquents dans la langue française. Dans les deux cas, l'objectif est d'ajouter des marqueurs qui permettent de repérer les différents sens d'un même mot afin d'éviter des problèmes d'interprétation des résultats. Dans le deuxième cas, des règles syntaxiques permettent de séparer les homographes en associant à chaque forme une catégorie grammaticale. Ainsi, des personnes ont développé des logiciels contenant des nomenclatures de mots français, en regroupant leurs différentes flexions sous un même « lemme » étiqueté de sa forme grammaticale. Par exemple, toutes les formes conjuguées d'un même verbe sont réunies sous le doublon [nom du verbe à l'infinitif, verbe]. De même, toutes les déclinaisons de

l'article « le » (la, l', les) sont réunies sous le doublon [le, article]. Ensuite, l'ensemble des règles syntaxiques de la langue française est connu du logiciel ce qui lui permet à la lecture du texte de séparer l'essentiel des ambiguïtés. Cela permet de distinguer automatiquement les deux sens du mot être dans les phrases suivantes : « [...] Faut connaître les difficultés pour un être humain de vivre dans la rue[...] » où être est un nom masculin et « [...] N'ai pas l'impression d'être aidé [...] » où être est un verbe. Le cas de la polysémie est lui plus délicat à traiter puisque le sens va dépendre du contexte. Ainsi, le verbe sortir a de multiples sens dans la langue française. Le sens le plus fréquemment retrouvé dans les réponses étudiées est celui de quitter la situation de précarité actuelle, de s'en sortir : « [...] C'est difficile de s'en sortir avec des dettes[...] ». Ensuite, sortir est utilisé dans le sens d'aller hors d'un lieu : « [...] Où est ce que l'on va quand on doit sortir du foyer à 8 h du matin [...] ». Enfin, il est utilisé dans le sens d'aller hors de chez soi pour aller se distraire : « [...] Je souhaiterais pouvoir sortir plus le soir en semaine [...] ». Pour le premier cas, le logiciel Spad, en repérant le segment répété « en sortir », permet d'éviter la confusion de sens. En revanche, il n'est possible de distinguer les deux autres cas qu'à la lecture de la réponse. Il s'agit d'une limite de l'approche lexicométrique, toutefois, il est possible de prendre en compte le contexte dans certains cas afin d'éviter cette confusion.

Tableau 2
Les classes de « discours »

| Nom de la surclasse | Nom et numéro de la classe | Mots caractéristiques | Effectif | % |
|--------------------------------------|-------------------------------|---|----------|----|
| Ce questionnaire est... | Idem (1) | questionnaire, question(s), complet, non, bien, répondre, enquête | 410 | 19 |
| Le logement reste le problème majeur | Idem (2) | logement, besoin, avoir, problème, droit, recherche, obtenir | 323 | 15 |
| Travailler | Idem (3) | papiers, travailler, attendre, argent, RMI | 212 | 10 |
| Trouver (un travail ou un logement) | Idem (4) | trouver, travail, logement, emploi, appartement | 206 | 10 |
| Le lieu d'hébergement est... | Le foyer (5) | vie, foyer(s), structures(s), accueil, recevoir, contente, satisfait, en sortir | 133 | 6 |
| | Le centre (6) | centre(s), hébergement, accueil | 99 | 5 |
| | Le centre d'hébergement (7) | hébergement, centre | 60 | 3 |
| | Ici (8) | ici, France, suis, bien | 100 | 5 |
| Les services d'aide sont... | Les aides (9) | financière, structure, aide, jeunes, en sortir, manque | 83 | 4 |
| | Les services sociaux (10) | social(es ou aux), service(s), assistance(te), aide(s) | 60 | 3 |
| | Les assistantes sociales (11) | assistante(s), sociale(s) | 46 | 2 |
| Ma famille | Les parents (12) | famille, parent(s), problème(s), enfant(s) | 74 | 3 |
| | La famille nucléaire (13) | conjoint, enfant(s) | 61 | 3 |
| Les démarches | Idem (14) | démarches, administratives, administration, manque, information, obtenir | 98 | 5 |
| Les autres réponses | Retrouver... (15) | retrouver, rue, éducateur(s) | 94 | 4 |
| | Un avenir meilleur ? (16) | espérer, vie, situation, trouver, travail, en sortir, appartement | 56 | 3 |
| | Alcool, drogue ou rue (17) | alcool, drogue, rue | 36 | 2 |
| | Rester en France (18) | rester, France, français | 35 | 2 |

Lecture : la surclasse « Ma famille » est composée de deux classes, « les parents » et « la famille nucléaire » comportant respectivement 74 individus (soit 3 % des répondants) et 61 individus (soit 3 % des individus).

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus ayant répondu à la question ouverte finale, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Encadré 3

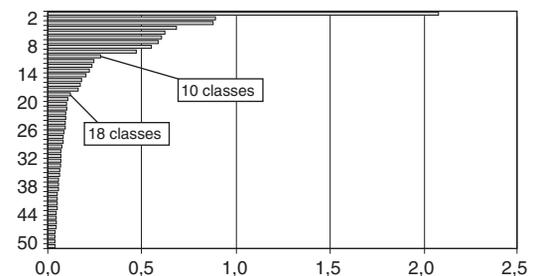
LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE (CAH)

L'objectif est de regrouper les individus dans des classes disjointes à partir du vocabulaire utilisé dans leurs réponses. Plus précisément, les termes consacrés en analyse textuelle sont la création de classes disjointes à partir des similitudes des formes graphiques des réponses. Cette analyse s'intéresse plutôt aux articulations possibles entre ces différents mots. L'intérêt de cette étude est d'associer chaque individu à une classe de discours. Ce travail s'appuie sur un vocabulaire quasi-lemmatisé de 438 mots. La classification obtenue s'appuie sur les algorithmes mis en oeuvre dans le logiciel d'analyse textuelle Spad-T (Lebart et al., 1993). La classification hiérarchique est construite à partir des coordonnées factorielles tirées d'une analyse des correspondances (en utilisant le critère de Ward). Le choix de travailler à partir des axes factoriels plutôt que des formes graphiques s'impose du fait de la taille du tableau de départ : 2 186 individus croisés avec 438 variables (ou mots du vocabulaire retenus dans notre analyse). La partition en 18 classes étudiée repose sur les 30 premiers axes factoriels. Ce nombre élevé de classes se justifie doublement. Tout d'abord, la question étant très large, les thèmes évoqués sont nombreux. Enfin, un nombre de classes plus restreint conduisait à retenir une classe dominante insécable assez peu homogène au niveau du discours. En effet, deux options étaient possibles, une partition en 10 ou 18 classes (cf. graphique A), mais la première conduisait à la constitution d'une classe regroupant 41 % des individus abordant des sujets divers (cf. graphique B).

En définitive, même si 12 des 18 classes ont un effectif inférieur à 110 personnes (5 %), certaines de ces

classes abordent des thèmes proches et peuvent être regroupées dans une même « surclasse ». Le fait de privilégier le thème abordé dans ces regroupements peut être discuté puisque ce ne sont pas forcément ceux qui sont effectués par la classification (cf. graphique B). Le choix de limiter au maximum l'intervention sur le texte et en particulier de limiter le regroupement de synonymes explique en partie cette dispersion. Tous les discours sont décrits car la faiblesse des effectifs peut être le pendant d'un discours plus typé.

Graphique A
Diagramme des indices de niveaux



Lecture : le diagramme des indices de niveau permet de repérer les sauts d'inertie. Quand un saut est important, cela signifie que les deux dernières classes regroupées sont plutôt hétérogènes. Sur ce graphique, les sauts d'inertie pour 18 et 10 classes sont indiqués, ces dernières étant les deux partitions les plus pertinentes.

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee. →

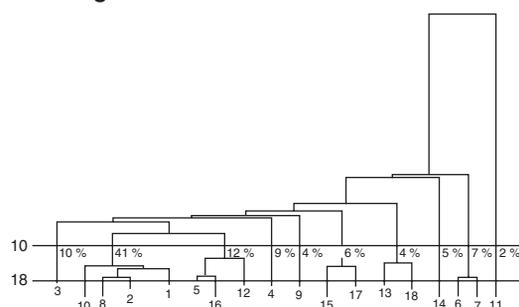
plus nombreuses c'est que l'insatisfaction peut davantage pousser à s'exprimer (aspect *voice* d'Hirschman). Elles sont de trois types : trop de questions sur un sujet ou au contraire pas assez de questions sur un thème ou enfin des questions jugées peu pertinentes. Pour certaines personnes, des questions sont trop personnelles et elles expriment leur difficulté à en parler du fait de leur pénibilité et de l'impact négatif sur leur état d'esprit. Il est toujours difficile de parler d'évènements que l'on souhaite effacer de sa mémoire : *rien de spécial à dire si ce n'est que les questions sur mon enfance m'ont été très pénibles [...]* ; *il y a trop de*

questions sur ma famille, c'est du passé. Je ne veux pas en parler. Les questions me concernant suffisent.

Certaines critiques sont plus fortes et portent sur l'intérêt des questions voire de l'enquête : *il y a beaucoup de questions qui se ressemblent et qui sont posées différemment et ça c'est gênant ; il est dommage que les questions soient trop générales et donc trop fermées car si les questions étaient plus précises les réponses seraient différentes et donc reflèteraient une autre réalité ; des questions qui sont débiles et je ne vois pas l'intérêt de cette enquête.*

Encadré 3 (suite)

Graphique B
Dendrogramme de la CAH



Lecture : le dendrogramme détaille le regroupement des différentes classes (les nombres en dessous du graphique correspondent aux numéros de classe). Les partitions en 10 et 18 classes sont détaillées afin de justifier le choix de cette dernière partition. En effet, la partition en 10 classes a le défaut de contenir une classe très hétérogène comprenant 41 % des enquêtés (les pourcentages correspondent aux tailles des classes constituées par la partition en 10 classes).

Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, 2001, Insee.

Enfin, la richesse des thèmes abordés, même si ces derniers semblent concerner peu de gens, est une nouvelle illustration de l'hétérogénéité des enquêtés.

Afin de les décrire, deux types d'analyse sont utilisées : la recherche des « formes » ou « segments caractéristiques » (spécificités) et la sélection des réponses caractéristiques (réponses modales). Les spécificités d'une classe correspondent aux mots dont la fréquence est notablement supérieure (Lafon, 1980). Ainsi pour chaque lemme du vocabulaire d'étude, le logiciel calcule une *valeur-test*, mesure en nombre d'écart-types de la distance à la valeur théorique dans l'hypothèse d'indépendance entre lemme et classe. Le principe des *valeurs-tests* est le suivant. Pour évaluer l'ampleur des différences entre proportions ou entre moyennes, on réalise des tests statistiques que l'on exprime finalement en nombre d'écart-types d'une loi normale. La *valeur-test* est égale à ce nombre d'écart-types. Ainsi

lorsque la valeur-test est supérieure à deux en valeur absolue, un écart est significatif au seuil usuel (5 %). En rangeant les items dans l'ordre décroissant des *valeurs-tests* on range les items dans l'ordre de leur importance pour caractériser un objet. Ainsi, quand il s'agit de comparer deux proportions, on utilise la loi hypergéométrique pour évaluer les différences, pour comparer deux moyennes, on utilise la statistique *t* de Student corrigée pour un tirage sans remise (cf. Morineau, 1984, pour une présentation détaillée de la méthode).

La sélection des réponses caractéristiques se réalise à l'aide de deux critères. Un premier critère consiste à effectuer la moyenne des *valeurs-tests* des lemmes qui composent une réponse (les mots qui ne font pas partie du vocabulaire quasi-lemmatisé ne sont pas pris en compte). Ce critère a tendance à sélectionner des réponses courtes contenant les mots spécifiques de la classe. Le deuxième critère consiste à identifier les réponses les plus proches du centre de la classe étudiée. Cela revient à calculer la distance entre le profil lexical d'un individu de la classe au profil lexical moyen de cette classe. Ce critère a tendance à sélectionner des réponses longues (Lebart et Salem, 1994).

Pour l'ensemble des traitements statistiques qui vont suivre, nous avons choisi de ne pas utiliser les pondérations individuelles. Tout d'abord, notre objectif reste plutôt de donner un rôle illustratif à cette question ouverte que de créer une nouvelle variable à la puissance explicative d'une question fermée comme le souhaiterait Labbé (2001). Ensuite, il est délicat de considérer le discours d'un individu comme représentatif de plusieurs personnes ce qui serait le cas si l'on utilisait les pondérations. Enfin, nous avons opéré deux types de contrôle lors de la classification des réponses pour vérifier si ce choix n'avait pas trop d'impact sur les résultats. Dans un premier temps, nous avons effectué la classification en utilisant les pondérations et les résultats obtenus sont très proches. Dans un second temps, nous avons effectué la classification sans pondération mais calculé les effectifs des classes avec les pondérations et une nouvelle fois, les résultats ont été très semblables.

Ces critiques peuvent aussi porter sur des parties précises du questionnaire en juxtaposant répétition et insuffisance du questionnaire. Dans certains cas, les enquêtés mettent leur expérience en avant pour critiquer les manques de l'enquête :

- *Questionnaire famille un peu trop long. Plus d'étude à faire sur le fonctionnement des centres, heure de lever, hygiène. Aucun centre pareil.*

- *État psychologique de la personne très peu abordé finalement. C'est juste un questionnaire social. On parle trop du passé pas assez du présent, de l'état d'esprit.*

- *Pas de questions portant sur les difficultés de régularisation des papiers, pas de question sur l'attente de solutions durables.*

- *Vous ne m'avez pas posé de questions sur les conditions de vie des mères célibataires.*

- *Il faudrait plus de questions. Lorsqu'on se retrouve à la rue, comment on est arrivé là ? Quand on ne parle plus à sa famille entière et pourquoi ?*

Enfin, d'autres ont une critique plus générale, mettant en cause l'approche générale de l'enquête voire sa nécessité :

- *Je pense qu'on parle trop des assistances. Interview trop administratif. Pas de malaise, questions pas trop blessantes. [...] Les vues sur l'avenir manquent.*

- *L'administration ferait mieux de redéployer les moyens financiers de l'enquête pour aider les personnes en difficulté. Les causes et les problèmes de la précarité sont connus depuis longtemps.*

Ce sentiment perçu d'être photographié et mis dans des cases, de parler seulement du présent ou du passé peut à la fois expliquer les critiques à ce sujet et le fait que des enquêtés aient préféré présenter leurs revendications, leurs espoirs ou leurs attentes de l'avenir.

Enfin, des enquêtés se posent la question de l'utilité de cette enquête et de son impact possible sur les politiques sociales et leur avenir. Leurs espoirs peuvent porter soit sur leur propre personne soit sur les personnes en difficulté en général :

- *J'espère que cette enquête aboutira à une amélioration de notre vie et à l'accès à un logement plus facilement.*

- *J'espère que cette enquête aidera la génération future.*

- *Je souhaite que cette enquête serve à quelque chose et qu'elle améliore le sort des exclus et des personnes comme moi.*

D'autres sont plutôt pessimistes et craignent le peu d'impact de cette enquête voire pensent qu'elle n'en aura aucun et posent clairement la question de l'usage de cette enquête :

- *Non rien à dire. Cela fait plaisir de savoir que l'on peut s'intéresser à des gens comme moi. J'espère seulement que cela servira à quelque chose et n'aboutira pas comme le reste à des paroles inutiles.*

- *Je pense que cette étude est inutile, que ça ne va pas changer les choses rapidement. Si ça les change je serai mort avant.*

- *À quoi va servir cette enquête ?*

Le logement reste le problème majeur

15 % des réponses s'articulent autour des mots : logement, besoin, avoir, problème, droit, recherche et obtenir. Elles sont bien moins hétérogènes que celles de la classe précédente qui s'exprimait sur le questionnaire mais avec une grande variété d'approche. Elles regroupent les personnes pour qui « *le logement reste le problème majeur* ». Les personnes souhaitant dormir dans un autre lieu que celui de la veille et ayant entrepris des démarches pour trouver un logement y sont sur-représentées. Les réponses courtes caractéristiques sont donc centrées sur le souhait (besoin) d'avoir un logement ou un meilleur logement et sur les difficultés pour l'obtenir (*Non, rien, avoir un logement ; j'ai besoin d'un appartement ; pourquoi une personne invalide ne peut pas obtenir de logement. Pas de bulletin de salaire, pas de logement*).

Cette dernière réponse soulève l'un des problèmes abordés par des enquêtés, le cercle vicieux travail/logement que résume cet enquêté : « *Grande difficulté à trouver un logement et un emploi. Si l'on veut trouver un emploi, il faut un logement et pour le logement, un emploi. Cercle vicieux[...] Préoccupation importante par rapport au logement* ». Mais cette réponse est un peu en marge de celle du discours type de cette classe. Sa présence s'explique par la répétition du mot logement qui a un poids important et l'utilisation du mot obtenir. C'est une limite inhérente à toute classification qui ne peut assurer une homogénéité parfaite des classes. Les réponses modales sont évidemment plus complexes. Si la problématique du logement

reste importante, elle est abordée de multiples manières. Les enquêtés sont plus impliqués et expriment leur désarroi devant les difficultés pour obtenir ce logement tant recherché ou souhaité :

- *Je regrette que tout ce que j'ai fait dans ma vie pour les autres ne me permette pas simplement d'avoir un logement à moi et je me bats pour avoir ce logement ce qui est la chose primordiale.*

- *Je regrette que l'on n'aide pas ou si peu les personnes qui travaillent alors que l'on fait des efforts bien plus importants pour les autres surtout pour la recherche d'un logement.*

- *Les différentes contraintes qu'engendre la recherche d'un logement découragent beaucoup le public. Les contraintes sont le montant élevé demandé pour les fiches de paie et le garant.*

D'autres soulignent l'importance du logement autonome pour leur équilibre ou critiquent les solutions offertes par les associations ou les services sociaux qui ne leur paraissent pas toujours décentes. Ces réponses pourraient étayer l'hypothèse développée par Brousse (2005). En premier lieu, on retrouverait les mêmes logiques de sélection du marché du logement social dans les centres et foyers gérés par le secteur social ou les associations caritatives. En second lieu, en raison des plus grandes difficultés financières des personnes concernées, les conditions de logement seraient évidemment moins bonnes.

- *Donner des chambres aux gens ce n'est pas parfait mais ça aide quand même. Moi, je voudrais un logement décent et un travail.*

- *Pourquoi il faut que je quitte ce logement ? [...] Pas assez de ressources pour avoir le droit à un logement ordinaire.*

- *Ce qu'on veut, c'est pouvoir avoir un logement convenable car le dernier que l'on nous a proposé [...] : insalubre et au-dessus des poubelles et humide.*

Travailler : un souhait quelquefois contrecarré

On retrouve dans une même classe (10 % des réponses) les personnes exprimant le souhait de travailler, dans l'attente souvent de papiers et parfois du RMI (mots les plus fréquents : papiers, travailler, attendre, argent, RMI). Le problème essentiel est pour ces personnes d'avoir du travail car il peut être un sésame pour

sortir de leur condition actuelle (*souhaite travailler je veux travailler ; [...] Je cherche un travail, une situation [...]*).

Cependant, pour beaucoup, ce désir de travailler est impossible du fait des problèmes liés à leurs papiers. Majoritaires dans cette classe (deux sur trois), les étrangers posent clairement le lien entre papiers et droit. Leur opinion peut être résumée par cette réponse : « *des papiers pour pouvoir travailler* ». Cette situation de non-droit désespère les enquêtés (*quand on est sans papiers on a pas le droit de travailler et c'est très dur ; je veux être régularisé [...] ; [...] j'ai envie de travailler et je ne peux pas car mes papiers ne sont pas en règle [...]*).

L'absence de papiers est une barrière supplémentaire qui renforce les problèmes de travail et de logement. Cette impossibilité d'affirmer ses droits et d'obtenir des aides dont l'accès est réglementé ajoute un sentiment d'injustice supplémentaire : « *Il est injuste que je n'obtienne pas le droit de travailler. Je n'ai aucune aide des associations car je ne perçois pas le RMI et je me demande comment je vais me débrouiller sans carte de séjour* ».

Les autres personnes de cette classe citent le problème de l'obtention du RMI ou de l'attente liée à son obtention et parlent de leurs difficultés financières. Le travail est évoqué mais ne semble pas aussi central. Il est une solution de plus pour améliorer ses conditions de vie au même titre que le RMI : *je n'ai pas d'argent pour manger pour prendre le bus, pour payer ma propriétaire. Je veux travailler. J'attends d'avoir le RMI ; je n'ai pas assez travaillé pour avoir droit au chômage et pas l'âge pour avoir le RMI [...]*.

Trouver un travail et/ou un logement : une priorité

Pour 10 % des enquêtés, si les mots qui les caractérisent sont relativement semblables que précédemment (trouver, travail, logement, emploi et appartement), ils semblent plus volontaires. En effet, sur les 244 utilisations du mot trouver, 148 appartiennent à cette classe. Elles se déclinent sous les formes : trouver un logement (43), trouver du travail (28), trouver un travail (23), trouver un appartement (14), trouver un emploi (14), etc. Dans la classe précédente, les verbes employés avec le mot logement étaient : avoir, obtenir, souhaiter, aimer. *A priori*, l'utilisation du verbe trouver implique une recherche.

On peut émettre l'hypothèse que cette classe regroupe des individus moins attentistes, plus volontaires. De fait, les chômeurs en recherche d'emploi et les personnes ayant entrepris des démarches pour trouver un logement sont sur-représentés dans cette classe : ils sont respectivement 40 % dans cette classe *versus* 30 % dans le champ complet et 50 % *versus* 40 %. Toutefois, il est possible que cela soit un simple effet enquêteur. En effet, leur discours est proche (9) de celui des deux classes précédentes. Les réponses courtes caractéristiques s'articulent donc autour des deux thèmes : logement et emploi (*trouver un logement moins coûteux ; trouver un logement plus grand ; trouver du travail, c'est ma priorité*).

Comme précédemment, les enquêtés mettent parfois en avant leur expérience personnelle en évoquant les difficultés rencontrées lors de leur recherche ou les méthodes mises en œuvre pour réussir dans leur entreprise au travers de réponses courtes ou longues (modales). Généralement, ils évoquent des « handicaps » spécifiques (nom, âge, enfant, illettrisme), sources de leurs difficultés.

- *Avec un nom à consonance algérienne, il est très difficile de trouver un logement.*

- *Quand on souffre d'illettrisme, il est difficile de trouver un travail.*

- *Il faut surtout que je conserve mon travail à la mairie et tout ira bien. C'est difficile à mon âge de trouver un travail. Plus d'offre d'emploi pour les gens comme moi.*

- *Avec un jeune enfant dans mon métier, c'est difficile de trouver du travail. Il me faut trouver une solution pour le faire garder.*

Cette dernière réponse, liant emploi et logement, se retrouve souvent dans cette classe. Les enquêtés évoquent soit la volonté de trouver travail et logement, soit la délicate équation qu'ils doivent résoudre pour trouver l'un et l'autre du fait de l'importance de l'une de ces composantes pour faciliter l'accès à l'autre.

- *J'aimerais trouver un travail avec un logement à moi pour vivre comme tout le monde.*

- *J'espère trouver un logement par l'intermédiaire d'un emploi.*

- *Logement très difficile à trouver quand on n'a que des aides comme ressources. Il faut trouver du travail. Les personnes du centre devraient être prioritaires dans l'attribution d'un travail.*

- *Je voudrais travailler plus, mais c'est difficile de trouver du travail et aussi un logement et je ne peux compter sur personne pour m'aider.*

Le lieu d'hébergement : entre critiques et satisfaction

Quatre classes peuvent être regroupées dans le thème « le lieu d'hébergement est... » car les individus qui les composent abordent majoritairement le problème des conditions de vie dans cet espace ou ceux qu'ils pourraient fréquenter ou ont fréquenté. C'est le choix du terme sur le lieu d'hébergement – foyer, structure d'accueil, centre, centre d'hébergement – qui est, *a priori*, à l'origine de la séparation de ces classes. Cette « surclasse » comprend 18 % des réponses. Elle permet de reproduire le parti pris méthodologique de type « actionniste » inspiré de la sociologie de Boudon (1992). Les sans-domicile ne sont plus seulement des objets dont nous mesurons un certain nombre de caractéristiques mais des acteurs sociaux qui jugent les dispositifs dont ils sont les bénéficiaires ou les victimes (Damon, 2002) (10).

Parmi les discours des personnes ayant parlé de leur lieu d'hébergement, les personnes hébergées en foyer (6 % des répondants) sont caractérisées par les mots : vie, foyer(s), structure(s), accueil, recevoir, contente, satisfait, en sortir. Les individus ayant dormi la veille dans un lieu d'hébergement qu'ils ne doivent pas quitter le matin sont sur-représentés (43 % *versus* 33 %). Cette classe regroupe les personnes qui parlent de leur vie au quotidien dans les foyers ou de leur vision des structures d'aides qu'ils fréquentent. Ce sont essentiellement des jugements sur ces aides. Les enquêtés sont, cette fois encore, fortement impliqués puisqu'ils racontent leur propre expérience. La palette des jugements est très étendue : de la satisfaction affichée à la critique virulente. Cette fois, il y a peu de réponses caractéristiques, courtes, sauf pour exprimer la satisfaction, vis-à-vis du foyer d'hébergement ou du service d'aide : *satisfait de l'accueil actuel ; le foyer s'occupe bien de nous ; trouve la structure très agréable, les éducateurs très sympas.*

9. Ceci est une première illustration des limites d'une pure approche lexicométrique avec un travail *a minima* sur le regroupement de synonymes. Toutefois, les différences de caractéristiques entre ces trois classes apportent une justification, certes faible, à cette distinction.

10. Ce constat est valable pour la surclasse suivante qui traite des relations entre les sans-domicile et les services sociaux.

Toutefois, quelques critiques pointent : *surveillance plus sévère dans le foyer ; manque de médecins dans les foyers la nuit ; il faudrait plus d'activité loisir au foyer.*

Mais généralement, les jugements sont plus riches en affects, pour exprimer un jugement positif ou négatif, ou plus ciblés sur des points très précis relatifs au règlement, au confort, à la sécurité. La variété des perceptions du système d'aide à l'hébergement est une preuve de plus de l'hétérogénéité des situations mais elle est aussi le fruit d'une prise en charge bien souvent contradictoire. En effet, alors que les praticiens s'accordent pour inscrire dans la durée le « traitement », nombres de patients sont gérés par des structures d'urgence : « *Dans certains foyers d'urgence, revoir accueil, hygiène, respect de la personne* ». Ainsi, le type d'hébergement va évidemment modifier la perception de l'aide.

- [...] *Les personnes chargées de l'accueil devraient être plus chaleureuses avec les résidents.*

- *Le système de communauté de cette structure est bon [...].*

- *Nous sommes coupés de l'extérieur, la vie sociale. [...] D'être en foyer, nous avons une mauvaise réputation, [...].*

Nous pouvons aussi imaginer que chaque individu est à un moment de son parcours dont nous connaissons certaines étapes précédentes (via l'enquête) mais dont l'avenir reste à écrire. Or, la structure d'accueil est souvent un lieu de passage où peuvent se jouer reconstruction et déconstruction de l'identité (Clément *et al.*, 2003). Comme il existe de nombreuses situations individuelles possibles, il existe plusieurs modalités de formules d'interventions : l'accroche, médiation et interpellation, travail d'insertion économique alternative, etc. (Clément *et al.*, 1998). Cette pluralité des modes d'intervention est une illustration des tentatives d'adaptation des structures d'aides aux « aidés ». En effet, les interactions entre « aidants » et « aidés » sont d'autant plus compliquées qu'elles évoluent au fur et à mesure de l'évolution de la « carrière » du sans-domicile (Damon, 2002 ; Pichon, 1995). Dans cette approche, la carrière rend compte de l'évolution des relations entre le sans-domicile et le système de prise en charge à la fois en termes de connaissances et d'utilisations. Cette approche s'appuie sur les travaux de Goffman (1961) sur les liens entre malade mental et institution et de Becker (1963) sur la sociologie de la déviance. Aussi, un certain

nombre de jugements semblent reposer sur le seul pragmatisme des « usagers » des services :

- *Une salle de jeux, baby foot, un billard, serait souhaitable dans le foyer d'accueil. Recevoir des amis au foyer. J'aimerais pouvoir rentrer à l'heure désirée dans le foyer.*

- *Problème de boîte à lettres m'inquiète si je reçois des courriers importants. Je voudrais que les douches soient obligatoires pour tous, [...].*

- *Les repas au foyer ne sont pas bons et c'est toujours les mêmes plats [...] Bâtiment sans sortie de secours, si feu, on ne peut sortir [...].*

- *Questionnaire intéressant, rien à ajouter, si ce n'est que dans cette structure, manque évident de tout [...].*

D'autres au contraire, montrent comment cette relation entre acteurs (aidants et aidés) peut conduire à des opinions très tranchées et opposées où la structure d'accueil peut être le lieu de « passage » qui permette le retour à la vie « normale » ou au contraire celui qui conduit à une exclusion définitive ou du moins qui éloigne la perspective d'une réinsertion :

- [...] *Ils m'ont apporté beaucoup plus que ce que les autres foyers m'avaient apporté.*

- *Aujourd'hui, je suis heureuse d'avoir eu affaire à une structure [...] à l'époque où ça allait si mal pour moi.*

- *Aide pas assez précise, pas assez personnalisée. On m'a enfermé, on m'a envoyé ici pour m'enfoncer encore plus. Conditions de vie inhumaines [...].*

- *Résidents au foyer qui sont dangereux et qui relèvent plus de l'hôpital psychiatrique. C'est difficile de reprendre pied [...]. Cellule sans barreaux.*

Pour 5 % des répondants, les mots qui les caractérisent sont : centre(s), hébergement et accueil. Cette classe est très proche de la classe précédente en termes de contenu des discours sauf qu'elle utilise le terme de centre plutôt que celui de foyer pour parler du lieu d'hébergement. Les personnes ayant déjà été locataires ou propriétaires sur une période inférieure à deux ans sont majoritaires et sur-représentées (65 % *versus* 44 %). Ce sont donc plutôt des individus qui n'ont pas connu de longues périodes de stabilité dans un logement autonome. Ainsi, les critiques sur le(s) centre(s) d'accueil vont porter essentiellement sur les problèmes liés au confort, au règlement, au fait de vivre en collectivité,

à la sécurité, à l'insuffisance des aides et des moyens :

- *Le centre n'est pas assez sélectionné, trop mélangé, les ivrognes, les drogués, les sales.*
- *Les centres d'accueil ne sont pas conformes à la législation hygiène propreté.*
- *Les horaires dans le centre devraient être plus libres [...].*
- *La question de sécurité à l'intérieur du CHRS n'est pas résolue [...].*
- *Concernant lieux hébergement, celui-ci est bon mais manque de moyens concernant les possibilités d'organiser des réunions de dialogues de résidents à éducateurs. Obligation de dialogue.*

De même, les jugements positifs portent aussi bien sur les conditions matérielles que sur la qualité de l'aide dispensée par le personnel du centre et confirment l'idée de la nécessité d'un toit comme première étape à la réinsertion :

- *Je me trouve bien dans le centre qui nous héberge. Nous mangeons bien, c'est agréable.*
- *Je suis très satisfait [...]. Sont très à l'écoute, il y a un très bon suivi.*
- *Je suis content concernant l'enquête d'hébergement. Je suis très fier d'être hébergé [...]. Je ne sais pas comment j'aurais fait. [...].*

3 % des répondants citent les mots hébergement et centre. Les réponses sont généralement plus longues dans cette classe que la précédente (141 caractères en moyenne contre 123) mais globalement on retrouve les mêmes discours. Elle se distingue de la classe précédente par l'utilisation quasi systématique du terme « centre d'hébergement ». Les problèmes les plus fréquemment évoqués sont relatifs à l'hygiène et la sécurité :

- *[...] Les personnes se grattent à 90 %. Désinfection dans une baignoire obligatoire. Ils crachent par terre et se contaminent les uns aux autres.*
- *Problème de vols entre nous, plus de propreté dans des centres d'hébergement.*

De même, on retrouve le problème du manque de stabilité lié à l'hébergement d'urgence qui est un frein à la réinsertion évoqué plus fréquemment par cette classe :

- *Le centre devrait s'intéresser plus aux personnes hébergées pour les aider dans leurs démar-*

ches. Le temps d'hébergement est trop court pour pouvoir se retourner. Manque de centres pour les couples.

- *Le plus difficile est l'absence de stabilité dans les centres d'hébergement, être obligé de tout le temps changer de centre.*
- *Demande de contacts plus humains moins de menace d'expulsion au centre d'hébergement besoin de plus d'activités pour les mamans et les enfants.*

Enfin, des enquêtés jugent positivement les centres ou leur centre. Ces réponses sont généralement plus courtes et semblent moins riches en affect que dans les deux autres classes. Ainsi, les critiques sont plus nombreuses, plus variées et impliquent plus le répondant. Adelghi (1998) avait trouvé le même résultat lors de son analyse textuelle des jugements négatifs et positifs sur le RMI dans l'enquête *Nouveaux arrivants au RMI* du Crédoc menée en 1996. Les commentaires sont assez neutres mais disent cependant l'importance de l'existence de telles structures :

- *Je trouve que les centres d'hébergement sont très bien pour les personnes en difficulté.*
- *C'est bien que les centres d'hébergement existent.*
- *Les centres d'hébergement sont vraiment très bien pour les SDF [...].*
- *Non rien à dire. Le centre d'hébergement est bien, la garde pour les enfants le soir est bien [...].*

Enfin, 5 % des répondants ont des propos assez proche du discours type de notre surclasse (mots caractéristiques : France, suis, bien). En effet, beaucoup de réponses portent un jugement assez simple sur la structure d'accueil dans laquelle les enquêtés sont. Cependant, elle se différencie des autres classes par l'utilisation du terme « ici » qui assure un jugement sur le lieu d'hébergement où la personne vit le jour de l'enquête : *je suis très bien ici ; ici, l'ambiance est très chaleureuse et familiale ; j'en ai marre d'être ici [...]; vivement que je parte d'ici [...].*

De même que dans la classe précédente, les jugements peuvent être plus détaillés, plus précis qu'ils soient positifs ou négatifs :

- *Rien d'autre à ajouter. Je suis très heureuse ici. C'est mon paradis ici. Heureusement qu'ils étaient là parce que je ne sais pas comment j'aurais fait sans eux.*

- *Je suis contente d'être ici car j'étais perdue quand j'ai divorcé [...]*

- *Ici c'est comme en prison. Je ne suis pas habituée à devoir demander la permission pour sortir ou pour aller faire des courses [...].*

- *Ici on dit que c'est la démocratie. Les accueillants nous traitent mal et disent que nous sommes venus pour la charité. C'est honteux. Ils ont frappé des personnes. C'est pire que dans notre pays.*

Cette dernière réponse est un lien avec l'autre facette de cette classe, majoritairement composée d'étrangers, qui parle aussi de la France ou du fait d'être en France :

- *C'est bien la France.*

- *Je suis très satisfaite de mon séjour en France : prise en charge, soins.*

- *Je demande l'asile politique. Je suis resté 4 mois et demi en prison en France.*

- *Je ne veux pas rentrer au Sénégal pour que nos enfants puissent suivre une scolarité correcte ici en France.*

Ces réponses sont peu homogènes, n'ayant en commun que le fait d'évoquer la France. C'est évidemment une limite de l'approche lexicométrique.

Certains évoquent les services d'aide, en bien et en mal

Nous avons regroupé trois classes aux effectifs faibles (respectivement 4 %, 3 % et 2 % des répondants) dans une surclasse composée essentiellement d'individus qui critiquent les services et politiques d'aide ou leur manque de moyens. Avant de présenter ces résultats, il faut garder à l'esprit que 81 % des enquêtés ayant contacté un travailleur social au cours de l'année sont au moins plutôt satisfaits de ce contact et que, de même, plus de deux enquêtés sur trois sont au moins plutôt satisfaits du contact qu'ils ont eu avec l'une des institutions suivantes : ANPE, PAIO, mission locale, CPAM, CAF, CCAS, mairie ou bureau d'aide sociale (Avenel, Damon, 2005). Mais la satisfaction est moins importante dans cette « surclasse » puisque moins de 60 % des personnes sont au moins plutôt satisfaites par ces différents contacts.

La première de ces classes (mots caractéristiques : financière, structure, aide, jeunes, en sortir et manque) regroupe des personnes qui

parlent des services d'aide. Ces dernières vont soit pointer les insuffisances (discours majoritaire dans cette classe) en termes de moyens, de structures, d'aides financières, de soutien moral, etc., soit montrer l'importance de ces aides dans leur processus de reconstruction. La plupart des critiques des services d'aide sont généralement assez précises et portent sur les aides dont l'enquêté aurait besoin. Il peut soit dire clairement qu'il manque d'une chose précise, soit prendre la parole au nom d'un groupe (11) :

- *Je manque d'aide.*

- *Manque de moyens financiers. Souhaiterais une hausse des allocations familiales.*

- *Nous n'avons pas d'aide financière RMI avant mes 25 ans.*

- *Aide pour régulariser, aide pour les femmes qui ont plusieurs enfants à ne pas rester dans une pièce. Accueil parfait.*

- *Assurer la gratuité de transports en commun. Donner plus de moyens effectifs et financiers pour les services d'approbation. Assurer une survie psychologique.*

Toutefois, certains critiquent le système en général, confirmant l'idée développée par Damon d'un usager des services d'aide confronté simultanément au « jeu de l'oie » et au « ping-pong » (Damon, 2002). La première métaphore explique le long cheminement du sans-domicile pour arriver à s'en sortir du fait de la nécessité de passer par un certain nombre de cases (12) :

- *Essayer de réunir courrier, manger, services sociaux au même endroit. Les petites structures, c'est mieux pour s'en sortir. Les gens se sentiraient plus soutenus [...]*

- *Le problème des structures d'aide ou d'accueil, c'est que chacun travaille dans sa partie et ignore plus ou moins les autres. Manque de coordination. Plus on est démuné, moins on a de chance de s'en sortir.*

La deuxième métaphore concerne le manque de coordination entre les différents services d'aide et la tendance possible au renvoi des personnes ou au report des responsabilités entre ces différents services. Si ce travers n'est pas clairement exprimé, le manque d'information et le

11. En particulier, les personnes âgées de moins de 25 ans, parlent souvent du manque d'aides pour cette catégorie du fait de la législation sur le RMI.

12. Ces cases correspondent aux différents services d'aide dont chaque action est très ciblée et qui obligent le sans-domicile à multiplier les démarches.

sentiment d'égarement qu'il peut engendrer en est peut-être une illustration : « *Je pense qu'il y a un manque d'information des jeunes et je ne sais pas ce qu'il faut faire et où aller pour frapper à la bonne porte. De plus, je n'ai pas droit au RMI. Comment faire quand on n'a rien ?* ».

Mais heureusement, des enquêtés mettent aussi en avant les qualités de certaines structures et des aides qu'elles procurent quitte à constater qu'elles sont insuffisantes ou qu'elles manquent de moyens :

- *Il y a maintenant des structures d'accueil qui savent venir en aide et écouter les personnes en difficulté.*

- *[...] Pas ou peu de structure pour aider les jeunes. J'ai eu de la chance car si je n'avais pas trouvé l'association actuelle je serais certainement en prison.*

- *[...] C'est bien mais pas assez de moyens donnés aux bénévoles [...].*

- *Cette structure, très utile moralement, physiquement. Elle m'aide à m'en sortir. Il en faudrait encore plus [...].*

- *Passer dans un foyer est une étape difficile. Néanmoins, manque de structures de ce genre qui permettent de prendre du recul et apportent une aide ponctuelle.*

Reste que certains témoignages sont virulents voire durs et montrent les travers des services d'aide qui ne permettent pas toujours de retrouver une certaine stabilité et de s'inscrire dans une perspective d'avenir, qui sont, selon Pichon (2003), les bases nécessaires d'une réinsertion :

- *Pas assez d'écoute. Je considère le personnel comme des gardiens de prison [...].*

- *La structure est fermée la journée, on ne sait pas où aller quand on ne travaille pas l'hiver [...].*

- *Donner possibilité jeunes de moins 25 ans de pouvoir s'en sortir financièrement, toucher le RMI ou moins car à 22 ans je vais me coller sous un train [...].*

De nouveau, pour la classe suivante, on retrouve la métaphore du « ping-pong » et le sentiment d'incompétence des services sociaux à répondre aux attentes des « aidés » (lemmes caractéristiques : social(es ou aux), service(s), assistance(te) et aide(s)). Les discours sont des jugements des services sociaux dans leur ensemble ou des individus qui y travaillent (assistante sociale ou

travailleur social) mais aussi des aides qu'ils proposent (ou devraient proposer) :

- *Les aides qu'on nous propose ne correspondent pas à nos besoins. Les services sociaux se renvoient la balle et ne savent pas bien nous orienter.*

- *Les organismes sociaux, les gens qui y travaillent ne sont pas très compétents. On apprend les choses par nous-mêmes. Ils n'aident pas les personnes dans le besoin ou plutôt les mêmes.*

Les autres reproches adressés à ces services sont le manque d'écoute, la difficulté à communiquer qui donne le sentiment à certains enquêtés que les personnes les plus dans le besoin ne sont pas forcément les plus soutenues et que de fait, il existe une mauvaise répartition des aides voire des abus :

- *[...] Trop de gens à donner des conseils, en pensant qu'en face on est capable de les suivre et ce n'est pas forcément vrai.*

- *J'ai du mal à aller frapper à la porte d'un bureau. Je voudrais ouvrir mon esprit avec un professeur et non pas un service social. On tourne en rond, il y a peu de possibilités d'épanouissement.*

- *On ne donne pas les aides sociales aux personnes qui le méritent. Il y a de l'abus dans les répartitions.*

Enfin, certains considèrent que les aides arrivent trop tard et que les actions ne s'inscrivent pas dans la durée et gênent une véritable réinsertion, comme si l'assistance telle qu'elle est conçue, créait l'assistanat :

- *Locaux et services sociaux manquent de discernement sur motivation pour aider les gens à s'en sortir on trouve pas de solution adaptée pour qu'ils deviennent productifs pour la société on se sent laissé pour compte.*

- *Les institutions et organismes publics attendent que l'on soit au fond pour nous aider on est trop assisté on ne nous aide pas pour nous débrouiller seuls.*

Cependant, ces jugements négatifs ne sont pas les seuls exprimés. D'autres individus, au contraire, mettent en avant les qualités du service rendu, révisant leurs préjugés au contact des services sociaux :

- *Je suis très satisfaite des organismes sociaux.*

- *J'avais une idée arrêtée et fautive des services sociaux. Maintenant, j'estime qu'ils sont*

tout à fait compétents. Également, une prise de conscience de la misère.

- Les animateurs sont ouverts, diplômés, sociaux, compréhensifs.

L'autre problème évoqué dans cette classe est celui du logement social et les jugements sont tous négatifs que ce soit pour leur difficulté d'obtention, leur rareté, la politique d'attribution et l'état de vétusté :

- Manque de logements sociaux.

- Je suis mécontente pour les HLM sociaux. Si vraiment c'était le cas, pourquoi ils n'aident pas les gens qui sont dans le besoin [...].

- Comment se fait-il qu'il n'y ait pas plus de logements sociaux ? Les HLM sont occupés par des gens qui ne devraient pas y être.

- Les logements sociaux où nous vivons ne sont jamais rénovés.

Enfin, les suivants évoquent leur relation avec leur assistante sociale ou les assistantes sociales. Les femmes sont majoritaires et sur-représentées dans cette classe (54 % *versus* 36 %). Cette relation peut être au cœur de leur réponse comme être un item de plus. Enfin, selon leur propre expérience, elles vont affirmer ou infirmer les compétences de ces dernières :

- Sans l'aide de mon assistante sociale, je n'aurais jamais pu trouver de quoi me loger et je n'aurais pas pu venir à bout des démarches administratives [...].

- J'ai dû me débrouiller afin de trouver un logement. Les assistantes sociales ne savent pas nous orienter dans les services nécessaires pour obtenir de l'aide. Elles nous écoutent mais ne nous donnent rien.

- Les associations doivent manquer de personnel, la gestion est insuffisante, je risque de perdre les APL à cause de cela. Les dossiers s'entassent dans les bureaux. Manque d'assistante sociale.

Leur famille aussi est un sujet important

Cette surclasse (« Ma famille ») possède un effectifs faible (3 % pour chaque classe soit 6 %), aussi, les interprétations proposées doivent être prises avec précaution. Les individus qui la composent parlent de la famille mais les deux classes ont des approches différentes. Dans la première, les personnes parlent plutôt de leur

famille d'origine. Les personnes de moins de 25 ans, ayant connu de nombreux problèmes pendant leur enfance, ayant été placé pendant leur enfance et les femmes sont sur-représentées dans cette classe : respectivement 36 % *versus* 19 %, 34 % *versus* 21 %, 38 % *versus* 22 %, 50 % *versus* 36 %. Ceci illustre bien l'intérêt de regarder de plus près les discours peu fréquents, ceux-ci pouvant concerner un pan particulier de la population d'étude. Dans ce cas, il y a une forte adéquation entre les caractéristiques des individus et le discours tenu. Dans la seconde, les individus parlent de la famille qu'ils ont constituée. Ces derniers sont plus souvent des femmes (52 % *versus* 36 %), des étrangers (51 % *versus* 32 %) et des personnes vivant avec des enfants (41 % *versus* 23 %) que dans l'ensemble de la population.

Ainsi, les mots caractéristiques de la première de ces deux classes sont : famille, parent(s), problème(s) et enfant(s). Les discours tournent tous autour du thème de la famille et traitent plutôt de difficultés liées à l'absence ou à la nature des liens familiaux. Certaines réponses parlent de leur placement en famille d'accueil ou des relations entretenues avec leurs parents naturels :

- Je tiens à préciser que je ne connais pas mes vrais parents. Je considère comme parents ma famille d'accueil. J'ai été retirée à ma famille à l'âge de treize mois à cause de mauvais traitements.

- À 15 ans, je suis adoptée par la famille d'accueil chez qui j'étais placée depuis l'âge de 8 ans. Avant j'ai été dans différentes familles d'accueil. J'ai revu ma vraie mère et j'ai eu quelques problèmes avec.

D'autres personnes abordent leurs problèmes familiaux actuels ou passés, ou des événements traumatiques concernant des membres de leur famille, les mettant en cause pour expliquer leur situation actuelle comme l'ont observé Paugam et Cléménçon (2003) dans leur enquête auprès des usagers des services d'aide :

- Ma vie serait meilleure si j'avais encore le lien avec mes parents. Me suis fâchée avec eux depuis mon divorce [...].

- Je suis partie de chez mes parents depuis six nuits [...].

- Mes parents sont dans une secte. Ils n'ont pas accepté mon homosexualité. C'est à cause d'eux si je me trouve dans cette situation [...].

- *Décès d'un frère cadet et à la suite abandon des études puis perte de travail, séparation des parents. [...] Plus de contact avec la famille.*

- *Problème de violence avec le conjoint qui a gardé l'enfant. [...] Rupture avec la famille.*

Comme la classe précédente, la seconde classe évoque la famille mais parle cette fois du noyau proche : conjoint et enfant(s). La plupart de leurs réponses parlent de leur volonté de rester ensemble ou de retrouver les membres du noyau proche et des difficultés liées à l'éloignement :

- *Mon but c'est de trouver un logement à moi, rester avec mes enfants, c'est mon souhait.*

- *Je souhaite voir mes enfants et petits-enfants de temps en temps alors que mon mari leur monte la tête et qu'ils ne veulent pas me voir.*

Elles posent en filigrane le problème de la vie en famille pour les sans-domicile, pour lesquels, les solutions proposées ne sont pas toujours adaptées et peuvent conduire à des séparations difficiles à vivre :

- *La séparation avec mon fils est insoutenable. J'en suis malade. L'aide n'a pas été adaptée [...].*

- *Indigne de ne pouvoir vivre en couple dans un centre pendant quelques temps. Je voudrais avoir un enfant mais ne vis pas régulièrement avec ma femme.*

Les démarches, administratives entre autres, suscitent des critiques

Pour 5 % des répondants, le vocabulaire caractéristique se compose des mots suivants : démarches, administratives, administration, manque, information et obtenir. Les personnes ayant effectué au moins une démarche auprès d'organismes d'aides (13) sont ainsi sur-représentées : 73 % *versus* 61 %. Le discours tenu s'articule autour des difficultés rencontrées dans leurs démarches administratives (lourdeur, complexité) ainsi que du manque d'information sur les aides auxquelles ils pourraient avoir droit :

- *Les démarches administratives sont trop longues, trop lourdes. Il faut des nerfs d'acier.*

- *Nous sommes laissés pour compte. Autant d'attente, si ce n'est plus que les personnes extérieures. Manque d'information, de soutien, pour les démarches administratives.*

- *Je souhaite me plaindre des horaires d'ouverture des bureaux des administrations et des mai-*

ries. Il faudrait qu'ils soient ouverts plus tard et les samedis comme la Poste.

Certaines personnes soulignent l'importance du soutien des associations pour faire face à l'administration, que ce soit en dénonçant le manque d'aide ou au contraire la forte implication de ces dernières, confirmant l'idée que des structures regroupant plusieurs champs de l'aide possible facilitent la réinsertion des personnes :

- *[...] aidé pour le logement les démarches administratives [...].*

- *Dans les foyers, on devrait mieux nous expliquer pour les démarches, trouver un logement faire des papiers, etc. [...].*

- *Avec les associations, manque d'informations administratives. Rôle de la mission locale à développer.*

Évidemment, ces tracas administratifs couvrent l'ensemble des champs possibles de l'aide : logement, travail, papiers, allocation, formation, justice. Ceci explique que certaines réponses abordent d'autres problèmes que ceux liés à l'administration :

- *Trop de papiers à fournir aux administrations. Manque d'organisation et communications entre elles. Procédures et justice trop lentes pour divorce et aides pour droits des femmes et des enfants.*

- *Pouvoir être aidée dans mes démarches pour obtenir un stage d'aide soignante [...].*

- *[...] Les démarches administratives sont trop longues, voire impossibles à réaliser dans notre cas.*

Dans ces réponses, la lourdeur ou la complexité administrative sont souvent des soucis de plus auxquels il faut faire face. Reste que ces critiques ne concernent que 5 % des réponses et qu'une personne loue les progrès de cette administration plutôt décriée : *les formalités administratives ont été simplifiées et l'accueil s'est très nettement amélioré dans les services publics.*

Une limite de l'analyse : les mêmes mots cachent des discours très hétérogènes

Les classes qui suivent ont des effectifs faibles, voire très faibles. Pour les raisons évoquées

13. Les organismes concernés sont : la caisse d'allocations familiales (Caf), la caisse primaire d'assurance maladie (Cpam), les centres communaux d'action sociale (Ccas) et l'agence nationale pour l'emploi (Anpe).

précédemment, nous avons pris le parti de les présenter, même s'il faut rester très prudent sur les interprétations avancées et s'interdire une généralisation abusive de ces résultats. Elles sont, d'une certaine façon, une nouvelle illustration des limites de l'approche lexicométrique où l'utilisation commune de mots ne suffit pas à donner un discours commun.

Ainsi, pour 4 % des répondants, les mots caractéristiques sont : retrouver, rue et éducateur(s). En fait, il n'y a pas de discours type qui se dégage. Ceci s'explique essentiellement par le fait que plus de 40 % des individus de cette classe utilisent une déclinaison du verbe *retrouver*. Or, ce verbe est associé à des termes qui induisent des sens différents : rue, travail, logement, etc. La première association possible est « *se retrouver à la rue* » :

- *Obligé quitter hôtel dans 4 mois, anniversaire 21 ans. Angoisse de se retrouver dans la rue. Cherche autre association pour prise en charge jusqu'à 25 ans.*

- *J'ai été mal accueilli, il y avait du laisser-aller; manque de suivi. C'était incertain que j'y reste si pas de place. Ils s'en foutaient que je me retrouve à la rue. Qualité nourriture laisse à désirer.*

- *[...] Je me suis retrouvée à la rue car je n'ai pas de revenus.*

Cette connexion possible fait que le mot « rue » fait aussi partie des mots caractéristiques et son utilisation est multiple : expérience vécue, discours sur les « gens de la rue », etc. :

- *Je suis à la rue à la suite de mon divorce.*

- *Je m'en sors je ne suis plus dans la rue.*

- *Que la vie des gens qui vivent dans la rue soit facilitée et même évitée, de nombreux logements étant libres actuellement.*

Mais, ce mot est aussi associé aux associations et aux éducateurs, ceux-ci pouvant aider ou ne pas aider à « sortir de la rue » :

- *Que les mecs qui sont dans la rue avec leurs chiens soient plus respectés, plus accueillis par le maire, les éducateurs, les associations etc.*

- *Les associations ne prennent pas de contacts durables avec ceux de la rue.*

- *Il devrait y avoir plus de centres comme celui-ci. Beaucoup sont encore dans la rue.*

Ceci explique en partie l'apparition de ce lemme dans les mots caractéristiques :

- *C'est la première fois de ma vie que je connais un foyer formidable. Il devrait y avoir beaucoup plus d'éducateurs pour être plus à notre écoute. Les gens sont très compétents.*

- *Toujours bien soutenue par toutes les personnes à qui je me suis adressée les psy, les éducateurs etc. J'ai de la chance dans mon malheur.*

- *Très bien accueillie dans ce centre. [...] Éducateurs et éducatrices très gentils.*

La dernière réponse montre une des autres possibilités d'utilisation du verbe *retrouver* qui sont nombreuses, positives ou négatives : *je me retrouve sans rien [...]* ; *Comment sortir de la misère, de la pauvreté, retrouver un travail, un logement, [...]* ; *[...] Sans logement on ne peut se retrouver, se reconstruire ; [...]* *Comment retrouver motivation pour la suite ?*

3 % des répondants ont utilisé les mots : espérer, vie, situation, trouver, travail, en sortir et appartement. Les discours sont peu homogènes sur les thèmes abordés mais ont un caractère commun : l'espoir d'un avenir meilleur et d'une amélioration de la situation actuelle. D'une certaine façon, elles dépassent la critique formulée par certains enquêtés sur l'absence de questions sur leur futur (cf. *supra*) :

- *J'espère que cette enquête aboutira à une amélioration de notre vie et à l'accès à un logement plus facilement.*

- *Souhaite que l'année 2001 commence bien. J'ai pris un appartement ce jour et ensuite avoir un travail et faire ma vie et ma propre famille, vie normale.*

- *Dans cette société, il faut s'occuper de soi pour s'en sortir. Je perds pas l'espoir. Ma vie se déroule à un rythme régulier. Je veux m'en sortir avec des efforts que j'aurais faits moi-même.*

Trois types de discours se dégagent lorsque les lemmes caractéristiques sont alcool, drogue et rue. Le premier exprime la nécessité de séparer les personnes dans les centres d'hébergement afin d'éviter que ne se côtoient celles qui boivent ou se droguent et les autres :

- *Éviter de mélanger les gens qui sont là pour une courte durée avec les résidents. Risque d'alcoolémie, drogue, et destruction matérielle.*

- *Certains foyers ne sont pas bien. Nationalités différentes, consommation de drogue et alcool, maladies transmissibles. Accueil bon, on ne meurt pas de faim, on donne des habits et aussi des bons conseils.*

Le deuxième concerne plutôt les liens entre rue et alcool ou drogue : *Quand on est dans la rue, on se dégrade très vite et on tombe dans l'alcool ; J'ai été emprisonné très jeune pour meurtre à 19 ans. La prison m'a tué car je n'ai pas accepté d'être enfermé. Quand je suis sorti, je me suis adonné à l'alcool et la drogue, cocaïne. Je n'arrive pas à m'arrêter.*

Le troisième l'arrivée dans la rue et ses causes : *Suis retrouvée à la rue, enceinte de 4 mois. [...] Je suis restée plusieurs mois à la rue à squatter [...] ; De graves conflits avec mes parents, séquestration, soumission de la femme, ont fait que je me suis retrouvée à la rue [...]* .

Enfin, les mots caractéristiques de la dernière classe (2 % des répondants) sont : rester, France et français. Les réponses sont des déclinaisons de : *je veux rester en France car suis bien en France ; voudrais des papiers pour rester en France et travailler en France.* Cette réponse pourrait laisser penser que toutes les personnes de cette classe sont des étrangers. En fait, un tiers de ces personnes sont françaises. Généralement, elles ont des problèmes de papiers (problème administratif) ou elles le sont depuis peu :

- *Il faut que j'obtienne une carte d'identité. J'ai la nationalité française mais les papiers ne se font pas depuis 2 ans aux Comores et en France on me dit que c'est à cause de là-bas.*

- *Je suis français et maintenant que je connais mes droits je veux rester en France et que ma femme reste avec moi avec le regroupement familial.*

Cette dernière classe est une bonne illustration de l'importance de la recherche de posture, c'est-à-dire de discours type clairement identifié à une catégorie de personnes ayant des caractéristiques spécifiques.

* *
*

Malgré les évolutions récentes et nombreuses des techniques d'analyse textuelle, un corpus textuel, fruit d'une question ouverte, reste un matériau délicat à traiter statistiquement. En particulier, les étapes préparatoires que sont la normalisation et la lemmatisation reposent sur des conventions qui sont forcément sujettes à débat. De plus, nous devons faire face dans notre cas aux problèmes liés à la collecte. En effet, les réponses étaient tronquées lorsque leur longueur dépassait 200 caractères. Or, nous avons constaté que certaines réponses étaient

beaucoup plus longues. Ensuite, la question de l'effet enquêteur reste en suspens et pousse à nuancer encore plus l'interprétation des résultats. Enfin, nous avons vu au cours de notre analyse, les différentes limites de notre analyse lexicométrique.

Toutefois, au-delà de ces défauts finalement inhérents à toute étude statistique (14), cette analyse expérimentale des réponses à la question finale a fourni un complément riche à l'enquête limitée aux seules questions fermées. L'analyse des critiques des différents modules de l'enquête peut aider à améliorer une prochaine enquête. Certaines critiques portent, selon les enquêtés, sur la nécessité de fouiller un thème ou au contraire de limiter les questions (cas de la famille par exemple). Ces vues contradictoires sont peu productives pour un concepteur d'enquête. En revanche, des questions plus précises sur les rapports entre les personnes et les différents interlocuteurs des services d'aides pourraient être introduites. En effet, si les questions fermées permettent de connaître la « consommation » de services sociaux, certaines réponses à la question ouverte permettent d'analyser les rapports que les usagers des services sociaux entretiennent avec ces derniers. De même, un module sur les perspectives d'avenir pourrait être introduit (15). Parallèlement, la récurrence de certaines propositions concernant les politiques de réinsertion et les services sociaux peut éclairer sous un autre jour la vision des « aidants ». Ceci s'intègre totalement dans la volonté actuelle revendiquée par les associations d'intégrer les individus dans leur processus de réinsertion ou dans le courant de recherche sur les approches participatives de la pauvreté qui permettrait selon Bennet et Roberts (2004) : d'améliorer la perception de la vie des pauvres et ainsi de mener des politiques qui ont un sens pour ceux à qui elles sont destinées, d'accroître la confiance dans leur discours mais aussi de créer un processus d'apprentissage chez les personnes concernées et aussi de les réinscrire dans le débat politique. Enfin, il semble que malgré la prise de conscience de certains défauts du système depuis le milieu des années 1990 (traitement dans l'urgence de nombreux cas, inadéquation du système de ciblage, problèmes des

14. En effet, le statisticien est toujours confronté au problème du regroupement sous une même catégorie de situations plus ou moins homogènes pour améliorer la significativité des résultats.

15. Cette possibilité avait été envisagée lors des tests de l'enquête Ined sur les jeunes sans domicile et en situation précaire de 1998. Cependant, elle n'avait pas été retenue du fait des difficultés rencontrées, en particulier dès lors que les interviewés étaient sans projet ce qui était majoritairement le cas.

dates butoirs), les solutions apportées restent marginales ou locales puisque les mêmes problèmes persistent pour les sans-papiers, les couples et les familles ainsi que les jeunes.

Aussi, même s'il faut rester prudent sur la généralisation des résultats du fait de la faiblesse des effectifs sur certains thèmes, l'exploitation des questions ouvertes devrait se développer car elle apporte un éclairage nouveau sur les enquêtes et peut « dynamiser » (ou illustrer) des approches plus techniques. En particulier, cette étude montre que l'utilisation d'un logiciel adapté permet un « défrichage » rapide

et efficace avant de passer à un post-codage précis qui permettrait des analyses statistiques plus fines. Celui-ci pourrait être d'autant plus efficace et rapide que des outils d'enregistrement des réponses seraient intégrés dans le système de collecte. Ces outils permettraient de profiter des qualités des questions ouvertes mais surtout de construire des questionnaires où une séquence de questions (ouvertes et fermées) seraient « considérés comme un tout (une série d'interactions) et traitée comme un « discours » articulante réponse à la question fermée et le *verbatim* de la question ouverte » (Brugidou et Escoffier, 2005). □

BIBLIOGRAPHIE

Aldeghi I. (1998), « Étude complémentaire sur les nouveaux arrivants au RMI : apports du RMI, évolution de la situation matérielle, opinions sur le dispositif », CREDOC, *Collection des rapports*, octobre, n° 196.

d'Aubigny G. (2001), « Introduction », *Journal de la Société Française de Statistique*, tome 142, vol. 4, pp. 1-5.

Avenel M. et Damon J. (2003), « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : Quel recours aux institutions, aux prestations et aux professionnels des secteurs sanitaire et social », *Études et résultats*, n° 277, Drees.

Beck F., Legleye S. et Peretti-Watel P. (2000), *Regards sur la fin de l'adolescence, consommations de produits psychoactifs dans l'enquête ESCAPAD 2000*, OFDT.

Beck F., Legleye S. et Spilka S. (2004), *Drogues à l'adolescence. Niveaux, contextes et usages de cannabis, alcool, tabac et autres drogues à 17-18 ans en France – Escapad 2003*, OFDT.

Becker H.S. (1963), *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, Free Press, New York.

Bennet F. et Roberts M. (2004), *From Input to Influence: Participatory Approaches to Research*, Joseph Rowntree Foundation.

Benzécri J.-P. (1981), *Pratique de l'Analyse des Données: linguistique et lexicologie*, Dunod, Paris.

Bessière C. et Houseaux F. (1997), « Suivre des enquêteurs », *Genèses*, n° 29, pp. 100-114.

Boudon R., dir. (1992), *Traité de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bourdieu P., Chamboredon J.-C. et Passeron J.-C. (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton/Bordas.

Bozon M. et Héran F. (1987), « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, n° 6, pp. 943-985.

Bozon M. et Héran F. (1988), « La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, n° 1, pp. 121-150.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002a), « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *Insee Première*, n° 823.

Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002b), « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n° 824.

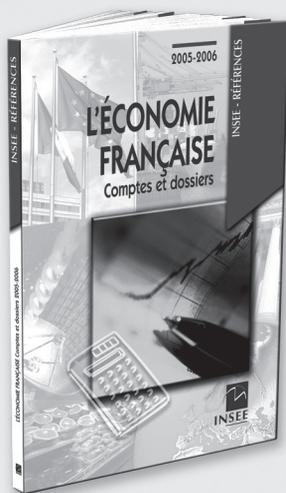
Brousse C., de la Rochère B. et Massé E. (2002), « L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds », *Courrier des statistiques*, n° 104, pp. 33-39.

Brugidou M. (2001), *La combinaison des inférences statistiques, linguistiques et sociologiques dans l'analyse d'une question ouverte*, Colloque « Journées d'études », LabSAD/CIDSP Grenoble, MSH-Alpes, 8 juin.

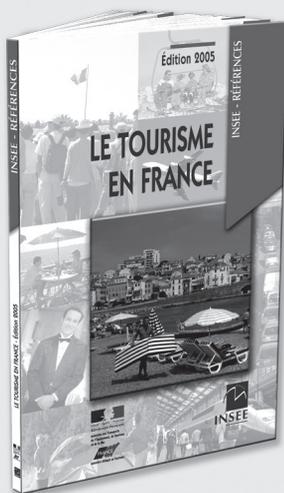
- Brugidou M. et Escoffier C. (2005)**, *Mobilisation, cadrage et opinion publique territoriale. À propos d'un projet de construction d'une ligne THT dans le Lot*, VIII^{ème} Congrès de l'Association Française de Science Politique. Lyon, 14-16 septembre 2005. Table ronde : Où en sont les théories de l'action collective ?
- Caillot P. et Moine M. (2001)**, « Mais quelle est la réponse ? », *Journal de la Société Française de Statistique*, tome 142, vol. 4, pp. 73-90.
- Clément S., Drulhe M., Mantovani J. et Membrado M. (1998)**, « La santé et la question sociale à l'épreuve de la ville. Mobilisation urbaine et précarité à Toulouse », in *Les figures urbaines de la santé publique*, D. Fassin (dir.), La Découverte.
- Clément S., Fierro F., Mantovani J. et Pons M. (2003)**, « À la croisée de lieux et de chroniques : les gens de la rue. Figures de SDF entre interventions publiques et rôle des "passeurs" », Articles de recherche, *Représentations, trajectoires et politiques publiques : les SDF*, Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Plan Urbanisme Construction Architecture.
- Cnis (1996)**, *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, rapport final du groupe de travail sur les sans-abri, n° 29.
- Craig S.C. (1985)**, « The Decline of Partisanship in the United States: a Reexamination of the Neutrality Hypothesis », *Political Behavior*, n° 7, pp. 57-78.
- Damon J. (2002)**, *La question SDF : critique d'une action publique*, Paris, Presses Universitaires de France (Le lien social).
- Demazière D. (2005)**, « Des logiciels d'analyse textuelle au service de l'imagination sociologique », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n° 85, pp. 5-9.
- Dubéchet P. et Legros M. (1993)**, « La qualité des enquêtes auprès de populations en difficulté d'insertion sociale », CREDOC, *Cahier des recherches*, n° C47.
- Fassin D. (2000)**, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 5, pp. 953-981.
- Firdion J.-M., Marpsat M. et Bozon M. (1995)**, « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique. », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2-3, pp. 29-51.
- Firdion J.-M. et Marpsat M. (1998)**, « Sans domicile mais pas sans famille », *Fondations*, n° 7, pp. 121-135.
- Firdion J.-M. et Marpsat M. (2000)**, *Les jeunes en situation précaire : Rapport au logement, ruptures familiales, trajectoires*, Rapport final pour la CNAF, mars 2000.
- Geer J.G. (1988)**, « What Do Open-Ended Questions Measure », *Public Opinion Quarterly*, vol. 52, pp. 365-371.
- Goffman E. (1961)**, *Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Others Inmates*, Anchor Books, Double Day, New York City.
- Hirschman A.O. (1970)**, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms Organizations and States*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Jenny J. (1997)**, « Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine ; états des lieux et classification », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n° 54, pp. 64-112.
- Kammeyer K.C.W. et Roth J.A. (1971)**, « Coding Responses to Open-Ended Questions », *Sociological Methodology*, vol. 3, pp. 60-78, American Sociological Association.
- Labbé D. (2001)**, « Normalisation et lemmatisation d'une question ouverte : les femmes face au changement familial », *Journal de la Société Française de Statistique*, tome 142, vol. 4, pp. 37-57.
- Lafon P. (1980)**, « Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus », *Mots*, n° 1, pp. 127-165.
- Lallich-Boidin G. (2001)**, « Données linguistiques et traitement des questions ouvertes », *Journal de la Société Française de Statistique*, tome 142, vol. 4, pp. 29-36.
- Lebart L., Morineau A., Becue M. et Haeusler L. (1993)**, *Système portable pour l'analyse des données textuelles : SPADT*.
- Lebart L. et Salem A. (1994)**, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994.

- Lebart L. (2000)**, *Traitement statistique des questions ouvertes de l'enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI*, photocopié.
- Lebart L. (2001)**, « Traitement statistique des questions ouvertes : quelques pistes de recherche », *Journal de la Société Française de Statistique*, tome 142, vol. 4, pp. 7-20.
- Marpsat M. et Firdion J.-M. (2000)**, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris, PUF-INED.
- Marpsat M. et Quaglia M. (2002)**, *Étude sur les sans-domicile non francophones utilisant les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds*, Ined.
- Marpsat M., Quaglia M. et Razafindratsima N. (2002)**, *Étude des marges de l'enquête Insee 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement ou de restauration*, Rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Mayaffre D. (2005)**, *De la lexicométrie à la logométrie*, Encyclopédie de la recherche littéraire assistée par ordinateur, 13 mars 2005. Téléchargeable sur : <http://www.uottawa.ca/academic/arts/astrolabe/auteurs.htm>
- Paugam S. et Cléménçon M. (2003)**, « Détresse et ruptures sociales. Enquêtes auprès des populations s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion », *Articles de recherche, Représentations, trajectoires et politiques publiques : les SDF*, Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Plan Urbanisme Construction Architecture.
- de Peretti G. (2005)**, « La "mise en variables" des textes : mythe ou réalité ? », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n° 88, pp. 5-30.
- Pichon P. (1995)**, *Survivre sans domicile fixe : Étude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi*, Doctorat, Faculté d'Anthropologie et de Sociologie, Lyon II.
- Pichon P. (2003)**, « Sortir de la rue : discontinuité biographiques et mobilisation des ressources », *Articles de recherche, Représentations, trajectoires et politiques publiques : les SDF*, Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Plan Urbanisme Construction Architecture.
- de la Rochère B. (2003a)**, « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee Première*, n° 893.
- de la Rochère B. (2003b)**, « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, n° 925.
- Schuman H. et Presser S. (1981)**, *Questions and Answers in Attitude Surveys*, New York, Academic Press.
- Soulié C. (2000)**, « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans-abri à Paris », *in La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Presses universitaires de France/Institut national d'études démographiques, Paris, pp. 211-255.

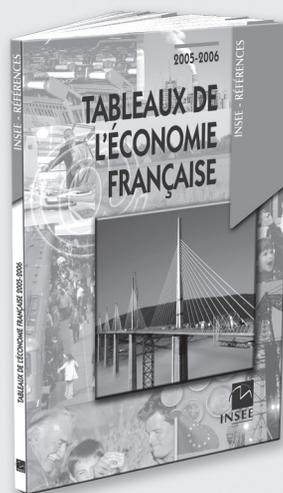
La Collection Insee - Références



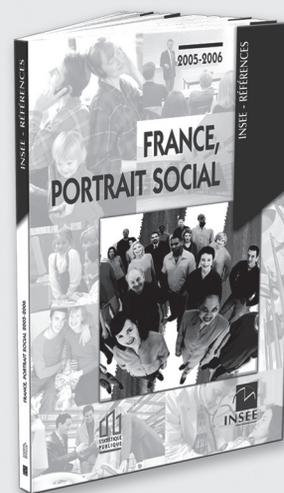
> L'ouvrage 15 €



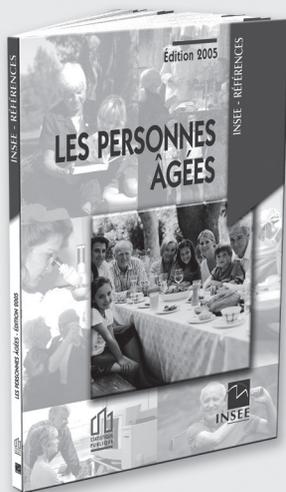
> L'ouvrage 15 €



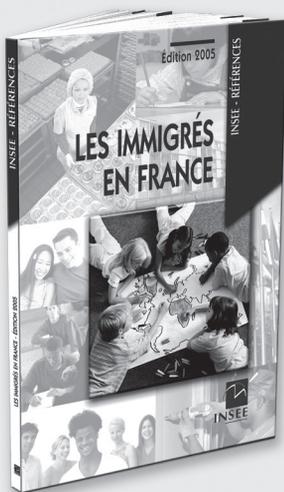
> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €



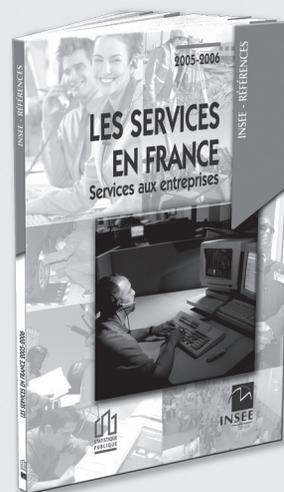
> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €



> L'ouvrage 15 €

- Prochainement :**
- > Annuaire statistique de la France
 - > Données sociales
 - > Les revenus et patrimoine des ménages
 - > Les revenus d'activité des indépendants

En vente en librairie, à l'Insee et sur www.insee.fr



INSEE